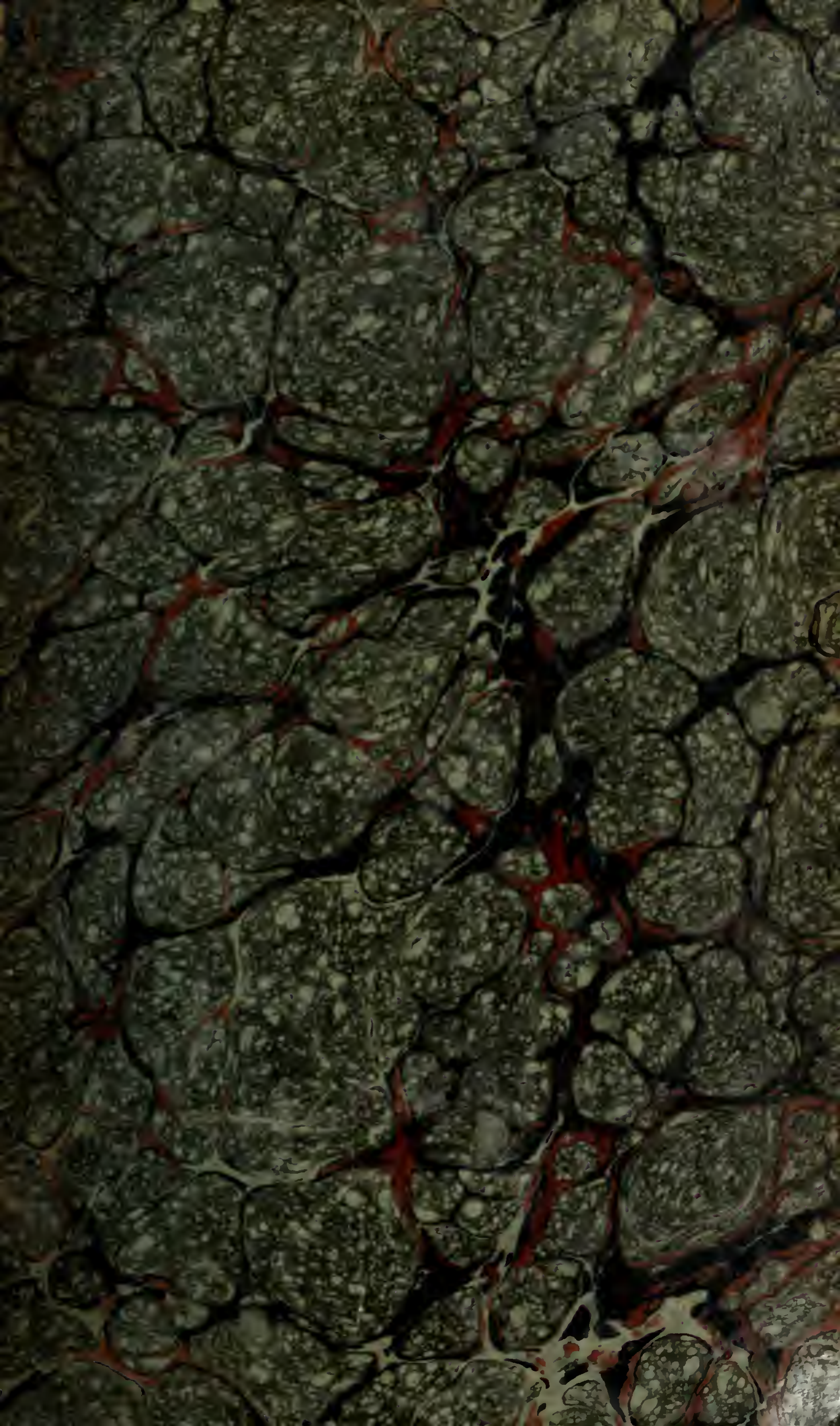


P. C. Bergfalk.

HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

HISTOIRE DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE;

COURS PROFESSÉ A NIMES PENDANT L'ANNÉE 1833

PAR H. ROUX-FERRAND.

« S'il existe une science de prévoir les progrès de l'esprit humain, de les diriger, de les accélérer, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première. » CONDORCET.

TOME SECOND.

PARIS.
LIBRAIRIE CLASSIQUE DE L. HACHETTE,
RUE PIERRE-SARRAZIN, N. 12;
ET CHEZ PAULIN, RUE DE SEINE, N° 6.
1835

HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION
EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE.

TREIZIÈME LEÇON.

Messieurs,

Nous voici arrivés à la seconde époque de l'histoire de la civilisation européenne.

Vous l'avez vu : l'histoire de ce qu'on nomme la *civilisation* n'est pas seulement dans le récit des faits ; elle n'est pas dans le développement de l'état des arts, des sciences, de l'industrie ou des lettres ; elle n'est pas dans l'état des mœurs d'une nation ou d'une époque ; l'histoire de la civilisation est l'ensemble de toutes ces choses, elle les comporte toutes ; l'univers physique ou moral est de son domaine : la plus modeste analyse du chimiste, l'ob-

servation la plus simple du naturaliste ne doivent pas plus être oubliées que les sanglantes victoires des conquérans par l'historien de la civilisation, si elles ont fait avancer d'un pas la science ou l'industrie.

Pénétré de cette idée, et dans l'impuissance de parler de tout longuement et avec détails, j'ai voulu tout entrevoir, tout effleurer, sinon pour vous donner des connaissances approfondies que je n'ai pas moi-même, au moins pour vous faire connaître l'état des connaissances humaines répandues en Europe pendant les siècles que nous parcourons. C'est ainsi qu'après avoir tracé un résumé très succinct de l'histoire politique de l'Europe sous les empereurs romains, après avoir essayé de définir ce que j'entendais par la civilisation, ce que je pensais des biens et des maux qu'elle peut produire, je suis entré dans quelques détails sur l'état social de l'Europe pendant les quatre premiers siècles. Les mœurs du peuple romain qui était alors le premier, ou pour mieux dire le seul peuple, sa philosophie toute dans l'éclectisme et le néoplatonisme, sa littérature, ses sciences, son industrie, nous ont successivement occupés. Nous avons ensuite étudié en détail dans les Gaules, la Bretagne, l'Ibérie, la Germanie et les autres contrées de l'Europe, ce que nous avions vu dans l'antique Italie.

A chaque sujet différent j'ai eu l'occasion de par-

ler du christianisme, dont l'histoire domine cette grande époque, mais je n'en ai parlé que pour vous faire pressentir quelle avait dû être son influence sur les destinées du monde. Plus tard, spécialisant ce sujet, je vous ai donné le récit de sa naissance miraculeuse et de ses immenses progrès, l'histoire des persécutions qui l'agrandirent, des hérésies qui l'ont affaibli, de ses institutions, de sa hiérarchie, de ses ordres monastiques..... enfin de tout ce qui se rattache à cette religion sublime de grandeur, de morale et de vérité.

Aujourd'hui, et puisque j'ai la satisfaction de vous voir réunis dans cette enceinte avec la même bienveillance que vous avez déjà daigné m'accorder, j'aurai l'honneur de vous entretenir de l'état de l'Europe du cinquième au huitième siècle.

Fidèle au plan que je me suis tracé, je rattacherai toujours autour d'un centre commun l'histoire générale d'Europe, dont l'intérêt semble se diviser de plus en plus en avançant.

L'empire romain a été le pivot des premiers temps du christianisme; Constantinople lui succède malgré la honteuse vie de ses empereurs, le pouvoir plus honteux de ses eunuques et les crimes toujours renaissans qu'elle a vus commettre dans son sein. Avant que les divers États d'Occident eussent acquis une existence à eux, cette cité a long-temps

donné des lois à l'Europe[1]. Partout ailleurs un chaos informe semblait préparer une nouvelle création. L'esprit se fatigue et se perd au milieu des guerres et des invasions de peuples qui changent de noms dans des pays dont les noms changent aussi[2]. Nous nous bornerons à quelques mots sur ces diverses migrations.

Au commencement du cinquième siècle les Barbares des frontières de la Chine attaquèrent et firent refluer d'autres Barbares du levant au couchant; ceux-ci, voyant plus d'avantages à piller leurs voisins du midi et de l'ouest, plus riches et moins forts, se laissaient entraîner par le torrent qu'ils grossissaient toujours. Enfin, les peuples de tout le nord de l'Asie et de l'Europe, depuis les murailles de la Chine jusqu'à l'Océan germanique, et depuis la Scandinavie jusqu'au Rhin et au Danube, se pressèrent, se culbutèrent les uns les autres, et se précipitèrent sur l'empire romain tel que l'avaient fait les empereurs.... sur l'empire romain soutenu par Arcadius et Honorius!...

Alaric s'était déjà avancé plusieurs fois au cœur de l'Italie, mais tant que Stilichon exista ses efforts furent inutiles. L'imbécile empereur d'Occident, jaloux de son lieutenant, dans lequel il voyait un tyran plutôt qu'un défenseur, eut la lâcheté de le

livrer à ses ennemis, et la plus odieuse ingratitude récompensa de longs services : il périt assassiné ; sa mémoire fut diffamée ; le seul poète Claudien osa lui conserver son amitié ; il voulut partager sa disgrace et s'ensevelit dans une retraite après la mort de son ami.

Trop faible pour résister à de nombreux ennemis, Honorius, retiré à Ravenne, voyait Alaric s'avancer vers Rome et se vengeait en massacrant les otages restés en Italie par suite d'un traité. Alaric livra Rome à la famine. Dédaignant la couronne, il accepta une rançon et se retira ; mais les conditions n'étant pas exactement observées, il reparut sur le Tibre pendant qu'Honorius, tremblant, se fortifiait dans Ravenne ; il plaça sur le trône un empereur de son choix qui venait recevoir ses ordres et qu'il dégrada peu de temps après.

De nouvelles fautes d'Honorius amenèrent une troisième fois les Goths devant Rome, et ce fut la dernière. Le pillage, l'incendie, toutes les horreurs que peut entraîner une invasion de Barbares, ruinèrent l'ancienne capitale de l'empire. Les églises seules furent respectées par des soldats nouvellement convertis. Les principaux habitans se réfugièrent dans les provinces les plus éloignées, et l'on en vit porter leur splendeur déchue jusque dans la retraite de saint Jérôme, à Bethléem. D'autres,

pour sauver une misérable existence, s'avilirent jusqu'à servir en esclaves leurs farouches vainqueurs. Ces derniers se répandirent ensuite dans le reste de l'Italie qu'ils ravagèrent aussi. Alaric mourut au moment où il se disposait à passer en Afrique. Un fleuve[3], détourné un instant de son lit pour recevoir le conquérant et ses trophées, roule depuis lors ses ondes sur son sépulcre.

Ataulphe, son beau-frère, lui succéda, mais ne l'imita pas long-temps. Après avoir occupé une partie des Gaules, il revint traiter avec Honorius, promit de le maintenir sur le trône, de le défendre contre ses ennemis et lui demanda la main de sa sœur. Ataulphe était chrétien, il avait plus de lumières et d'humanité que ses compatriotes; il renvoya les Goths, et l'Italie reprit pendant quelques années une apparence de tranquillité; mais cette tranquillité éphémère ne pouvait arrêter les progrès de la chute du colosse romain : *Cadeva a brano a brano l'Imperio Occidentale*, dit un historien italien, *simile a vetusto colossalo edifizio dal quale la ferrea mano del tempo stacca ogni giorno una pietra che rotola romorosamente a suoi piedi.*

«L'Empire d'Occident tombait morceau par morceau, semblable à cet antique et colossal monument dont la main de fer du temps détache tous les jours une pierre qui roule en grondant à ses pieds.»

L'empire d'Orient, gouverné par un empereur aussi nul qu'Honorius, n'avait point de Stilichon... Les ministres d'Arcadius étaient dignes de lui. L'eunuque Eutrope, être difforme, décrépit, aussi laid au moral qu'au physique, aussi vil par sa naissance que par ses vices, tenait les rênes du royaume avec le titre de consul.... Les premières années du cinquième siècle virent tomber ce ridicule ministre. L'impératrice Eudoxie hérita de sa puissance, et l'un des premiers effets de cette autorité fut une odieuse persécution contre l'homme le plus justement célèbre de ses États, saint Jean-Chrysostôme, qui mourut dans l'exil après y avoir passé les années les plus glorieuses de sa vie. La fin d'Arcadius et d'Eudoxie suivit de près celle de Chrysostôme, et fut regardée par le peuple comme une vengeance céleste.

Théodose II, encore enfant, succéda à Arcadius.

Les Huns, chassant devant eux des myriades de Barbares, s'étaient avancés jusqu'aux frontières de l'empire qui ne purent les arrêter long-temps, surtout lorsque Attila devint leur chef. Après avoir soumis la Scythie, la Germanie et la Perse, ils attaquèrent l'empire d'Orient, ils ravagèrent l'Europe jusqu'à Constantinople, et là ils dictèrent une paix honteuse au faible Théodose qui termina peu de temps après une inutile vie.

Pulchérie lui succéda et éleva au trône un sénateur nommé Marcien.

La richesse et la fertilité des provinces romaines avaient excité l'avidité des Huns; peu content de ses premiers succès, Attila se disposa à renouveler une expédition qui lui avait coûté si peu d'efforts, et, dans l'excès de son mépris pour les deux empereurs, il leur écrivit à tous deux : « Attila, ton maître, t'ordonne de faire préparer sans délai un palais pour le recevoir. » Mais, informé des dispositions que faisait Marcien pour le repousser, il ajourna la prise de Constantinople, et, secondé par le rebelle Aëtius[4] et les Francs, il marcha sur l'Occident.

Suivi d'un demi-million de soldats de cent diverses peuplades, Attila envahit la Gaule, dévasta les plaines de Metz et les contrées situées entre le Rhin, la Marne et la Seine; cependant Aëtius était retourné sous ses anciens drapeaux, et son bras redoutable soutenait encore le trône chancelant de Valentinien.

Aidé par le roi des Visigoths, le roi des Francs et les Bourguignons, ralliés par un intérêt commun, Aëtius joignit le conquérant auprès de Châlons, et la Champagne fut le théâtre de cette terrible rencontre. La victoire, long-temps incertaine, se déclara enfin pour Aëtius. Le roi Barbare s'enfuit, abandonnant des montagnes de cadavres et médi-

tant des projets de vengeance qu'il ne tarda pas à exécuter. Une saison s'était à peine écoulée depuis cette terrible boucherie, et Attila, suivi de nouveaux Barbares, était déjà devant Aquilée. Cette ville osa lui fermer ses portes et fut réduite en cendres. L'Italie épouvantée ne résista plus, et ses plus belles provinces furent saccagées ; ses champs, couverts de moissons, furent inondés de sang humain. Les historiens du temps ne parlent qu'avec horreur de ces deux invasions : *Irruentes super parentes nostros*, dit Grégoire de Tours, *omnem substantiam abstulerunt, pueros per nervum femoris ad arbores appendentes, puellas amplius ducentas crudeli nece interfecerunt....*

Les Barbares massacraient indifféremment les femmes, les enfans, les vieillards et livraient les villes aux flammes. La délivrance de l'Italie fut achetée par l'abandon de la princesse Honoria et d'un immense douaire. Attila les demandait depuis long-temps l'un et l'autre, mais ces négociations n'avaient jusqu'alors obtenu que des refus dédaigneux ; la crainte les lui livra, tant les Romains dégénérés s'épouvantaient de l'approche *du fléau de Dieu.* Le pape Léon fut le seul qui défendit Rome, en s'avançant majestueusement et recouvert de ses habits pontificaux au-devant d'Attila saisi de respect.... Retiré dans son village royal sur le Danube,

le Barbare y attendait sa fiancée impériale lorsque la mort le surprit dans l'ivresse d'un festin.

Une tête large, un nez aplati, une taille courte, mais forte, un œil faux et féroce, étaient les traits principaux de la figure d'Attila. Cruel et belliqueux, il déployait tous les talens qui peuvent illustrer un général et un soldat. Né pour dominer, il s'était habilement servi de l'ignorance superstitieuse de ses sujets qui le croyaient plus qu'un homme. L'herbe ne croît plus, disaient-ils, partout où a passé le cheval d'Attila!

La puissance des Huns s'écroula avec lui ; son empire divisé éprouva une dissolution complète par les prétentions et la discorde d'une foule de chefs ennemis. Valentinien, débarrassé de cette crainte, assassina lâchement son général Aëtius qui, après tant de trahisons et de victoires, lui était devenu suspect. Il fut lui-même égorgé la nuit suivante par un sénateur dont il avait séduit la femme. Son assassin monta sur le trône d'où un séditieux le précipita par un autre coup de poignard. Le gouvernement romain devenait de jour en jour plus odieux à ses sujets et moins redoutable à ses ennemis; il ne manquait plus que la goutte d'eau pour faire verser le vase [5].

Les ravages d'Attila donnèrent naissance à la république de Venise par la fuite des habitans d'A-

quilée, de Padoue, et des villes échappées à la fureur des Huns, qui se réfugiaient dans les îles et les marais de l'Adriatique [6]. Ainsi, un nouveau monde s'élevait des ruines de l'ancien ; l'Europe renaissait peu à peu, plus jeune, plus forte et plus belle. La civilisation arrivera lentement ; mais ces bases ne reposant plus sur la férocité et le pillage, l'esclavage et le despotisme, le matérialisme surtout, sa marche sera plus féconde et la destinée de l'Europe plus heureuse [7].

Au milieu de ces troubles dont Rome avait été si souvent le témoin, de nouvelles horreurs survinrent. Genseric parut à l'embouchure du Tibre avec ses Vandales, et, malgré un second dévouement du pape Léon, il pilla pendant quatorze jours et quatorze nuits la ville impériale. Après avoir porté sur tout le fer et la flamme, il se retira à Carthage qu'il croyait avoir vengée, emmenant avec lui les Romains dont il espérait tirer quelque utilité, et laissant au milieu des ruines les enfans et les vieillards...

Ce qui restait de Romains n'avait ni le courage ni le pouvoir de choisir un empereur. Les Gaulois leur imposèrent l'Auvergnat Avitus, qui, proclamé en même temps à Rome, à Toulouse et à Arles, ne garda pas long-temps le rang suprême [8].

Depuis la mort du grand Théodose, nous avons

déjà vu monter sur le trône une foule de souverains incapables de régner par eux-mêmes ; nous allons en voir passer d'autres plus rapidement encore, et pour le moins aussi nuis, à quelques légères exceptions près ; consuls, empereurs, sénat, légions, tout est petit et ridicule, tout est faible et avili.

La mort de Maxime et celle d'Avitus avaient donné le sceptre à Majorien qui semblait digne de le porter, et le porta même avec gloire jusqu'à la première sédition qu'il voulut réprimer; et où il trouva la mort. Les Romains n'étaient plus capables de sentir le prix d'un bon empereur; il eût fallu un être au-dessus de l'humanité pour reconstituer un ordre quelconque dans l'empire, et surtout pour le rendre durable.

Ricimer, Barbare qui disposait des forces romaines, et par conséquent de la toute-puissance, avait tour à tour élevé et précipité du trône les premiers empereurs. Après avoir conduit la conspiration contre Majorien devenu trop puissant pour lui, il ordonna au sénat de revêtir de la pourpre un Libius-Sévère qui ne sortit pas pour cela de son obscurité, mais qui cessa d'exister dès que sa vie devint à charge ou inutile à son insolent protecteur.

Pendant ces débats, les Vandales désolaient les provinces maritimes de l'Occident, et les Visigoths l'Espagne et la Gaule.

D'accord avec Léon l'Isaurien, élu empereur d'Orient, Ricimer choisit pour gouverner l'Occident Anthémius, et Olibrius après lui; mais ce faiseur de souverains succomba au milieu de sa puissance, une maladie en délivra l'empire. D'autres empereurs aussi nuls furent tour à tour revêtus de la pourpre: Glycirius, Julius-Nepos et Augustin précédèrent Odoacre; ce dernier, né parmi les Huns, tenait peu au vain titre d'empereur d'Occident. Obligé d'ailleurs de capituler avec Zénon, qui avait succédé à Léon dans l'Orient, il ordonna à Augustule d'abdiquer, convoqua le sénat, reçut son consentement, sollicita et obtint celui de Zénon, devint le chef des États d'Italie, et l'empire d'Occident fut anéanti.

Tels furent les derniers temps de Rome, de cette Rome dont les faibles commencemens, la victorieuse liberté, les tyrans et la chute excitent tour à tour l'intérêt, l'admiration, l'horreur et la pitié... Après avoir long-temps fatigué la terre de son despotisme vieilli, le colosse docile tomba sans résistance à la voix d'un Barbare.

Depuis cet événement important dans l'histoire du Bas-Empire, on ne trouve, dans un intervalle de près d'un demi-siècle jusqu'au règne de Justin, que des annales imparfaites, des noms obscurs, des actions sans éclat. La veuve de Zénon épousa un serviteur du palais, Anastase, à qui ce caprice donna

un diadème qu'il ne sut pas conserver. Durant la même période l'Italie se ranima; un homme de génie, un roi Goth qui n'eût pas été déplacé parmi les plus braves généraux de la république, lui donna une nouvelle vie. Nous retrouverons son règne dans notre prochain entretien. Avant d'y revenir et de suivre dans leurs conquêtes Justinien, Bélisaire et Narsès, retraçons en peu de mots l'état des divers peuples d'Occident, et voyons un instant sur le premier plan ces hommes du Nord, dont nous avons esquissé les mœurs dans la première partie de cet ouvrage. Dans la part de chaque peuple barbare on me pardonnera d'accorder une plus large place à ceux qui furent nos pères.

A la chute de la domination romaine, la Gaule, ne pouvant plus opposer de résistance à ses ennemis, vit tous les Barbares du Nord fondre sur son sol; ils y détruisirent les lumières, l'ordre, le lien social, les institutions et jusqu'à l'amour du pays qui ne pouvait plus exister avec un pareil mélange de nations. De tous ces peuples, les uns ne firent que traverser les terres pour se rendre en Espagne, d'autres se dirigèrent vers l'Angleterre. Les Francs presque seuls se réunirent aux Gaulois et s'établirent en vainqueurs dans tout le nord de la Gaule. Les Francs, jusqu'au troisième siècle, ne furent

pas distingués des autres Germains ; ils occupèrent la rive droite du Rhin, depuis le Mein jusqu'à la mer, une partie de la Westphalie et du pays de Hesse. Ils étaient grands et forts ; on remarquait leur chevelure blonde, leurs yeux bleus et la blancheur de leur teint. L'inaction était inconnue à ce peuple belliqueux et inconstant; la guerre était son élément, son bonheur. Il ne la bornait pas au continent. Les Francs parcouraient, dans des navires informes, les mers voisines dont ils ravageaient les côtes.

Les Francs, comme les Gaulois, étaient fiers et querelleurs, mais vifs, braves, hospitaliers. Il serait difficile de ne pas reconnaître les Français pour leurs descendans; les défauts et les qualités ont passé des Barbares au peuple civilisé, mais avec de grandes modifications, selon les règnes et les époques.

Devenus maîtres de la Gaule, les Francs eurent bientôt, d'accord avec les Romains, à la défendre contre les invasions de nouveaux Barbares. Le fléau de Dieu, brisé dans les plaines de Champagne par le dernier général romain digne de ce nom, fut mourir au-delà du Rhin et laissa en paix l'Occident. Un chef de Francs prit alors le titre de roi et donna son nom à la première race : ce fut Mérovée. Quelques combats glorieux sont tout l'éloge, toute la biographie certaine de ce chef qui céda le sceptre et le pavois à son fils Childéric. Celui-ci s'em-

para de la femme d'un de ses guerriers et fut chassé, puis rappelé par les Francs qui avaient besoin de son bras; mais il ne tarda pas à laisser la couronne à Clovis qui devait l'illustrer plus que lui. L'histoire, assez douteuse sur ces temps de trouble et de barbarie, ne parle avec un peu de certitude que depuis le règne du jeune fils de Childéric.

Les premières années du règne de Clovis offrent peu d'intérêt : après s'être fait quelques alliés et s'être battu dix ans dans la Gaule septentrionale, il n'était, en 491, qu'un chef de tribus, dominant un très petit pays; car il ne faut pas penser que cette Gaule comprise entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et les deux mers soit la propriété des premiers rois; à peine en possédaient-ils une faible portion au nord, dans les environs de Tournai.

Pour augmenter sa puissance, Clovis demanda en mariage la nièce du roi des Bourguignons ; elle était chrétienne, attachée à sa religion, et le Franc tenait peu au druidisme germanique. A la première occasion politique il l'abjura et sut habilement tirer parti de cet acte religieux : dans une guerre contre les Allemands, il allait être battu lorsqu'il imagina, pour ranimer l'ardeur des chrétiens qui servaient en grand nombre dans son armée, de s'engager par un vœu solennel à se faire chrétien après la bataille.

La déroute des Allemands fut complète, et Clovis, fidèle à son vœu, reçut le baptême à Reims avec trois mille de ses sujets[9]. Cet acte politique fut couronné du plus grand succès; Clovis devint par sa conversion le héros de tous les chrétiens d'Occident, et cet événement, en lui donnant des alliés et des soldats, fut la cause principale de son agrandissement rapide dans le royaume. Sa puissance centupla, aidée par des milliers de bras et par l'autorité de l'Eglise dont il fut le plus ferme soutien[10]. Après plusieurs victoires il se fit nommer consul à Tours, et dès lors tous les restes de la domination romaine disparurent devant son pouvoir qui ne s'étendait cependant que sur son armée. Il était le roi des Barbares et non celui des pays qu'il avait conquis; mais cette armée devenait tous les jours plus considérable. On abandonnait les autres chefs pour se ranger sous ses étendards victorieux, et c'est de là que provenait sa force. Ses soldats, disséminés dans le pays vaincu, n'auraient plus été utiles à de nouvelles conquêtes; cantonnée près de lui, l'armée épouvantait les Gaulois, et aucune rébellion ne naissait malgré le malaise général.

Clovis trouva la mort au milieu de nouvelles victoires; il avait peu auparavant fixé sa résidence à Paris qu'on appelait alors Lutèce, et rassemblé un concile à Orléans; il y combla le clergé de ses dons,

et les évêques hésitèrent s'ils ne feraient pas un saint du guerrier qui soutenait si bien leurs intérêts.

Si la puissance des Francs ne diminua pas à la mort de Clovis, c'est que la force de la monarchie était dans l'armée; elle sentait le bienfait de son union et ne croyait pas même l'affaiblir en lui donnant quatre chefs. Chaque fils de Clovis eut en sa possession des fonds de terre de divers genres, mais leur autorité royale se bornait à leur résidence, Paris, Orléans, Metz et Soissons; encore n'existait-elle souvent que dans le plus ou moins de luxe et de richesses. Le peuple, abandonné à lui-même en temps de paix, ne reconnaissait pas de pouvoir souverain [11].

Les Bretons, après avoir été pendant quatre siècles défendus par les empereurs, furent laissés sans forces militaires sous Honorius qui n'étendit pas si loin les soins d'un empire trop lourd pour lui. Abandonnés à eux-mêmes, ils rejetèrent l'autorité de Rome incapable de les protéger, déposèrent ses magistrats et proclamèrent leur propre indépendance.

Plus tard, forcés de recourir aux étrangers pour se défendre contre les montagnards acharnés, ils firent un traité avec les Saxons qui d'abord les protégèrent et ensuite les subjuguèrent. Ils replon-

gèrent la Bretagne dans l'état de barbarie d'où l'avaient tirée les Romains, jusqu'à ce que le repos et le bien-être les civilisât eux-mêmes.

La riche Ibérie avait toujours été un pays de prédilection pour les empereurs romains et pour les marchands de toutes les contrées qui venaient à l'envi exploiter ses trésors. Les Barbares, après avoir traversé l'Europe, vinrent troubler son repos et couper par la racine sa civilisation croissante.

Les Alains, les Suèves, les Visigoths franchirent tour à tour les Pyrénées et s'y établirent; d'autres, tels que les Francs, les Bourguignons, les Ostrogoths la pillent et l'abandonnent ensuite. Les rois Goths y tinrent long-temps un sceptre sans éclat et sans autorité.

Tant que les Romains avaient pu diviser les Barbares ils en avaient facilement triomphé. Ces Barbares, guidés par des chefs tels qu'Alaric, Attila, Genseric et Clovis, furent plus unis, et leurs forces grandissaient en même temps que celle de Rome et de Constantinople s'évanouissait. Les invasions se multiplièrent; il ne leur était plus possible de retourner dans leurs forêts primitives, il fallait périr ou rester maîtres du pays. Dans le principe, leur brutalité furieuse et irritée par la résistance ravageait tout ce qui s'offrait à sa vue et passait outre;

ils sentirent plus tard le besoin de se fixer, et eurent dès lors à se défendre contre d'autres Barbares.

La civilisation, détruite par les invasions, devait reparaître pour d'autres peuples et d'autres générations, mais ce moment est encore loin de nous.

Nous terminerons cette séance avec le cinquième siècle. Obligé de prendre des circonscriptions d'époques et de nations, obligé de passer sans transition de l'empire d'Orient à l'empire d'Occident, d'un chef barbare à un empereur romain, d'une tribu sauvage à un pays civilisé, je ne sais si mon récit aura pu être clair, malgré tous mes efforts pour le dégager de ces entraves continuelles... Mais mon ambition n'est pas de vous faire connaître à fond l'histoire de ces temps dénués de tout intérêt; j'ai voulu seulement, dans une esquisse rapide, vous montrer le tableau général qu'ils présentent et vous faire connaître les quelques noms qui sont sortis de cette immense révolution.

QUATORZIÈME LEÇON.

Dans notre dernière séance, les fastes de l'Europe barbare se sont déroulés à nos yeux avec une confusion inhérente au sujet, et que je ne vous promettrai pas de dissiper aujourd'hui. Force nous est d'en passer par-là puisque j'ai entrepris de vous faire le récit de faits aussi multipliés et aussi enchevêtrés que ceux de ces siècles de barbarie. Le sixième siècle nous occupera seul aujourd'hui. Nous commencerons par l'Italie et Théodoric.

On ne devait pas s'attendre que le roi des Goths, à la tête d'un peuple qui avait déjà fait tant de mal à l'empire, combattrait pour les intérêts de cet empire; il combattit pour les siens[1]. Théodoric, après avoir tour à tour abandonné et trahi Odoacre, occupa seul le trône d'Italie. L'état florissant de ce pays pendant son règne a conservé son nom à la postérité. Il mourut cependant haï de ses sujets;

ils avaient provoqué sa colère, il les punit trop sévèrement et fit entrer dans sa vengeance Boëce et Symmaque. Le souvenir de ce supplice fut le tourment du reste de sa vie qu'il termina après trente-trois ans d'un règne glorieux. Il avait accru Ravenne, rétabli Rome, retenu dans leurs limites les rois barbares qui avaient démembré l'empire ; il avait, en un mot, terminé pour un quart de siècle la hideuse série de bassesses et de crimes, d'actions viles et honteuses dont l'Italie était le théâtre depuis la mort de Théodose [2]. Mais une main, quelque puissante et habile qu'elle fût, pouvait-elle construire un édifice durable avec des matériaux aussi vermoulus?

Les Italiens, dit un écrivain national, corrompus par les richesses d'un monde que leurs victoires avaient subjugué et dépouillé, avilis depuis lors par leurs adversités et le mélange continuel de nations barbares qui se disputaient tous les morceaux de terre de la mère-patrie, se divisèrent misérablement et oublièrent toute pensée de lien fraternel. Une cité, une famille devint ennemie de l'autre ; une politique égoïste, étrangère à tout sentiment italien, loin d'éteindre ce déplorable incendie, souffla pour l'animer et l'étendre. L'Italie, ainsi déchirée de ses propres mains, devint une proie facile pour les oppresseurs étrangers, et ouvrit dans

son propre sein une lice tous les jours plus vaste à leurs sanglantes contestations [3].

Voyons maintenant l'Orient.

Justin était le fils d'un barbare ; il quitta lui-même la houlette pour l'épée et l'épée pour le sceptre ; mais il dut cette élévation à de viles intrigues ; aussi ne laissa-t-il ni traces, ni souvenirs. Son neveu Justinien lui succéda. Il n'avait pas rougi d'élever jusqu'à lui une prostituée qui avait rempli l'Orient des récits de sa vie scandaleuse; il osa lui faire partager son trône. Une loi nouvelle la rendit tout à coup digne du rang suprême.... Son courage au moins fut à la hauteur de ce rang.

Des factions rivales, qui avaient pris naissance dans les jeux du cirque, agitaient, ensanglantaient depuis long-temps Constantinople, et devenaient de jour en jour plus furieuses et plus redoutables. Elles s'unirent un jour contre Justinien et l'eussent peut-être contraint d'abdiquer s'il eût été seul sur le trône. Théodora, plus ferme, le retint et ranima son courage. Aidé de ses légions, il combattit alors les révoltés, les vainquit et ferma l'hippodrome.

Les expéditions lointaines plaisaient au caractère aventureux de Justinien qui y voyait d'ailleurs un but politique ; il y acquérait, avec la gloire, les

moyens nécessaires pour comprimer les factions. Il avait déjà fait contre la Perse des guerres dispendieuses. A peine les mutins furent-ils soumis et la terreur dissipée que, rêvant de nouveau les conquêtes, il songea à envahir l'Occident.

L'Afrique fut le premier but de ses armes. Les Vandales l'occupaient alors et Gélimer était leur roi. Bélisaire, déjà célèbre, devait commander l'expédition. Cinq cents navires portaient plus de quarante mille hommes, soldats ou matelots. La flotte aborde; Gélimer est vaincu deux fois. Carthage, Tripoli, la Sardaigne et la Corse se soumettent à l'empereur qui y nomme un exarque pour le suppléer.

Gélimer, après avoir long-temps supporté la plus dure vie dans les montagnes, se rendit à la cour et y servit à orner le triomphe de Bélisaire. Arrivé au pied du trône impérial, sa bouche, jusqu'alors muette, ne fit entendre que ces mots: *Vanitas vanitatum, omnia vanitas!...*

Une guerre civile éclatait alors en Espagne. Sollicité par un parti, Justinien y porta ses armes triomphantes, et sa vanité put compter la Péninsule au nombre de ses provinces.

Un pareil motif l'attira en Italie. Théodat avait usurpé le trône de la famille de Théodoric; Bélisaire, après avoir conquis la Sicile et défait les

Maures révoltés à Carthage, envahit l'Italie et fit son entrée dans Rome soumise. Théodat, vaincu, abandonné, avait été assassiné par un de ses sujets. Vitigès, proclamé roi, marcha sur Rome à la tête des Goths depuis long-temps accoutumés à la licence et à un repos avilissant. Les Romains préféraient la servitude à une privation ; peu leur importait de servir tel ou tel maître, ils ne savaient plus qu'obéir et végéter.

Malgré les obstacles de tout genre qui s'opposaient à la défense de cette capitale, Bélisaire sut s'y maintenir, et, après les plus brillans faits d'armes, il força ses ennemis à lever le siége.

Vitigès, alors se retirant à Ravenne, sollicita des secours de l'Orient et de l'Occident ; mais les forces réunies des Francs, des Bourguignons et des Goths échouèrent devant l'habileté de Bélisaire. Vitigès fut fait prisonnier, et l'Italie, n'opposant plus de résistance, appartint à Justinien. Bélisaire avait ajouté à tant de gloire celle de refuser la couronne que les Goths lui offrirent à Pavie. Il revint à Constantinople et s'y montra brillant de renommée, entouré d'admiration [4]; le bonheur seul semblait le fuir. L'envie de ses collègues, la faiblesse de l'empereur, les caprices de Théodora et la coupable conduite de sa femme remplirent de douleur la fin de sa vie.

Pendant qu'on apportait aux généraux de Justinien les clefs de Carthage, de Ravenne et de Rome, les Perses détruisaient Antioche, les Barbares[5] menaçaient l'Empire, et l'empereur tremblait dans Constantinople. L'arrivée de Bélisaire changea la face des choses. Nommé général de l'Orient, son nom créa une armée et régénéra l'ancienne ; il partit, et des victoires multipliées, qui auraient dû élever sa faveur à l'égal de sa gloire, lui valurent une disgrace. L'envie excita une sédition dans les troupes qui demandèrent à grands cris leur retour. Bélisaire fut rappelé et son séjour dans la capitale fut employé à se justifier. Mais on avait besoin de lui en Italie, où Totila, proclamé roi des Goths, entrait en maître. Esclave à Constantinople, héros dans les combats, Bélisaire fut envoyé pour réparer les fautes des chefs qui l'avaient remplacé. On l'y laissa manquer de troupes et d'argent. Rappelé de nouveau, il jouit enfin d'un repos si glorieusement acquis. L'eunuque Narsès lui succéda. Le physique le plus ignoble cachait en lui la tête d'un homme d'état et d'un habile général. Étranger, esclave, nourri dans les intrigues du palais, il avait su plaire à l'empereur, et son génie acheva ce que l'adresse avait commencé.

Ses premiers pas en Italie furent marqués par la défaite des Goths et la mort de Totila, leur roi, qui

suivit de près la reddition de Rome, cinq fois prise et reprise sous le règne de Justinien. Teias succéda à Totila et périt comme lui. Les Allemands et les Francs fondirent alors sur l'Italie; Narsès laissa le torrent s'écouler et le tarit ensuite à force de morts. L'Italie payait toutes ces guerres; son état était affreux. L'habile eunuque fut récompensé de ses victoires par le gouvernement de ce royaume réduit en provinces romaines; Longin, son successeur, reçut le premier le titre d'exarque. Cependant Bélisaire, oublié depuis dix ans, sortit de ce long repos pour repousser d'autres agressions, vainquit encore une fois les Barbares, et encore une fois reçut en récompense les acclamations de la multitude et la disgrace du pouvoir. Il n'y survécut pas long-temps. La vie de ce grand homme fut sans tache, si la faiblesse et la bonté ne déparent pas l'ame d'un héros.

Justinien mourut huit mois après, en 565.

Des généraux habiles, de savans jurisconsultes, un trône sans concurrens, firent une bonne partie de la gloire de Justinien. Ce qui lui appartient en propre est peu de chose ou du moins est compensé par des défauts indignes d'un grand souverain. Faible, jaloux, superstitieux, minutieux et prodigue à la fois, il fit oublier qu'il était affable, instruit, sobre, actif et ambitieux de tous les genres de

gloire. La postérité ne lui a pas pardonné la coupable faiblesse qui éleva Théodora au trône et priva Bélisaire de sa liberté.

Ses conquêtes avaient naturellement leur place ici. Nous reviendrons plus tard sur son gouvernement intérieur et sur les institutions qui ont donné à son règne un éclat impérissable.

Ce règne de trente-huit ans fut témoin d'une foule de désastres que Procope nous a rapportés avec des détails qui prouvent l'effroi qu'ils inspiraient et les faibles moyens qu'on avait de se garantir de ceux que l'homme peut éviter. Nous ne parlerons pas des comètes qui étaient cependant pour ce temps d'ignorance une véritable calamité par l'état de démoralisation où elles jetaient le peuple, mais des malheurs plus réels, tels que des secousses de tremblement de terre, de la famine et de la peste... Cette dernière dura un demi-siècle; on ne connaissait aucun moyen de s'en garantir et de s'en débarrasser; elle languissait et se ranimait sans cesse.

A la mort de Justinien, Justin, l'un de ses neveux, fut couronné par le sénat à défaut d'héritier direct. Les Avares vinrent lui demander le tribut accoutumé, et, n'en obtenant que des refus, ils se joignirent à Alboin, roi des Lombards, pour combattre les Gépides dont ils détruisirent le royaume.

Alboin, fier de ce succès, entreprit la conquête de l'Italie, dont les riches contrées étaient le but constant des Barbares du Nord. Narsès seul eût pu défendre l'Empire, mais il expirait alors, victime de son insatiable avarice, qui ternissait ses grandes qualités, et de la haine de l'impératrice Sophie [6].

Vérone et Milan furent pour Alboin une conquête facile; la terreur précédait ses soldats et aucune armée romaine n'était en état de le repousser. La place de Pavie lui résista seule, et fut, pendant longtemps, le siége de sa résidence royale. Les Lombards donnèrent leur nom à l'Italie septentrionale. Le règne brillant, mais court, de leur chef fut terminé par la trahison de sa femme Rosemonde, qui vengea sur lui le meurtre d'un père [7]. Cleph remplaça Alboin; un de ses domestiques l'assassina. Son règne de dix-huit mois avait fait haïr la royauté aux Lombards, qui créèrent trente ou trente-six ducs, souverains chacun dans leurs duchés; les grandes villes étaient sous les juridictions de comtes et les bourgs sous celles de châtelains. Cette étrange république dura dix ans. La noblesse asservit les pauvres, dépouilla les riches, ruina et dépeupla tout. «L'Italie, dit saint Grégoire, ressemblait alors à un repaire de bêtes féroces [8]. »

En Orient, une maladie avait affaibli les facultés

de Justin II, qui, ne pouvant soutenir le fardeau des affaires, abdiqua après avoir choisi pour successeur Tibère, son capitaine des gardes. Ce choix fut un bienfait pour l'Empire, qui n'en jouit pas long-temps. Attaqué d'un mal mortel, il distingua Maurice dans la foule, lui donna sa fille et le couronna quatre ans après la mort de Justin. Si quelques fautes ne venaient dégrader le beau caractère de Maurice, son règne serait l'un des plus heureux pour l'empire d'Orient; mais sa justice ne fut pas toujours exempte de cruauté et son économie d'avarice.

L'Italie exposait depuis long-temps sa misère aux empereurs; elle leur demandait sans cesse des secours qu'ils ne pouvaient lui accorder. Tibère essaya en vain de l'aider dans sa détresse. Maurice s'allia à un petit-fils de Clovis pour effrayer les Lombards, qui résistèrent à ces forces réunies. Un traité fixa alors l'étendue du royaume Lombard et le pays dépendant des exarques de Ravenne [9].

Le pontificat de Grégoire Ier est une des plus belles époques de l'église romaine. Ses vertus et ses défauts même convenaient à son siècle; son éloquence grossière, mais pathétique, enflammait les passions du peuple qui l'écoutait. La fermeté, une prévoyance active et un ardent amour du bien caractérisèrent son administration; il sut à la fois

consolider la vraie religion par ses actes et ses discours, diriger les opérations politiques [10], secourir le faible et le pauvre... Il trouva sa première récompense dans les témoignages d'amour d'un peuple reconnaissant.

Cependant l'inimitié qui existait entre l'Empire et les Perses avait fait place à des sentimens plus pacifiques. Maurice protégeait leur roi Chosroës II contre l'usurpation de Bahram, et ses armes en acquéraient de l'éclat. Sa puissance, aidée de l'amitié de la Perse, devint aussi plus formidable; mais tandis que la majesté de la cour impériale se relevait dans l'Orient, l'Europe était en proie aux Barbares. Les Avares surtout y faisaient de fréquentes et terribles incursions. Maurice, après avoir souffert dix ans leurs insolentes bravades, voulut marcher contre eux en personne; mais, arrêté par de superstitieuses visions, il confia le commandement à son frère et à des généraux inhabiles qui furent tous battus. Une de ses armées, se révoltant, proclama empereur le centurion Phocas. Une sédition éclata dans Constantinople, et le malheureux Maurice, contraint à prendre la fuite, fut massacré avec ses enfans.

Nous arrivons à la France; car, à l'époque où nous sommes parvenus, on peut lui donner ce nom.

Au commencement du sixième siècle, vous ai-je dit dans la dernière séance, l'autorité de Clovis ne s'étendait encore que sur son armée ; il était le roi des Barbares et non celui des peuples qu'il avait vaincus; mais cette armée devenait de jour en jour plus considérable. Après avoir conquis les Aquitaines, Clovis se défit par des piéges et des meurtres de tous les autres rois Francs, rassembla ensuite un concile à Orléans, combla le clergé de ses dons, se fit des amis ardens, se créa enfin une puissance formidable pour le temps, et mourut. Il était âgé de quarante-cinq ans.

De la mort de Clovis à celle de Clotaire, on ne voit dans l'histoire du palais que des meurtres continuels, et dans celle des camps que des guerres et des victoires. Les Francs avaient étendu de tous côtés les frontières de l'Empire; mais cet empire, sans gouvernement, était un corps sans ame.

Les rois vivaient du revenu de leurs domaines; la justice, les impôts existaient à peine; la direction des affaires du peuple était confiée au peuple en masse; la guerre se faisait sans plans combinés et comme par la seule impulsion d'une nation active et belliqueuse; enfin toute l'histoire de ces temps-là se trouve dans la vie domestique des princes, c'est-à-dire dans une suite non interrompue de crimes et d'événemens obscurs, tristes et

honteux pour la France, dont quatre rois se disputaient les lambeaux [11].

La fin du sixième siècle vit les règnes affreux de Frédégonde et de Brunehaut, horribles rivales qui remplirent la France de sang et de ruines. Rien de sacré pour elles, et les liens de famille moins que toute autre chose; car c'est là surtout que s'exerçait leur sanguinaire ambition. Épouse de Chilpéric, Frédégonde voulait régner, et, pour obtenir un trône, elle sacrifia des milliers de têtes coupables ou innocentes; elle avait, pour suppléer à son bras de femme, des jeunes gens séduits par ses caresses, enivrés dans des orgies; *maleficati*, comme les appelle Grégoire de Tours. Le couteau empoisonné qu'elle leur mettait entre les mains ne manquait jamais le but. Malgré la superstition du siècle, l'enceinte des églises n'était pas même sacrée pour Frédégonde. Elle faisait arracher jusqu'aux clous des presbytères, pour que la hache de ses sicaires pût pénétrer dans le bois dont ils étaient construits. C'est ainsi que Rocolène, l'un d'eux, poursuivant Boson, général de Sigebert, qui s'était réfugié dans l'église de Saint-Martin, et n'osant braver la colère du peuple qui murmurait autour de lui, fit enlever et distribua à ses soldats les clous de fer dont étaient couvertes les parois d'une

sainte maison qui dépendait de l'église et lui donnait un accès caché [12].

La férocité calme et prudente que Frédégonde montrait dans tous ses forfaits lui avait donné sur le faible Chilpéric un empire si grand qu'elle s'en servait pour assouvir toutes ses haines. La peste lui avait enlevé ses enfans; elle ne pouvait supporter la vue de ceux de son époux; elle va trouver Chilpéric, lui persuade que ses enfans n'ont péri que par un maléfice de Clovis. « Sa main coupable, ajoute-t-elle, s'étendra jusqu'à vous... » Et ce roi, lâche et abruti par le sang qu'il a déjà vu verser, consent à voir son fils livré aux tortures pour découvrir la vérité. Le jeune Clovis est trouvé sans vie, et, auprès de son cadavre horriblement torturé, un poignard, pour faire croire à Chilpéric que la douleur l'avait porté à se donner la mort.

Audouère, la première femme de Chilpéric, la malheureuse mère de Clovis, vivait retirée dans un monastère. Frédégonde croit le moment venu de satisfaire la haine implacable qu'elle lui conserve; elle la fait étrangler. Audouère avait eu aussi de Chilpéric une fille nommée Basine. Frédégonde ne lui arrache pas la vie; mais, par un crime plus horrible encore, et dans la crainte de la voir trouver un mari qui veuille venger un jour Mérovée,

Clovis et Audouère, elle la fait souiller par d'affreux satellites avant de la renfermer dans un couvent. Chilpéric paraît insensible à toutes ces atrocités; il voit, d'un œil sec, périr ou outrager ses fils, et sa fille, et leur mère...

Le génie du mal semblait être le seul de ce siècle, empreint d'une barbarie plus raffinée que les précédens; on sentait mieux qu'on commettait un crime, mais on ne le commettait pas moins; un prétexte suffisait pour administrer le poison ou diriger le poignard. Personne ne s'en étonnait, et un assassinat était devenu aussi simple que l'est aujourd'hui une mort naturelle. Les supplices les plus épouvantables étaient inventés pour assouvir la vengeance des grands et des princes qu'un trépas ordinaire ne contentait plus. Tel est à peu près le résumé des années où Frédégonde et Brunehaut, deux femmes ! ont souillé la terre de leur existence.

Brunehaut, forte et courageuse, mais ambitieuse, vindicative et incapable d'aimer autre chose que la débauche ou le pouvoir, suscita des guerres civiles, fit assassiner ses nombreux ennemis et finit par tomber sous les coups de Clotaire II. Il la fit attacher à la queue d'un cheval indompté, qui sema ses membres en lambeaux dans les plaines de Bourgogne... Chilpéric, digne époux de Frédé-

gonde, est ainsi dépeint par Ronsard dans *la Franciade* :

> C'est Chilpéric, indigne d'être roi,
> Mange sujet, tout rouillé d'avarice,
> Cruel tyran, serviteur de tout vice,
> Lequel d'impôts son peuple détruira,
> Ses citoyens en exil bannira;
> Affamé d'or, et par armes contraires,
> Voudra ravir la terre de ses frères, etc.

Il ne reste de monumens de ces âges affreux qu'un confus souvenir de misère et de brigandages. Figurez-vous des forêts où les loups et les tigres égorgent un bétail épars et timide ; c'est le portrait des deux tiers de la France sous la première race de ses rois. La plupart d'entre eux étaient tellement abrutis par les excès de tout genre, qu'il ne leur restait plus ni souvenir, ni prévoyance, ni volontés. Dès que ces Barbares avaient atteint leur but, le trône, ils jouissaient brutalement de leur bien-être et s'endormaient au sein des voluptés, laissant à quelque ambitieux le soin de gouverner. Ces causes, jointes à des minorités successives, amenèrent la puissance des ducs dans les provinces et celle des maires du palais. Cependant on trouve peu de traces de féodalité dans toute la durée de la première race ; l'esclavage y était plus

doux que chez les Romains; mais il existait encore [13].

Voyons maintenant l'Angleterre.

L'établissement de l'heptarchie est le grand événement du sixième siècle en Bretagne. Les Saxons semblaient vouloir jouir paisiblement de leurs conquêtes, quand d'autres peuplades germaines vinrent les forcer à partager le pays conquis. Les Angles débarquèrent entre le Fort et la Tweed, s'allièrent avec les Pictes, et, la torche à la main, forçant vainqueurs et vaincus à faire place, ils s'établirent en maîtres.

Sept royaumes s'élevèrent alors dans la Grande-Bretagne sous le nom d'*Heptarchie anglo-saxonne*. Ils formaient une confédération qui avait pour lien l'intérêt commun et pour centre une diète appelée *Wittenagemot* ou assemblée des sages [14].

Ici, comme en France, l'histoire n'offre plus qu'un tissu inextricable de guerres, de divisions, d'alliances, de crimes, et rien n'y fixe l'intérêt.

Il en est de même en Espagne; les Goths y gouvernaient toujours; le règne d'Amalric fut court et sans gloire. Son alliance avec la fille de Clovis ne l'empêcha pas d'être précipité du trône.

Une continuelle anarchie de rois et la plus dégoûtante brutalité, tel est le spectacle qu'offre la monarchie des Goths en Espagne. Le christianisme,

entré avec les Barbares, ne servit qu'à accroître les divisions. Les Goths étaient ariens, les Francs de Clovis orthodoxes; on se battait là comme ailleurs pour la plus grande gloire de Dieu.

Pendant ce temps [15], dans le sein de la tribu de Koreisch, au milieu de la Mecque, était né un enfant dont le génie devait changer la face du monde. Orphelin dès l'âge le plus tendre, il voyagea beaucoup, souffrit beaucoup et connut les hommes. A quarante ans, vieilli par cette existence, il vit les Arabes divisés en tribus ennemies, en proie aux plus furieuses dissensions religieuses. Ici l'idolâtrie, là le plus ignoble judaïsme; ailleurs le christianisme divisé par les hérésies et les sectes... Il jeta sur eux un œil de mépris, puis l'ambition s'empara de son ame : Moïse et Jésus-Christ ont fait une religion, Mahomet ne peut-il en faire une aussi?... Et le voyageur se fait soldat, le soldat se fait prophète. Il se présente au peuple comme l'envoyé de Dieu. Sa première tentative échoue ; mais il tombe en géant. Sa fuite de la Mecque sera l'ère musulmane!... Sept ans après il reparaît, et cette fois en conquérant, en vrai prophète; les faux dieux tombent devant lui, et l'*islamisme* est debout [16]. L'islamisme vivra dans les siècles, Mahomet peut mourir... L'an 11 de l'*hégire* fut le dernier de son

existence [17], et cette fin, imprimant aussi le dernier sceau à sa religion, lui donna un caractère divin.

Ses successeurs n'eurent qu'à suivre ses traces. En six ans, les Arabes avaient renversé la monarchie des Perses, soumis la Syrie et Jérusalem, envahi l'Égypte et Alexandrie, dont Omar brûla la belle bibliothèque. Cette puissance, devenue formidable, menaçait l'empire d'Orient; mais Héraclius, fatigué d'un si long effort, était retombé dans l'inaction, et il périt sans pouvoir y opposer d'obstacle.

QUINZIÈME LEÇON.

Nous avons deux siècles à parcourir aujourd'hui. Le septième, il est vrai, offre bien peu d'intérêt, mais le huitième est chargé d'événemens ; j'essaierai cependant de remplir ma tâche ; nous parlerons d'abord de l'Orient.

Phocas était difforme, d'une figure hideuse ; il ignorait l'art militaire autant que les lettres, et ne voyait dans le rang suprême que la faculté de se livrer impunément à la débauche et à la colère. Il fut pendant huit ans le digne émule des tyrans de Rome, jusqu'à ce que Héraclius, fils de l'exarque d'Afrique, sollicité par les Grecs, vint les délivrer du monstre et fut élu à sa place.

Pendant les huit dernières années, les Perses avaient dévasté les frontières de l'Empire, l'administration intérieure était en désordre, les Avares inondaient une partie de l'Europe ; le peuple et l'armée attendaient tout du nouvel empereur, mais Héraclius semblait s'être endormi sur le trône....

Enfin, lorsque l'Empire fut réduit à l'enceinte de la capitale, il sentit le besoin de sortir de ce funeste repos; il se réveilla, et avec tant d'énergie que, dénué de ressources, il sut vaincre et repousser tous ses ennemis, qui semblaient déjà se disputer Constantinople. Il les vainquit à diverses reprises, et put enfin, après six campagnes glorieuses, jouir du fruit de ses exploits. Le peuple, le sénat, le clergé l'y reçurent avec des larmes de joie et des acclamations aussi réelles que vives; mais ce triomphe, si beau, si légitime, devait se payer bien cher par la misère des provinces, et plus encore par les invasions arabes.

De la mort d'Héraclius à l'extinction de sa race [1], sept empereurs passent tour à tour sur le trône, laissant après eux du sang et des crimes, des victimes et des bourreaux. Héraclius-Constantin est empoisonné par sa belle-mère, qui fait empoisonner son propre fils Héracléonas. Ce dernier est mutilé et on arrache la langue à sa mère. Constant II est assassiné à Syracuse après avoir dépouillé Rome. Constant III fait crever les yeux à ses frères, et laisse l'empire à Justinien II qui, abandonnant le gouvernement à un moine et à un eunuque dignes de lui, passait sa vie à faire souffrir ses sujets et à jouir de leur désespoir. Détrôné et mutilé par Léontius, il remonte sur le trône, se venge sur toute la nation,

et périt bientôt sous la hache d'un bourreau. Tel est le résumé du trop long règne des Héraclides. D'autres tyrans obscurs leur succédèrent ; ils ne méritent de place que dans des tables chronologiques.

L'Italie était échappée à l'empire grec, à l'exception des quelques provinces qui composaient l'exarcat de Ravenne, et qui devaient bientôt faire partie des États de Charlemagne, ainsi que le domaine des rois Lombards; nous ne pouvons ici suivre la succession de ces derniers. Pendant tout le temps que dura leur puissance, plus de vingt princes régnèrent, et quelques-uns avec gloire ; mais les noms de Luitprand et de Rotharis sont seuls sortis de l'oubli. Ce qui existait chez les Francs existait plus encore chez les Lombards; l'autorité royale s'y réduisait presque à rien ; son influence sur les Italiens était nulle. L'Europe, à peine assise, n'avait encore aucun ordre établi; les conquérans, vus avec haine, avec méfiance, ne gouvernaient que par la terreur, et à chaque occasion favorable aux vaincus leur pouvoir s'évanouissait. A partir de cette époque, l'histoire de l'Italie, si long-temps la première du monde, et liée plus tard à celle des Grecs, fait partie de l'histoire de France. Les papes seuls ont su conserver et accroître leur puissance.

« *In questo tempo*, dit Machiavelli, *i pontefici co-*

minciarono a venire in magiore autorità che non erano stati per l'addietro[2].»

Nous arrivons à la France.

Le premier Clovis avait eu la barbarie de son siècle, mais il possédait du moins les vertus généreuses d'un guerrier ; ses fils et ses petits-fils en conservèrent quelques étincelles. Plus tard les crimes existèrent, mais unis à la faiblesse, à l'ineptie.

Clotaire II, plus puissant et plus capable de gouverner que ses devanciers, réunit sous son sceptre toute la nation des Francs. Trois maires du palais gouvernaient sous le chef les trois parties du royaume : la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne.

L'aristocratie, naissant à peine, faisait déjà de rapides progrès[3].

A la mort de Clotaire, Dagobert, son fils, fit le tour de ses États pour en reconnaître l'étendue et rendre la justice ; au retour il s'abandonna à ses vices et aux brutales passions de son siècle. Il ne sortit de cette léthargie que pour se faire battre par les Venèdes et ordonner le massacre des Bulgares, auxquels il avait accordé l'hospitalité. Se relevant ensuite, il dota ses fils de quelques provinces, réprima le brigandage des Gascons, et fonda des couvens à l'instigation de saint Éloi, son orfèvre, son ministre et son ami.

Avec Dagobert finit la race des Mérovingiens, car on ne peut mettre au nombre des souverains ces rois fainéans, espèces de fantômes qui disparaissent sous le pouvoir des maires du palais et dont la vie se dérobe aux recherches des historiens[4].

Le septième siècle est peut-être le moins intéressant, le moins fertile en événemens de l'histoire d'Europe. Nous nous sommes à peine arrêtés en Orient; l'Occident nous offre moins encore. En Italie, les règnes oubliés des rois Lombards; en France, la chute honteuse des Mérovingiens; en Bretagne, où l'ancienne population avait presque en entier disparu, les rois de l'heptarchie toujours divisés, toujours en guerre avec les Écossais, n'ayant aucune influence sur les affaires générales; dans l'Espagne, enfin, des milliers de Juifs expiant par des tourmens affreux le crime de leur naissance et de leur foi: voilà les principaux traits du septième siècle dans la portion la plus belle et la plus civilisée du globe.

Au huitième, nous retrouvons en Orient la dynastie des Isauriens, qui ne mérite de figurer dans l'histoire que par les guerres religieuses des *Iconoclastes*, que nous retrouverons ailleurs. Léon III jeta seul quelque gloire sur cette dynastie. Il portait avec gloire le sceptre des Césars et unissait à

une grande subtilité d'esprit, beaucoup d'énergie dans le caractère. Ce prince paraissait destiné à relever l'Empire et à refouler pour long-temps les Barbares qui l'avaient impunément menacé; mais le contagieux amour des disputes théologiques fit évanouir le génie du grand homme. Il descendit du trône pour se mettre à la tête de sectaires, et au lieu de défendre l'Empire il proscrivit les images. La postérité n'a ajouté à son nom que l'épithète d'Iconoclaste ; l'hérésiarque a fait oublier l'empereur.

La France et l'Espagne sont les deux pivots autour desquels viennent se rallier tous les événemens de l'Europe au huitième siècle.

En France, pendant qu'une foule de rois passaient inaperçus sur le trône, le maire Pépin régnait par le fait. Son fils, encore enfant, lui succéda, et, après quelques troubles inévitables dans un pareil état de choses, il prit les rênes de l'État et marqua tous ses pas par des victoires. Pendant que Charles, qui acquit plus tard le nom de *Martel*, battait les Allemands, les Bavarois et les Saxons, les Sarrazins, maîtres de l'Espagne, envahissaient Narbonne et la Septimanie; ils traversaient les plaines de France, et s'avancèrent jusqu'à Poitiers où la valeur de Charles les défit dans une bataille célèbre.

Dans une de ces irruptions qui, plus heureuses, eussent peut-être changé de nouveau la face de l'Europe, de l'Europe religieuse surtout, les Sarrazins s'emparèrent d'Avignon et assiégèrent Nîmes. Vous pouvez voir encore sur notre amphithéâtre les marques terribles de leur passage et des combats qui se sont livrés sous ses portiques. Charles-Martel, après avoir reconquis Avignon, les battit de nouveau et les refoula jusqu'au-delà des Pyrénées.

La mort surprit le guerrier au milieu de ses triomphes; la France, l'Église lui devaient tout. Eh bien! sa mémoire fut avilie et son ame damnée par le clergé, parce qu'il avait récompensé ses leudes avec des bénéfices ecclésiastiques. Avant d'expirer, il partagea sa puissance entre ses trois fils. Pépin, l'un d'eux, s'étant délivré des autres, régna seul. Mais les peuples, soit politique, soit vieille habitude, tenaient encore à leur roi légitime; Pépin, pour les satisfaire, tira de quelque couvent un dernier Mérovingien qu'il nomma Childéric III. Fatigué plus tard de cette ombre à sa puissance, il restitua Childéric au cloître, et, sûr de l'appui de la noblesse, il ceignit son front du diadème. Élevé sur le pavois et proclamé par la nation, il voulut imprimer à sa dignité un caractère religieux et sollicita l'onction de saint Boniface, comme il avait sollicité

le consentement du pape Zacharie [5]. Il est préférable que celui-là soit roi, qui a le pouvoir suprême[6], avait dit ce dernier; et ce mot d'une politique profonde agrandit en même temps le pouvoir du roi de France et la puissance spirituelle des papes[7].

On possède encore bien peu de documens sur cette époque de notre histoire ; les fables en tiennent lieu. Cette révolution peut être considérée comme l'introduction d'une nouvelle horde de Francs dans les Gaules, sous la conduite d'un chef qui continua la politique de ses prédécesseurs et flatta le clergé pour régner plus facilement[8].

Le pape, en guerre avec les Lombards, profita du besoin qu'avait de lui l'usurpateur; il vint en France, sacra Pépin et ses enfans et sollicita son secours. Pépin battit par deux fois Astolphe, roi des Lombards, et le força à céder tout ce qu'il avait enlevé au pape. L'Église romaine, dit Bossuet, ne reçut jamais un plus beau don que celui que fit alors ce pieux prince. Il porta ensuite ses armes contre les Saxons et dans la Septimanie, qu'il réunit à la France après en avoir chassé les Sarrazins. Le duché d'Aquitaine fut aussi réuni à la couronne.

Cependant le pape, mécontent des Lombards, et devenant plus ambitieux en acquérant plus de pouvoir, sollicita encore Pépin, et encore une fois obtint, par son secours, entière réparation.

Ces papes, que les Francs regardaient comme les oracles de la divinité, et pour l'amour desquels ils auraient bouleversé le droit public, n'inspiraient point la même vénération aux Italiens plus rapprochés d'eux[9]. Le Saint-Siége était alors disputé par deux factions; elles amenèrent une guerre que termina la mort de l'un des concurrens[10]. Celle de Pépin, châtié encore peu avant par l'Église pour avoir touché à ses possessions, suivit de près cet événement et fit place au règne plus glorieux de Charlemagne.

Pépin-le-Bref avait partagé son royaume entre ses deux fils, et, suivant la coutume de ces temps, une guerre civile suivit ce partage. Bertrade, mère de Charles, voulut lui faire épouser une fille du roi des Lombards; le pape Étienne s'opposa à cet acte de politique. Charles l'épousa et la répudia ensuite. Ses mœurs déréglées annonçaient un mauvais roi; le trône le régénéra.

La renommée de ce prince ne commence guère qu'à la première défaite des Saxons, qu'il fut attaquer tant pour garantir les frontières exposées au pillage, que pour convertir ces Barbares au christianisme. Après cette victoire il châtia les Lombards qui n'observaient pas sous Didier les engagemens contractés sous Astolphe, et le pape Adrien, solennellement visité par le vainqueur, plaça sur sa

tête la couronne de fer des Lombards. De nouveaux soulèvemens de ces derniers et des Saxons appelèrent souvent de ce côté les armes de Charles, occupé ailleurs par les Musulmans, les Gascons et les Navarrois réunis. L'Empire s'étendait toujours davantage vers le Nord, et c'est là qu'est l'histoire. Charlemagne enrichissait les églises et les seigneurs de terres et d'esclaves. Il régla lui-même leurs droits et leurs devoirs dans ses capitulaires.

Les Saxons, de nouveau soulevés par Vitikind, furent de nouveau vaincus, et Charlemagne, se laissant aller à son courage et à une cruauté qu'il n'avait pas encore montrée, en fit périr froidement plus de quatre mille. Cet acte horrible n'eut d'autre résultat que de provoquer une autre révolte. La Saxe fut alors livrée à la guerre et au pillage jusqu'à l'entière soumission de son chef Vitikind qui reçut le baptême. Ce Vitikind fut un prodige de constance et de valeur; il résista plus de trente ans à Charlemagne, maître d'une partie de l'Europe.

Le bien-être des premiers Barbares avait séduit ceux des Normands et des Huns demeurés dans leurs forêts; les premiers vinrent à leur tour ravager les côtes de l'Angleterre et de la France; les Huns s'avancèrent dans la Bavière et le Frioul d'où ils furent repoussés.

A peu près à cette époque le pape Léon III, fait

prisonnier par deux prélats révoltés [11], parvint à s'échapper et se réfugia près de Charlemagne en lui demandant vengance. Le roi de France vint à Rome le rétablir sur le trône pontifical [12], et le pape reconnaissant lui conféra le titre d'empereur d'Occident que confirma le peuple et le clergé romain [13].

Ce grand événement termine le huitième siècle en France et la deuxième période que nous avons adoptée dans la division de ce cours. Nous reprendrons plus tard le règne de Charlemagne, empereur, dont la renommée effaça celle de tous ses devanciers. Il avait déjà conquis l'Italie, soumis les Saxons, les Esclavons et les Huns ; toujours et partout vainqueur, il avait étendu sa domination des Pyrénées au Danube, et du Danube à l'Elbe, où il fonda de riches évêchés pour y faire prêcher la parole sainte et consolider un pouvoir récent. Proclamé empereur d'Occident et roi des Romains, affermi sur le trône le plus brillant du globe, il songea à civiliser ses peuples et à embellir ses derniers jours par une vie plus douce et moins agitée.

Cependant Venise élevée du milieu des eaux par une poignée de fugitifs, d'abord faible, pauvre et inaperçue, devait plus tard, maîtresse des mers, braver la puissance des papes, donner des lois à l'Orient, et remplir l'Europe de son commerce et

de son nom. République gouvernée par un doge, elle profita, pour s'élever, des désordres qui remplissaient l'Italie ; mais son éclat pacifique occupa peu l'histoire. Au huitième siècle, les armes des Francs, appelées par des traîtres, se brisèrent contre l'esprit national des Venètes et la position favorable de leur capitale [14]. Hâtons-nous d'arriver à l'événement le plus important de cette période, à la conquête et l'occupation de l'Espagne par les successeurs de Mahomet.

Les Arabes possédaient l'Égypte ; cette conquête devait nécessairement entraîner celle de l'Afrique ; les successeurs d'Omar en vinrent à bout. Carthage fut ruinée, Constantine prise, la Mauritanie et touce la côte occidentale se soumirent sans résistance. Musa, gouverneur de ces provinces, sentant le besoin d'entretenir l'activité et l'ardeur belliqueuse de ses troupes et d'un peuple inquiet et remuant, tourna des regards ambitieux vers l'Espagne. Ce pays était faible, languissant et hors d'état de repousser un puissant ennemi. Livrée depuis deux siècles à de farouches conquérans, humiliée, asservie, épuisée, couverte de ruines, elle n'était plus cette Espagne généreuse qui avait si noblement combattu pour sa liberté contre les maîtres du monde. Le luxe et une civilisation in-

complète avaient amolli ses mœurs et abattu son courage. Déjà vaincus par les Romains, encore vaincus et avilis par les Goths ; les Espagnols, esclaves et misérables, regardèrent presque comme des libérateurs des conquérans nouveaux. Les Goths eux-mêmes, désunis entre eux et livrés aux plus honteux désordres, n'étaient guère capables de défendre l'Espagne.

Appelé par le comte Julien, noble mécontent ou ennemi du roi Rodrigue, Musa fit ses préparatifs d'invasion, et les premiers pas de ses Arabes sur la côte n'éprouvèrent aucun obstacle. Séville fut prise, mais il fallut bientôt soutenir de rudes combats. Le chef des Arabes, pour ôter tout espoir à ses soldats, avait brûlé sa flotte ; la mort de Rodrigue et la défaite des Goths furent la suite de cet acte déterminé. Ainsi tomba la monarchie des Goths. « Elle avait commencé par la conquête, versé, pour se maintenir, des flots de sang espagnol, mis deux siècles à se consolider ; elle finit en un jour par le sort des armes ! [15] » La tête de Rodrigue fut envoyée au calife.

Cependant des chrétiens réfugiés dans les montagnes des Asturies conçurent le généreux dessein de reconquérir la liberté de leur patrie, élurent un homme actif, audacieux et capable ; Pélage fut roi. Pour la première fois les Musulmans furent vain-

cus. De nombreux souverains arabes se renouvelaient, ainsi que leurs émirs, en Espagne ; nous ne parlerons que de ceux qui le méritent à quelque titre.

Ambisa, l'un des derniers, s'occupa de régulariser la perception des impôts et de répartir des terres aux Musulmans. Il envoya ses lieutenans en Gaule où ils mirent tout au pillage ; il y passa lui-même ensuite et y périt. Un de ses successeurs, Abdérame, après avoir parcouru l'Espagne et fortement établi son autorité, passa les Pyrénées, et, malgré le cri de guerre qui retentit d'une extrémité de la France à l'autre, les Sarrazins arrivèrent jusqu'à Tours. Charles-Martel les y attendait ; une grande bataille, suivie d'une victoire décisive, força, comme nous l'avons déjà vu, les Musulmans à rétrograder jusqu'aux environs de Narbonne, d'où la nouvelle de ces désastres fut remplir de consternation les Maures d'Espagne et d'Afrique. La mort d'Abdérame fut annoncée au calife qui, en nommant Abdelmélic pour le remplacer, lui ordonna la ruine entière de la France, ordre plus facile à donner qu'à exécuter. Les Arabes étaient découragés et ce fut en vain que l'émir essaya de leur rendre quelque énergie. Une nouvelle entreprise échoua dans les Pyrénées et l'émir fut changé. A cette époque mourut Pélage qui avait su étendre

dans les Asturies sa domination régénératrice et conserver le sceptre au sang espagnol. Cette monarchie, à peine aperçue dans son principe, devait, au bout de quelques siècles, régir les plus beaux pays des deux continens. Les événemens qui survinrent ne furent ni heureux ni honorables pour les Maures; le petit-fils de Pélage, Alphonse-le-Catholique, avait employé ces temps de troubles à donner de solides fondemens à ses petits États qu'il agrandissait sans cesse. La guerre civile était partout; l'Espagne entière était en armes. Plusieurs cités livrées au pillage, à l'incendie, disparurent à cette époque et ne laissèrent que des ruines aux générations futures.

Un demi-siècle s'était écoulé depuis l'invasion des Arabes lorsque la discorde vint désunir les conquérans et rendre l'Espagne plus malheureuse encore. Vingt émirs, munis de pouvoirs absolus, avaient tour à tour dominé sur elle, consultant plus leur intérêt que celui du pays conquis. Les califes étaient trop éloignés pour apporter un prompt remède à tant de maux qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement. Les Musulmans d'Espagne prirent un parti violent et décisif; se dégageant de toute servitude envers les califes, ils élurent un souverain. Un nouvel Abdérame, descendant d'une illustre famille, fut choisi et accepta avec joie la couronne

d'Espagne. Abdérame était à la fleur de l'âge, rempli de grace et de majesté; son entrée en Espagne fut un triomphe et ses premiers pas des succès; car il défit le fils du calife Jusuf qui lui disputait la possession de Cordoue et battit plus tard le calife lui-même. Quand Abdérame fut assis plus solidement sur le trône. il ne songea qu'à améliorer le sort des Maures d'Espagne; il accorda paix et protection à tous les chrétiens séculiers ou laïques moyennant un tribut[16], calma ou réprima plusieurs révoltes de Jusuf, ou des siens ou d'autres ambitieux, car elles furent fréquentes. Les califes renoncèrent enfin à leurs possessions d'Espagne, et Abdérame n'eût plus été troublé dans ses projets d'amélioration sans une invasion de Charlemagne qui avait compris l'Espagne dans ses projets de conquêtes; mais ce dernier, après avoir pris Saragosse dans sa course rapide, fut vaincu dans les Pyrénées.

Abdérame n'avait plus d'ennemis: Tolède, Mérida, Séville, Saragosse, Valence reconnaissaient son autorité, et il en rendait le poids si léger que, sous le joug d'un despote, chacun pouvait se croire libre. La civilisation espagnole fit des progrès sous son règne qu'il termina après trente ans de gloire. Un homme de génie change seul le sort d'une nation; le huitième siècle en offre deux grandes preuves.

Hixêm succéda à son père, et l'opposition de ses frères amena encore de longs troubles en Espagne. Il en sortit victorieux. Plus avide de gloire qu'avant de tenir l'épée, il médita alors la conquête de l'Espagne septentrionale et de la Gaule Narbonnaise. Il lui fallait de puissantes armées, il fit publier la GUERRE SAINTE : *l'algihed.*

Au même jour, à la même heure, dans ses vastes États, ses guerriers vinrent en foule se ranger sous ses drapeaux. Cette croisade musulmane fut conduite par l'hagib du roi. Arrêtée d'un côté par Alphonse, elle passa de l'autre les Pyrénées, pilla Narbonne et fut arrêtée par les seigneurs du midi de la France réunis à Carcassonne. Hixêm, se dégoûtant de la guerre et du prix dont il faut payer les lauriers, s'appliqua à rendre ses sujets heureux et à imiter son père qu'il suivit bien jeune au tombeau. De nouveaux troubles, de nouvelles guerres attendaient encore son fils Athakem...

Ici se terminent les histoires partielles des nations européennes qu'il est bien difficile de suivre dans toutes leurs phases pendant ces quatre derniers siècles. Les grands événemens, les événemens glorieux surtout sont rares.

Qu'y voit-on, en effet? La ruine de Rome avilie, la décadence continuelle de l'empire d'Orient, et

partout l'invasion des Barbares, partout la fondation de nouvelles monarchies plus ou moins durables.

La Gaule voit les Francs et les Bourguignons disputer aux Gaulois et aux Romains la possession de ses riches provinces.

La Bretagne, ravagée par les Saxons, l'est plus tard par les Angles, et leur abandonne jusqu'à son nom.

L'Espagne, soumise par les Goths, tombe ensuite au pouvoir des Arabes.

Le Portugal, soumis par les Romains, envahi par les Suèves, les Goths et les Sarrazins, partagea toutes les révolutions de l'Espagne.

Dans l'Italie, pendant que Venise, agrandissant son pouvoir, ose s'ériger en république, les Lombards et les papes se disputent quelques débris de l'empire d'Occident.

En moins de trois siècles et demi, dit le comte Ferrand[17], cette Italie, si long-temps la terreur du reste de l'Europe, éprouva quatre grandes révolutions : l'empire romain détruit par les Turcilinges; ceux-ci chassés par les Goths; les Goths remplacés par les Lombards; les Lombards subjugués par Charles-Martel. Ce fut encore pire après Louis-le-Débonnaire.

De loin en loin apparaissait un homme de génie

qui venait arrêter le torrent destructeur ou faire avancer de quelques pas la civilisation ; mais après sa mort les ravages reprenaient leur cours et les ténèbres devenaient plus profondes.

Le colosse romain se serait détruit de lui-même et sans aucun effort étranger ; sa destruction fut plus rapide et plus violente quand toutes les peuplades du Nord vinrent fondre sur tous les points de son territoire.

Nous avons peu parlé de ces hordes sauvages, mais c'est que leur histoire n'existe encore que dans leurs mœurs et dans leur religion. Quand les nations déjà civilisées avaient à peine des lois, un gouvernement, une hiérarchie, que pouvaient être des guerriers nomades? Quelle histoire suivie peut-on en faire? Quels événemens ont pu être recueillis et consignés?

Les premières incursions de ces peuples, dit le judicieux Robertson [18], furent inspirées par l'amour du pillage plutôt que par le désir de former de nouveaux établissemens. Grossiers et cruels, ne connaissant que cette vie aventureuse, indépendante, pleine de périls et de jouissances brutales, ils sortirent de leurs forêts, guidés par des chefs audacieux, portèrent le fer et la flamme dans les provinces limitrophes, et retournèrent triomphans avec de l'or, des provisions et des captifs. Enhardis

par le succès, ils s'avancèrent toujours davantage, et, devenus plus nombreux, ils songèrent à s'établir dans les pays conquis. Plutôt que de traverser encore d'immenses plaines pour retrouver leurs foyers, occupés peut-être par de nouveaux Barbares que vomissait sans cesse l'Orient, ils se choisirent une patrie et la défendirent contre les attaques des anciens possesseurs ou d'autres hordes errantes [19]. Mais ils ne purent y régner seuls et en paix; force leur fut d'admettre de nouvelles et d'anciennes populations. Et de là la diversité innombrable des souverainetés, de là leur civilisation [20]. Les lumières des vaincus et le besoin de repos la firent naître dans les nouveaux États; quelques grands hommes l'accélérèrent, mais elle fut l'ouvrage des siècles.

L'Europe, couverte de sang et remplie de victimes, fut en proie à ces calamités sans cesse renaissantes, jusqu'à ce qu'enfin le Nord, épuisé d'habitans par ces inondations successives, ne fut plus en état de fournir de nouveaux alimens de destruction. Si l'on voulait fixer la période où le genre humain fut le plus misérable, il faudrait nommer celle qui s'écoula de la mort de Théodose à l'établissement des Lombards en Italie [21]. A ces horreurs succédèrent de nouvelles formes de gouvernement, de

nouvelles lois, de nouvelles mœurs, de nouvelles langues...

Mais arrêtons-nous ici, et suspendons le récit des faits pour examiner l'état religieux et moral de l'Europe pendant la période de quatre siècles dont nous venons de retracer l'histoire. Cet examen sera le sujet de nos prochaines séances.

SEIZIÈME LEÇON.

L'époque que nous traversons (du cinquième au neuvième siècle) est la plus ingrate de celles que nous sommes appelés à parcourir. Elle est toute de bouleversement et de transition ; rien de fixe ni de saillant, que ces mots éternellement répétés : *Invasions*, *chaos*, *puissance bienfaisante de l'Église.*

Arrivés à Charlemagne, nous trouverons des pas de faits. L'union de l'empire et de la papauté accélèrera la marche de la civilisation en lui imprimant une direction unique, et le berceau de la féodalité se montrera. L'historien pourra alors se prendre à une idée, la développer et la suivre. Aujourd'hui rien de tout cela : une nuit profonde d'où sortent çà et là quelques lueurs éparses pour nous donner une idée des lois, des mœurs, de la littérature ; voilà tout. Mais si ma tâche est difficile, elle sera courte, et nous arriverons plus vite à ce qui pourra donner au récit une couleur vraie et pittoresque, au raisonnement une base.

Il n'est aucun de vous qui, à la lecture des pieuses folies des Croisés du onzième siècle, périssant par milliers au milieu des populations qu'ils massacraient, au récit des irruptions de Barbares envahissant et détruisant des contrées où déjà avait pénétré la civilisation, n'ait gémi sur les malheurs que l'humanité est destinée à souffrir à chaque période de son existence.... Eh bien! de ces tourmentes matérielles est toujours sorti un bien moral: une civilisation plus avancée, un état politique plus parfait. Sans ces irruptions toujours renaissantes des peuples sauvages de l'Orient, nous aurions peut-être une immense monarchie absolue, un empire chinois.

Les suites de la transmigration des peuples sont incalculables; chaque horde, avec ses coutumes et ses lois particulières, a concouru au développement des nations européennes; chaque peuplade a donné quelques élémens d'une civilisation vierge, forte de sa jeunesse, de ses besoins et de son activité. Ces élémens, agglomérés et mûris par le temps, ont formé une véritable civilisation européenne que l'Europe a fait ou fera partager plus tard aux autres parties du monde. Qu'est-ce, en effet, que l'Amérique du Nord? Que sont les nouvelles républiques au-delà de l'Océan? Des filles de notre vieille Europe. Je l'ai déjà dit: la civilisa-

tion suit la loi de la pesanteur; toujours plus rapide en avançant, elle ne connaîtra bientôt plus de bornes... Tout dans le monde concourt à son progrès, et même ce qui semblerait devoir l'arrêter, car l'esprit humain, dégagé de ces passagères entraves, n'en marche que plus vite à sa fin, à son immuable destinée : la perfectibilité. Ainsi, le despotisme du sabre, le despotisme de la thiare, le despotisme niveleur et abrutissant de la multitude, sont autant de maladies du corps social, autant d'expériences qui servent à son hygiène future.

La civilisation païenne et matérialiste avait légué à la civilisation chrétienne l'idée d'ordre, de pouvoir absolu, et en même temps des modèles d'un régime municipal. Rien de tout cela ne fut perdu. Ces élémens, aidés, les uns par le climat, les autres par des traditions et des usages enracinés, prévalurent en quelques contrées et s'y naturalisèrent avec les siècles. Des luttes s'établirent entre les principes comme entre les peuples, et de ces luttes sortirent des régimes mixtes, des sortes de transactions comme notre régime représentatif. Mais pour en venir à de tels résultats il fallait plus que le cours ordinaire des choses, il fallait un principe vivifiant, régulateur, réorganisateur.

Le christianisme, devenu une institution régu-

lière, tint dans les premiers temps en ses puissantes mains tout l'édifice de la nouvelle civilisation. Seule instruite, seule capable de vouloir et d'agir avec suite, l'Église avait le pouvoir moral; elle devint le lien commun de tous ces peuples étrangers l'un à l'autre, qui faisaient à la fois l'essai d'une nouvelle existence et d'un gouvernement. « Les évêques, dit M. Guizot dont on ne récusera pas ici le témoignage, les évêques étaient devenus les premiers magistrats municipaux, et le corps des prêtres pleins de vie, de zèle, s'offrait naturellement à tout surveiller, à tout diriger. On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation; ainsi le voulait le cours naturel des choses; le clergé seul était moralement fort et animé, il devint partout puissant; c'est la loi de l'univers. »

Cette puissance qui, plus tard, lorsque les gouvernemens furent constitués et établis sur des bases durables, devint importune et fatale à plusieurs d'entre eux, cette puissance était au cinquième siècle un bienfait, une nécessité, un principe d'existence. Qu'eussent été toutes ces hordes sans lois, sans foi, sans discipline, ennemies entre elles, plus ennemies du peuple qu'elles dépouillaient?

Ces Barbares sans frontières, sans gouvernement, obéissant à un chef militaire tant qu'il était vain-

queur et qu'il leur assurait quelques jours d'avenir, auraient-ils pu s'établir, se constituer, en même temps que se défendre contre les agressions sans cesse renaissantes d'autres Barbares arrivant après eux?

L'invasion, en effet, n'a pas été l'affaire de quelques années, mais de quelques siècles. Voyez dans notre France : Que sont les Francs, les Bourguignons, les Normands, les Thuringiens, sinon des Barbares nouveaux qui venaient demander, les armes à la main, place aux vendanges et aux moissons? Que sont les dynasties elles-mêmes, sinon des hordes nouvelles conduites par un chef plus fort ou plus heureux? Une fois établis, ces Barbares, ces chefs nouveaux venus, défendaient leurs nouvelles propriétés contre des agresseurs que l'inépuisable Orient leur vomissait sans relâche. Le moment viendra sans doute où ces Barbares, assis une fois et plus paisibles possesseurs de leurs conquêtes, aspireront, par un instinct naturel à l'homme, à une civilisation bienfaitrice; mais la crise avait dû être longue, et elle l'eût été bien plus encore sans l'Église, mère commune de toutes ces familles errantes, les protégeant toutes de sa science, de sa morale, de sa discipline et de son universelle charité. Heureux les peuples de l'Europe si cette protection civilisante, ce sublime patronage avait con-

tinué à les suivre à travers les siècles! mais une époque arriva où, s'éloignant de son esprit originaire, l'Eglise se laissa modifier à son tour par l'état social et les passions humaines. Elle s'y plia pour s'y accommoder, ou se révolta contre la raison et les lumières croissantes[1]; prenant ainsi de l'humanité ce qu'elle eût dû en rejeter et rejetant ce qu'elle eût dû en recevoir[2].

Après ces considérations générales, nous devrions, suivant le plan que nous nous sommes tracé, étudier d'abord l'état politique et social des différens peuples d'Europe; mais l'Eglise, comme je viens de le dire, tient, dans la période que nous allons parcourir, le rang le plus haut et le plus essentiel, elle est le lien commun des peuples retombés dans l'enfance. Nous nous occuperons d'abord d'elle, de son histoire, de son organisation.

Nous avons vu les chrétiens d'abord persécutés, isolés et sans lien commun; plus tard réunis en congrégation; plus tard, enfin, se formant des doctrines, une hiérarchie, des règles et des institutions. Nous allons voir, à une époque plus avancée, un clergé puissant séparé de la nation, qui a sa juridiction, ses richesses, sa constitution propre, indépendante de la société qu'elle tend à dominer en la régularisant.

Outre cette existence indépendante et dans la-

quelle nul laïque n'avait le droit de s'immiscer, elle avait conservé une action toujours prépondérante sur les diverses administrations; les évêques et de simples clercs, plus éclairés que les hommes d'armes les plus élevés en dignités, étaient magistrats municipaux et réglaient les affaires de la ville abandonnées à leurs soins par des laïques ignorans. Dans cette vie toute guerrière, toute agissante, le temps et le repos manquaient aux hommes en état de porter les armes. Les Barbares s'estimaient heureux qu'on voulût s'en occuper pour eux, et ne songeaient à la domination intellectuelle du clergé que pour se féliciter du repos qu'elle leur laissait.

Il était naturel que des rois ignorans et couverts de peaux d'ours laissassent prendre au clergé un ascendant plus prompt et plus grand que des potentats héréditaires, revêtus de la pourpre et nés au sein d'une civilisation brillante quoique décrépite.

Lorsque de nouvelles hordes à demi sauvages, à la suite d'Alaric ou d'Attila, venaient saccager Rome ou les provinces, l'Eglise n'opposait pour toute résistance que des cierges, des chants et des reliques... Les féroces conquérans fléchissaient le genou. Ces barbares princes, chefs ou guerriers, étonnés de l'ascendant qu'exerçaient sur eux de simples femmes ou des vieillards, abaissaient le

glaive prêt à frapper, portaient avec respect des reliques dont ils ne pouvaient comprendre la vertu, remettaient à leur place les vases arrachés à l'autel et se joignaient au chœur pour entonner les cantiques sacrés...

Ainsi donc, l'Eglise exerçait sur l'Europe une influence morale et matérielle toute au profit de la civilisation nouvelle.

En même temps qu'elle organisait le monde nouveau, elle s'organisait elle-même; l'esprit ecclésiastique ou sacerdotal dominait sur l'esprit religieux, et comme dans toute société le pouvoir est d'autant plus fort qu'il est uni et central, l'Eglise tendait surtout à centraliser ses forces. Elle en avait un besoin réel : les élections seules nous en seraient une preuve. Dénuées de règles, de formes légales et stables, elles étaient livrées au caprice d'une multitude passionnée et versatile. Les conciles, comme moyen de discussion, étaient encore une preuve de liberté. Mais il ressortait des conciles un bien immense. Le concours de tout ce qu'il y avait d'esprits éclairés et tendant au même but amenait des décisions qui laissaient une empreinte durable. Chaque concile était un pas vers l'ordre, vers l'unité.

L'institution des patriarches en fut un bien grand aussi. Depuis le quatrième siècle, le titre de pa-

triarche était donné aux évêques les plus vieux, les plus respectables; mais vers la fin du cinquième siècle, le concile de Chalcédoine le donna exclusivement aux métropolitains de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Cette institution modifia essentiellement l'organisation de la société chrétienne; elle y fonda une agglomération nouvelle, un *nouvel état ecclésiastique*, l'état patriarcal, si rapproché de l'état monarchique [3].

Nous reviendrons plus tard sur cette organisation et sur la hiérarchie de l'Église pendant la période qui nous occupe. Qu'il nous suffise de constater aujourd'hui qu'à côté de cette société partagée entre la décrépitude et l'enfance, s'écroulant de vétusté ou inhabile à produire, s'élevait une société active, forte malgré ses germes de liberté populaire et ses divisions apparentes; une société pleine d'avenir, mais d'un avenir orageux chargé de biens et de maux...

Le bien, nous l'avons vu; c'est l'édifice de la civilisation progressivement reconstruit; le mal, c'est cette surabondance de vie qui couvrait l'Europe chrétienne et engendrait les hérésies, les réformes, les innovations trop près de la barbarie pour n'être pas sanglantes.

Quelques illuminés se prenaient seuls pour vic-

times de leur délire religieux ; ils s'isolaient pour se livrer à des pratiques absurdes, impies par excès de religion ; car si l'excès du bien est un mal, c'est en religion surtout. Le fanatisme et la superstition sont si près d'un zèle pieux et louable !... Quelques-uns, disons-nous, s'isolaient pour se macérer et se rendre dignes d'une éternelle béatitude; d'autres, s'isolant aussi, se bâtissaient de petites républiques éloignées des hommes dans le sein desquelles ils échappaient aux tentations sans cesse renaissantes de la société [4].

Le mysticisme, commun à tout l'Orient, amena ces deux conditions; en Occident, les mêmes résultats provinrent d'autres causes. Ce ne fut plus pour la solitude et la contemplation que les monastères se fondèrent, mais pour la réunion même et pour le bien qui devait naître de foyers religieux d'où émaneraient des idées que la méditation et la discussion devaient rendre fécondes [5].

Méditation, discussion, voilà en effet deux mots puissans et féconds; mais il y a tant de place pour l'erreur à côté de la vérité, qu'ils engendrent plus souvent des systèmes erronés et de longues disputes; d'autant plus longues que l'amour-propre est plus intéressé à les soutenir.

J'ai parlé des hérésies nées dans les quatre premiers siècles; jetons un coup d'œil sur celles

qui suivirent, au moins sur les plus importantes.

Parmi les grandes questions qui ont agité le monde religieux dans le courant du cinquième siècle, se place en première ligne le pélagianisme.

A cette époque de transition et de fondation où les esprits les plus élevés discutaient tous les principes de la religion chrétienne, un des points principaux de la controverse était le libre arbitre et la grace, l'influence plus ou moins grande et positive de Dieu sur la liberté de l'homme.

Nous avons vu que l'Eglise avait surtout en vue de dominer pour fonder. Pour mieux y parvenir elle s'appuyait sur Dieu. Toute doctrine admettant liberté ou examen la blessait et l'importunait. Différant en cela de l'Eglise du premier siècle qui ne devait chercher qu'à lutter pour renverser, celle du cinquième discutait et luttait à regret; car elle perdait dans ses luttes une partie de la force dont elle avait besoin pour se consolider et s'étendre. C'est pour cela qu'elle avait adopté certaines idées arrêtées, fixes, qu'il était odieux et coupable d'ébranler.

Mais parmi les hommes érudits, clercs ou laïques, des esprits originaux, investigateurs, se trouvaient qui, ne pouvant s'accommoder d'une doctrine faite, positive et fixe, discutaient, et soutenaient des opinions contraires.

Le moine Pélage était de ce nombre ; il discuta, prêcha et eut des disciples. Rome, Hippone et Carthage l'écoutèrent tour à tour et il y trouva des prosélytes. Saint Augustin vit en lui un redoutable antagoniste de l'Eglise et consacra à le combattre une partie de sa vie. Saint Jérôme à Bethléem, les évêques d'Arles et d'Aix l'accusèrent d'hérésie, lui et son disciple Célestius, et les hérésiarques eurent à se défendre auprès des papes Innocent et Zosime, devant divers conciles et di vers empereurs [6]. Ils furent condamnés et bannis.

Quelques évêques refusèrent de souscrire à cet acte sévère; ils furent dépossédés de leur siége et exilés. La doctrine pélagienne, cédant à l'autorité de l'Eglise, s'éteignit alors peu à peu; mais elle laissait des racines et quelques rejetons reparurent en Gaule. Saint Augustin, Pélage et Célestius n'existaient plus. Leurs héritiers recommencèrent une nouvelle lutte qui se termina encore à l'avantage de l'Eglise.

Cette dernière soutenait en même temps une dispute théologique en sens contraire. La prédestination, une espèce de fatalisme, occupait les esprits; l'Eglise prudente ne l'adopta point quoiqu'il semblât découler de ses doctrines, et se tint ainsi dans un juste milieu de bon sens et de raison. Le pélagianisme, combattant une exagération, se-

rait devenu puissant; il n'eut plus de prise et mourut.

A côté de cette hérésie de controverse se trouve celle d'Eutychès, moine en grande réputation de sainteté; Nestorius, créateur d'une hérésie dont nous avons parlé dans la première partie de ce cours, soutenait qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes différentes : le verbe éternel, infini, incréé, et l'homme fini et créé. Eutychès, voulant détruire cette hérésie sur la divinité du Sauveur, tomba dans l'excès opposé et enseigna que, *dès l'instant de l'incarnation, il n'y avait eu en Jésus-Christ qu'une seule nature : la nature divine, qui avait absorbé la nature humaine, ainsi que la mer absorbe la goutte d'eau qui la touche et la fournaise le charbon qu'on y jette*[7].

Un concile tenu à Constantinople condamne Eutychès; mais son crédit à la cour était grand; il parvint à en faire convoquer un à Éphèse sous la présidence de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui le déclara orthodoxe. «*Puissent*, dit un article du concile, *puissent ceux qui divisent Jésus-Christ être divisés par le glaive, mis en pièces et brûlés vifs !*» Ce vœu charitable ne termina pas la dispute. Marcien[8] succéda à Théodose et assembla un concile à Chalcédoine qui déclara qu'*il y avait en Jésus-Christ une seule personne et deux natures*[9]. Et

Eutychès, déposé, chassé de son monastère, rentra dans l'obscurité ; mais ses partisans, peu effrayés de cette sentence, remplirent l'Orient de troubles, de séditions et de meurtres.

Telles furent les principales hérésies du cinquième siècle. Pendant qu'en Occident les idées philosophiques altéraient les dogmes du christianisme sur la grace et la liberté humaine, en prétendant rendre l'homme capable d'arriver de lui-même au plus haut degré de vertu, ou à le dépouiller de toute activité pour le soumettre à une destinée qui ne lui laissait aucune liberté, en Orient la curiosité altérait et déconsidérait les mystères en voulant les expliquer [10].

Les siècles suivans ne virent point d'hérésies importantes ; les suites du nestorianisme et de l'eutychianisme occupèrent seules [11]. L'Église avait prononcé, il n'était plus question d'établir la vérité ; mais on cherchait à l'expliquer, et de pareilles recherches, dans des temps où ces matières étaient si inflammables, pouvaient souvent troubler le repos de l'Église ; car il faut se faire une idée vraie de ces siècles d'ardeur religieuse. Nos questions de politique actuelle occupent certes d'une manière bien vive les esprits des habitans de l'Europe, mais c'est peu de chose en comparaison de ce qui existait alors. A peine une question s'éteignait qu'une

nouvelle lui succédait. L'Orient et l'Occident prenaient parti ; on s'écrivait, on voulait se convaincre et on entreprenait de longs voyages pour arriver à ce but. Après les discussions, les disputes ; après les disputes, les pamphlets, les injures, les coups, les persécutions [12] ; puis venaient les conciles : et l'autorité des prélats réunis, et l'autorité du pape terminaient un différend pour faire place à un autre...

Parmi tous ces différends d'un intérêt secondaire, le culte des images mérite seul de fixer notre attention.

La simplicité du culte s'altérait de jour en jour avec le triomphe ; les esprits, accoutumés progressivement au luxe des églises, ne virent dans les images, sévèrement interdites dans le principe [13], qu'une représentation des objets de leur respect et de leur amour. L'indifférence de la multitude se faisait remarquer avec le repos, car cette multitude ne pouvait prendre part aux ardentes controverses qui divisaient la classe éclairée. Les évêques cherchaient les moyens de réveiller le zèle des fidèles, et le culte des images fut autorisé. Blâmé par la plupart des apologistes du christianisme [14], il fut reçu avec ardeur par tous ceux que la morale seule ne peut séduire et toucher. La croix et les reliques des saints furent d'abord adorées, et les chefs de

l'Église purent voir par ces prémices qu'ils avaient bien compris le cœur humain. La Grèce et l'Italie surtout adoptèrent avec ardeur les pompes d'un culte extérieur que semblait exiger la brûlante imagination des peuples du Midi. Bientôt chaque saint eut son image, chaque église ses cierges, ses encensoirs, ses visions, ses miracles et alla plus loin encore. A côté des simples imitations de la figure du Christ, de la Vierge et des saints, vinrent se placer les objets qu'on supposait avoir été en contact avec l'original. C'est ainsi que fut adorée la *Véronique* de Rome, d'Espagne ou de Jérusalem, mouchoir que Jésus-Christ, lors de son agonie et de sa sueur de sang, avait appliqué sur son visage et remis à une des saintes femmes. Bientôt il y eut des *Véroniques* de la vierge Marie, des saints et des martyrs. On montrait dans l'église de Diospolis, ville de la Palestine, les traits de la mère de Dieu, empreints jusqu'à une assez grande profondeur sur une colonne de marbre [15].

Ce nouveau feu, toujours plus vif, ne pouvait, dans ces siècles de controverses théologiques, que trouver des ennemis, des ennemis ardens et acharnés. Les nations plus sérieuses, moins portées par leur vie ou leur climat à un culte tout de représentation, refusèrent de courber la tête devant des images qui profanaient, disaient-elles, l'hommage

dû au vrai Dieu.... Et, comme dans ces siècles d'ignorance rien n'était raisonné et logique, les adversaires des images, une fois en opposition, furent plus loin en fanatisme que leurs adversaires en superstition. Le plus puissant de ces ennemis fut l'empereur Léon III. Sorti des montagnes de l'Isaurie, il ne connaissait ni la littérature sacrée, ni la littérature profane; dans son ignorance sur les choses passées, il prenait pour impiété ce qui n'était que représentation. Arrivé au pouvoir, il résolut d'extirper ce qu'il appelait une hérésie, et commit aux yeux de l'Église une hérésie plus grande encore. Ses premières démarches furent cependant prudentes; il assembla un grand conseil de sénateurs et d'évêques, obtint leur consentement et fit enlever toutes les images du sanctuaire et de l'autel pour les placer à une hauteur où on pût les apercevoir, mais sans s'agenouiller, les encenser et les adorer. Cette demi-mesure ne fit qu'exciter l'indignation et la haine. Les fidèles se prosternèrent toujours et crièrent à la tyrannie. Un second édit ordonna la destruction des images, et de ce moment, malgré le pouvoir despotique de six empereurs, l'Orient et l'Occident furent bouleversés par cette terrible querelle.

Les persécutions n'eurent aucun effet. Léon et son fils Constantin-Copronyme employèrent en vain

menaces et violences; tout vint se briser devant la puissance de l'Église. Le pape Grégoire III opposa à la violence de Léon la prudence et la fermeté.

« Il n'appartient pas aux empereurs, lui écrivait-il, de décider en matière de religion. Comme les prélats qui sont préposés aux églises s'abstiennent des affaires politiques, les princes du siècle doivent s'abstenir des affaires ecclésiastiques, et chacun doit se borner à l'autorité qui lui a été commise par le ciel. Le sanctuaire et le palais ont des ministres différens qui ne doivent pas même porter leurs regards dans leurs districts séparés. L'évêque ne doit pas s'ingérer dans la distribution des dignités temporelles, et l'empereur n'a pas le pouvoir d'instituer des prêtres ou des évêques, de consacrer ou d'administrer les sacremens. Que dis-je, il ne peut même y participer sans le ministère sacerdotal.

« Vous nous proposez, poursuit le pape, d'assembler un concile œcuménique; nous ne le jugeons pas à propos. C'est vous qui faites la guerre que souffre l'Église; tenez-vous en repos, elle sera en paix et les désordres finiront. La religion jouissait d'une tranquillité profonde quand vous avez excité les combats et les scandales; ils ne feraient qu'augmenter dans ces circonstances, par la tenue d'un concile. Où est le pieux empereur qui puisse

y prendre séance selon la coutume, en protéger et en faire exécuter les décisions, récompenser les défenseurs de la vérité, réprimer ceux qui la blasphèment? Vous croyez nous épouvanter en disant: J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le pape Grégoire, chargé de chaînes comme autrefois le pape Martin; mais ignorez-vous comment la haine que vous portez à l'Église a soulevé tout l'Occident contre vous? Vous êtes moins pour nous un objet d'alarmes que de pitié. Nous avons eu la douleur de voir abattre vos portraits, de les voir fouler aux pieds. Les Lombards, les Sarmates et d'autres peuples du Nord, ont fait des courses dans la province de Ravenne, se sont emparés de cette ville, en ont chassé vos officiers, et y ont établi les leurs. Ils veulent traiter de la même manière celles de vos places qui sont les plus proches de nous, sans en excepter Rome: et quelles sont vos ressources pour les défendre? Convainquez-vous donc que vos menaces n'ont rien de terrible. Les papes, au contraire, sont devenus des médiateurs utiles pour vous entre l'Orient et l'Occident. »

Ces sages paroles firent peu d'effet et n'arrêtèrent point les persécutions; le zèle religieux en fit alors entendre d'autres à l'empereur. Je les citerai ici, parce que, outre qu'elles font connaître les

idées de l'Eglise sur un sujet qui occupait tous les esprits, elles sont comme le premier échelon de cette suprématie toujours croissante du clergé sur les souverains laïques, qui ne faiblit que plusieurs siècles après.

Jean Damascène, solitaire de Saint-Sabas près Jérusalem, à la vue des décrets de Léon contre les images, écrivit trois lettres qui firent dans le monde religieux la plus vive sensation. En voici les principaux passages :

« Je devrais, dit-il, garder un humble silence, et me contenter de confesser à Dieu mes iniquités ; mais, voyant la pierre sur laquelle l'Église est fondée battue de la plus violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, ni me concentrer dans une obscurité qui ne peut plus servir que de voile au défaut de courage. Je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur ; et puisque l'autorité du prince est d'un si grand poids sur les sujets qu'ils n'osent enfreindre les commandemens les plus injustes, tâchons de les convaincre que les rois de la terre sont soumis au roi du ciel, et qu'ils doivent obéir les premiers à ses lois. » Après ce début, il pose pour fondement de toute son instruction que l'Église ne saurait errer, et qu'on ne peut la soupçonner d'un abus aussi détestable que l'idolâtrie.

« Je sais, reprend-il, que celui qui ne saurait

tromper a dit : Vous ne ferez point d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre ; mais il s'explique lui-même en ajoutant ces paroles : De peur qu'en regardant ces objets vous ne vous laissiez séduire pour les servir et les adorer. Aussi n'adoré-je qu'un seul Dieu ; je n'adore point la créature ou du moins je ne lui rends que l'adoration qui lui convient, car le culte se prend en deux manières ; il en est un que nous rendons à Dieu, à ses serviteurs et à ses amis. Le législateur suprême serait-il le seul qui nous ordonnerait des choses contraires? S'il défend absolument toute image, pourquoi fit-il couvrir de chérubins le propitiatoire? L'arche d'alliance, l'urne sacrée, le tabernacle tout entier, n'étaient-ils pas des ouvrages matériels, et faits de mains d'homme ? Enfin le bois de la croix, la pierre du Saint-Sépulcre, source de notre résurrection et d'une vie sans fin, le corps même et le sang du Seigneur ne sont-ils pas de la matière ! Supprimez donc le culte et la vénération de tous ces objets sacrés, ou convenez que l'on peut adorer les images de l'Homme-Dieu et de ses amis ; supprimez encore les fêtes instituées en l'honneur des saints, ou recevez leurs images ; mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres et par les Pères. Le linge et la ceinture, l'ombre seule de ces amis de Dieu guérissait les malades et chassait les démons ; pourquoi

leurs images nous seraient-elles funestes? Ou n'honorez rien de matériel, ou n'introduisez point d'innovations bizarres dans les usages établis par nos pères. On a tenu bien des conciles; d'où vient qu'aucun d'eux n'a condamné le culte que nous pratiquons de toute antiquité? On ne doit point obéir à l'empereur quand il ordonne de bouleverser l'Église. Ce n'est pas aux princes, c'est aux Apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ a donné le pouvoir de lier et de délier. Il a établi dans la maison de Dieu, dit saint Paul, des apôtres, des prophètes, des pasteurs, des docteurs; il ne dit pas des empereurs. Ce ne sont pas les princes du siècle, mais les ministres du sanctuaire qui nous ont parlé de la part de Dieu. Le gouvernement politique appartient à la puissance impériale; le gouvernement de l'Église au clergé. Saül déchira le manteau de Samuël et perdit son diadème; Jézabel persécuta Élie et fut mangé des chiens; Hérode fit trancher la tête à Jean-Baptiste et mourut rongé des vers. «Seigneur, ajoute-t-il en adressant la parole à l'empereur, nous vous obéissons dans ce qui regarde la vie civile, comme les tributs et les impositions; dans les matières ecclésiastiques nous n'écoutons que nos pasteurs.»

La vie entière de Léon fut remplie de cette querelle qui était devenue chez lui une idée fixe. Ces

persécutions produisirent un effet contraire à celui qu'il en attendait ; mais son fils n'en suivit pas moins les mêmes erremens. Un concile convoqué à Constantinople, et composé de plus de 338 évêques, défend, après une délibération de six mois, l'adoration des images, mais ne conclut rien contre l'usage tel que l'Église l'admet. Les termes moyens sont peu aimés des masses. Ce concile fut rejeté par les Romains, et dès lors adopté par Constantin Copronyme qui exila ou fit condamner à mort ceux qui s'opposèrent au concile et à l'édit de Léon. Comme les moines étaient les plus ardens défenseurs des images, il publia un nouvel édit contre la vie monastique. La plupart des maisons religieuses de la capitale furent converties en boutiques marchandes ; les terres confisquées ainsi que les meubles et les troupeaux ; les communautés dissoutes et les moines obligés de se marier, contraints de mener publiquement leurs fiancées par les rues [16].

Cela se passait en 774 environ ; peu après Constantin mourut, et son successeur, Léon IV, renouvela tous les édits contre les images. Cette haine était héréditaire, comme on le voit, et toujours plus violente. Celle de Léon IV était devenue une fureur telle qu'il se sépara de l'impératrice parce qu'il avait trouvé des images dans son cabinet...

Ceux de qui elle les avait reçues périrent dans les supplices.

De nouveaux empereurs, de nouveaux conciles s'occupèrent encore de cette dispute théologique qui ne finit qu'en 841, sous l'impératrice Théodora, après avoir subsisté 120 ans. Les Iconoclastes tombèrent à cette époque pour ne plus se relever [17].

Nous nous arrêterons ici; dans la prochaine séance nous aurons à nous occuper des conciles, des papes, des biens immenses du clergé et des conséquences de ces richesses, de la vie monastique, et enfin de l'influence de l'Église sur la civilisation.

Nous aurons ainsi terminé tout ce qui se rapporte à l'histoire de l'Église jusqu'à l'avénement de Charlemagne.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Dans tous les faits que contiennent celles de nos précédentes leçons où il est question de l'Église, l'unité de cette Église apparaît comme un principe bienfaisant, comme un phare éclairant des navires égarés sur une mer orageuse. Sans cette unité, sans ce flambeau, guide général de tant d'esprits incertains, sans cette puissance souveraine dictant des lois et maîtrisant les passions les plus furieuses, celles qui naissent du fanatisme, le chaos se serait prolongé en Europe quelques siècles de plus.

Cette unité, loin d'être l'union réelle des esprits, n'était que rationnelle, proclamait la présence d'une vérité générale, absolue, règle des croyances et des actions humaines. Les conciles formulaient cette vérité, le souverain pontife la sanctionnait, et la persuasion, parfois la violence, lui donnaient force de loi [1].

La persécution a été établie en principe, et, j'ai

regret à le dire, peut-être, *à cette époque*, était-elle nécessaire; car, ou l'unité de l'Église était nécessaire à la civilisation, ou elle ne l'était pas. Si elle était réellement nécessaire, et que les passions ou l'ignorance y fissent une opposition désastreuse, il fallait bien l'aider de moyens coërcitifs. Chaque chose a son temps; ainsi que l'emploi de la force, du despotisme même, indispensable pour terminer une émeute populaire, devient odieux et nuisible à l'ordre lorsque cet ordre est rétabli, ainsi le despotisme des évêques et des papes, odieux plus tard lorsque les peuples éclairés purent faire usage de leurs lumières, était bienfaisant alors que, agissant sur des masses sans connaissances et sans raison, il les empêchait de nuire, par leurs divagations et leurs excès, à la civilisation renaissante.

Puisque l'occasion se présente de vous parler de ces assemblées souveraines et des chefs temporels ou spirituels qui les convoquaient ou les sanctionnaient, je ne la laisserai pas échapper, car on ne peut bien comprendre un raisonnement que lorsqu'on connaît bien l'objet sur lequel porte ce raisonnement.

Qu'une société politique ou religieuse prenne naissance, la première condition de sa durée humaine est d'avoir des règles et des lois qui, entendues et suivies de tous, facilitent sa marche dans

les siècles et les nations. La société humaine, quoique d'une origine vraiment divine, ne pouvait s'en abstenir; et, de cette nécessité, naquirent des assemblées qu'on appela *synodes* ou *conciles*. Ces assemblées furent générales ou particulières : les apôtres en donnèrent le premier exemple, suivi depuis lors chaque fois que l'Église a eu besoin de déterminer des questions de foi et de discipline.

« Y ayant, dit Fleury, une division considérable entre les fidèles, on envoya consulter l'Église de Jérusalem où la prédication de l'Évangile avait commencé et où saint Pierre était alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblèrent en aussi grand nombre qu'il est possible. On délibère à loisir, chacun dit son avis, on décide; saint Pierre préside à l'assemblée, il en fait l'ouverture, il propose la question et dit le premier son avis. Mais il n'est pas seul juge ; saint Jacques juge aussi et le dit expressément. La décision est fondée sur les Saintes-Écritures, et formée par le commun consentement. On la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle; et on dit avec confiance : Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous. On envoie cette décision aux églises particulières, non pour être examinée, mais pour être reçue et exécutée avec une entière soumission. »

Cet exemple des apôtres fut suivi, ai-je dit, à

chaque différend élevé dans l'Église ou lorsqu'il a été nécessaire de faire de nouveaux réglemens. Les conciles ont cependant été rares dans les premiers siècles pendant que les chrétiens, en proie aux plus atroces persécutions, n'avaient pas la liberté de s'assembler. Les traditions des apôtres étaient d'ailleurs encore fraîches de souvenirs. On reconnaissait les erreurs à leur première apparition et elles étaient condamnées par la masse des fidèles. Ils devinrent plus fréquens dans la suite. « On eut recours, dit Morcri, au remède des conciles pour apaiser les divisions sur le jour de la célébration de la Pâque, ensuite celles qui s'élevèrent sur le baptême des hérétiques, et contre l'erreur de Paul de Samosate. Mais quand l'empereur Constantin eut embrassé le christianisme, il assembla plusieurs conciles sur l'affaire des donatistes, et ensuite le concile général de Nicée pour régler la foi contre l'erreur d'Arius. Ce concile fut appelé *œcuménique* (*de toute la terre*) parce qu'il était composé des évêques des églises de la plupart des provinces de l'Empire romain, tant d'Orient que d'Occident, ce que l'on nommait vulgairement *οἰκουμένη*. Ce concile ordonna la tenue des conciles provinciaux tous les ans, pour le réglement de la discipline et le gouvernement des églises. Quand il était besoin, les évêques de plusieurs provinces, ou d'une na-

tion, s'assemblaient; *les généraux* et *les provinciaux;* les premiers composés d'évêques d'Orient et d'Occident, par eux ou par leurs procureurs; les seconds, des évêques de plusieurs provinces; les derniers des évêques de la province. Les premiers ont été autrefois jusqu'au huitième général, toujours convoqués par les Empereurs; les seconds ordinairement par les patriarches, ou exarques du diocèse (terme qui signifiait anciennement plusieurs provinces); les derniers par le métropolitain. Les anciens papes n'ont point assisté en personne aux conciles généraux, mais seulement par leurs légats qui y ont présidé depuis celui de Chalcédoine; car on ne voit pas qu'ils aient eu le premier rang dans les premiers conciles généraux. Nous tenons que le concile général est infaillible et au-dessus du pape dont il peut réformer les jugemens et qu'il le peut déposer, comme il a été défini par les conciles de Constance et de Bâle. Depuis le huitième concile général, les papes se sont arrogé le droit de convoquer les conciles généraux, ce qui est commode à cause des différentes souverainetés qui reconnaissent le pape pour chef de l'Église; mais ils ne peuvent le faire que du consentement des souverains; et, s'ils ne le font pas dans les besoins pressans de l'Église, les souve-

rains peuvent en convoquer, et les évêques ont droit de s'assembler. »

J'aurai peu à ajouter à ces données sur les premières assemblées des évêques. On a souvent discuté la question de savoir quels ont été les conciles vraiment généraux.

Voici, d'après bien des témoignages authentiques, les seuls qui se soient tenus jusqu'au neuvième siècle.

Le premier concile de Nicée, le premier de Constantinople, le concile d'Éphèse, celui de Chalcédoine, le deuxième et le troisième de Constantinople, le deuxième de Nicée [2].

Ce sont les seuls aussi dont le cadre que je me suis tracé me permette de vous donner l'objet et les décisions.

Le premier concile de Nicée, convoqué par Constantin, était composé de trois cent dix-huit évêques sortis, pour y assister, de toutes les provinces de l'Empire. Il dura depuis le 28 juin jusqu'au 25 août 325. Osius le présida au nom du pape Sylvestre. On y définit la consubstantiabilité du Fils de Dieu avec son Père ; on anathématisa Arius et ses sectateurs ; on fixa la Pâque au dimanche d'après le 15 de la pleine lune de mars, et l'on dressa vingt canons de discipline.

Le premier concile de Constantinople (général par l'acceptation de l'Église) était composé de cent cinquante Pères ; il dura deux mois de l'an 381. On y condamna les Macédoniens et tous les autres hérésiarques en masse. On y dressa le symbole de la messe reçu aujourd'hui dans toute l'Église romaine[3]. Sept canons de discipline y furent dressés ainsi qu'une délibération sur la prééminence des grands siéges épiscopaux ; l'évêque de Constantinople y fut reconnu comme le premier en dignité après le pape.

Le concile d'Éphèse, composé de plus de deux cents évêques, eut lieu en 431 sous le règne de Théodose-le-Jeune. Saint Cyrille d'Alexandrie le présida. Nestorius, Jean d'Antioche et les Pélagiens y furent anathématisés et leurs doctrines condamnées.

Le concile de Chalcédoine (quatrième œcuménique) se tint en 451 ; cinq cents évêques d'Orient y assistaient ainsi que les légats du pape. Les six premières sessions, dans lesquelles seules il s'est agi de la foi, et dont on a toujours reconnu l'œcuménicité, se sont tenues du 8 au 25 octobre inclusivement. La lettre de saint Léon y fut approuvée, saint Flavien justifié, et Dioscode anathématisé. On y proscrivit également l'eutychianisme et le nestorianisme, et tous les Pères signèrent les décrets

de foi. Quoique tous les canons de ce concile, au nombre de vingt-sept, se trouvent placés après la sixième session, il paraît certain que plusieurs, au moins des plus importans, ont été faits dans les sessions précédentes. Dans la quinzième on fit, en l'absence des légats, le vingt-huitième et fameux canon concernant la prérogative du siége de Constantinople. Les légats réclamèrent vivement, sitôt qu'ils en eurent connaissance, et la prérogative fut très longtemps contredite par saint Léon et ses successeurs.

Le deuxième concile de Constantinople, tenu en 553, eut 160 évêques seulement. Ils condamnèrent *les trois Chapitres*[4]; c'est le nom qui servit à désigner les écrits de trois célèbres défenseurs de Nestorius[5].

Le pape Virgile, qui avait refusé de présider cette réunion, finit par en approuver les canons.

Le troisième de Constantinople (sixième œcuménique) dura du 7 novembre 680 jusqu'au 16 septembre 681. Cent soixante évêques, présidés par les légats du pape Agathon et convoqués pour examiner les erreurs des monothélites, anathématisèrent les sectaires, et de plus le pape Honorius et six patriarches. accusés d'avoir favorisé leurs doctrines.

Enfin, en 787, eut lieu le deuxième concile de Nicée. Trois cent soixante-dix-sept évêques d'Orient, convoqués par Constantin V et sa mère l'im-

pératrice Irène, pour réhabiliter les images, condamnèrent les iconoclastes qui devaient encore troubler pendant près d'un siècle le monde chrétien. Ce concile rédigea ses décrets avec si peu de clarté qu'ils furent long-temps rejetés faute de les comprendre.

C'est tout ce que j'ai cru devoir vous dire sur les conciles et je crains d'avoir abusé de votre attention, quoique je n'ai parlé (et le plus succinctement possible) que des sept conciles œcuméniques. Si j'avais entrepris l'histoire des conciles nationaux et de leurs décisions, dix de nos réunions n'auraient pas suffi pour en finir.

Après avoir parlé des conciles, je vous entretiendrai des pontifes qui sanctionnaient leurs décisions.

Vous savez que, dans l'échelle hiérarchique de l'Église, composée des diacres, des prêtres, des curés, des évêques provinciaux et métropolitains, des primats, des exarques, des vicaires, des patriarches[6], le pape tenait le rang le plus élevé. Successeur de saint Pierre, il vit sa suprématie reconnue dès les premiers temps du christianisme. Je dis à dessein sa suprématie plutôt que son autorité, car cette dernière n'était pas aussi grande, aussi puissante dans le principe que ce qu'on pourrait le croire. Il sanctionnait les décrets des conciles, mais les conciles auraient eu force de loi sans la sanction. La juridiction pontificale s'étendit avec

le temps et surtout lorsque les évêques d'Occident eurent besoin d'un appui contre les exigences des Barbares. Le génie de Grégoire-le-Grand fit faire à l'autorité des papes des pas rapides et décisifs; suivant à demi le précepte de l'Évangile il s'abaissa pour s'élever, mais, pour s'élever *dans cette vie*, il prit le titre, conservé depuis lors, de *serviteur des serviteurs de Dieu* et se fit donner celui [7] d'*évêque universel*, et de *Sainteté*.

Au huitième siècle les papes se trouvèrent investis du droit de confirmer ou de casser les élections épiscopales [8]; ce fut un marchepied vers la puissance absolue. L'ambition des évêques et de leurs inférieurs flatta le souverain pouvoir, et dès lors ce pouvoir ne connut plus de bornes [9].

L'Église marchant, comme nous l'avons dit, vers l'unité par toutes les routes possibles et dans son propre intérêt, arrivait à ce résultat par une pente naturelle; mais elle dépassa le but, et en se fondant (pour se créer un chef puissant afin de devenir plus puissante) sur ces paroles de Jésus-Christ : « C'est sur toi que je bâtirai mon église; je te donnerai les clefs du royaume des cieux », elle oubliait d'autres paroles admirables qu'elle croyait nuire à son avenir : « Mon royaume n'étant point de ce monde, qu'aucun de vous ne permette qu'on l'appelle *Seigneur;* qu'il ne s'avise pas de

s'élever à la hauteur des princes de la terre et d'en exercer le pouvoir; la mission que je vous ai donnée n'est pas de régner, mais d'instruire, et gardez-vous d'y associer cette puissance de force et de coaction qui ne convient qu'aux princes de la terre. »

Les progrès excessifs de la puissance du pape n'eurent cependant pas toujours de fâcheux effets, et cette puissance ne doit pas être blâmée sans réserve. Nous aurons occasion, dans la suite de ce cours, de reparler du bien et du mal que produisit sur la civilisation cette suprême puissance [10]. Arrivés à Charlemagne, nous verrons l'autel et le trône, le sceptre et la tiare vivant et s'organisant par un mutuel échange de services, l'Empire et l'Église se dégageant ensemble de la barbarie, se recomposant de concert et uniformément; mais nous avons encore long-temps à parler des premiers siècles avant d'entreprendre le récit des événemens religieux ou politiques de l'Europe au temps de Charlemagne.

Cette puissance de l'Église et de la papauté ne se fût pas accrue avec tant de rapidité sans un mobile, puissant aussi, hors duquel il est bien peu de forces politiques : les richesses ! Le clergé, depuis l'avénement de Constantin et les premiers dons de cet empereur, avait senti que son rôle était changé, que la croix de bois avait fini son règne avec l'Empire et que

la croix d'or pouvait seule faire quelque effet sur des myriades de Barbares auxquels le luxe était tout-à-fait inconnu ; il faut à l'homme des contrastes, ils frappent son imagination d'une manière étonnante. La simplicité des premiers chrétiens était une nouveauté pour les sujets dissolus et blasés des empereurs ; le luxe tout oriental des évêques des septième et huitième siècles ne frappait pas d'une admiration moins grande les Scythes et les Huns sortis des forêts de la Germanie ou des déserts glacés du Nord de l'Europe ; et l'étonnement comme l'admiration portent au respect, le respect au culte, le culte à la foi.

Mais ces biens immenses, comment le clergé était-il parvenu à les acquérir? Constantin, avons-nous dit, et ses successeurs avaient déjà contribué à l'enrichir par des dons considérables ; un édit fit plus que tous ces dons réunis ; il amena des trésors sans cesse renaissans dans les caisses ecclésiastiques, en accordant à tous les sujets de l'Empire la faculté de léguer leurs biens à l'Église [11]. Les Barbares, accoutumés à se dépouiller pour leurs idoles, ne trouvèrent point mauvais qu'on leur demandât une partie de leur butin pour les frais de leur nouveau culte. La crédulité et le respect superstitieux qu'ils avaient pour leurs prêtres se portèrent plus facilement encore sur des prêtres

dont l'éclat et la science confondait leur grossière imagination. Le clergé voyait tout et profitait de tout; les richesses lui servaient pour éblouir ces masses qui, après avoir pillé les vases sacrés dans les premiers temps de leur invasion, les restituaient avec usure à des autels devenus les siens. Ceux qui avaient le plus de part à ces libéralités barbares étaient les monastères d'Occident dont j'aurai tout à l'heure à vous entretenir[12].

Les rois francs des premières races encourageaient ces dons par leur exemple; la puissance du clergé affermissait la leur, et ils achetaient sa protection avec de l'or et des terres. Ces terres presque toutes incultes triplaient de valeur dans les mains d'hommes à qui aucune science n'était inconnue; leurs revenus, moins exposés que ceux des laïques aux dilapidations, s'augmentaient sans cesse et ils étaient employés à l'achat de nouvelles propriétés.

Vous voyez qu'avec tous ces moyens et d'acquérir, et de conserver, et de faire fructifier les biens, les richesses du clergé devaient être immenses. Malheureusement avec cette facilité naquit l'abus; les dons furent recommandés aux pécheurs et arrachés aux consciences timorées[13]. Mourir sans léguer à l'Église une partie de ses biens devint une espèce de suicide considéré comme refus des

derniers sacremens, et dès lors la famille était dépouillée de l'héritage au profit de l'Église.

Ce n'était point encore assez : il fallait un moyen plus prompt,plus efficace, plus rapide de fortune ; la dîme fut inventée, et cette invention fut de tout temps trouvée si excellente que douze siècles ont passé dessus sans en interrompre l'usage. On se fonda pour l'exiger sur la loi judaïque abolie en tant d'autres points; l'évêque fut chargé de la percevoir et de la distribuer; plus tard un capitulaire de Charlemagne en régla la division [14]. L'établissement de cette espèce de revenus trouva cependant quelque opposition, même chez des hommes habitués à respecter les ordres du clergé et à lui donner à chaque instant. C'est qu'il est dans la nature de l'homme de refuser ce qui est impérieusement exigé, lors même qu'il donne avec plaisir ce qu'on ne le force pas à donner. Un tribut permanent est d'ailleurs une charge nécessairement plus lourde que des dons qu'on peut retirer à chaque instant. Néanmoins la dîme se perçut, et cet impôt continua, comme je l'ai dit, plus de douze siècles sans interruption. Vous savez tous à quelle époque elle fut abolie avec bien d'autres abus...

Quatre siècles se sont à peine écoulés, et voyez comme nous sommes loin des premiers temps de l'Église, alors qu'un concile d'Antioche (tenu en

341), ordonnait à l'évêque de ne prendre que son nécessaire, la nourriture et le vêtement, et menaçait de la colère des Pères assemblés les ecclésiastiques qui détourneraient à leur profit les revenus de l'Église destinés aux pauvres [15]. L'humilité et la charité existent-elles comme au temps de ce concile de Carthage (398) qui règle ainsi la conduite du clergé : « L'évêque doit avoir son petit logis près de l'église, ses meubles doivent être de vil prix, sa table pauvre. Il doit soutenir sa dignité par la grandeur de sa foi et par la sainteté de sa vie. Il ne lira point les livres des païens, et lira ceux des hérétiques seulement par nécessité. Il ne se chargera ni d'exécution de testamens, ni même du soin de ses affaires domestiques, et ne plaidera point pour des intérêts temporels. Il ne prendra pas soin par lui-même des veuves, des orphelins et des étrangers ; il s'en déchargera sur l'archi-prêtre et s'occupera entièrement de la lecture, de la prière et de la prédication. Il n'ordonnera point de clercs sans le conseil de son clergé et le consentement du peuple. Il ne jugera qu'en présence de son clergé, sous peine de nullité. L'évêque usera du bien de l'Église comme dépositaire et non comme propriétaire. Il aura un siége plus élevé dans l'église ; mais dans la maison il reconnaîtra les prê-

tres pour ses collègues et ne souffrira point qu'ils soient debout, lui étant assis, en quelque lieu que ce soit. L'évêque ne doit empêcher personne, soit païen, soit hérétique, soit juif, d'entrer dans l'église pour entendre la parole de Dieu, jusqu'à la messe ou au renvoi des catéchumènes. Il ne se dispensera point sans cause grave d'aller au concile, et en ce cas il y enverra un député. »

« Tous les clercs qui ont la force de travailler doivent apprendre des métiers et gagner leur vie, c'est-à-dire de quoi se nourrir et se vêtir, soit par un métier, soit par l'agriculture, quelque instruits qu'ils soient de la parole de Dieu, sans préjudice de leurs fonctions. L'évêque doit réconcilier les clercs divisés ou les dénoncer au concile. Ceux qui, ayant observé exactement les lois de la pénitence, meurent en voyage ou autrement, sans secours, ne laisseront pas de recevoir la sépulture ecclésiastique. Ceux qui doivent être baptisés donneront leur nom et seront long-temps éprouvés. On aura soin de ceux qui souffrent persécution par la foi, et les diacres leur fourniront leur subsistance. Ceux qui refusent ou rendent avec peine les oblations des défunts seront excommuniés comme meurtriers des pauvres. On ne recevra point les oblations de ceux qui sont en inimitié avec leur

prochain ou qui oppriment les pauvres. Les veuves que l'Église nourrit doivent être uniquement occupées de Dieu[16]. »

Le corps entier du clergé ne profitait pas de ces immenses richesses acquises, comme vous l'avez vu, par toutes sortes de moyens[17]; les évêques, despotes dans la société ecclésiastique, s'en emparaient comme les chefs laïques, et la lutte s'engagea entre les divers échelons de la hiérarchie, au point que plusieurs conciles firent de nombreux canons pour rétablir l'ordre dans le partage[18]; mais leurs efforts furent vains, le despotisme épiscopal continua. Il arriva de cela qu'avec le temps les évêques d'Occident, maîtres des biens toujours croissans de l'Église et rangés au nombre des grands propriétaires, en adoptèrent les mœurs et abandonnèrent leur saint caractère pour mener une vie mondaine; ils eurent des meutes, des faucons, des serviteurs armés; ils s'arrogeaient tous les droits des seigneurs laïques et se livraient à de scandaleux excès: le jeu, les armes, tous les plaisirs du luxe et de la galanterie devinrent les uniques occupations d'hommes dont le premier devoir est de donner l'exemple de l'humilité[19].

Nous verrons plus tard ce qui résulta d'un pareil état de choses; je crois vous avoir parlé jusqu'à présent avec la plus grande impartialité et des bien-

faits du christianisme, et des bienfaits de l'Église, et de l'ambitieuse cupidité du clergé. Pour achever ma tâche d'historien fidèle je vais vous entretenir de la vie monastique telle qu'elle a été pendant la période qui nous occupe et je terminerai cette séance par quelques réflexions sur les conséquences générales de l'état de l'Église au moyen-âge.

Nous avons déjà parlé de la vie monastique des premiers siècles, mais elle était encore bien peu de chose lorsque l'Église, ayant à lutter contre une puissance formidable, craignait de disséminer ses forces en vaines pratiques. A l'époque qui nous occupe maintenant il y avait au contraire dans le clergé surabondance de vie et de fidèles dévoués au nouveau culte, d'enthousiastes, voulant mériter par tous les moyens possibles, et chacun d'après son caractère particulier, ces récompenses éternelles qu'on leur promettait. Les premiers, presque tous laïques, se livrèrent simplement à la contemplation, à la vie ascétique et furent nommés *ascètes ;* d'autres se retirèrent du monde et vécurent solitaires dans le fond des bois les plus sauvages ou sur des montagnes escarpées; ce sont les *ermites*, les *anachorètes;* d'autres, voulant mettre en commun leurs lumières et leurs méditations, organisèrent dans le désert, ou près des villes d'Orient, des sociétés religieuses; ce sont les *moines* et les *cénobites*.

Ceux-là eurent des règles sévères, dues à l'un des plus célèbres cénobites, à saint Basile que le quatrième siècle vit naître et mourir. Mais ces règles n'avaient rien de commun avec celles de l'Église; elles sortaient de l'unité ecclésiastique et se jetaient sur toutes les routes que l'enthousiasme leur indiquait. La liberté était leur devise, l'exaltation leur guide, la vie éternelle leur but. D'ordination, d'engagement ecclésiastique, on n'en voyait aucune trace. De là les pieuses folies des *messaliens* [20] et de ces *stylites* dont nous avons déjà parlé [21].

La vie monastique se porta vers le cinquième siècle d'Orient en Occident et là trouva de puissans patrons qui favorisèrent ses progrès. Saint Martin en France, saint Ambroise en Italie fondèrent eux-mêmes des monastères; mais s'ils trouvèrent des admirateurs et des émules, ils eurent aussi des détracteurs. Saint Jérôme fut l'un des plus ardens. « Je rougis de le dire, s'écria-t-il ; du fond de nos cellules nous condamnons le monde, et, nous roulant dans le sac et la cendre, nous prononçons des sentences sur nos évêques. Que signifie cet orgueil de rois sous la tunique des pénitens? La superbe se glisse promptement dans la solitude [22]. »

« Que sont ces chaînes et cette barbe de bouc, ce manteau noir et ces pieds nus? Est-ce pour tromper de pauvres femmes couvertes de péchés

dans les maisons nobles et opulentes qui vous voient le jour pleurer, prier et jeûner, attendant la nuit pour prendre en hypocrites un repas furtif? »

Malgré ces paroles empreintes d'une éloquence railleuse, le nombre des moines allait sans cesse croissant. Le peuple, toujours amoureux de l'extraordinaire, les avait pris en grande admiration et les proposait pour modèles au clergé, car les moines étaient toujours laïques ou considérés comme tels.

Ce succès de la vie monastique en Occident avait plusieurs sources, et la principale dans l'état de la société à cette époque. M. Guizot définit cet état avec la haute raison qui lui est propre. « La société, dit-il, était alors atteinte de trois vices: l'oisiveté, la corruption et le malheur. Les hommes étaient inoccupés, pervertis et en proie à toutes sortes de misères; voilà pourquoi il s'en trouva tant qui se firent moines. Un peuple laborieux, honnête ou heureux, ne serait jamais entré dans cette voie. Quand la nature humaine ne peut poursuivre le vrai but de sa destinée, c'est alors que son développement devient excentrique, et que, plutôt que d'accepter sa propre ruine, il se jette à tout risque dans les plus étranges situations. Pour vivre et agir d'une manière régulière, raisonnable,

l'humanité a besoin que les faits au milieu desquels elle vit et agit soient, dans une certaine mesure, raisonnables, réguliers, que ses facultés trouvent à s'employer, que sa condition ne soit pas trop dure, que le spectacle de la corruption et de l'abaissement général ne révolte pas, ne désole pas les ames fortes, en qui la moralité ne saurait s'engourdir. L'ennui, le dégoût d'une molle perversité, et le besoin de fuir les misères publiques, c'est là ce qui fit les moines d'Orient, bien plutôt que le caractère particulier du christianisme et les accès de l'exaltation religieuse. Ces mêmes circonstances existaient en Occident ; la société italienne, gauloise, africaine, au milieu de la chute de l'Empire et des dévastations des Barbares, était tout aussi malheureuse, tout aussi dépravée, tout aussi oisive que celle de l'Asie-Mineure ou de l'Égypte. Les vraies causes de l'extension continuelle de la vie monastique étaient donc les mêmes dans les deux contrées et devaient y produire les mêmes effets. »

Des désordres furent la suite naturelle d'un pareil état de choses et un ordre plus sévère et plus grand, le résultat de tant de désordres partiels et multipliés.

Un homme eut l'ambition, le génie et la gloire de réunir sous sa discipline la foule des ascètes,

des missionnaires, des anachorètes, des cénobites répandus sur toutes les provinces d'Occident.

Saint Benoît, désabusé et las des plaisirs du monde dès l'âge de 17 ans, avait abandonné sa famille, sa patrie, une brillante fortune et des espérances plus brillantes encore pour aller méditer les vérités éternelles loin de Rome, dans une caverne affreuse, au milieu du désert de Subiaco. Il y demeura trois ans, seul, inconnu à l'univers entier, excepté à un moine des environs, nommé *Romain*, qui l'avait instruit des devoirs de la vie cénobitique, et qui lui apportait tous les huit jours la modique subsistance nécessaire au soutien de sa vie ; il la lui descendait au moyen d'une corde à laquelle était attachée une sonnette pour l'avertir de son arrivée. Un secret si extraordinaire ne pouvait rester si long-temps caché, et l'étrange vie que menait le jeune Benoît finit par exciter la curiosité et ensuite l'admiration de tous ceux qui entendirent parler de lui. On voulut voir et examiner de plus près ce prodige d'abstinence et d'humilité. La foule des curieux augmentait chaque jour; le désert de Subiaco devint un point de réunion et un objet de pélerinage pour un grand nombre d'habitans des environs qui, attirés, les uns par l'ascendant d'une grande vertu, les autres par un simple mouvement de curiosité, voulaient voir un saint

et entendre un apôtre. L'apôtre leur prêchait les vérités de la religion avec une onction qui les touchait, et le saint achevait de les convertir par l'exemple de ses vertus. Ses auditeurs devinrent ses disciples et voulurent rester et vivre avec lui; il y consentit et bâtit avec eux des cellules pour les loger; il ensemença des grains et des légumes pour les nourrir; la terre se vivifiait sous leurs mains; et la petite colonie s'augmentait tous les jours. Dans un temps où le paganisme n'était pas encore abattu, de si grands triomphes de la religion chrétienne devaient exciter et les sarcasmes des esprits forts et le zèle envieux des esprits faibles, Benoît fut calomnié, persécuté et menacé de périr par le poison. Il résista quelque temps à l'orage; mais, s'apercevant que rien ne pouvait adoucir ni changer l'humeur de ses ennemis, il leur abandonna le champ de bataille et conduisit sa petite colonie au mont Cassin; il y trouva d'autres idolâtres, mais non pas d'autres persécuteurs. Il eut peu de peine à les convertir par ses éloquentes prédications. Leur temple était consacré au culte d'Apollon; il en fit un oratoire consacré au culte du vrai Dieu. Ces mêmes idolâtres, devenus chrétiens, l'aidèrent à construire un vaste monastère, qui est devenu depuis le chef-lieu et le berceau de presque tous les ordres religieux de l'Europe. Le nom du fonda-

teur devint célèbre en Italie. Totila, roi des Goths, ne fut point insensible au désir de voir un homme dont la renommée disait tant de bien, mais en même temps il voulut s'amuser à tromper la pénétration miraculeuse dont on assurait qu'il était doué. Il se mit à la suite d'un de ses écuyers qu'il avait fait vêtir d'habits royaux ; dans cet équipage il se présenta devant le modeste abbé du mont Cassin; mais celui-ci eut peu de peine à démêler la supercherie. L'habitude du commandement avait imprimé sans doute dans les yeux et sur le front du conquérant des caractères de fierté qui n'échappèrent point à la sagacité du religieux. Sans s'arrêter aux apparences, il alla droit au-devant de celui qui voulait le tromper, et il osa lui parler en homme que ses vertus mettaient au-dessus du premier rang; il lui reprocha ses cruautés, ses injustices et ses conquêtes ; il alla plus loin, il osa lui prédire sa fin prochaine, en l'invitant à profiter du peu de temps qui lui restait à vivre pour réparer une partie des maux qu'il avait faits au monde. Soit conviction, soit étonnement, le fier Barbare ne s'offensa point de cette noble hardiesse, et l'on dit même que, depuis ce moment, il fut plus humain. Benoît mourut un an après cette singulière entrevue, le 21 mars 543; son corps resta déposé au mont Cassin, jusqu'au temps où les Lombards,

ayant fait une irruption dans ce pays, y pillèrent et détruisirent le monastère. On ignore si les restes du saint fondateur périrent dans l'incendie, mais ils devinrent par la suite un sujet de contestation entre les bénédictins d'Italie et ceux de France [23].

Quoi qu'il en soit de la vie de saint Benoît, qu'on doit presque en entier à une légende, sa règle devint la règle générale des monastères d'Occident [24].

Notre cadre ne nous permet pas de nous étendre sur cette règle pleine de vues élevées, généreuses, fécondes sur la morale, l'hygiène, le droit naturel et politique, la religion, le gouvernement et tous les sujets les plus intéressans pour l'humanité. J'ajouterai seulement que, outre le bien moral et intellectuel qui résulta de l'établissement des monastères tels que les avait faits saint Benoît, ils servirent puissamment à la civilisation par le défrichement des forêts et des landes; l'agriculture prit un nouvel essor et la population répara ses pertes; de nombreux colons vinrent se grouper autour des monastères qui les protégeaient contre les violences si fréquentes dans ces temps désastreux. Quelques-uns de ces asiles religieux devinrent des villes florissantes. La plupart des écrivains philosophes ou religieux ont admiré la vie de saint Benoît, toute consacrée au bien, et ses lois monastiques dignes de servir de modèles aux nombreuses sociétés qui

l'ont suivi. Voltaire lui-même, qu'on ne peut accuser de partialité en faveur des moines, dit en parlant des bénédictins et de leur fondateur :

« Ce fut une consolation qu'il y eût de ces asiles « ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppres- « sions du gouvernement goth et vandale. Presque « tout ce qui n'était pas seigneur de château était « esclave ; on échappait dans la douceur des cloî- « tres à la tyrannie et à la guerre... Le peu de con- « naissances qui restait chez les Barbares fut per- « pétué dans les cloîtres ; les bénédictins transcri- « vaient quelques livres ; peu à peu il sortit des « cloîtres quelques inventions utiles. D'ailleurs ces « religieux cultivaient la terre, chantaient les louan- « ges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospi- « taliers et leurs exemples pouvaient servir à miti- « ger la férocité de ces temps de barbarie. »

Mais en voilà assez sur ce sujet ; il serait fastidieux et inutile de nous étendre davantage sur les successeurs de saint Benoît qui tous s'attachèrent à l'imiter, au moins jusqu'au neuvième siècle.

Après avoir successivement parcouru les divers sujets qui se rattachent à l'histoire de l'Église pendant la période qui nous occupe, il ne nous reste plus maintenant qu'à examiner quelles furent les conséquences de cet état de l'Église.

Nous avons, il y a quelques mois, recherché l'influence du christianisme [25], nous rechercherons très succinctement celle de l'Église. Le christianisme et l'Église ne sont pas, en effet, une seule et même chose; ils doivent avoir eu des influences bien diverses sur la civilisation.

Le christianisme lui a fait faire, par sa morale divine et ses lois austères, des pas immenses vers le bien; l'Église par son organisation politique et toute humaine lui a-t-elle fait faire aussi quelques progrès?

Il n'y a jamais eu dans l'Église ni caste, ni hérédité; la carrière ecclésiastique était ouverte à tous. De là la multitude d'hommes de génie qui viennent naturellement prendre leur place et agir à leur tour sur la civilisation ; de là sa variation et ses progrès constans.

L'association et l'unité ont toujours été le moyen ou le dubut de l'Église. De là sa rée et sa puissance sur des masses divisées, presque toutes empreintes de la plus ignorante barbarie.

Effrayée dans le principe de ces invasions incessantes, de ces myriades de Barbares, elle se rassura lorsqu'elle les vit de près, elle s'empara de l'esprit des chefs, les flatta, les servit pour en être servie, et vit bientôt que leur féroce ignorance lui serait plus utile que la civilisation dégradée et abrutie des

empereurs romains. Elle osa beaucoup, réussit au-delà de son espoir et en abusa pour le malheur de l'humanité. Dans ce qu'elle a fait de bien, en usant de son pouvoir moral, on peut placer en première ligne l'adoucissement progressif de l'esclavage et son abolition totale en Europe, des améliorations dans la législation civile et criminelle qu'elle a mis en harmonie avec des mœurs plus douces, enfin une tendance continuelle à remplacer la violence et la force par la justice et le droit [26].

Les richesses du clergé avaient cependant porté un coup mortel à l'Église, et elle eût eu bien de la peine à se relever du discrédit moral où elle était tombée sans l'alliance de l'empire et de la papauté sous la dynastie Carlovingienne.

Deux hommes plus avancés que leur siècle, Charlemagne, et plus tard Grégoire VII, eurent sur l'avenir de l'Église une influence que nous ne pouvons examiner aujourd'hui. Ce sera le sujet, non de notre prochaine séance, consacrée à l'examen de l'état social et politique des Romains et des Barbares, mais de la troisième période de ce cours.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

L'état de l'Église depuis l'invasion jusqu'à Charlemagne, l'histoire des hérésies qui l'ont affligée, celle des conciles qui l'ont ramenée à la vérité et à l'unité, le relâchement du clergé et les commencemens de la vie monastique, enfin l'influence de cet état de l'Église sur la civilisation ont occupé nos deux dernières séances. Ce sujet étant à peu près terminé, celle-ci sera consacrée à la peinture de l'état social et politique des Romains et des Barbares, à la jurisprudence romaine et barbare pendant la même période.

Nous avons vu ce qu'était chez les Romains l'état social et politique, nous avons pu apprécier cette liberté tant vantée des premiers siècles de Rome, cette liberté qui opprimait des millions d'esclaves, qui tyrannisait tout ce qui n'était pas *Rome*, cette liberté au nom de laquelle les Gracques tombaient sous le couteau aristocratique.

Dans ces temps plus poétiquement que justement prônés, la liberté fut un mot magnifique qui cachait ce mot plus vrai, *servitude*. Les tyrans populaires s'en servaient pour museler la multitude. A chaque oppression nouvelle on l'assemblait avec pompe, on faisait retentir à son oreille le *mot* magique et elle applaudissait à l'*acte* oppressif et arbitraire.

C'est cette liberté qu'a voulu ramener l'éloquent, mais sophiste Jean-Jacques; c'est cette liberté qui a régné en France depuis la chute de la Constituante jusqu'au 18 brumaire; c'est cette liberté chantée par les poètes, préconisée par les ambitieux et répudiée par les hommes de cœur et de sens; c'est cette liberté que rêvent des têtes, peut-être de bonne foi, mais égarées par leurs souvenirs de collége, qui se font de la république l'idée que les jeunes filles passionnées pour les romans se font du monde et de l'amour.

Le despotisme fut plus odieux, il est vrai, mais du moins est-il flétri sans opposition depuis Tacite jusqu'à nos modernes historiens.

Ce despotisme, que nous avons vu commencer avec le successeur d'Auguste, fût plus ou moins atroce jusqu'à la chute de l'Empire, mais toujours plus vil et moins grand.

Étrange spectacle que celui du bas Bas-Empire!

Ce n'est qu'à Constantinople, dit avec beaucoup de raison un écrivain anglais, c'est là seulement que l'on peut voir une société civilisée et morte, régie par un système complexe de jurisprudence inique; une société pleine de luxe et savante dans l'art des voluptés, mais ignorant celui de se défendre et de se perfectionner, mais esclave par habitude et par indolence, mais incapable de faire une découverte, de produire un ouvrage remarquable, d'agrandir la sphère des sciences; une société qui a vécu pendant mille années sans laisser à ses descendans le trésor d'un seul principe nouveau, d'un seul axiome fécond, d'une seule expérience utile. Guerres, tumultes, révoltes, controverses, mais sans profit pour la civilisation, la tourmentaient sans la stimuler, et achevaient de détruire ses ressorts affaiblis. Vous eussiez dit un amas d'eaux corrompues, agitées par un souffle capricieux, et non épurées par ce souffle; un cadavre soumis à l'influence galvanique et simulant aux regards surpris les mouvemens de la vie qu'il ne possède pas et ne parviendra jamais à reconquérir.

Il fallait donc un autre remède, un remède physique, un fléau assez terrible pour détruire, avec les membres gangrenés, la maladie dévorante qui s'était emparée des nations. Dieu envoya ce fléau; il lança les hommes du Nord sur l'empire romain; il

châtia cette dépravation de la pensée et de l'ame, en baignant dans le sang humain les villes, les plaines, les montagnes ; il anéantit cette vieille contagion, qui disparut du globe avec des populations massacrées, comme la peste de Londres s'évanouit quand les flammes eurent dévoré cette capitale.

Redoutable purification ! Pour bannir les derniers germes de la maladie morale des replis obscurs où elle se cachait ; pour épurer cette atmosphère fatale au patriotisme, à la vertu, à la science et au bien-être des hommes, dix siècles de meurtres et de barbarie furent nécessaires ; alors seulement la seconde civilisation du monde occidental commença ; alors, échappée à la léthargie chinoise, l'Europe releva la tête ; tout avait changé pour elle. Ce n'était plus une monarchie asiatique, mais une vaste confédération de peuples dont la religion était la même, dont les mœurs, les lois, le langage et les habitudes différaient. Mille nationalités diverses étaient nées des débris du colosse renversé ; toutes les nations nouvelles, égales en droits et animées du même orgueil, s'accoutumèrent à s'observer, à s'estimer, à se haïr mutuellement ; aucune d'entre elles ne crut pouvoir dominer, absorber et engloutir toutes les autres. Une rivalité fertile s'établit entre elles ; ce que l'une découvrait, analysait ou perfectionnait, tournait au profit de ses

rivales. Grace à cette balance intellectuelle et morale, les régions du Nord influèrent sur celles du Midi; les peuples avancés hâtèrent par leur exemple la marche des peuples en retard; les lumières se croisèrent dans tous les sens, et les reflets lointains de l'Asie et de l'Orient se mêlèrent aux connaissances occidentales. Plus de monotonie, de torpeur, de monopole; tout devient activité, concurrence, expérience, contraste, nuance. Les individualités se détachent et s'isolent. La société et la nature humaine s'offrent à l'observateur sous une variété infinie de faces diverses. De même que l'unité, même tyrannique et violente, était la devise du monde antique, la diversité devient celle du monde nouveau [1].

Mais revenons à notre sujet spécial.

Nous avons vu, ai-je dit, ce qu'était chez les Romains sous les premiers empereurs l'état politique et social. Il y avait peu de choses changées jusqu'à la chute de l'Empire partagé à cette époque entre deux souverains dont l'un gouvernait l'Orient et l'autre l'Occident; les provinces soumises au premier comprenaient l'Orient proprement dit, l'Égypte et la Grèce; celles soumises au second étaient l'Italie, l'Afrique, les Gaules, les Espagnes, la Bretagne et la partie occidentale de l'Illyrie.

Ces deux parties de l'Empire avaient dans cha-

cune d'elles deux préfectures subdivisées ensuite en diocèses, les diocèses en provinces, et ces dernières en cités.

Mais toutes les villes n'avaient pas rang de cité ; certains priviléges étaient attachés à ce titre et entre autres un gymnase, un théâtre, une curie, un forum, une église épiscopale, etc.

Chaque préfecture avait un chef civil, administrateur sous les ordres duquel venaient les vicaires des diocèses, les comtes et les proconsuls ; chacun de ces derniers avait sous ses ordres d'autres magistrats chargés d'administrer les provinces et les cités. Ces derniers avaient un sénat nommé en partie par le pouvoir central et en partie par le peuple. Quelques portions de l'Empire avaient des assemblées provinciales où se rendaient les députés des villes ; l'assemblée des Gaules se tenait à Arles; mais l'esprit public était si faible que les députés découragés se rendaient rarement à leur poste et souvent même les électeurs ne daignaient pas se rendre au leur pour les nommer.

L'organisation militaire était plus simple ; chaque préfecture avait un maître général de la milice et sous celui-ci un maître de cavalerie et un d'infanterie. Venaient ensuite les chefs subalternes nommés tribuns, préfets des légions, etc.

L'ordre judiciaire avait à sa tête le questeur

chargé de rédiger, de promulguer et d'interpréter les lois. Dans les affaires ordinaires de chaque cité, le défenseur prononçait; on appelait de lui aux décemvirs, des décemvirs au président, du président au vicaire et du vicaire au préfet. L'empereur, pour s'assurer si la justice était bien rendue dans ses Etats, envoyait des légats ou lieutenans chargés de faire l'inspection des causes dans les diverses provinces, mais sans qualité pour changer eux-mêmes les décisions des juges naturels.

L'administration des finances suivait à peu près la même hiérarchie avec des noms différens: collecteurs, receveurs préposés du trésor, et enfin un ministre ou *comte des largesses sacrées.*

Toujours de la cité aux provinces, des provinces aux diocèses, des diocèses aux préfectures et de celles-ci à l'empereur ou à ses ministres [2].

Le revenu de l'empereur provenait de quatre sources différentes, savoir :

Le domaine impérial dispersé dans toutes les provinces et formé de l'ancien domaine public de la république, du patrimoine de divers empereurs, des legs et des confiscations ;

Les contributions directes, la foncière ou *indiction* et la personnelle ou *capitation ;*

Les contributions indirectes consistant dans les

octrois, les péages, les douanes, le chrysargyre (espèce d'impôt sur l'industrie), etc. ;

Les produits éventuels, tels que les confiscations et amendes, déshérences, etc. [3].

Au cinquième siècle, l'Empire comptait dans son sein quatre classes bien distinctes.

Les privilégiés formaient la première. Étroitement unis au pouvoir, ils avaient accaparé les honneurs et rejeté les fonctions pénibles et les taxes pécuniaires sur la classe laborieuse. Dans cette première classe étaient les familles patriciennes, les hauts dignitaires civils, le clergé, les officiers du palais, et en général tous les sénateurs et nobles Romains qui avaient droit de porter le titre de *clarissime*. La seconde classe comprenait tous les citoyens habitant les villes, possédant une propriété de vingt-cinq arpens au moins et n'appartenant pas à la classe privilégiée. C'étaient là les *curiales*.

La troisième classe était composée de la masse des habitans des villes sans fortune territoriale [4].

Les esclaves et les colons tributaires libres de leurs personnes, mais forcés de cultiver leur terre natale, formaient la classe infime et souffrante, souffrante plus sans doute que celles des curiales et du peuple ; mais ces dernières n'étaient pas pour cela exemptes de misère et d'oppression.

L'épuisement des ressources publiques, lentement consommées par un gouvernement qui ne savait pas les reproduire, avait forcé les empereurs à étendre leur avide despotisme jusqu'aux extrémités du corps social; ils ruinèrent la liberté municipale afin de dépouiller plus facilement les municipes. Dès lors les charges des villes retombèrent sur des classes de possesseurs déjà accablés par les charges fiscales; dès lors plus de liberté, plus de commerce, plus de richesses, plus d'esprit public. On se réfugiait jusque dans les camps germains pour y chercher une servitude plus tolérable. « Ce nom de citoyen romain, s'écrie le prêtre Salvien, ce nom autrefois tant estimé et payé si cher, on le fuit, on le répudie; il n'a plus de prix, il est presque infâme [5]. »

Cette disposition des esprits, si elle ne suffit pas, comme le dit M. Desmichels, pour expliquer l'invasion, était du moins au nombre des causes qui firent défendre l'Empire avec tant de tiédeur. L'enthousiasme patriotique centuple les forces, l'indifférence les réduit de moitié; le besoin de secouer un joug fait courir au-devant d'un autre, souvent plus dur, des masses sans réflexion.

Ce qui fait la force d'un État c'est le patriotisme de la classe moyenne, et ce patriotisme naît de ses lumières, de l'état prospère de son commerce, de son

industrie, de son agriculture, en un mot de son bonheur moral et matériel. Détruisez ces élémens de prospérité, vous détruisez le patriotisme, la nationalité. C'est ce qui était arrivé lors des premières invasions et ce qui ouvrit la porte aux irruptions barbares. Pourquoi les Romains du cinquième siècle se seraient-ils défendus? Qu'auraient-ils défendu?

Dans les siècles qui nous occupent il y a évidemment deux grandes divisions à faire : les Romains et les Barbares. Mais dans l'histoire de ces derniers que de subdivisions! que de peuples, que de lois, de coutumes, de mœurs dans ces hommes du Nord habitant des forêts, des plaines, des montagnes, le bord des fleuves ou les rivages des mers! Dans l'impossibilité de parler de tous avec détail, c'est de ce qu'ils ont de commun qu'il faut seulement nous occuper ; ce sont les traits caractéristiques du Barbare que nous devons seulement saisir; c'est un aperçu général des choses majeures, saillantes, ressortant de l'état de barbarie, ayant influence sur le sort futur de ces peuples que nous devons tracer.

Je ne me dissimule pas l'immense difficulté de cette tâche; mais dans un sujet pareil à celui que j'ai choisi j'aurais mauvaise grace à reculer devant les difficultés.

Parlons d'abord de l'état politique des Barbares.

Les Francs se présentent à nous les premiers et un peu en dehors, quoique sortis d'une confédération formée par les tribus germaines.

Ils arrivèrent dans les Gaules, d'abord par hasard et poussés en avant par le goût des aventures ; ils revinrent, enhardis par le succès, alléchés par le pillage ; le bien-être les y retint. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils s'attachèrent au sol, le cultivèrent, en devinrent propriétaires, se choisirent des chefs, et le défendirent à leur tour contre de nouveaux Barbares.

Lorsque Clovis eut donné un peu d'unité à ces peuplades disséminées dans le Nord des Gaules, elles s'avancèrent dans l'intérieur du pays et finirent par former avec le temps *une nation.*

C'est à peu près ainsi, mais souvent avec plus d'ensemble et de violence, que les Vandales, les Suèves, les Bourguignons, les Saxons, les Visigoths, les Hérules, les Lombards, s'établirent dans les contrées d'Occident, abandonnant leur ciel brumeux pour un ciel pur, leurs stériles bruyères pour de fertiles vignobles, leurs forêts de sapins pour des bois d'oliviers, leurs plaines marécageuses pour des champs couverts de moissons, la pauvreté pour l'abondance, la vie nomade et aventureuse pour le repos et le bien-être [6].

L'Empire romain, quoique sans force et sans

énergie, ne céda pas d'abord son territoire à ces nouveau-venus; il se contenta de reconnaître de fait la résidence d'un chef barbare, sans lui céder aucune action sur les anciens habitans. Les cités gardèrent des relations avec Rome et restèrent cités municipales; on voyait parfois ces ombres d'empereurs romains, s'appuyant encore sur l'ancienne majesté de leur nom, nommer patrices et consuls ces Barbares ignorans qu'ils ne pouvaient déposséder.

Parmi les peuples que j'ai cités, les Saxons furent placés dans la situation la plus favorable à leur développement; plus isolés que les autres, leur civilisation progressive ne fut pas sans cesse retardée par de nouvelles invasions; ils étaient seuls et maîtres du pays; les Romains mêmes n'eurent aucune action sur leur régénération.

Je n'entreprendrai pas d'entrer dans le détail de leur état social particulier, bien qu'il offre un intérêt fort grand. Si, forcé par mon cadre à abandonner les détails pour l'ensemble; si, parmi les peuples de cette époque, je dois en choisir un comme type général, on me pardonnera de laisser de côté les Thanes et les Céorls pour les Leudes et les bénéficiers [7], les Wittenagemots pour nos assemblées représentatives, les Saxons pour les Francs et la Bretagne pour les Gaules.

Par la même raison que l'unité existe moins dans

la conquête et la civilisation franke que dans la conquête et la civilisation saxonne, elle est aussi beaucoup plus difficile à retracer; mais elle est en même temps une plus fidèle représentation de ce qui se passait sur tout le continent dans ces siècles de confusion.

Les Gaulois avaient conservé en partie leurs mœurs, leurs lois, leur langue. Les Barbares, Francs, Bourguignons, ou autres qui s'en sont rendus maîtres, avaient aussi leurs lois, leurs mœurs, leur religion, leur idiome particulier. Tout cela s'est mêlé, confondu, refait; une civilisation nouvelle en est sortie; elle a commencé par la féodalité, a fini par le gouvernement représentatif; mais de l'invasion à la féodalité il y a plusieurs siècles de distance.

Dans cette période, l'état des personnes est étroitement lié à l'état des propriétés; on a vu d'abord l'homme distinguer, ennoblir la terre selon qu'il était puissant et libre; plus tard la société a distingué et ennobli l'homme qui s'est trouvé placé dans telle ou telle condition selon qu'il a été placé sur telle ou telle terre.

Du cinquième au neuvième siècle, à quelque époque qu'on prenne les Gaules, on y reconnaît trois sortes de propriétés territoriales : les terres *allodiales*, *bénéficiaires* et *tributaires*.

Les terres allodiales ou *alleux* sont celles prises

ou reçues en partage par les Barbares [8]. Elles étaient entièrement indépendantes, le propriétaire en disposait à son gré, ne les tenant, disait-il, que *de Dieu et de son épée.* Celles qui ne furent assignées ni au roi, ni au chef, ni au simple guerrier, furent les *terres du fisc.* Elles sont connues sous cette dénomination dans les codes barbares [9].

Plus tard d'autres domaines acquis par achat ou succession vinrent accroître le nombre des alleux et ce nom devint indistinctement celui de toutes les terres possédées en toute propriété.

Ce nouvel état des Barbares, loin de servir à la civilisation, entraîna presque la dissolution de la société. Jusque là ils avaient vécu ensemble avec un chef qui s'était constitué lui-même en disant à ses compagnons : Venez avec moi, je vous conduirai, le butin nous attend... Une fois propriétaires, ils se dispersèrent ; et la séparation, l'isolement des individus fut le premier pas vers le nouvel état social que devait amener la propriété. Il serait ridicule de supposer qu'à cette époque ces hommes sauvages et indépendans se fussent soumis à un système régulier d'obligations et de charges publiques ; l'État n'existait pas pour eux, ils ne connaissaient que les rapports d'homme à homme et un impôt ne leur eût paru qu'une violence, un vol commis par le fort que le faible seul pouvait être

contraint de subir. Mais d'un autre côté la nécessité força les propriétaires d'alleux à accepter certaines charges. Pour se concilier un chef puissant on lui envoya des cadeaux ; on fit des dons *volontaires* qui avec le temps devinrent *obligatoires* [10] et se multiplièrent. Le chef ou roi envoya des agens pour rendre des services aux alleux, les alleux leur durent des moyens de transport et de subsistance. Une expédition militaire devint nécessaire ; on donna au roi des secours en hommes et en argent ; il en résulta l'obligation de continuer : du service à l'usage, de l'usage au droit, du droit aux peines... De là à la féodalité il n'y a qu'un pas, une pente insensible y conduisait.

Essayons de la suivre.

Tout ne se passait pas toujours ainsi ; rien n'est régulier dans l'état barbare et chaque individu ne pouvait être pourvu. Le faible ou le timide qui n'avait pas eu part au gâteau se mettait sous la protection du fort ou de l'heureux, il le servait à charge d'être nourri sans cesser d'être libre ; les grands acquirent ou usurpèrent ; les églises reçurent ou achetèrent ; les petits alleux furent réduits peu à peu à la condition des tributaires ou devinrent des bénéfices.

Je n'ai pas besoin de dire qu'à cette époque il n'y avait point encore de domaine public ni privé.

Après l'invasion, le chef, de gré ou de force, se faisait une large part dans le partage; voilà tout. Une guerre heureuse contre un prince voisin venait l'augmenter; plus tard les obligations entraînèrent la confiscation au profit du roi, et ces confiscations justes ou injustes se renouvelèrent sans cesse. Les premiers Carlovingiens, dit M. Hulmann dans son Histoire des finances, ont possédé jusqu'à 123 belles terres. Ce que le roi faisait en grand le simple chef de bande le faisait aussi pour son compte et s'arrondissait chaque jour. C'était la seule ambition, la seule idée du Barbare conquérant. Mais lorsque les domaines devinrent assez grands pour ne pouvoir être régis par un seul, ils en concédèrent certaines parties, non à prix d'argent, ce qui eût été impossible; mais à prix de services. Ces dons ou transactions furent nommés bénéfices.

Ces bénéfices étaient tantôt donnés pour un temps et révocables, tantôt à vie, et parfois héréditaires [11].

Nous nous rapprochons toujours de la féodalité.

Les hommes sont de leur nature avides et indépendans, les Barbares surtout; le service rendu et récompensé par des donations ou concessions de terres, l'usufruitier voulut être libre et chercha à secouer le joug. L'ancien propriétaire revendiqua ses droits, les soutint à main armée, et des violen-

ces réciproques suivirent. Il fallait pour remédier à cet inconvénient des conditions écrites, et les nouveaux donateurs, profitant de l'expérience de leurs devanciers, lièrent leurs obligés par des liens plus forts ou leur accordèrent l'hérédité. Il fallut suivre le chef, l'entourer, le défendre partout où besoin serait; jusque là ç'avait été de la *fidélité*, mais quand de cette fidélité ressortit l'obligation au service militaire, à première réquisition, l'obligation à certains services civils ou domestiques, le *fidèle* devint *vassal*, et la féodalité exista.

Un mot encore :

Je vous ai parlé des terres, mais non de leur culture ; d'abord on s'en occupa peu, mais de jour en jour le besoin s'en fit sentir et les Barbares riches et puissans ne se soucièrent pas de mener eux-mêmes leurs charrues, non que leur bras ne pussent comme tous les autres en soutenir le poids, en supporter la fatigue, mais parce que la paresse et l'insouciance se mêlaient à leurs sauvages habitudes. Des hommes moins riches vinrent s'offrir et devinrent propriétaires moyennant tribut et redevance. Les anciens cultivateurs furent les premiers et souvent préférés à cause de leur connaissance du terrain, des instrumens et de la science agricole. D'autres leur succédèrent; après un premier apprentissage, ils venaient s'offrir à l'oisiveté des

puissans et devenaient à leur tour tributaires. De petits propriétaires d'alleux, dont les terres se trouvaient malencontreusement enclavées dans celles de voisins avides, querelleurs et redoutables, craignant de se voir un jour ou l'autre attaqués et dépossédés, se présentaient humblement à eux tenant d'une main un rameau ou une touffe de gazon, et de l'autre les cheveux du devant de la tête. Ces signes étaient une offre tacite de leurs propriétés et de soumission de leur personne. De nouvelles conditions furent créées pour ceux-là. De là, dit M. Guizot d'après Anton et Hulmann, cette variété de noms sous lesquels sont désignées, dans les actes anciens, les métairies exploitées à des titres et selon des modes différens.

Ici nous nous arrêterons pour ne pas entrer dans la féodalité proprement dite; cet état ne commença guère avant Charlemagne et nous le retrouverons tout entier dans la troisième période de ce cours (du neuvième au douzième siècle); nous en ferons alors une étude spéciale, car c'est *son plus beau temps*.

Vous le voyez; partout s'est fait sentir la transition confuse de la vie nomade et barbare à la vie sédentaire et agricole. Dans les institutions même instabilité; à l'époque où nous sommes parvenus

les divers systèmes dominateurs ont déjà de l'influence : royauté, aristocratie, peuple ; mais jusqu'à la féodalité rien ne prévaut, tout se heurte et s'asseoit après une lutte plus ou moins longue. Dans les états même mobilité : créés, supprimés, réunis, divisés, sans frontières, sans gouvernemens ; partout confusion de principes, de races, de langues, telle est l'Europe barbare[13], l'Europe que l'Église régénérait graduellement en s'en emparant avec le plus ardent prosélytisme, en la dominant de sa science et de sa force morale.

De l'état des terres et de celui des personnes, qui font la condition sociale de cette époque. passons à l'histoire des lois et de la jurisprudence.

Je vous ai dépeint les Barbares envahisseurs comme de vrais pillards nomades, important avec eux l'ignorance, la brutalité, la soif de sang et de richesses ; il ne serait cependant pas vrai de dire que ces peuples nouveaux n'avaient aucune loi, aucune règle, aucune discipline ; on cite au contraire des *coutumes* plus anciennes qu'ils sentirent le besoin de rédiger et de fixer plus solennellement lorsque le moment du repos fut arrivé pour eux. Ils y ajoutèrent les dispositions qu'exigeaient leur nouvelle relation avec les Romains, les Gaulois, les Ibériens, etc., anciens possesseurs de leurs

terres. On fit des codes modifiés souvent par les événemens, les nouvelles invasions et les agrandissemens d'État; toutes ces lois furent écrites dans la langue des vaincus qui bientôt devint, avec de nombreuses modifications, celle des vainqueurs.

La plus ancienne de ces lois est *la loi salique* que Clovis, après sa conversion, refit pour la conformer aux préceptes chrétiens. D'autres chefs y firent d'autres changemens et il n'est arrivé jusqu'à nous qu'un des articles fondamentaux dont on a peut-être interverti le sens en disant qu'il exclut les femmes de la couronne de France. On ne parlait guère à cette époque de *couronne de France.* C'est tout au plus des *terres saliques* que les législateurs du temps ont voulu parler.

On cite encore, parmi les lois nombreuses émanées de ces nombreuses agglomérations d'hommes du Nord, la loi des Lombards que Montesquieu met au-dessus de tous les autres codes barbares, les lois des francs ripuaires, des Allemands, des Bavarois, des Anglo-Saxons, des Bourguignons [14], celle des Visigoths qui fut en vigueur jusqu'au onzième siècle dans une partie de la France, celle des Ostrogoths qui, plus avancés en civilisation, acceptèrent une partie des lois romaines qu'ils comprenaient mieux et méprisaient moins. Toutes ces lois devaient avoir entre elles beaucoup de rapports

comme les peuples qu'elles régissaient. Leur but principal était de donner à ces peuples habitués au brigandage des idées d'ordre, de propriété, de mœurs.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître la manière dont, en général, ces lois étaient adoptées par les peuples de cette époque. Le roi la proposait, tous les guerriers, réunis en assemblée générale, l'adoptaient ou la rejetaient, soit en poussant un effrayant *houra*, soit en agitant leurs *framées* en signe d'approbation. Les affaires de la nation se réglaient ainsi. On y prononçait sur les crimes qui pouvaient compromettre la masse, et le roi y nommait des juges pour statuer sur les affaires qui n'intéressaient que les particuliers [15].

Cela se passait à peu près ainsi dans les forêts de la Germanie [16] avant la conquête, et dans la plupart des nations assises et policées, jusqu'au moment où les défenseurs du pays cédèrent leur place aux évêques, les simples guerriers aux chefs, aux officiers de la nation du roi (*proceres*). Cette innovation changea la forme des assemblées et en partie aussi l'objet [17]; tout se mesura aux besoins et aux lumières des peuples en travail de civilisation.

Revenons à la jurisprudence.

Les Romains avaient en général conservé la faculté de vivre suivant les lois romaines, et peu à

peu bien des nations barbares s'y soumirent volontairement à mesure qu'elles se poliçaient [18].

Ces lois romaines étaient le code Théodosien et le code Justinien.

Le premier, composé des débris de l'ancienne législation et placé entre la société mourante et la société nouvelle, semble un legs fait aux générations à venir par la sagesse de celles qui s'éteignent.

L'autre, admirable monument du règne de Justinien, a survécu à toutes ses conquêtes, aux plus beaux actes de son règne. Il l'a couronné d'une gloire éternelle, car le bien de l'humanité en a été le résultat [19].

Ce code avait été précédé par la loi des rois de Rome, celles des décemvirs, des préteurs et du peuple, par les décrets du sénat et les édits des empereurs. Toutes les erreurs ont servi à son expérience. Il a profité des fautes et des erreurs comme du bon et de l'utile.

Dans les premiers siècles de Rome l'ignorance avait resserré dans des bornes fort étroites la science des lois ; les jours de marché ou d'assemblée, les jurisconsultes qui avaient le plus de réputation se promenaient au forum ; ils donnaient leurs avis aux dernières classes des citoyens, dans l'espoir d'obtenir un jour leurs suffrages. Lorsqu'ils avançaient

en âge ou qu'ils obtenaient des dignités, ils se tenaient chez èux assis sur une chaise ou sur un trône; ils y attendaient avec une gravité tranquille les visites de leurs cliens qui, dès la pointe du jour, venaient en foule, de la ville ou de la campagne, assiéger leur porte. Les devoirs de la vie sociale et les incidens d'une procédure étaient le sujet ordinaire de ces consultations, et les jurisconsultes donnaient leur opinion de vive voix ou par écrit, d'après les règles de la sagesse naturelle et de la loi. Ils permettaient aux jeunes gens de leur profession et de leur famille d'y assister; ils instruisaient en particulier les enfans, et la famille Mucia fut longtemps renommée pour ces sortes de connaissances, qui se transmettaient de père en fils. La seconde période, le bel âge de la jurisprudence, comprend l'espace de temps qui s'écoula depuis la naissance de Cicéron jusqu'au règne d'Alexandre-Sévère. On forma un système général, on établit des écoles, on composa des livres, les vivans et les morts furent mis à contribution pour servir à l'instruction des élèves.

Célius Patus, Caton, Servicus, Sulpicius, Papinien, Paul et Ulpien se font remarquer surtout dans la longue liste des jurisconsultes qui brillèrent sous la république et les Césars [20]. Après cette période glorieuse pour la jurisprudence il y eut jusqu'à Théodose et Justinien une longue nuit.

Cette science fut oubliée et comme perdue entre les tyrans et les Barbares, le prosélytisme chrétien et les disputes théologiques.

Lorsque Justinien arriva au trône, les sources du droit étaient depuis long-temps dans les *Écrits des jurisconsultes*, d'après les règles posées dans la *Constitution de Valentinien III*, dans les *Rescrits* tirés de *Codes grégorien et hermogénien*, dans le *Code de Théodose II*, dans les *Nouvelles particulières*, suite de ce Code, et dans d'autres recueils de divers souverains [21].

La révision, la réforme, l'application de tant de codes et de lois étaient devenues choses très longues, très difficiles, mais indispensables. La tête la plus vaste ne pouvait contenir ce que les siècles et les jurisconsultes avaient créé, changé ou modifié dans l'espace de plus de mille ans. Pauvres au milieu de tant de richesses les juges prononçaient d'après le simple bon sens plutôt que de rechercher le texte des lois dans cet amas informe de codes différens.

Justinien, familiarisé dès son enfance avec la langue grecque et la jurisprudence, entreprit de lui donner de l'unité, de revoir, de réformer, de classer en améliorant. Mais dans cette tâche au-dessus des forces d'un homme il s'associa les meilleurs jurisconsultes de l'Orient et nomma pour les gui-

der et les présider le savant Tribonien. Cet homme vraiment extraordinaire par son immense capacité embrassa d'un coup d'œil d'aigle les connaissances des siècles écoulés et celles de son époque [22]. Aidé par ses collègues, il recueillit toutes les décisions trouvées dans des écrits innombrables, en supprima les lois répétées, contradictoires et hors d'usage, reproduisit les plus sages et les plus nécessaires aux peuples du sixième siècle. Le nouveau code, revu et signé par Justinien, fut publié à la porte des églises. Cela est grand et beau ; mais, après avoir fait la part de ce qui est grand et beau, de ce qui sera immortel, disons pour peindre l'époque que Justinien écrivit en tête de son code : « Que la matière a été divisée en sept parties par respect pour la nature et la vertu des nombres [23]... »

Il restait un travail plus difficile : de ces décisions, de ces lois, de ces conjectures, de ces questions, de ces disputes des gens de loi, il fallait tirer l'esprit de la jurisprudence ; le Digeste ou les Pandectes (πανδέκται, Recueils généraux) sortirent en trois ans de ce nouveau travail. Cinquante livres continrent l'abrégé de deux mille traités et trois millions de sentences furent réduites à cent cinquante mille, ce qui est encore fort honnête.

Lorsque Justinien eut approuvé les travaux des membres de cette commission, il donna à leurs opi-

nions, en vertu de son pouvoir législatif, la sanction qui les consacrait; leurs commentaires sur les douze tables, sur l'édit perpétuel, sur les lois du peuple et sur les décrets du sénat, remplacèrent l'autorité du texte; et ce texte fut abandonné comme un respectable mais inutile monument de l'antiquité. Le *Code*, les *Pandectes* et les *Institutes* devinrent le seul système légal de jurisprudence; on les admit seuls dans les tribunaux; on les enseigna seuls dans les académies de Rome, de Beryte et de Constantinople. Justinien adressa au sénat et aux provinces ses *Éternels oracles* [24]; et soit piété ou ruse, à l'exemple de Numa et de Constantin, il attribua à l'inspiration et au secours de Dieu l'exécution de ce grand œuvre.

Une seconde édition de son code, augmentée de seize édits et de soixante-huit nouvelles, parut quelques années plus tard.

Je me suis assez longuement étendu sur la jurisprudence barbare et romaine qui régissait cette époque de transition double de faits, de lois et de mœurs, et si je n'ai pas parlé de l'esprit de ces lois, c'est que j'aurai plus tard occasion de le faire en vous parlant des mœurs politiques, privées, civiles et religieuses.

Si, pour faire des lois, on doit observer et consulter scrupuleusement les mœurs d'une nation,

ces mêmes lois doivent être l'image, la représentation fidèle de ces mœurs; car dès le moment où il n'y aurait pas harmonie entre ces deux élémens, les lois seraient refaites ou elles seraient violées[25].

La civilisation a sans cesse maintenu dans les lois ce fonds de morale universelle et éternelle qui doit se retrouver partout et en tout temps; mais elle a sans cesse modifié ce qui tient aux lumières des peuples. Dans notre France, par exemple, après la roue, l'écartellement et des supplices plus horribles, nous avons vu la potence; après la potence, la guillotine : le condamné a disparu sans souffrances de cette société qui le rejetait... Aujourd'hui nous touchons au terme, au but tant désiré, à l'abolition de la peine de mort. Devenons-en dignes, améliorons-nous encore, et cette loi, peut-être encore nécessaire, disparaîtra à tout jamais.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Notre dernière séance a été consacrée aux lois, nous parlerons aujourd'hui des mœurs. Mais avant d'entreprendre la partie historique de cette étude, vous entendrez avec intérêt quelques observations sur les rapports qui lient intimement les mœurs et les lois.

Il y a, vous le savez, des lois fondamentales et des lois spéciales : les premières sont nommées *Chartes* ou *Constitutions*, les autres *Codes*.

Tout ce qui règle le droit privé, le droit public, le droit des gens peut être considéré comme loi.

Le bien-être social doit être et est presque toujours le principal objet des législations, le but des législateurs, et, pour parvenir à ce but, ils ont imité, plus ou moins imparfaitement, les lois naturelles et divines. Il ne suffit pas cependant de cette étude et de cette tendance à imiter le bien absolu pour

faire de bonnes lois ; car il faut aussi que ces dernières soient en harmonie avec les mœurs qu'elles doivent régir.

Nos mœurs, c'est notre vie privée et politique, c'est notre existence, c'est nous; nos lois doivent s'y conformer, en être l'expression, en assurer le maintien si elles sont bonnes, les améliorer graduellement, mais toujours de manière à ce qu'elles soient assez en harmonie pour pouvoir être suivies [1]. Des lois parfaites en théorie seraient les plus mauvaises si elles ne pouvaient être appliquées et suivies.

L'histoire prouve partout cette assertion.

Les mœurs d'un peuple étant données, ses lois se trouvent dessinées dans leur caractère général [2].

Les Athéniens, vifs, inquiets, remuans, jaloux de leur liberté, de leurs droits, avides de spectacles et d'émotions, durent avoir des lois et des institutions qui transportent dans les assemblées publiques les intérêts de l'État et donnent à tous les citoyens le droit de s'en mêler. Et, pour le dire en passant, les Français ont en cela, comme en beaucoup d'autres points, une grande analogie avec les Athéniens... Lors de la régénération européenne les Francs et les Gaulois nos pères ont bien pu supporter la féodalité, ils n'eussent jamais supporté le

despotisme. Ce dernier gouvernement était le seul au contraire qui pût convenir à l'indolent Napolitain, à l'Allemand stupide, à l'habitant des climats brûlans comme à celui des zones glaciales.

La vieille Angleterre ne pourra pas plus supporter l'égalité que la jeune Amérique ne supporta l'aristocratie anglaise [3].

Partout où les peuples sont libres de se donner des lois, elles sont l'expression de leurs mœurs; bien plus, les mœurs déterminent les institutions politiques et les formes de gouvernement.

Les annales des peuples nous exposent l'origine des gouvernemens et les modifications qu'ils ont subies, et c'est là que nous allons les chercher; mais, en principe, veut-on savoir l'origine de la monarchie, du despotisme et de la féodalité, de la démocratie ou du gouvernement représentatif, il faut étudier les mœurs, car elles contiennent le mot de l'énigme. Les annales, les archives, etc., nous donnent des faits vulgaires qui n'expliquent rien, les mœurs expliquent tout. Ce sont les mœurs pastorales et agricoles qui ont fondé la royauté patriarcale, le plus simple des gouvernemens. Devenues belliqueuses, les mœurs ont nécessité un gouvernement absolu; devenues conquérantes, le chef, le prince, est devenu monarque et despote, nécessité du gouvernement d'un grand pays.

Ce gouvernement, qui nous semble le plus mauvais à nous Français, est le seul bon pour la Chine, la Russie, l'Inde, le Danemarck, etc., partout enfin où il est en harmonie avec des mœurs simples et des lumières peu avancées.

La féodalité que nous repoussons, et que nous avons répudiée avec tant de raison, était le résultat nécessaire des suites de l'invasion barbare, le seul gouvernement que pût faire naître l'état des choses de l'époque.

Les mœurs industrielles et commerciales créent des lois et des institutions qui répondent à leur nature et portent leur empreinte. Peu de guerres, peu de conquêtes, peu de rêves de gloire, mais sécurité, liberté et une large part des intérêts commerciaux dans le pouvoir : Tyr et Carthage, Venise et la Hollande en sont des exemples.

Là où il y a lutte entre l'esprit commerçant et l'esprit aristocratique, en Angleterre, par exemple, on voit les institutions se mouler à cette double exigence [4].

Les mœurs qui caractérisent le monde moderne émanent du christianisme et plus tard de l'Église ; le mépris pour l'individu s'évanouit, ainsi que l'exaltation de nationalité des États antiques, pour mettre en relief la dignité, la moralité de l'homme

et la puissance religieuse qui fit les mœurs et domina les lois.

L'esclavage en quittant l'Europe y laissa le servage et celui-ci la domesticité; il est à craindre que de long-temps l'état de notre civilisation nous défende de répudier ce dernier état, qui cependant dégrade l'homme et semblera le dégrader bien plus encore lorsque les lumières seront universellement et également répandues.

Une des grandes folies de nos temps modernes, dit avec raison M. Joseph Droz, est celle de chercher quel est *en théorie* le gouvernement le plus convenable à la nature humaine et de vouloir ensuite l'imposer à tous les peuples. Ce sont là des moyens, non d'avancer la civilisation, mais de porter partout le désordre et la tyrannie. Les gouvernemens sans base, les gouvernemens *a priori* sont toujours éphémères, leur emblème est une pyramide posée sur sa pointe [5].

En France, comme en Europe, l'histoire nous montre toujours les lois et la royauté forcées de suivre les mœurs; lorsqu'il y a eu dissidence il y a eu combat. Ainsi lorsque, après la mort de Louis XIV, l'esprit philosophique fût devenu un besoin, le trône résista et s'écroula bientôt après; ainsi, quand une dynastie qui n'a pas compris les mœurs

de son époque a voulu résister à son tour, elle est tombée et restée dans l'oubli après une bataille de trente-six heures.

Le judicieux Montaigne semblait l'avoir prévu lorsqu'il disait en 1580 :

« Si est-ce que la fortune, réservant toujours son authorité au-dessus de nos discours, nous présente aucunesfois la nécessité si urgente, qu'il est besoin que les loix luy facent quelque place; et quand on résiste à l'accroissance d'une innovation qui vient par violence à s'introduire, de se tenir en tout et partout en bride et en règle contre ceux qui ont la clef des champs, ausquels tout cela est loisible qui veut avancer leur dessein, qui n'ont ny loy ny ordre que de suivre leur advantage, c'est une dangereuse obligation et inéqualité. »

« Il est reproché avec raison à ces deux grands personnages, Octavius et Caton, aux guerres civiles, l'un de Sylla, l'autre de César, d'avoir plustost laissé encourir toutes extrémitez à leur patrie, que de la secourir aux despens de ses loix, et que de rien remuer. Car, à la vérité, en ces dernières nécessitez, où il n'y a plus que tenir, il serait à l'aventure plus sagement fait, de baisser la teste et prester un peu au coup, que s'ahurtant outre la possibilité à ne rien relascher, donner occasion à la violence de fouler tout aux pieds; et

vaudroit mieux faire vouloir aux loix ce qu'elles peuvent puisquelles ne peuvent ce qu'elles veulent.»

« C'est de quoy Plutarque loue Philopœmen, qu'estant né pour commander, il sçavoit non-seulement commander selon les loix, mais aux loix mesmes, quand la nécessité publique le requéroit. »

Si les conseillers de Charles X, au lieu de se raidir contre cette nécessité publique, l'avaient comprise et suivie, ils n'auraient pas précipité leur maître du trône, et le château de Ham ne serait pas devenu leur éternelle demeure.

Si les lois générales et politiques ne doivent changer que rarement pour ne pas apporter de perturbation dans l'État, les lois civiles au contraire doivent se modifier souvent pour être en harmonie avec les mœurs.

De nombreux exemples viennent à l'appui de ces assertions et prouvent que les lois ne sont que les mœurs énoncées en forme de principes généraux par l'organe de l'autorité suprême.

Cette influence non contestable des mœurs sur les lois est-elle un bien ou un mal ?

Sans doute il eût été plus utile aux peuples que des lois rationnelles pussent les régir et les améliorer ; que leur action fût indépendante de celle des

mœurs; mais la chose ne peut être ainsi. D'ailleurs le bien et le mal n'influent pas sur les lois d'une manière égale.

Les bonnes mœurs inspirent de bonnes lois, les soutiennent et les font triompher des mauvaises passions; c'est la vertu d'un peuple qui se produit au dehors. Les lois ne peuvent être parfaites, car elles ne seraient pas applicables; et les bonnes mœurs seules peuvent préparer les nations à recevoir de bonnes lois.

Prenons encore la France pour exemple; il y a pour nous plus d'intérêt et de profit.

En France la philosophie du dix-huitième siècle semblait avoir préparé les esprits à des lois plus larges; mais si la haute classe de la société était mûre, le peuple ne l'était pas, et il outra les lois tellement qu'il y eut réaction après une lutte sanglante. Les mœurs n'avaient pas préparé les esprits à une révolution si prompte; elles n'eurent pas assez de puissance pour conserver des lois très libérales. L'anarchie et le despotisme s'ensuivirent. On vit alors des législateurs vouloir nous façonner aux brutales manières d'une société grossière et féroce; ils nous firent prendre nos repas en commun, s'efforcèrent d'anéantir toutes les supériorités, de niveler toutes les conditions. Rien ne manqua pour atteindre ce but: une sorte d'exal-

tation populaire qui allait jusqu'au délire, un fanatisme furieux pour une liberté indéfinie et mal comprise, pour une égalité chimérique, et enfin la plus violente terreur, auxiliaire obligée de toutes les tyrannies. Cependant qu'est-il résulté de tout cela? Qu'a-t-on obtenu de tant de lois absurdes soutenues par tant de massacres? Rien que ce qui était dans nos mœurs. L'affranchissement de la terre, l'égalité devant la loi, la juste répartition des héritages, la liberté politique garantie par la pondération des pouvoirs, la liberté individuelle protégée par de meilleures formes judiciaires; la liberté des cultes reconnue, comme aussi celle de l'expression de la pensée, un système uniforme de législation civile substitué de l'incohérente jurisprudence des coutumes, et enfin l'admission de tous à tous les emplois de l'État. Voilà ce qui était dans nos mœurs; voilà ce qu'avaient amené le temps, la diffusion des richesses et des lumières, ces deux grands agens de la force publique; voilà ce qui a surnagé, ce qui subsistera malgré d'impuissans efforts, malgré même le discrédit qu'ont jeté sur ce nouvel ordre social les excès révolutionnaires. De sorte que, lorsque la loi est venue, elle n'a fait que sanctionner ce qui existait, et ce n'est que parce qu'elle a exprimé des rapports réels qu'elle a donné au pays la conscience de sa durée [6]. Suivant

un penchant naturel, la loi est venue se mettre en harmonie avec les mœurs, après avoir fait constitution sur constitution pour s'en rapprocher [7].

Les bonnes mœurs tolèrent, adoucissent et protégent les lois, même imparfaites, tant qu'elles existent; elles amènent ensuite par degré des améliorations et les soutiennent. J'ai dit que les mœurs chrétiennes avaient d'abord adouci l'esclavage et en avaient ensuite amené la fin en Europe. La philosophie demande l'abolition de la peine de mort; elle l'obtiendra dès qu'elle aura, par des moyens d'amélioration morale et sociale, amené les hommes à pouvoir s'en passer *sans préjudice pour la sûreté publique*. Cette marche est lente et grave, mais c'est la seule sûre, la seule qui donne des résultats durables.

La paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre ne sera plus seulement un rêve, une utopie, du moment que la civilisation exigera impérieusement le repos du monde, et ce moment arrivera.

Les mœurs rendent inutiles certaines lois; c'est ainsi qu'a disparu toute la législation sur la sorcellerie et d'autres du même genre.

La civilisation tend à simplifier les codes; toute nation qui a peu de lois et qui peut s'en passer a nécessairement plus de moralité que celle qui a les codes les plus volumineux [8].

Voyons maintenant l'influence des mauvaises mœurs.

Elles altèrent les facultés morales et intellectuelles des peuples, comme celles des individus, surtout en tarissant la source des élans généreux, de ces hautes inspirations qui font faire aux nations de si grandes choses. La corruption est l'ennemi le plus dangereux qui puisse menacer l'existence d'un peuple, car s'il y a dans le sein de ce peuple assez de lumières pour faire de bonnes lois, il n'y a plus assez de vertus pour les observer; et, par exemple, nous avons vu les codes savans de Théodose et de Justinien s'élever au milieu des ruines de la Grèce et de Rome sans pouvoir consolider ni retenir dans leur chute ces deux colosses, croulant de vétusté. C'est que les mœurs de Rome et de Byzance n'étaient pas en harmonie avec ces codes.

Je dirai en me résumant que, dans le principe des sociétés, les bonnes mœurs tiennent lieu de lois[9], réforment les mauvaises et les épurent, et font prospérer les Empires. Dans tous les temps aussi les mauvaises mœurs altèrent les bonnes lois, corrompent les institutions et mènent les peuples à leur ruine.

Examinons maintenant l'influence des lois sur les mœurs.

L'action des lois sur les mœurs se constate plus

facilement, quoique son influence soit plus difficile à déterminer que celle des mœurs sur les lois.

Que les lois soient bonnes ou mauvaises, qu'elles soient ou non en harmonie avec les mœurs, on s'y soumet temporairement, et elles ont souvent le temps de former des habitudes. Or les habitudes ont sur les mœurs plus que de l'influence, elles sont les mœurs mêmes.

Les pays de *coutume* en sont une preuve ; les lois n'y sont pas écrites, mais ces *coutumes* y sont observées religieusement, quoique souvent mauvaises, parce quelles ont la sanction des âges ; elles sont devenues des habitudes.

La loi d'ailleurs est indispensable à la société ; l'homme veut la loi et s'y soumet s'il veut la société. Une fois acceptée, elle prend empire sur lui et modifie ses mœurs.

La loi ne peut être contraire à la morale, ou, si elle l'est, c'est à l'insu du législateur. Empreinte des lois divines, émanation de la nature morale de l'humanité, la loi est à la fois l'énonciation d'un principe moral et la règle des mœurs. Il n'en est pas toujours ainsi de la loi politique, faite en vue ou des intérêts matériels de la société, ou dans l'intérêt des chefs qui la promulguent.

Dans ce dernier cas elle comprime les mœurs et le plus souvent amène les révolutions.

Cette dernière réflexion nous conduit à examiner l'influence des divers gouvernemens sur les mœurs ; commençons par le plus naturel, par le gouvernement du peuple, celui où l'action de tous se fait sentir : la *démocratie.* Nous y trouverons l'agitation, la confusion, plus loin l'anarchie et leur conséquence inévitable, le despotisme. Nous y verrons les mœurs rudes, les passions violentes, les arts inconnus [10].

Voyons maintenant l'*aristocratie :* moins turbulente, moins anarchique, elle offre quelques garanties de durée ; elle favorise sur quelques points la civilisation ; elle donne aux classes industrielles et laborieuses plus de loisir pour leurs intérêts. Par contre, elle développe moins de vertus patriotiques et de grands talens, mais elle amène plus de douceur et d'égalité dans les mœurs. Il est encore vrai que, despote et orgueilleuse, exclusive surtout, elle retient le peuple dans l'ignorance par calcul, et produit un malaise, une irritation sourde qui mine l'État.

La *république*, qu'il ne faut pas confondre avec la démocratie, offre souvent d'immenses avantages. Mais elle a peine à se soutenir pure et tombe dans l'un des deux états que nous venons d'examiner. Le plus grand problème à résoudre est celui de donner aux peuples les vertus de la *république* avec la tranquillité de la *monarchie.*

Si la *monarchie absolue* exerce sur les mœurs une influence profondément corruptrice, il n'en est pas de même de la *monarchie constitutionnelle.* Sous cette dernière, les citoyens ne servent que la patrie, n'obéissent qu'à la loi, n'ont en vue que l'État. Le peuple nomme ses représentans pour veiller à tous ses droits, à tous ses intérêts, et la probité, la raison, le mérite réel, peuvent seuls appeler la confiance publique.

Peut-on considérer le *despotisme pur* ou la *tyrannie* comme une institution? La tyrannie, dit Alfieri qui avait approfondi le sujet, est un gouvernement dans lequel celui qui est préposé à l'exécution des lois peut en faire, les violer, les interpréter, les suspendre ou les détruire avec impunité; et que ce gouvernement violateur des lois soit héréditaire ou électif, usurpateur ou légitime, bon ou mauvais, confié à un ou à plusieurs, toujours est-il que celui qui en est le chef est tyran, que celui qui le supporte est esclave [11]. La tyrannie est une exception, une anomalie, un état de violence qui ne peut durer. Si une force puissante concourt à sa durée, son effet est hideux. La longue série des empereurs romains en est une preuve [12]. Ne l'avons-nous pas vu? Grands et petits sont enchaînés par la même crainte. A chacun est tracée sa sphère. Malheur à celui qui en sort sans la volonté du maître de tous! L'ému-

lation est inconnue. Tout acte libre est une insurrection, tout progrès un crime. Point de raisonnement, point d'élan d'enthousiasme, de grandeur morale, peu d'industrie, de commerce; mais en revanche les plaisirs coupables, les fêtes, l'immoralité partout; voilà ce que tolère le despotisme, les travaux qu'il permet, les goûts, les habitudes qu'il donne, les mœurs qu'il enfante. La *théocratie* est aussi un despotisme, mais ce despotisme a un principe plus noble et plus vivifiant; il a été lourd aux peuples, parce que tout joug est lourd à porter; mais les maux qu'il a produits en Europe ne compensent pas le bien qu'il a fait *dans les siècles où le mot de théocratie n'était pas un non-sens.*

La *féodalité* comme la théocratie, a été bonne pour son époque, elle a servi aux progrès; mais, bientôt dépassée par la civilisation, elle a dû faire place à un pouvoir plus central, plus favorable aux lumières, plus en harmonie avec les mœurs; privée de cet appui, le seul qui fasse vivre les institutions, elle a sans cesse décliné pour venir expirer plus tard sous le pouvoir de Louis XI.

Vous le voyez; ce serait une grande folie de croire que telle constitution politique est un talisman qui porte avec lui le bonheur ou le malheur [13]. L'influence des lois ne peut être active que lorsqu'elles se rapprochent des mœurs; si les lois sont

en arrière, cette influence est nulle; elle l'est encore si elles sont trop en avant de la civilisation. Les lois de Pythagore, de Platon, de Rousseau et de l'abbé de Saint-Pierre ne furent que des rêves.

L'action des lois est plus forte sur des nations stables que sur des hordes nomades; elle est plus vive sur des peuples encore vierges que sur ceux déjà façonnés par la démocratie et le despotisme. Lycurgue et Numa eurent peu à faire pour voir adopter leur législation. Nous avons vu les législateurs du Bas-Empire épuiser en vains efforts l'érudition la plus vaste et la plus constante, nous verrons bientôt Charlemagne et Alfred lutter avec une persévérance étonnante, mais plus fructueuse, contre les habitudes et les erremens enracinés.

Les lois sont surtout profitables aux peuples éclairés et déjà empreints de moralité; elles les soutiennent alors et aident leur marche progressive. Les hommes faibles et vulgaires, c'est-à-dire l'immense majorité, ont besoin de la concordance de la loi avec les principes des bonnes mœurs; leur moralité est souvent à ce prix.

Les actes les plus graves de la famille reçoivent de la loi un caractère d'ordre et de sainteté qui prévient des désordres sans fin et une dégénération déplorable dans les relations de la vie sociale. Les

lois élèvent l'esprit du peuple, le conduisent à recevoir des principes et un ordre établi pour tous, à se dévouer à des intérêts communs, à se considérer comme membre d'une association humaine; elles l'éloignent de l'égoïsme.

Les lois n'agissent quelquefois sur les mœurs qu'indirectement; elles les épurent par l'esprit d'ordre et de régularité qu'elles impriment à la vie civile et qui passe dans la vie morale des nations.

Enfin les lois deviennent inutiles ou du moins leur influence est nulle sur des mœurs corrompues. Quelle loi ferait jamais tomber le duel si la civilisation ne s'en mêlait? Et le luxe, le jeu, la débauche, quelle loi ne serait impuissante contre ces sources de dépérissement?...

En général il faut des lois peu nombreuses, et toutes ayant un caractère d'utilité. Plus on prodigue l'action des lois, plus on l'affaiblit; ou elles deviennent une tyrannie, ou il est impossible de les faire exécuter. Quand le mal est profond et étendu, on le pallie, on ne l'extirpe pas; on ne peut mettre le bien à sa place.

Nous venons de voir quelle action pouvaient avoir de bonnes lois sur la vie morale des nations; nous avons vu que, pour exercer une influence heureuse, elles devaient être surtout l'expression des mœurs existantes avec une tendance au progrès;

examinons maintenant quelle somme de malheur et de destruction peuvent apporter à un peuple de mauvaises lois.

Si déjà les mœurs sont corrompues ou seulement altérées rien ne les démoralise aussi vite que de mauvaises lois.

Pour comprendre toute l'étendue du mal qu'elles peuvent faire, examinons de plus près leur nature et voyons en quoi et pourquoi elles sont mauvaises.

« Les lois sont mauvaises quand elles sont contraires au caractère moral de l'homme, à ses droits et à ses penchans légitimes, à ses intérêts naturels; elles sont mauvaises quand elles ne tiennent aucun compte des mœurs publiques, quand elles les méprisent, les soupçonnent, les insultent et les violentent; elles sont mauvaises quand elles s'appliquent à des objets qui sont hors de leur compétence; elles sont mauvaises quand elles manquent d'indulgence, quand elles sont fondées sur des principes d'une injuste sévérité, quand elles sont barbares ou sanguinaires; elles sont mauvaises quand elles enflamment des passions turbulentes et haineuses, au lieu de faire naître et de favoriser des sentimens paisibles et généreux [14]. »

De pareilles lois seraient peu influentes et peut-être de nul effet sur des mœurs pures. De nos jours,

par exemple, et quoi que disent quelques sophistes sur la dépravation du siècle, la civilisation ferait justice de lois immorales ou essentiellement mauvaises; mais ces mêmes lois font sur des mœurs altérées ou corrompues un mal incalculable. Les lois qui blessent les intérêts matériels de l'homme paraissent moins dangereuses et le sont cependant beaucoup, quoiqu'elles n'aient rien de dégradant pour l'homme.

Telles sont les lois qui constituent des priviléges de fortune, de naissance, des droits d'aînesse avec dotations, des monopoles d'industrie ou de culture pour certaines familles, classes ou castes de la société. Telles sont celles qui frappent d'onéreux impôts les objets de première nécessité pour le peuple.

Le monde n'a trop long-temps offert que des lois barbares qui étaient elles-mêmes des crimes de lèse-humanité; il y avait cependant entre elles un progrès presque constant, et c'est la loi de civilisation. « Le plus beau vœu que l'on puisse former pour le progrès de l'humanité, s'écrie M. Matter, c'est que, de siècle en siècle, les législateurs qui se succèdent les uns aux autres se traitent toujours à plus juste titre de barbares! » Ce vœu n'est pas à former; il est exaucé depuis que le monde existe. Chaque peuple en voit un exemple écrit

dans ses annales. La perfection est un rêve, j'en conviens, mais la perfectibilité est un fait, et c'est ce fait que j'ai surtout à cœur de mettre en évidence dans ces leçons... Et, pour cela, le talent, l'éloquence seront inutiles, car ce ne sont pas de vaines déclamations qui en viendront à ce but; l'histoire et la vérité parleront seules.

Résumons cette leçon qui n'est guère elle-même qu'un résumé des belles pages de M. Matter, et servons-nous de ses propres paroles, car en vérité nous ne saurions mieux faire.

« Quels sont les faits généraux sortis de ce qui précède?

« 1° L'influence des mœurs sur les lois et celle des lois sur les mœurs, fondée sur les desseins de la Providence et sur la nature la plus intime de l'homme, n'est pas toujours également forte; elle dépend des circonstances, elle est modifiée de mille manières; mais elle est toujours profonde. Les mœurs inspirent les lois, les lois modifient les mœurs. Le plus souvent elles sont la copie, l'expression les unes des autres. Quelquefois cependant elles sont en désaccord, et alors il y a dérangement dans le corps social, il y a péril. Quand la tendance des unes ou des autres est généreuse, quand elle est morale, quand elle est populaire, et que l'autorité qui les dirige l'est également, le con-

flit est peu dangereux. Dans les cas contraires, il n'y a que désordre et révolte, ou corruption et décadence sur les Empires.

« 2° Les mœurs exercent une action plus forte que les lois. Elles sont antérieures, et elles tiennent plus à l'homme; elles sont, pour ainsi dire, l'homme, elles sont les nations elles-mêmes. Les lois viennent plus tard que les mœurs. Elles ont besoin de leur ressembler, de s'appuyer sur elles, de leur emprunter de leur puissance; elles ne jouissent d'une autorité forte et constante qu'autant qu'elles sont recommandées par les habitudes établies, dictées par l'opinion générale, sanctionnées par l'adhésion publique.

« Les lois, dans cette condition heureuse, ajoutent aux mœurs la plus auguste sanction, elles les protégent, les honorent et leur assurent un ascendant salutaire dans toutes les classes de la société.

« 3° Les mœurs sans les lois s'altèrent, manquent de force et d'influence; les lois sans les mœurs sont nulles.

« C'est un fait qu'un orateur ancien a résumé d'une manière admirable. « Vainement couvre-t-on de lois les murs du portique, dit-il; ce n'est point par des décrets, c'est par des principes de justice fortement empreints dans les cœurs qu'un État est bien gouverné. »

« Il n'y a rien de plus vrai, de plus élevé que cette maxime, soit en morale, soit en législation; nous la recommandons surtout à ces conseillers de mauvaise école, qui s'imaginent que si ce n'est plus à grands coups d'état, c'est du moins à grands coups de législation que se mènent les peuples et se sauvent les gouvernans.

« 4° Dans la grande marche de la civilisation morale et légale des peuples, ce sont tantôt les lois, tantôt les mœurs qui se trouvent en avant; ici c'est le développement des mœurs, là le développement de la législation qui précède. Mais, quel que soit celui qui soit en avant, ils profitent constamment des bienfaits l'un de l'autre. Toujours le progrès de la loi ou de la société amène le progrès de la moralité ou du développement individuel, et une législation ayant sans cesse en vue les intérêts moraux de l'humanité, loin d'être une chimère, est la seule bonne, la seule digne du nom de *haute législation*. Toute autre est insuffisante, défectueuse, mesquine. Mais cette haute législation est toute positive; elle est aussi éloignée des beaux rêves de Platon et de Pythagore que des désolantes déceptions de Machiavel ou de Hobbes.

« 5° Les mœurs sont pour la postérité et pour le salut des Empires d'une importance majeure. Partout où elles sont mauvaises, les bonnes lois sont

impossibles. Sans les bonnes mœurs les meilleures lois n'exercent qu'une faible influence, et souvent leur action est nulle ou fâcheuse; sans de bonnes mœurs ou sans de bonnes lois, il n'est point de vie pour les nations; la corruption des unes et des autres est la cause la plus active de la ruine des Empires. »

Ces réflexions m'ont peut-être entraîné trop loin; mais elles ne peuvent être inutiles dans le sujet que nous traitons. Notre course est d'ailleurs de trop longue haleine pour ne pas saisir l'occasion de nous reposer en route quand nous pouvons utiliser ce repos. Et, certes, digression fut-elle jamais plus douce et plus fructueuse? Les académies, en proposant des questions pareilles à celle qui a valu à M. Matter un beau prix et à nous un bon ouvrage, font plus de bien à la civilisation et à l'humanité que l'or des souverains répandu à pleines mains, souvent si aveuglément.

Dans notre prochaine séance, entrant dans la partie historique de notre sujet, nous parlerons des mœurs du Bas-Empire, de celles des nations d'Occident et des divers peuples barbares qui ont envahi nos riches contrées du cinquième au neuvième siècle. Nous aurons souvent occasion dans cet exposé de mettre à profit les réflexions qu'a fait naître la leçon d'aujourd'hui.

VINGTIÈME LEÇON.

Des réflexions auxquelles a été consacrée notre dernière séance est née surtout une idée fondamentale pour le sujet qui doit nous occuper aujourd'hui. C'est que, soit que les mœurs influent sur les lois, soit que ces dernières modifient les mœurs, elles tendent toujours à se rapprocher, à se mettre en harmonie ensemble; de telle sorte que les lois d'une époque peuvent, jusqu'à un certain point, nous faire connaître ses mœurs. Cela établi, ma tâche devient plus facile, car je n'aurai qu'à mettre sous vos yeux les parties générales et saillantes de chaque code romain ou barbare pour vous faire connaître les mœurs de la nation ou de la peuplade qu'il régissait. Toutefois je ne bornerai pas là mes recherches ; les faits et la religion, aussi bien que les lois, aideront nos investigations.

Un des penseurs les plus profonds du dix-huitième siècle, Pascal, a considéré toute la suite des

hommes depuis la création comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend sans cesse. Et, en effet, nous voyons chaque nation naissante profiter, ou sciemment ou à son insu, de l'expérience de la nation qui meurt [1]. L'invasion des Barbares dans l'empire romain en offre un exemple moins frappant que bien d'autres à cause de l'ignorance totale des races qui se pressaient sur des terres inconnues; cependant encore chez eux tout ne fut pas à faire : les Gaulois civilisèrent les Francs, les Italiens civilisèrent les Goths; les Espagnols et les autres peuples d'Occident transmirent aussi leurs lumières à leurs vainqueurs. Cet échange, cette transition, font de l'époque qui nous occupe une des périodes les plus intéressantes de l'histoire du monde.

Tant que des invasions continuelles avaient ravagé l'Europe, l'Europe avait été comme nous voyons nos campagnes pendant un effrayant ouragan; les guerres incessantes, les ravages, les incendies, les massacres, et plus tard encore le souvenir de tant de désastres, le défaut de stabilité et de sécurité, empêchaient les peuples d'Occident de songer à rien qu'à la conservation d'une existence éphémère et toujours menacée [2].

Au sixième siècle cependant, lorsque les peuples commencèrent à s'asseoir et à respirer, un specta-

cle tout nouveau, et nouveau pour tous, apparut au monde. Il restait à peine sur la terre quelques vestiges de la politique, de la jurisprudence, des arts et de la littérature des Romains ; partout il s'était introduit de nouvelles formes de gouvernement et de nouvelles lois, de nouvelles mœurs, de nouveaux habillemens, de nouvelles langues et de nouveaux noms d'hommes et de pays.

Il y avait alors homogénéité dans les mœurs, car elles tenaient toutes de l'état d'ignorance de guerre et de barbarie commun à tous. Ce n'est que plus tard, lorsque le climat, les anciens usages des peuples vaincus, la différence des races conquérantes et la diversité du sol eurent modifié les goûts, les habitudes, les lumières et la situation matérielle de ces peuples, que les mœurs se diversifièrent à l'infini.

Nous avons longuement parlé dans nos premières séances des mœurs des contrées du midi et de l'occident de l'Europe, avant et pendant la domination romaine ; nous avons vu quels élémens y avait ajoutés cette domination ; il ne nous reste plus qu'à examiner les mœurs des peuples qui s'y sont établis du cinquième au neuvième siècle. Elles sont, comme je l'ai dit, presque homogènes, et les Germains en offrent le type le plus complet. Ce seront donc les Germains qui nous occuperont d'abord.

Vous n'ignorez pas que, sous ce nom commun de Germains, on comprend les peuples barbares d'Europe, tels que les Francs, les Allemands, les Goths subdivisés en Visigoths, Ostrogoths et Gépides ; les Lombards, les Bourguignons, les Vandales, les Suèves, les Hérules, les Quades, les Marcomans, les Angles, les Saxons, les Danois et les Normands [3]. Et vous vous souvenez de ce que nous avons souvent répété, que l'Espagne reçut, pendant la période qui nous occupe, les Visigoths, les Suèves et les Alains; la Gaule, les Bourguignons et les Francs ; l'Italie, les Lombards, les Ostrogoths, les Visigoths, les Gépides et d'autres encore ; la Grande-Bretagne, les Angles et les Saxons ; la Germanie enfin, des fragmens (si je puis ainsi m'exprimer) de tous les Barbares d'Asie et du Nord de l'Europe qui la traversèrent pour courir à l'Occident dont le climat et le sol leur offraient plus d'attraits et de richesses.

Revenons à notre sujet spécial, aux mœurs des nombreuses peuplades du Nord de l'Europe connues sous le nom de Germains [4].

La religion est la partie la plus importante des mœurs d'une nation. Rien n'influe autant sur la moralité que la croyance à une autre vie, surtout si les lumières ne sont pas venues mettre le raisonnement à la place des impressions premières, des idées encore vierges.

La religion ou plutôt les religions des peuples hyperboréens tiennent de leur caractère guerrier et poétique ; quelques-uns adoraient simplement une épée nue fixée dans la terre [5], d'autres le soleil et le feu, d'autres un *wodan* ou *woddha* auquel ils sacrifiaient les plus beaux coursiers blancs pour se le rendre favorable; en général les forêts leur servaient de temples et le druidisme était le culte de plusieurs d'entre eux. La religion des Scandinaves (vous savez qu'on nomme ainsi les anciens peuples de la Suède, de la Norwège, du Danemark et de l'Islande) se sépara de toutes les autres par sa poésie souvent sublime et sa mythologie compliquée. La cosmogonie, la théologie et la morale des Scandinaves étaient renfermées dans l'*Edda*, *livre sacré*, vraisemblablement composé par un poète.

On y voit d'abord le dogme de l'existence d'un être infini, tout-puissant, éternel ; il a douze noms, dont le plus connu est *Alfader*, c'est-à-dire le *père de tout.* Des divinités inférieures, qui doivent périr un jour, et à la tête desquelles est Odin, gouvernent le monde sous ses ordres.

D'après l'*Edda* il existait au sud un foyer ardent ou un monde embrasé, séjour des mauvais génies. Ce feu devait un jour consumer notre globe.

Le jour et la nuit font alternativement le tour du monde dans un char ; lorsqu'il y a éclipse de lune.

c'est que cette planète est dévorée par un géant qui a pris la forme d'une bête féroce. Ce phénomène donna lieu à un usage général : le peuple s'efforçait à crier et à faire du bruit pour épouvanter et mettre en fuite le monstre qui venait leur ravir cette lumière si précieuse pour les habitans des zones polaires.

L'immortalité de l'ame et l'espoir d'une autre vie étaient deux points capitaux de la religion des Scandinaves. Passionnés pour la guerre, ils avaient un Élysée réservé à ceux qui avaient péri les armes à la main, et un enfer pour ceux qui n'étaient pas morts en combattant; mais ces récompenses et ces peines n'étaient que provisoires; les morts restaient dans l'un ou dans l'autre de ces deux endroits jusqu'au jugement définitif qui devait être rendu d'après d'autres principes; alors on ne tenait plus aucun compte de la valeur guerrière; la vertu seule était désormais un titre d'admission dans le séjour de la béatitude éternelle.

Dans l'*Edda* il est fait mention de vingt déesses; les unes sont attachées, en diverses qualités, à la personne de *Frigga* ou *la Terre*, fille ou femme d'*Odin;* les autres remplissaient différentes fonctions, soit auprès des dieux ou des héros, soit auprès des hommes. Par une singularité tout-à-fait analogue aux usages des peuples de l'Europe sep-

tentrionale, la déesse *Eyra* exerce l'emploi de médecin des dieux, c'est-à-dire qu'elle les guérit par des conjurations et autres pratiques de magie. Les dieux des Scandinaves, sujets aux maladies, ne sont pas plus exempts de la caducité attachée à la vieillesse. Lorsqu'ils se sentent appesantis par l'âge, ils ont recours aux pommes qu'une *Iduna*, femme de *Brage*, dieu de l'éloquence, garde dans une boîte; c'est ainsi qu'ils prolongent leur existence jusqu'à la ruine du monde.

Lorsque le crépuscule des dieux, si long-temps attendu, viendra justifier la frayeur des mortels, la plus grande confusion régnera par toute la terre: l'ordre des saisons sera interverti; quatre hivers d'une rigueur excessive se succéderont sans interruption; les hommes, ceux mêmes que les liens du sang unissent le plus étroitement, se déclareront une guerre cruelle; les mauvais génies et les monstres que les dieux tenaient enchaînés recouvreront leur liberté, et leur acharnement n'aura plus de frein. *Loke* se liguera contre les dieux avec les génies du feu, le géant *Rymer* et les autres géans. Le loup *Fenris*, dont la gueule béante peut en même temps toucher le ciel et la terre, et qui jette le feu par les yeux et par les naseaux, dévorera le soleil; vainement *Odin*, le chef des dieux, consultera la fontaine de *Mimis*, se coalisera avec les

guerriers du *Valhalla*, s'armera d'une épée, d'un casque d'or et d'une cuirasse resplendissante ; il sera, comme l'astre du jour, englouti par ce monstre. La lune disparaîtra de même ; une nuit affreuse couvrira la surface de la terre; les montagnes, violemment agitées, s'écrouleront ; la mer franchira ses limites, et viendra joindre à ce désastre les horreurs d'une inondation ; l'univers entier sera dans un tumulte épouvantable.

Alors le chef des génies du feu, *Surtur*, fera de l'univers un vaste incendie. Le monde, dévoré ou plutôt purifié par les flammes, renaîtra plus parfait et plus beau. Après cette conflagration générale, un séjour de délices, *Gimle* (ou le ciel), sera ouvert aux hommes vertueux, qui y seront à l'abri du froid et y trouveront toutes sortes de boissons délicieuses. Pour les méchans, ils iront vers *Héla* (la mort) ; de là au *Nastrand* (rivage des morts), et seront renfermés dans le *Niflheim* (séjour des scélérats), où ils subiront la peine due à leurs crimes. Le *Niflheim*, bâtiment spacieux ouvert du côté du Nord, afin que les damnés endurent le supplice d'un froid excessif, est construit de serpens morts qui font couler au dedans un fleuve de venin.

Mais tandis que la terre sera submergée et deviendra la proie des flammes, deux individus de

l'espèce humaine échapperont à cette catastrophe en se réfugiant dans le creux d'une montagne ; un homme et une femme, *Lif* et *Listhraser*, seront seuls épargnés et couvriront de nouveaux habitans la terre, qui produira sans culture d'abondantes moissons. Alors le triomphe du bon principe est assuré ; il se réunit au dieu suprême dont il est émané, et le Père universel remplit de son esprit le monde régénéré [6].

L'*Edda*, dont je n'offre qu'une bien faible portion, contient dans son ensemble des passages d'une désespérante obscurité et d'autres dont rien ne peut égaler la poésie naïve et forte. Le caractère qu'on y remarque le plus est une mélancolie sombre comme le ciel de ces tristes contrées.

Entre les Germains sauvages du Nord de l'Europe et les Germains du centre et du Midi, une grande différence existait. Dès que ces derniers connurent le christianisme, leurs mœurs s'épurèrent et s'adoucirent progressivement.

La vie future des premiers était au contraire la continuation des brigandages qu'ils avaient exercés dans ce monde. « Les héros, dit l'Edda, qui sont reçus dans le palais d'Odin ont tous les jours le plaisir de s'armer, de se ranger en bataille et de se tailler en pièces les uns les autres ; mais dès que

l'heure du repas est arrivée, ils retournent à cheval, tous sains et saufs, dans la salle d'Odin, et se mettent à boire et à manger. Leur boisson est la bière et l'hydromel; leurs coupes sont les crânes des ennemis qu'ils ont tués. Une foule de vierges servent les héros à table et remplissent les coupes à mesure qu'ils les vident. »

La religion scandinave, comme toutes les religions celtiques, ordonnait quelquefois des sacrifices humains; Haquin, roi de Suède, sacrifia son enfant à Odin pour obtenir la victoire sur Harald. Au reste, l'homme du Nord n'avait au fond d'autre Dieu que ses passions sans frein.

Mais en voilà assez sur ces peuples dont l'existence poétique m'a paru devoir vous intéresser. Disons, pour en finir sur la religion des diverses peuplades barbares, que quelques-unes, les Celtes, par exemple, tenant encore au druidisme, avaient pour dieux *Hesus*, *Téranès* et *Camulus*; d'autres, tenant à la religion grecque dégénérée, adoraient encore *Mercure*, *Jupiter* et *Mars*. Les Francs rendaient un culte à *Teutatès* et *Hermansul*.

En général la religion des Germains, comme celle des peuples sans lumières, était basée sur leurs besoins, sur une ignorance craintive et superstitieuse. Il est difficile de savoir au juste la croyance

de chaque peuplade; car ces croyances se subdivisaient à l'infini, et les auteurs ont souvent pris dans leurs recherches la partie pour le tout; c'est ainsi qu'à en croire Adelung les Germains adoraient des idoles; selon Muller, le soleil, la lune, la terre et le feu; d'après Tacite, quelques-unes des divinités grecques et romaines. Il est probable que leur religion, informe comme leur état social, comportait toutes ces croyances et de plus superstitieuses encore [7].

Le christianisme, mêlé de l'hérésie d'Arius, occupa toujours un plus grand espace jusqu'au moment où il fut partout connu, apprécié et adopté; et toujours et partout il apporta sa bienfaisante influence sur la moralité des peuples.

Vous auriez tort aussi de croire que le christianisme eût fait disparaître tout à coup cette superstition, fille de l'ignorance, et que la lumière arriva spontanément avec la vraie religion. Je ne veux pour preuve du contraire que les nombreuses légendes qui encombrent la littérature religieuse de cette époque. Pour vous en faire juges j'extrais celle qui suit d'un nouvel ouvrage de M. Saint-Marc-Girardin. Elle fait partie de la vie de Chrodegang, saint évêque du huitième siècle.

Chrodegang était petit-fils de Charles-Martel et sa mère était sœur du roi Pépin. Certes voilà bien

une haute famille et ce n'est pas là qu'on eût trouvé une crédulité superstitieuse, si, à cette époque, elle n'eût été partout. Chrodegang passa son enfance dans le monastère de Saint-Trudon, et ses progrès furent si rapides qu'on l'en retira bientôt pour le confier à Sigibald, évêque de Metz, homme révéré entre tous par ses lumières et sa piété. Sigibald ouvrit à son élève tous les trésors de son érudition et de sa sagesse. Il l'instruisit surtout dans la crainte de Dieu et dans l'amour des hommes, et le jeune Chrodegang profita si bien de ses leçons qu'au bout de peu de temps il acquit une grande renommée dans le pays. On disait partout que le doigt de Dieu l'avait marqué pour être un saint. On s'empressait autour de lui, et on baisait ses vêtemens, honneur qu'on ne rendait qu'aux vieillards. Cependant, dès que Pépin apprit la célébrité de son neveu, il le fit venir à la cour et Chrodegang fut enlevé à sa vie religieuse pour être référendaire du palais...

Mais je passe sur une grande partie de cette existence pleine de faits pour ne m'occuper que de celui qui a rapport à notre sujet : Chrodegang bien jeune encore était déjà archevêque métropolitain ! Il sacrait les évêques par toute la Gaule et on portait devant lui la croix du Seigneur. Cependant il était accablé par la plus sombre mélancolie;

il était pâle et maigre, il se macérait le corps jour et nuit, il vivait dans la prière et dans les larmes. On ne connut que long-temps après la cause de ces austérités et de cette douleur. Chrodegang aimait les moines; il était leur père, il les défendait contre la tyrannie des évêques. La vie monastique lui semblait la perfection de la conduite chrétienne. Il voulait fonder un couvent et suivre les traces de saint Benoît; mais on ne fondait un couvent qu'avec l'inspiration de Dieu. Point de monastère qui ne dût son origine à quelque événement extraordinaire qui avait frappé l'imagination des hommes. Une origine mystérieuse était une garantie de destinées brillantes. Voilà ce que sollicitait Chrodegang par ses prières et par ses pleurs. Il attendait un miracle, une vision, une manifestation frappante de la volonté divine pour fonder son couvent.

Or, un jour que le roi Pépin chassait dans les environs de Metz, un cerf lancé par les chiens alla se réfugier dans une chapelle que cachait l'épaisseur du bois. Le roi et sa suite, accourus sur les traces des chiens, virent qu'aucun d'eux n'avait osé pénétrer dans cet asile. Les uns s'étaient arrêtés haletant sur le seuil, les autres rôdaient autour des murailles; tous semblaient comprendre que cette maison appartenait au Seigneur. Pépin mit pied à

terre, entra dans la chapelle que personne ne connaissait, et vit, à son grand étonnement, le cerf couché aux pieds d'un solitaire qui adorait Dieu et récitait à voix basse ses oraisons. Toute la troupe s'agenouilla autour de lui et se mit en prières. Après cette cérémonie le roi voulut être béni par le saint homme, et, laissant le cerf à ses côtés, il continua la chasse.

Dès que Chrodegang fut instruit de cette aventure, il se rendit sur les lieux. L'endroit portait le nom de Gurgiten. C'était un désert où se trouvaient d'anciennes constructions romaines, cachées par les landes et les bruyères. La légende ne dit plus rien du pieux anachorète et de son cerf. Il semble que, troublé dans sa solitude, il ait déserté sa chapelle pour la laisser à Chrodegang. Celui-ci s'en empara; mais il la fit abattre et résolut d'élever en place le plus beau monastère qu'on eût encore vu dans le royaume des Francs. Tous les ouvriers vinrent de dix lieues à la ronde, et Chrodegang dirigea lui-même leurs travaux. En peu de temps l'édifice fut achevé, et le chant des moines retentit au milieu des bois. Il paraît même que Dieu prêta son assistance à ceux qui construisaient la demeure de ses élus. Un samedi, tous les ouvriers étaient réunis autour d'une pierre énorme, qu'ils cherchaient à soulever de terre pour la transporter sur

les fondations du bâtiment, lorsque tout à coup la cloche d'une église lointaine sonna neuf heures. Chrodegang, rigide observateur des statuts de l'Église, ordonna aux ouvriers de suspendre leur travail et d'aller fêter la nuit et le jour du dimanche par le repos et les prières. La troupe se sépara; mais quel fut son étonnement quand, le lundi suivant, elle vit que la pierre avait fait d'elle-même le trajet de vingt pas, et s'était fixée dans l'angle du bâtiment, à la place qu'on lui réservait! Cette pierre miraculeuse fut long-temps l'objet de la vénération du peuple, et tous ceux qui, le dimanche, venaient entendre la messe des moines, ne manquaient jamais de s'agenouiller devant elle et de la toucher de leurs lèvres.

A un monastère si hautement favorisé du ciel il fallait un saint, non pas un saint vulgaire et de petite renommée, un saint du pays, par exemple, mais un saint qui eût la vogue dans le monde, qui fît de grands miracles, et qui vînt de haut lieu, un saint de l'aristocratie des saints, un saint de Rome enfin. Chrodegang partit donc pour Rome et demanda au pape un de ses saints; il demanda saint Gorgone, qui guérissait toutes les fièvres, toutes les plaies, qui faisait marcher les paralytiques, qui rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds et la parole aux muets. Saint Gorgone jouis-

sait du plus grand crédit dans l'Italie. On accourait de toutes parts pour visiter sa tombe, pour baiser ses reliques. Donner saint Gorgone! c'était exciter une révolution dans Rome; aussi le pape le refusa. Seulement, pour ne pas mécontenter Chrodegang et se ménager la protection de Pépin, il proposa au digne archevêque deux saints de moindre valeur, mais qui cependant avaient aussi leur prix : c'étaient saint Nazaire et saint Nabor. Chrodegang accepta; mais, avant de quitter Rome, il alla au temple où étaient renfermées les reliques de saint Gorgone, corrompit les gardiens et obtint de passer la nuit en prières près de la tombe du martyr. La nuit venue, il rompit le sceau qui fermait le sépulcre, brisa le coffre, en retira les ossemens et les cendres, courut aux portes de la ville, où l'attendaient les gens de sa suite, et prit gaîment la route de France.

Le lendemain matin la rumeur fut grande dans Rome, dès qu'on s'aperçut de l'enlèvement de saint Gorgone; toute la ville fut en pleurs.

« Qu'allons-nous devenir! s'écriait-on de toutes parts. Cet archevêque que nous avons reçu dans nos murs, ce Franc auquel nous avons donné saint Nazaire et saint Nabor, il nous a volé saint Gorgone! » Peu s'en fallut qu'on ne lapidât les gardiens du temple. Enfin on résolut de poursuivre

Chrodegang et on l'atteignit bientôt à quelques lieues de la ville. Mais Chrodegang ne se laissa pas intimider par cette foule de peuple qui se précipitait en armes contre lui. Il fit volte-face, et plaçant ses glorieux martyrs en tête de son cortége, il s'écria : « Saint Gorgone, dis-nous qui tu veux suivre des Romains ou des Francs. » Saint Gorgone n'hésita pas un instant. Le ciel, qui était d'un bleu d'azur, s'obscurcit aussitôt du côté des Romains, et la foudre tomba sur les soldats du Pape, pendant que le cortége de Chrodegang resplendissait de lumière et poursuivait sa marche dans un air pur et serein.

Ce ne fut pas le dernier miracle qui signala le retour des voleurs de saint Gorgone ; toutes les populations s'empressaient sur leur passage, et saint Gorgone faisait tout ce qu'on exigeait de lui. Cependant les dangers de la route n'étaient pas terminés. Arrivé au pied des Alpes, Chrodegang se sépara de sa troupe pour prendre les devans et préparer à Metz la réception de saint Gorgone. Il confia les reliques à l'archidiacre et lui recommanda d'user de prudence, de ne faire un long séjour nulle part, et de vivre en paix avec ses frères pour ne pas exciter la colère des saints. Tout alla bien le premier jour; mais le soir du second on s'arrêta dans un couvent qui n'avait pas bonne renommée

et dont les moines menaient une vie licencieuse et impie. La nuit, pendant que leurs hôtes dormaient, ils allèrent visiter les châsses qui avaient été déposées sur l'autel de saint Maurice, et parvinrent à soustraire les reliques de saint Gorgone, sans briser le coffre qui les contenait; puis, le lendemain après la messe, ils donnèrent le baiser de paix aux voyageurs, qui se remirent en chemin.

La caravane fut bientôt suivie d'une foule de gueux et de mendians qui demandèrent l'aumône. Les frères vidèrent leurs poches; mais comme ils avaient peu, ils ne donnèrent qu'à un petit nombre, et la foule murmura. Puis vinrent des estropiés, des infirmes, des gens qui se plaignaient des misères de ce monde, des orphelins, des veuves, des criminels chargés de remords et qui cherchaient à croire en Dieu; les frères offrirent leurs consolations et leurs prières. Puis le ciel se couvrit de nuages et le tonnerre gronda. Alors l'archidiacre dit à ses clercs qui le suivaient mornes et tristes : « Mes frères, il faut que l'un de nous ait mérité la colère divine; nos saints nous abandonnent et ne font plus de miracles. Je vous le dis, quelqu'un de nous est dans le péché. Prions et purifions-nous devant Dieu. » La troupe s'arrêta et pria; mais la foule continua de murmurer autour d'elle et le tonnerre de gronder. Enfin l'archidiacre se douta

de la méchanceté des moines; il visita ses trois martyrs et reconnut qu'on avait enlevé saint Gorgone. Aussitôt les frères, suivis de tout le peuple qui riait de leur mésaventure, retournèrent au couvent et redemandèrent leur saint; mais on les insulta et on les chassa avec mépris.

Le crime des moines ne resta pas long-temps impuni. Dès que Chrodegang apprit ce qui était arrivé, il entra dans une ardente colère et envoya demander au roi Pépin un secours d'armes et de soldats; il invoqua le Dieu des batailles et se mit lui-même à la tête de ses clercs et d'une troupe de Francs pour aller reconquérir saint Gorgone. La résistance des moines fut courte; quand on les somma de restituer ce qu'ils avaient volé, ils recoururent au mensonge; mais quand ils virent une armée dans leur couvent, et Chrodegang, la hache en main, brisant l'autel de saint Maurice, ils rendirent les précieuses reliques, et saint Gorgone fit bientôt son entrée au monastère de Gurgiten, où il célébra sa bienvenue par une foule de miracles.

Là s'arrête la légende. Je pense qu'après cette expédition guerrière Chrodegang vécut en homme de paix et respecta le bien d'autrui. Que pouvait-il désirer de plus? Il était fondateur d'un beau couvent et possesseur de saint Gorgone! Sa fortune

n'alla pas plus loin, il ne fut ni pape ni roi, mais après sa mort on en fit un saint.

On aurait tort de croire que ces légendes, ces nouvelles monastiques, ces contes à dormir debout, soient d'un intérêt tout-à-fait nul pour l'histoire. Le fond de ces fables est vrai : elles ne disent point les faits ; mais elles reflètent la couleur du temps. C'est une histoire morale des peuples chrétiens du moyen-âge. Ces produits de l'imagination des moines sont à peu près les seuls guides à suivre si l'on veut connaître l'état des ames, la vie intérieure, l'esprit général de cette époque.

C'est dans cette idée que je vous ai lu ce fragment.

Ici nous nous arrêterons un instant, car j'ai besoin de vous donner quelques explications. En vous parlant des religions de la Germanie j'ai confondu tous les temps ; j'ai parlé des siècles qui ont précédé la conquête, de ceux qui l'ont vue et de ceux qui l'ont suivie, et j'ai dû le faire pour vous donner une idée complète de la religion de ces peuples dont l'existence nomade ne se trouve fixe ni pour les lieux, ni pour les époques.

Je ne procéderai pas ainsi en ce qui concerne les mœurs. Laissant de côté et César et Tacite et les auteurs allemands qui n'ont considéré que l'état des Germains antérieur à l'invasion, je ne

prendrai ces peuples qu'au moment où ils sont assis et mêlés aux nations vaincues. Les codes barbares des Visigoths, des Francs, des Bourguignons, la loi salique, etc., deviendront alors des documens certains et authentiques dans lesquels je ne craindrai pas de puiser. Cet état primitif des Germains, je vous en ai donné un aperçu dans ma dixième leçon, je n'ai plus à m'en occuper aujourd'hui. C'est donc dans les codes promulgués du cinquième au neuvième siècle que je dois puiser, comme je puiserai plus tard, pour le même objet, dans les capitulaires de Charlemagne.

Mais avant d'entreprendre cette recherche qui nous entraînerait trop loin aujourd'hui, je vous rappellerai quels sont les élémens apportés à la civilisation moderne par les Barbares du Nord et par les peuples civilisés du Midi, et pour cela je laisserai parler M. Guizot ; c'est, je crois, ce que je puis faire de mieux.

« Au début de la civilisation moderne, les Germains y ont influé beaucoup moins par les institutions qu'ils ont apportées de Germanie que par leur situation même au milieu du monde romain. Ils l'avaient conquis ; ils étaient, sur les points du moins où ils s'établissaient, maîtres de la population et des terres. La société qui s'est formée après cette conquête a eu son origine, bien plutôt dans

cette situation, dans la vie nouvelle des conquérans, dans leurs rapports avec les vaincus, que dans les anciennes coutumes germaniques.

« Ce que les Germains ont surtout apporté dans le monde romain, c'est l'esprit de liberté individuelle, le besoin, la passion de l'indépendance, de l'individualité. Aucune puissance publique, aucune puissance religieuse n'existait, à vrai dire, dans l'ancienne Germanie; la seule puissance réelle de cette société, ce qui y était fort et actif, c'était la volonté de l'homme; chacun faisait ce qu'il voulait, à ses risques et périls. Le régime de la force, c'est-à-dire de la liberté personnelle, c'était là le fond de l'état social des Germains; c'est par-là qu'ils ont puissamment agi sur le monde moderne. Les expressions très générales sont toujours si près de l'inexactitude que je n'aime guère à les hasarder. Cependant, s'il fallait absolument exprimer en quelques mots les caractères dominans des élémens divers de notre civilisation, je dirais que l'esprit de légalité, d'association régulière, nous est venu du monde romain, des municipalités et des lois romaines. C'est au christianisme, à la société religieuse, que nous devons l'esprit de moralité, le sentiment et l'empire d'une règle, d'une loi morale, des devoirs mutuels des hommes. Les Germains nous ont donné

l'esprit de liberté, de la liberté telle que nous la concevons et la connaissons aujourd'hui, comme le droit et le bien de chaque individu, maître de lui-même, de ses actions, et de son sort, tant qu'il ne nuit à aucun autre. Fait immense, messieurs, car il était étranger à toutes les civilisations antérieures. Dans les républiques anciennes, la puissance publique disposait de tout; l'individu était sacrifié au citoyen. Dans les sociétés où dominait le principe religieux, le croyant appartenait à son Dieu, non à lui-même. Ainsi l'homme avait toujours été absorbé dans l'Église ou dans l'État. Dans notre Europe seule, il a vécu, il s'est développé pour son compte, à sa guise, chargé sans doute, disons mieux, de plus en plus chargé de travaux et de devoirs, mais trouvant en lui-même son but et son droit. C'est aux mœurs germaines que remonte ce caractère distinctif de notre civilisation. L'idée fondamentale de la liberté, dans l'Europe moderne, lui vient de ses conquérans [8]. »

Des élémens bien différens lui viennent de la civilisation romaine.

En se fixant, en devenant propriétaires, les Barbares contractèrent, soit entre eux, soit avec les Romains, des relations beaucoup plus variées et plus durables que celles qu'ils avaient connues jusqu'alors; leur existence civile prit plus d'éten-

due et de permanence. La loi romaine pouvait seule la régler; elle seule était en mesure de suffire à tant de rapports. Les Barbares, tout en conservant leurs coutumes, tout en demeurant les maîtres du pays, se trouvèrent pris, pour ainsi dire, dans les filets de cette législation savante, et obligés de lui soumettre, en grande partie, non sans doute sous le point de vue politique, mais en matière civile, le nouvel ordre social.

Le spectacle seul de la civilisation romaine exerçait d'ailleurs sur leur imagination un grand empire. Ce qui émeut aujourd'hui notre imagination, ce qu'elle cherche avec avidité dans l'histoire, les poèmes, les voyages, les romans, c'est le spectacle d'une société étrangère à la régularité de la nôtre; c'est la vie sauvage, son indépendance, sa nouveauté, ses aventures. Autres étaient les impressions des Barbares; c'est la civilisation qui les frappait, qui leur semblait grande et merveilleuse. Les monumens de l'activité romaine, ces cités, ces routes, ces aqueducs, ces amphithéâtres, toute cette société si régulière, si prévoyante, si variée dans sa fixité, c'était là le sujet de leur étonnement, de leur admiration. Vainqueurs, ils se sentaient inférieurs aux vaincus; le Barbare pouvait mépriser individuellement le Romain; mais le monde romain, dans son ensemble, lui appa-

raissait comme quelque chose de supérieur ; et tous les grands hommes de l'âge de la conquête, les Alaric, les Ataulphe, les Théodoric, et tant d'autres, en détruisant et foulant aux pieds la société romaine, faisaient tous leurs efforts pour l'imiter [9].

Messieurs, ces considérations pleines d'intérêt, et le résumé de quelques parties de l'Edda, nous ont pris trop de temps aujourd'hui pour songer à entreprendre l'étude des lois barbares. Cette étude et les réflexions qu'elle fera naître formeront le sujet de notre prochaine réunion.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

Les diverses religions des Barbares ont été le principal sujet de notre dernière séance ; nous nous occuperons aujourd'hui des mœurs civiles, religieuses et domestiques ; et pour cela nous consulterons d'abord les codes qui furent faits pour les nouveaux peuples mêlés de conquérans et de vaincus, d'étrangers et de nationaux.

Ces codes, en tête desquels nous autres Français plaçons la *loi salique*, ont été à la fois antérieurs et postérieurs à l'invasion, rédigés d'abord par les Barbares, perfectionnés plus tard par les Romains en vertu de leurs connaissances plus avancées. C'est du moins ce qui est arrivé à la loi salique dont on a trouvé plusieurs manuscrits portant, les uns le titre de *Loi salique antique, très antique* [1], les autres *Loi salique plus récente, amendée, réformée* [2]. Cela se retrouve dans d'autres lois et nous adopterons ces preuves avec satisfaction,

car il nous importe de savoir d'une manière positive que ces lois sont bien celles des temps qui nous occupent, celles qui régissaient à cette époque vainqueurs et vaincus.

Quelques savans pensent que la loi salique n'était point réellement un code, un recueil de lois. mais une simple énumération de coutumes et de décisions judiciaires. Je ne mettrai pas beaucoup d'importance à éclaircir ces doutes; car, dans le sujet que nous avons à traiter (les mœurs), il nous importe peu de savoir si ce sont des lois rédigées et promulguées par une autorité légale, ou des coutumes écrites et passées en lois. Cette dernière croyance nous serait encore plus favorable, car la coutume émane, bien plus que la loi, des mœurs réelles d'un peuple. Commençons donc à parcourir la loi salique.

En tête de la plupart de ces lois barbares, il y avait une sorte de préface et un prologue placés comme *historique*, *sommaire* ou *commentaire* de la loi; je vous donnerai ici quelques lignes de l'un et de l'autre. Je les emprunte à l'énergique et fidèle traduction de M. Thierry.

« La nation des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singu-

lières, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie; lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la clef de la science; selon la nature de ses qualités, désirant la justice, gardant sa piété; la *loi salique* fut dictée par les chefs de cette nation, qui, en ce temps, commandaient chez elle...

« Vive le Christ qui aime les Franks! qu'il regarde leur royaume..... Cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secouera de sa tête le dur joug des Romains. »

Voici le prologue :

« Les Francs et les chefs de la nation, voulant maintenir la concorde au milieu d'eux, convinrent de tarir dans leurs sources les rixes qui pouvaient s'élever; et comme ils l'emportaient par la force des armes sur les nations voisines, ils voulurent exceller également par l'autorité de leurs lois, et établir une législation dans laquelle l'intensité des peines fût en harmonie avec la grandeur des crimes. Ils choisirent donc quatre d'entre eux, nommés Wisogast, Bodagast, Sologast et Widogast, habitant les pays de Salehaim, Bodohaim et Widohaim, situés au-delà du Rhin, qui se réunirent pendant la durée de trois assises, discutèrent avec soin la source de toutes les difficultés, traitèrent de cha-

cune en particulier, et rédigèrent le code des lois que nous allons lire :

« L'an de grace 798, à la sixième indiction, moi, Charles, roi des Français, ai ordonné d'écrire ce livre de la loi salique. »

Ces lignes vous donnent la preuve irrécusable que les Barbares furent les premiers à faire leurs lois, et que plus tard, mêlés aux vaincus, ils les refondirent, les écrivirent et les promulguèrent. Maintenant avançons-nous dans la loi pas à pas et voyons-en les principales dispositions. Laissant de côté celles qui nous sont inutiles, nous nous attacherons de préférence aux plus caractéristiques [3].

« Quiconque refusera de comparaître en justice, après avoir été assigné dans les formes légales, sera condamné à payer 600 deniers, ou 15 sous d'or [4]. à moins qu'il n'ait été retenu par un empêchement légitime [5].

Quiconque sera convaincu d'avoir volé un cochon de la première ou deuxième portée sera condamné à payer 120 deniers, ou 3 sous d'or, sans préjudice de la valeur de l'animal volé et des frais de poursuite.

Si le cochon de lait a été volé dans une étable fermant à clef, le voleur sera condamné à payer 800 deniers, outre la valeur de l'animal volé et les frais de poursuite.

Quiconque aura dérobé un verrat sera condamné à payer 700 deniers, outre la valeur de l'animal volé et les frais de poursuite.

Si l'animal volé est un porc châtré, destiné au sacrifice, auquel on donne le nom de *porc votif*, et que le propriétaire puisse prouver par témoins que l'animal est consacré, le volenr sera condamné à payer 700 deniers outre la valeur de l'animal et les frais de poursuite [6].

Quiconque aura dérobé une vache et son veau sera condamné à payer 1400 deniers, ou 35 sous d'or, outre la valeur des animaux volés et les frais de poursuite.

S'il a dérobé une vache accoutumée au joug, il sera condamné à payer 1400 deniers, outre la valeur de l'animal volé et les frais de poursuite.

Quiconque aura dérobé un taureau appartenant au roi, sera condamné à payer 3,600 deniers, outre la valeur du taureau et les frais de poursuite [7].

Celui qui aura dérobé un mouton d'un an ou de deux ans sera condamné à payer 120 deniers outre la valeur de l'animal et les frais de poursuite [8].

Quiconque aura dérobé un chevreau ou une chèvre, ou même deux ou trois chèvres, sera condamné à payer 120 deniers, outre la valeur des bêtes volées et les frais de poursuite [9].

Quiconque aura dérobé ou tué un grand chien,

conducteur de meute, sera condamné à payer 1,800 deniers, outre la valeur de l'animal et les frais de poursuite.

Celui qui aura dérobé ou tué un chien de berger sera condamné à payer 120 deniers, outre la valeur de l'animal et les frais de poursuite [10].

Celui qui aura dérobé un faucon fermé sous clef sera condamné à payer 1,800 deniers outre la valeur de l'oiseau et les frais de poursuite.

Celui qui aura dérobé un coq ou une poule, un cygne ou une grue domestique, sera condamné à payer 120 deniers, outre la valeur de l'animal et les frais de poursuite [11].

Quiconque aura coupé ou dérobé, hors d'une enceinte close, un arbre fruitier ou un autre arbre de la classe de ceux qu'on cultive, sera condamné à payer 120 deniers, outre la valeur de l'arbre et les frais de poursuite [12].

Quiconque aura dérobé une ruche, placée sous un toit ou dans une enceinte fermée à clef, sera condamné à payer 1,800 deniers, outre la valeur de l'objet volé et les frais de poursuite [13].

Celui qui, par vengeance ou par méchanceté, a fait une trouée dans une haie appartenant à autrui, ou qui a fait entrer du bétail dans un champ de blé, un pré, une vigne, ou une autre culture quelconque, devra, si le fait est prouvé par té-

moins, payer l'estimation du dommage au propriétaire du fonds, et en outre une somme de 120 deniers [14].

Quiconque aura dérobé ou vendu un esclave mâle ou femelle, de la valeur de 15 ou 20 sous d'or, ou un esclave préposé à la garde des pourceaux, à la manutention des métaux, à la fabrication du vin ou de la farine, aux ouvrages de charpente, à la classe ou aux soins à donner aux chevaux, ou tout autre esclave exerçant un métier quelconque, sera condamné à payer 2,800 deniers, outre la valeur de l'esclave et les frais de poursuite [15].

Tout ingénu qui aura dérobé, hors d'une habitation, un objet de la valeur de 2 deniers, sera condamné à payer 600 deniers, outre la valeur de l'objet volé et les frais de poursuite [16].

L'esclave qui sera convaincu d'avoir dérobé, hors d'une habitation, un objet valant 2 deniers, sera condamné à recevoir 120 coups de fouet, à moins qu'il ne préfère se racheter de ce supplice en payant 120 deniers [17].

Si trois hommes ont enlevé une jeune fille de condition libre, de sa maison ou d'une de ses habitations souterraines qu'on nomme *écreignes*, chacun d'eux sera condamné à payer 1,200 deniers.

Si, avec ces trois hommes, il s'en est trouvé

d'autres qui ont assisté à l'enlèvement, chacun de ceux-ci sera condamné à payer 200 deniers.

Quant au ravisseur lui-même, il sera condamné à payer 2,500 deniers.

Si la jeune fille enlevée avait été placée sous la protection spéciale du roi, le ravisseur sera condamné à payer, à titre de fred, 2,500 deniers.

Si un affranchi du roi ou un lète a enlevé une femme de condition libre, il paiera de sa vie cet attentat.

Si une femme de condition libre a suivi volontairement un de ceux dont nous venons de parler, elle perdra sa liberté.

Si un ingénu a épousé l'esclave d'un autre homme, il descendra à la condition de cette esclave, pour servir avec elle.

Quiconque aura enlevé une femme mariée pendant la vie du mari sera condamné à payer 8,000 deniers.

Quiconque aura abusé par violence d'une jeune fille de condition libre sera condamné à payer 2,500 deniers.

Celui qui, sans violence, aura joui des faveurs secrètes d'une jeune fille de condition libre fiancée à un autre, sera condamné à payer 1,800 deniers.

Quiconque se sera uni, par un mariage abominable, à sa sœur ou à la fille de son frère, ou à une

cousine à un degré rapproché, ou à l'épouse de son frère ou de son oncle, devra subir la peine de voir rompre un pareil lien; leurs enfans, s'ils en ont eu, ne seront point considérés comme légitimes et seront au contraire notés d'infamie [18].

Celui qui, à l'improviste, aura dévalisé un ingénu, sera condamné à payer 2,500 deniers.

Si un Romain a dévalisé un Franc, il sera condamné à payer 2,500 deniers.

Si un Franc a dévalisé un Romain, il sera condamné à payer 1,200 deniers.

Quiconque aura entravé l'exécution des volontés royales, en attaquant un homme porteur des dépêches du roi, ou en l'arrêtant dans sa marche, sera condamné à payer 8,000 deniers [19].

Quiconque aura dépouillé un cadavre, après l'avoir arraché du sein de la terre, sera condamné à payer 8,000 deniers. Puis les parens du mort devront demander au juge que l'auteur de ce crime soit rejeté de la société des hommes, et que celui qui lui aura donné l'hospitalité, avant qu'il ait payé la composition aux parens, soit condamné à payer 600 deniers [20].

Celui qui aura mis le feu à une maison quelconque, pendant le sommeil de ses habitans, paiera au propriétaire de la maison 2,500 deniers, outre la valeur du dommage et les frais de poursuite.

Ceux qui se seront trouvés dans la maison, et qui auront échappé au danger, assigneront l'incendiaire et le feront condamner à leur payer à chacun une composition de 2,500 deniers, outre la valeur du dommage et les frais de poursuite.

Quiconque aura mis le feu à une grange renfermant du blé, ou à une meule de grains, sera condamné à payer 2,500 deniers, outre la valeur du dommage et les frais de poursuite [21].

Si quelqu'un a tenté de donner la mort à un autre, et qu'il n'ait pas réussi dans son projet ; ou s'il a voulu le percer d'une flèche empoisonnée, et qu'il ait manqué son coup, il sera condamné à payer 2,500 deniers.

Quiconque aura blessé quelqu'un à la tête, de telle sorte que le sang ait coulé jusqu'à terre, sera condamné à payer 600 deniers.

Si la blessure a été faite au milieu des côtes, et qu'elle ait pénétré jusque dans l'intérieur du corps, le coupable sera condamné à payer 1,200 deniers.

Si la gangrène s'empare de la blessure, et que le mal ne se guérisse point, l'agresseur sera condamné à payer 2,500 deniers, outre les frais de maladie qui sont évalués à 360 deniers.

Si un ingénu a frappé avec un bâton un autre ingénu, l'agresseur sera condamné, si le sang n'a

point coulé, à payer, pour chacun des trois premiers coups qui auront été portés, 120 deniers [22].

Si quelqu'un accuse devant le roi, d'une faute légère, un homme innocent en l'absence de ce dernier, l'accusateur sera condamné à payer 2,500 deniers.

Si le crime qui a été imputé est tel qu'il eût dû entraîner la peine de mort s'il eût été prouvé, l'accusateur sera condamné à payer 8,000 deniers [23].

Quiconque aura causé la mort de quelqu'un, en lui faisant boire certains breuvages, sera condamné à payer 8,000 deniers.

Celui qui aura jeté un sort sur un autre homme, ou qui, à l'aide d'un maléfice, l'aura attiré dans un lieu quelconque, sera condamné à payer 2,500 deniers.

Quiconque aura donné un breuvage à une femme pour la rendre stérile sera condamné à payer 2,500 deniers [24].

Si un ingénu a pressé la main ou le doigt d'une femme de condition libre, il sera condamné à payer 600 deniers.

S'il lui a pressé le bras, il sera condamné à payer 1,200 deniers.

S'il a porté la main au-dessus du coude, il sera condamné à payer 1,400 deniers.

S'il lui a pressé le sein, il sera condamné à payer 1,800 deniers [25].

Quiconque, sans la permission du maître, aura monté un cheval et s'en sera servi, sera condamné à payer 600 deniers.

Il en sera de même à l'égard de celui qui aura monté une jument [26].

Quiconque aura tué un enfant âgé de moins de douze ans, soit que cet enfant fût distingué par une longue chevelure, soit qu'il fût de la classe du peuple, sera condamné à payer 24,000 deniers.

Quiconque aura coupé la chevelure d'un jeune garçon, sans la participation de ses parens, sera condamné à payer 1,800 deniers.

Quiconque aura coupé la chevelure d'une jeune fille sera condamné à payer 2,500 deniers.

Quiconque aura tué une femme enceinte sera condamné à payer 28,000 deniers.

Quiconque aura tué une femme de condition libre qui déjà a eu des enfans sera condamné à payer 24,000 deniers.

Quiconque aura tué une femme que son âge rend désormais inhabile à avoir des enfans sera condamné à payer 8,000 deniers [27].

Si un Franc s'est uni en mariage à l'esclave d'un autre homme, il sera réduit avec elle à la condition d'esclave.

Si un esclave a eu un commerce illicite avec une femme esclave appartenant à un autre maître, et si cette femme esclave est morte des suites de ce crime, le coupable subira la peine de la castration ou paiera 240 deniers; et son maître paiera la valeur de la femme esclave.

Si la femme esclave n'est pas morte des suites de ce crime, l'esclave devra recevoir 120 coups de fouet ou devra payer au maître de la femme esclave 120 deniers [28].

Celui qui aura dérobé la clochette attachée au cou d'une truie sera condamné à payer 600 deniers.

Quiconque aura dérobé un coutre de charrue sera condamné à payer 600 deniers.

Celui qui aura labouré et ensemencé un champ qui ne lui appartient point sera condamné à payer 1,800 deniers.

Celui qui aura traversé l'habitation d'un autre, sans la permission du propriétaire, sera condamné à payer 1,200 deniers [29].

Celui qui aura secrètement soudoyé quelqu'un pour tuer un homme, et lui aura payé le salaire de ce crime, sera condamné à payer 2,500 deniers [30].

Quiconque aura coupé à un aûtre homme la main ou le pied, lui aura fait perdre un œil, ou

lui aura coupé l'oreille ou le nez, sera condamné à payer 4,000 deniers.

Quiconque aura abattu le second doigt qui sert à décocher les flèches sera condamné à payer 1,400 deniers.

Si un ingénu a coupé à un autre ingénu les parties naturelles, ou les a mutilées de manière à ce que celui-ci n'en puisse plus faire usage, il sera condamné à payer 4,000 deniers.

Si ces parties ont été entièrement enlevées, le coupable sera condamné à payer 8,000 deniers [31].

Quiconque aura appelé infâme un autre homme sera condamné à payer 600 deniers.

S'il l'a appelé puant, il sera condamné à payer 120 deniers.

S'il l'a appelé poltron, il sera condamné à payer 240 deniers.

Si un homme ou une femme de condition libre a appelé une femme courtisane, sans pouvoir établir la justesse de cette dénomination, le coupable sera condamné à payer 1,800 deniers.

Quiconque aura accusé un homme d'avoir abandonné son bouclier en présence de l'ennemi, ou de l'avoir, en fuyant, jeté par lâcheté, sera condamné à payer 120 deniers [32].

Celui qui se sera opposé au passage d'un homme,

ou aura embarrassé sa marche, sera condamné à payer 600 deniers.

Celui qui se sera opposé au passage d'une femme libre, ou aura embarrassé sa marche, sera condamné à payer 1,800 deniers.

Celui qui aura clos le chemin qui conduit au moulin sera condamné à payer 600 deniers [33].

Quiconque aura, sans cause légitime, enchaîné un ingénu, sera condamné à payer 1,200 deniers.

Si un Romain a enchaîné un Franc, sans cause légitime, il sera condamné à payer 1,200 deniers.

Si un Franc a enchaîné un Romain, sans cause légitime, il sera condamné à payer 600 deniers [34].

Si un esclave a tué un autre esclave, mâle ou femelle, de la même condition que la sienne, le meurtrier deviendra la propriété commune des deux maîtres de ces esclaves.

Si un ingénu a assailli et dépouillé un esclave appartenant à une autre personne, et s'il est prouvé que les objets qu'il lui a enlevés valaient plus de 40 deniers, l'agresseur sera condamné à payer 1,200 deniers [35].

Tout esclave accusé de vol sera étendu sur un banc et recevra 120 coups de verges, si le vol est de telle nature qu'un ingénu qui l'aurait commis

dût être condamné à payer une composition de 600 deniers.

Si, pendant la durée du supplice, l'esclave fait l'aveu de son crime, il subira la peine de la castration, ou bien il paiera 240 deniers; et son maître restituera au poursuivant la valeur de l'objet volé [36].

Si un ingénu a tué un Franc ou un Barbare vivant sous la loi salique, il sera condamné à payer 8,000 deniers.

Mais s'il a précipité le corps dans un puits ou dans les flots, il sera condamné à payer 24,000 deniers [37].

Si quelqu'un, se plaçant à la tête d'un rassemblement, attaque un ingénu et le tue dans sa propre maison, il sera condamné à payer 24,000 deniers.

Si l'homme qui a été tué est un antrustion, le meurtrier sera condamné à payer 72,000 deniers.

Si c'est un Romain ou un lète qui a péri dans ce rassemblement, les coupables paieront la moitié de la composition qui vient d'être fixée [38].

Si un homme en mourant a laissé une veuve, et que cette veuve soit recherchée en mariage, il faut, avant la célébration de ce mariage, que le tonge ou le centenier indique une audience. A cette audience, où l'on élèvera en l'air un bouclier et où

l'on appellera trois causes, celui qui veut épouser la veuve se présentera avec trois sous d'or ayant exactement le poids, et un denier, et amènera trois témoins dont l'emploi sera de vérifier les pièces de monnaie. Après quoi, si elles sont jugées recevables, il épousera la veuve [39].

Quiconque se rendra coupable de faux témoignage sera condamné à payer 600 deniers.

Si quelqu'un reproche à un autre d'avoir porté un faux témoignage, et qu'il ne puisse en fournir la preuve, il sera condamné à payer 600 deniers [40].

Si celui qui a assigné pour fournir la preuve par l'eau bouillante est demeuré d'accord avec son adversaire de racheter sa main de cette épreuve, en présentant des témoins qui affirment son innocence avec serment, il paiera pour ce rachat une somme de 120 deniers, s'il s'agit d'un délit à raison duquel il eût dû payer une composition de 600 deniers, s'il en eût été légalement convaincu [41].

Quiconque aura livré aux flammes une église consacrée ou renfermant des saintes reliques, ou aura dérobé dans une église une chose employée au service des autels, ou tout autre ornement de cette église, sera condamné à payer 8,000 deniers, outre la valeur de l'objet volé et les frais de poursuite.

Quiconque aura tué un diacre sera condamné à payer 12,000 deniers.

Quiconque aura tué un prêtre sera condamné à payer 24,000 deniers.

Quiconque aura tué un évêque sera condamné à payer 36,000 deniers [42].

Si un homme meurt sans laisser de fils, son père ou sa mère survivant lui succédera.

A défaut du père et de la mère, les frères et sœurs qu'il a laissés lui succéderont.

A défaut des frères et sœurs, les sœurs de son père lui succéderont.

A défaut des sœurs du père, les sœurs de la mère lui succéderont.

A défaut de tous ces parens, les plus proches dans la ligne paternelle lui succéderont.

A l'égard de la terre salique, aucune portion de l'hérédité ne sera recueillie par les femmes, mais l'hérédité tout entière sera dévolue aux mâles [43].

Quiconque voudra briser les liens civils qui l'unissent à sa famille se présentera à l'audience devant le tonge ou le centenier. Là il brisera au-dessus de sa tête quatre branches d'aune, et en jettera les morceaux aux quatre coins de la salle d'audience, et en présence de tout le monde; puis il dira qu'il entend renoncer à l'obligation du serment, aux droits d'hérédité et à tous les rapports qui l'unissent civilement à sa famille.

Si ensuite quelqu'un de ses parens vient à mourir ou a été tué, il n'aura aucune part à la succession, non plus qu'à la composition qui sera due par le meurtrier [44].

Quiconque aura appelé un homme empoisonneur, c'est-à-dire sorcier ayant l'emploi de porter le chaudron au lieu où les sorcières font leurs enchantemens, et n'aura pu fournir la preuve de ce qu'il avance, sera condamné à payer 2,500 deniers.

Quiconque aura appelé une femme libre sorcière ou courtisane, et n'aura pu établir la justesse de cette imputation, sera condamné à payer 7,500 deniers.

Si une sorcière est convaincue d'avoir mangé de la chair humaine, elle sera condamnée à payer 8,000 deniers [45].

Quiconque, sans la permission du juge, aura détaché un cadavre du gibet ou de la potence, sera condamné à payer 1,800 deniers.

Quiconque aura enlevé la tête d'un homme que son ennemi avait placée sur un pieu, et aura fait cet enlèvement sans avoir obtenu la permission du juge ou de celui qui l'avait placée, sera condamné à payer 600 deniers.

Quiconque aura détaché du gibet un homme encore vivant sera condamné à payer 4,000 deniers [46].

Quiconque, après avoir demandé une fille en mariage, en présence des siens et des parens de la fille, refusera ensuite de l'épouser, sera condamné à payer 2,500 deniers [47]. »

Que remarquons-nous dans cette loi qui nous dévoile et nous peint l'état de la société?

1° La différence de peine pour le vol des animaux utiles aux plaisirs ou aux besoins des Barbares. C'est ainsi que nous voyons le chien de meute estimé plus que le taureau, le vol d'un faucon puni de 1,800 deniers d'amende et celui d'une chèvre de 120 deniers [48].

2° La différence de peine selon la condition des hommes. Un Romain qui a dévalisé un Franc paiera 2,500 deniers; un Franc qui a dévalisé un Romain paiera 1,200 deniers. Une peine double en faveur du Franc vainqueur et maître ; c'est la justice du Barbare et le droit du plus fort.

3° Une forte pénalité pour la violation des propriétés ouvertes. Point indispensable dans un pareil état de société.

4° Une pénalité plus forte encore pour l'attentat à la chevelure des jeunes filles. Vous savez que c'était à la chevelure que l'on distinguait l'homme et la femme libres de l'esclave [49].

5° La différence de peine pour le meurtre des

femmes, selon leur âge et les divers motifs de fécondité ou de stérilité.

6° La différence de peine pour les injures proférées, selon l'importance qu'ils attachaient à telle ou telle qualification.

7° L'horrible différence de peine pour le même crime infligé à l'esclave ou à l'homme libre. L'amende de 600 deniers de l'homme libre se traduit en peine de 120 coups de verges pour obtenir de l'esclave l'aveu de son vol, et de plus une affreuse mutilation s'il n'a pas la force de retenir cet aveu.

8° La différence de peine entre un meurtre patent ou caché : 8,000 deniers pour le premier et 24,000 si le corps a été précipité dans un puits ou caché sous les branches !

9° Les peines contre la sorcellerie et la différence du meurtre des laïques et de celui des clercs ; nous avons vu que la mort d'un évêque se payait 36,000 deniers.

10° Enfin, l'absence de la peine capitale pour le meurtre. Cette peine était contraire à l'esprit des Francs qui pensaient, comme la plupart des nations barbares, que la mort d'un homme, *d'un guerrier,* était mal réparée par celle d'un autre [50].

Les crimes, d'ailleurs, n'étaient pas considérés à cette époque comme une atteinte à la sûreté, aux

droits des citoyens que la crainte du supplice devait prévenir, mais comme un outrage fait à un individu, que lui-même ou sa famille avait droit de venger, et dont la loi leur offrait une réparation plus profitable [51].

On pourrait ajouter à ces réflexions résultant de l'examen de la loi salique, le respect des Barbares pour la vertu et la chasteté des femmes. La pureté des mœurs germaines et les doctrines du christianisme avaient, sur ce point, étouffé la profonde immoralité répandue dans les provinces romaines sous les empereurs [52].

La sévérité des législateurs pour les *mariages abominables* entre l'oncle et la nièce, le frère et la sœur et tous les parens rapprochés, prouverait encore l'influence du christianime qui avait voulu réprimer les incestes trop fréquens chez des peuples presque tous nomades et sans lois.

Je terminerai là ces considérations. J'aurais bien d'autres observations curieuses, d'autres singularités à faire ressortir encore, mais la loi salique n'est pas la seule que nous ayons à examiner.

La loi des Francs ripuaires diffère peu de la loi salique, et celle-ci des lois des Bourguignons et des Visigoths [53].

Toutes nous donnent la mesure de la civilisation naissante de ces divers peuples mêlés qui opèrent

une transformation et des combinaisons incessantes.

Nous ne les reverrons donc pas en détail, mais nous nous contenterons de prendre dans chacune d'elles ce qui pourra servir le plus à faire connaître les mœurs des peuples d'Europe depuis l'invasion jusqu'au neuvième siècle. A ce tableau pris dans quelques articles des diverses lois qui les régissaient, nous ajouterons celui des usages et des coutumes que nous ont transmis les contemporains.

On lit dans la loi des francs ripuaires nombre d'articles sur les mutilations fréquentes, à ce qu'il paraît, dans ces temps de barbarie.

« Si un ingénu a abattu l'oreille d'un autre ingénu, de manière à ce que celui-ci ne puisse plus entendre, le coupable sera condamné à payer 100 sous d'or [54].

Si l'offensé a conservé la faculté d'entendre, la composition ne sera que de 50 sous d'or.

Si un ingénu a abattu le nez d'un ingénu, de manière à ce que celui-ci ne puisse plus se moucher, le coupable sera condamné à payer 100 sous d'or.

Si l'offensé a conservé la faculté de se moucher, la composition ne sera que de 50 sous d'or.

Si un ingénu a arraché un œil à un ingénu, il sera condamné à payer 100 sous d'or.

Si la blessure n'est point telle que le blessé soit

privé de la vue, la composition sera de 50 sous d'or.

Si un ingénu a abattu la main d'un ingénu, il sera condamné à payer 100 sous d'or.

Si la main n'a point été entièrement séparée du bras, la composition sera de 50 sous d'or.

Si un ingénu a coupé le pouce à un ingénu, il sera condamné à payer 50 sous d'or.

Mais si le pouce n'a point été entièrement séparé de la main, le coupable sera condamné à payer 25 sous d'or.

En général, dans toute mutilation, si le membre mutilé n'est pas entièrement détaché, le coupable paiera la moitié de la composition qu'il aurait dû payer si le membre mutilé eût été entièrement abattu.

Si le second doigt qui sert à décocher les flèches a été abattu, le coupable sera condamné à payer 36 sous d'or.

Si un ingénu a abattu le pied d'un autre ingénu, il sera condamné à payer 100 sous d'or.

Si le pied n'a pas été entièrement détaché, la composition ne sera que de 50 sous d'or.

Si une phalange quelconque a été coupée, la composition sera de 36 sous d'or.

Dans tous ces cas, si l'accusé dénie le fait qui lui est reproché, il devra affirmer avec six co-ju-

rans qu'il n'a point commis le crime qu'on lui impute [55].

Si un ingénu a fait subir à un autre ingénu le supplice de la castration, le coupable sera condamné à payer 200 sous d'or, à moins qu'il ne préfère affirmer son innocence avec douze co-jurans[56].

Quiconque aura tué un ripuaire ingénu sera condamné à payer 200 sous d'or, à moins qu'il ne veuille se justifier avec douze co-jurans [57].

Quiconque aura tué un esclave sera condamné à payer 36 sous d'or, à moins qu'il ne veuille se justifier avec six co-jurans [58].

Quiconque aura tué un homme du roi sera condamné à payer 100 sous d'or, à moins qu'il ne veuille se justifier en produisant douze co-jurans [59].

Quiconque aura tué un homme attaché au service de l'église sera condamné à payer 100 sous d'or, à moins qu'il ne veuille se justifier avec douze co-jurans.

A l'égard de tout crime à raison duquel un ripuaire eût été condamné à payer 15 sous d'or, un homme du roi ou un homme attaché à une Eglise devra être condamné à payer la moitié de cette composition ; il en sera de même quelle que soit la somme à laquelle s'élève cette composition [60].

Quiconque aura tué un antrustion sera condamné à payer 600 sous d'or.

Tous les délits dont on se rendra coupable envers un antrustion seront punis d'une composition triple de celle qui serait due s'il s'agissait d'un simple ripuaire [61]. »

Outre la diversité des peines pécuniaires, vous voyez ici une différence notable dans la faculté de se justifier en produisant, non des preuves, mais des amis, des *co-jurans*.

Ces co-jurans existaient dans les coutumes des Francs Saliens ; on ignore pourquoi ce fait n'est point consigné dans la loi.

Plus tard, dans le meurtre des femmes, on voit encore que, lorsque ces dernières ont atteint l'âge où elles ne peuvent plus donner des citoyens à l'État, leurs assassins sont moins punis.

« Si quelqu'un est appelé en jugement pour le fait de son esclave, et que la conduite de cet esclave soit telle que son maître ne puisse pas être parfaitement sûr de son innocence, le maître interrogé à l'audience, sans entrer dans la discussion de l'affaire, dira : *J'ignore si mon esclave est coupable ou innocent du crime dont on l'accuse* [62].

En conséquence, je le présenterai à l'épreuve du feu dans le délai de quatorze jours, suivant la loi des ripuaires. Puis il donnera, avec une paille, l'assurance symbolique qu'il représentera son esclave.

Si après l'épreuve la main de l'esclave porte les

traces du feu, son maître sera condamné à payer la composition que la loi inflige pour les vols commis par un esclave [63]. »

Nous voyons ici les épreuves déjà en vigueur. D'autres articles prouvent l'existence des combats judiciaires dont nous parlerons plus tard.

« Si un ripuaire a tué un Franc étranger, il sera condamné à payer 200 sous d'or.

Si un ripuaire a tué un Bourguignon étranger, il sera condamné à payer 160 sous d'or.

Si un ripuaire a tué un Romain étranger, il sera condamné à payer 100 sous d'or.

Si un ripuaire a tué un Allemand étranger, un Frison, un Bavarois ou un Saxon, il sera condamné à payer 160 sous d'or.

Quiconque aura tué un clerc devra payer la composition qui est due à raison de la condition de ce clerc. Si ce clerc est esclave, la composition sera due comme pour un esclave; s'il est attaché aux domaines du roi ou à une église, la composition sera due comme pour cette classe d'hommes; s'il est de condition létique, elle sera due comme pour les lètes; s'il est libre, elle sera due comme elle le serait pour un autre ingénu, c'est-à-dire qu'elle sera de 200 sous d'or.

Quiconque aura tué un sous-diacre paiera une composition de 400 sous d'or.

Quiconque aura tué un diacre paiera une composition de 500 sous d'or.

Quiconque aura tué un prêtre de condition libre paiera une composition de 600 sous d'or.

Quiconque aura tué un évêque paiera une composition de 900 sous d'or.

Quiconque aura fait périr un enfant dans le sein de sa mère, ou un enfant déjà né, mais n'ayant point encore reçu un nom, sera condamné à payer 100 sous d'or.

S'il a fait périr la mère avec l'enfant, il sera condamné à payer 700 sous d'or.

Tout homme qui devra payer la composition due pour un meurtre pourra donner un bœuf sain, qui ne soit point privé de ses cornes ni de la vue, pour 2 sous d'or; une vache saine, qui ne soit point privée de ses cornes ni de la vue, pour 1 sou d'or; un cheval sain, qui ne soit point privé de la vue, pour 6 sous d'or; une cavale saine qui ne soit point privée de la vue, pour 3 sous d'or; une épée avec son fourreau, pour 8 sous d'or; une épée sans son fourreau, pour 3 sous d'or; une bonne cuirasse, pour 12 sous d'or; un casque complet, pour 6 sous d'or; une paire de cuissards, pour 6 sous d'or; un bouclier avec une lance, pour 2 sous d'or; un faucon non dressé, pour 3 sous d'or; un faucon dressé à la chasse des grues, pour 6 sous d'or; un

faucon qui a passé le temps de la mue, pour 12 sous d'or.

S'il paie avec de l'argent la composition, il donnera 12 deniers pour 1 sou d'or, selon les anciens réglemens [64].

Si une personne a reçu une blessure à la tête ou à une autre partie du corps, et qu'il en soit sorti un os d'une grosseur telle que, jeté sur un bouclier, il rende un son appréciable à douze pieds de distance, l'agresseur sera condamné à payer 36 sous d'or.

S'il est sorti plusieurs os de la blessure, on ajoutera un sou d'or pour chaque os de nature à rendre un son en frappant sur un bouclier [65].

Quiconque se rendra coupable de trahison envers le roi paiera de sa vie cet attentat, et tous ses biens seront confisqués.

Quiconque aura tué un de ses parens ou commis un inceste sera envoyé en exil, et tous ses biens seront confisqués [66].

Si quelqu'un est tué par la chute d'une pièce de bois ou d'un ouvrage quelconque fabriqué de main d'homme, il n'y a point de composition à payer; seulement les parens à qui serait due la composition ont le droit de prendre pour leur propre usage l'objet qui a causé la mort. L'ouvrage

ou le bois sont alors jugés coupables, sans qu'il puisse y avoir lieu au paiement du fred [67].

Quiconque aura pris un cheval, un esclave ou un objet quelconque qu'il aura trouvé en son chemin, devra l'exposer pendant la tenue de trois marchés et le conduire ensuite au-devant du palais du roi.

S'il en agit autrement, il sera condamné comme voleur [68].

Si quelqu'un a surpris un homme occupé à le voler, ou faisant des tentatives criminelles contre sa femme ou sa fille, ou enfin se livrant à quelque autre excès, sans avoir pu parvenir à l'enchaîner, et qu'en luttant avec lui il lui ait donné la mort, il devra, en présence de témoins, élever le corps sur une claie, au milieu d'un carrefour; ensuite il devra le garder pendant quatorze ou quarante jours, et affirmer avec ces co-jurans devant le juge, *sur les choses saintes*, qu'il n'a tué cet homme qu'à son corps défendant.

S'il n'a pas rempli ces formalités, il sera condamné comme meurtrier [69]. »

La singularité très caractéristique de ces dernières citations me dispense d'observations. Je me bornerai à vous dire, pour en finir avec les Francs ripuaires, que le droit civil tient dans leur loi plus de place que dans la loi salique, que la royauté y

apparaît déjà plus grande et plus respectée ; mais elle considère surtout le souverain comme un propriétaire qui a d'immenses domaines, de nombreux colons qui les exploitent, et à ce titre elle lui accorde d'importans priviléges.

Voyons maintenant la loi des Bourguignons ; Gondebaud et Sigismond l'ont faite au sixième siècle avec leurs légistes ; la préface placée en tête du texte leur en donne au moins tout l'honneur.

On trouve ici de nouvelles idées.

« Que le Bourguignon et le Romain soient soumis à la même condition.

Si une jeune fille romaine s'est unie à un Bourguignon sans l'aveu ou à l'insu de ses parens, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien du bien de ses parens.

Si quelque homme libre bourguignon est entré dans une maison pour quelque querelle, qu'il paie six *solidi* au maître de la maison et douze *solidi* à titre d'amende. Nous voulons qu'en ceci la même condition soit imposée aux Romains et aux Bourguignons. »

Vous voyez l'intention formelle de maintenir au même rang vainqueurs et vaincus. Le droit pénal offre aussi de notables différences.

« Si un épervier de chasse a été volé, le voleur est condamné à se laisser manger sur le corps par

l'épervier 6 onces de chair ou à payer 6 *solidi.* »

La royauté a fait encore ici de grands progrès et, en général, tout y révèle une société plus développée, malgré quelques exemples du genre de l'article sur les éperviers. L'élément romain y prévaut plus souvent. J'arrive à la loi des Visigoths; mais je serai court pour ne pas abuser de votre patience.

Cette législation n'est point, comme celle des Francs et des autres Barbares, la loi du peuple conquérant ; c'est la loi générale du royaume, le code qui régit les Romains Espagnols comme les Goths. Le roi Euric fit écrire les coutumes de 466 à 484 sous le titre de *Forum judicum.* Alaric II fit recueillir et publier les lois romaines applicables à ses sujets; ce recueil est le *Breviarium.* Chindasuinthe et Recesuinthe les revirent et les complétèrent plus tard en s'efforçant d'assimiler pleinement les deux nations.

Dans cette législation plus étendue que celles que nous venons de parcourir, on sent partout l'influence de l'Église, d'un clergé instruit et civilisé. Le *Forum judicum* surtout porte un caractère législatif philosophique et religieux.

Il est sorti des conciles de Tolède. Ces conciles ont été les assemblées nationales de la monarchie espagnole. L'Espagne a ce caractère singulier que,

dès cette première période de son histoire, le clergé y a joué un beaucoup plus grand rôle que partout ailleurs ; ce qu'étaient chez les Francs *les Champs de Mars ou de Mai*, chez les Anglo-Saxons les *Wittenagemots*, chez les Lombards *l'assemblée générale de Pavie*, *les conciles de Tolède* l'ont été chez les Visigoths d'Espagne. Là se rédigeaient les lois, se débattaient toutes les grandes affaires du pays. Le clergé était, pour ainsi dire, le centre autour duquel se groupaient la royauté, l'aristocratie laïque, le peuple, la société tout entière. Le code visigoth est évidemment l'ouvrage des ecclésiastiques ; il a les vices et les mérites de leur esprit ; il est incomparablement plus rationnel, plus juste, plus doux, plus précis ; il connaît beaucoup mieux les droits de l'humanité, les devoirs du gouvernement, les intérêts de la société ; il s'efforce d'atteindre à un but plus élevé et plus complexe que toutes les autres législations barbares [70].

Voici, pour vous en faire juges, quelques fragmens du *Forum judicum*.

« Désormais des souverains seront choisis pour la gloire du royaume, de telle sorte que, dans la ville royale ou dans le lieu où sera mort le prince, son successeur soit élu par le consentement des évêques, des grands du palais et du peuple, et non

pas au loin, par le complot de quelques pervers ou par un tumulte séditieux d'une multitude grossière.

Que personne, dans son orgueil, ne s'empare du trône; qu'aucun prétendant n'excite des guerres civiles parmi les peuples; que personne ne conspire la mort des princes; mais que, le roi mort en paix, les principaux de tout le royaume, de concert avec les évêques *qui ont reçu le pouvoir de lier et de délier, et dont la bénédiction et l'onction confirment les princes*, établissent son successeur d'un commun accord et avec l'assentiment de Dieu.

Si nul coupable ou complice d'un crime ne doit demeurer impuni, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas réprimer celui qui a commis un homicide méchantement et avec légèreté? Ainsi, comme des maîtres cruels, dans leur orgueil, mettent souvent à mort leurs esclaves, sans aucune faute de ceux-ci, il convient d'extirper tout-à-fait cette licence et d'ordonner que la présente loi sera éternellement observée de tous. Nul maître ou maîtresse ne pourra mettre à mort, sans jugement public, aucun de ses esclaves mâles ou femelles, ni aucune personne dépendante de lui. Si un esclave ou tout autre serviteur commet un crime qui puisse attirer sur lui une condamna-

tion capitale, son maître ou son accusateur en informera sur-le-champ le juge du lieu où l'action a été commise, ou le comte ou le duc. Après la discussion de l'affaire, si le crime est prouvé, que le coupable subisse, soit par le juge, soit par son maître, la sentence de mort qu'il a méritée; de telle sorte cependant que, si le juge ne veut pas mettre à mort l'accusé, il dressera contre lui, par écrit, une sentence capitale, et alors il sera au pouvoir du maître de le tuer ou de lui laisser la vie. A la vérité, si l'esclave, par une fatale audace, résistant à son maître, l'a frappé ou tenté de le frapper d'une arme, d'une pierre ou de tout autre coup, et si le maître, en voulant se défendre, a tué l'esclave dans sa colère, le maître ne sera nullement tenu de la peine de l'homicide. Mais il faudra prouver que le fait s'est passé ainsi, et cela par le témoignage ou le serment des esclaves, mâles ou femelles, qui se sont trouvés présens et par le serment de l'auteur même du fait. Quiconque, par pure méchanceté, et de sa propre main ou par celle d'un autre, aura tué son esclave sans jugement public, sera noté d'infamie, déclaré incapable de paraître en témoignage, tenu de passer le reste de sa vie dans l'exil et la pénitence; et ses biens iront aux plus proches parens à qui la loi en accorde l'héritage [71]. »

Mais je m'aperçois que ces citations nous ont amené trop loin pour terminer dans cette séance tout ce que j'avais à vous dire sur les mœurs des peuples de l'Europe. Nous continuerons ce sujet dans notre prochaine séance; j'espère cette fois moins fatiguer votre attention et vous offrir des objets plus attrayans.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

La dernière séance a été consacrée à l'examen des codes barbares et aux considérations qui en sont sorties sur le sujet qui nous occupe. Nous porterons aujourd'hui nos recherches sur les coutumes, les usages, et en général sur tout ce qui constitue ce qu'on est convenu d'appeler *mœurs*.

Nous avons vu la plupart des Barbares établir, pour le meurtre des leurs, une peine beaucoup plus forte que pour le meurtre des hommes étrangers à leurs peuplades, et dans ce tarif, le Romain, en sa qualité de vaincu, était le plus mal traité ; dans la loi des ripuaires, par exemple, faite et promulguée par les Francs, il en coûtait cent sous d'or pour tuer un Romain, cent soixante pour tuer un Franc.

Les Bourguignons seuls n'adoptèrent point par représailles cette loi inhospitalière; la vie de l'étranger fut à leurs yeux aussi sacrée que celle de leurs compatriotes. Cependant leur hospitalité, qui

pour eux était un devoir étroit, et qui s'étendait à tout le monde, était soumise à d'étranges restrictions. « Quiconque, dit la loi des Bourguignons, « refusera son toit ou son foyer à un étranger qui « surviendra, paiera trois sous d'or d'amende; il « en paiera six si cet étranger est un convive du « roi. Le Bourguignon à qui l'étranger aura de« mandé l'hospitalité et qui, au lieu de la donner, « lui aura indiqué la maison du Romain, paiera « trois sous à ce Romain, et trois sous d'amende; « le colon du roi qui n'aura pas voulu recevoir l'é« tranger sera puni par le fouet.... Mais celui qui « aura reçu un homme étranger, de quelque nation « qu'il soit, qui sera venu s'établir chez lui, devra « le présenter au juge à examiner, pour lui faire « avouer, *à l'aide de la torture,* à qui il appartient. « S'il a laissé passer sept jours sans le faire, et si « l'étranger reconnu esclave est reclamé par son « maître, celui qui l'avait recueilli sera obligé d'en « payer trois fois la valeur, à moins cependant que « cet esclave ne soit un captif qui, échappant à « l'ennemi, retourne vers ses maîtres, ses parens « ou son sol natal. » Cette torture, partie nécessaire de l'hospitalité offerte par le Bourguignon, était une conséquence du système d'esclavage que leurs lois garántissaient.

La loi des Bourguignons n'avait pas seulement

réglé les droits et proportionné les peines aux délits, elle avait aussi établi une nouvelle procédure, et celle-là sans doute dut inspirer plus d'effroi que de confiance. « Notre expérience, dit M. de Sismondi, ne nous apprend que trop combien il est difficile de démêler la vérité au milieu des dénégations opposées des deux partis. Cette difficulté s'accroissait pour le Barbare; elle lui paraissait presque insoluble ; et, forcé de donner au juge une règle, il eut presque toujours recours à l'intervention miraculeuse de la Divinité. »

C'est dans les siècles que nous parcourons que nous trouverons l'origine des épreuves et des combats judiciaires; plus tard nous verrons ces institutions *perfectionnées* donner naissance aux brillans tournois et à divers usages de la chevalerie du moyen-âge [1].

Nous avons vu dans la loi ripuaire le système des co-jurans; six, douze ou un plus grand nombre d'hommes libres venaient jurer que l'accusé était innocent et son innocence n'était plus mise en doute... Mais la fréquence des parjures reconnus fit ouvrir les yeux aux législateurs, qui cherchèrent à suppléer à l'incertitude des témoignages par les épreuves du feu et de l'eau. Dans ces temps de crédulité superstitieuse on supposait que le feu ne brûlerait point l'innocent, et que la pureté de l'eau

ne lui permettrait pas d'admettre un coupable dans son sein [2]. Ces étranges procédures étaient si arbitrairement combinées que dans beaucoup d'occasions le crime, et dans d'autres l'innocence, ne pouvait se découvrir sans le secours d'un miracle. La fraude et la crédulité y pourvurent bientôt. Les causes les plus obscures se décidaient par cette méthode facile et jugée infaillible; et les Barbares indociles qui auraient dédaigné la sentence d'un magistrat se soumettaient sans murmure au jugement du ciel.

Mais les épreuves du combat singulier obtinrent bientôt une confiance et une autorité supérieures chez un peuple qui ne croyait pas que l'homme vaillant pût mériter une punition et que le lâche méritât de vivre. En matières civiles et criminelles, le plaignant ou accusateur, le défendeur et même le témoin, étaient exposés à recevoir un défi à mort de l'adversaire qui n'avait point de preuves légales à offrir; et ils étaient forcés ou d'abandonner leur cause ou de soutenir publiquement leur honneur en champ clos. Ils combattaient à pied ou à cheval, selon l'usage de leur nation; la lance ou l'épée décidait la question, et l'événement du combat entraînait la sanction du ciel, du magistrat et du peuple. Les Bourguignons introduisirent dans la Gaule cette loi sanguinaire, et Gondebaut, leur

législateur, daigna répondre aux plaintes et aux objections d'Avitus son sujet : « N'est-il pas vrai que Dieu dirige l'événement des guerres nationales et des combats particuliers et qu'il accorde la victoire au parti le plus juste ? » A l'aide de ces argumens, l'usage absurde et barbare des duels judiciaires, pratiqué originairement par quelques tribus sauvages de la Germanie, s'introduisit et s'établit dans toutes les monarchies de l'Europe, depuis la Sicile jusqu'à la mer Baltique [3].

« Le duel judiciaire, dit Montesquieu, passa des Ripuaires aux Bourguignons et fut tour à tour en honneur chez les Allemands, les Bavarois, les Lombards, les Thuringiens, les Frisons et les Saxons [4]. »

Ces cruelles superstitions étaient loin d'être les seules en honneur au milieu de ces peuplades ignorantes... Mais laissons ce triste sujet pour porter notre attention sur des objets plus rians.

Il y a dans les mariages de cette époque une simplicité toute poétique; les deux fiancés buvaient en signe d'union et d'amour dans une même coupe ; le père présentait sa fille au futur époux en lui disant : *Je te donne ma fille pour être ton bonheur et ta femme, pour garder tes clefs et partager avec toi ton lit et tes biens* ; *au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.* Les assistans répondaient : *Ainsi soit-il.*

La future apportait en dot des armes et des

troupeaux ; ce ne fut que très tard qu'on exigea des sommes d'argent.

Le dimanche qui suivait les accords, la fiancée était présentée aux parens du futur ; et là, sous les yeux des deux familles, les amans passaient ensemble la journée, osant, pour la première fois, parler ouvertement de leur amour et de leur union ; cela s'appelait faire le *beau dimanche*.

Dès le matin du jour fixé pour le mariage, le futur et les siens se rendaient ensemble chez la jeune fille près de laquelle s'étaient déjà rassemblés ses amis et ses parens ; mais ils trouvaient la porte de son logis fermée ; l'amant heurtait à diverses reprises ; alors s'engageait entre eux, du dehors et de l'intérieur, un dialogue en vers et par conséquent préparé à l'avance.

Enfin paraissait la fiancée. Alors le futur, prenant des mains du garçon d'honneur le ruban qui devait servir de ceinture, le passe autour de son amante, comme pour l'enchaîner à lui.

Avant de quitter la maison paternelle la jeune fille lui fait ses adieux ; elle flatte en pleurant les bœufs et les chevaux ; elle appelle les oiseaux de la cour et leur verse du grain pour la dernière fois. Elle fait également ses adieux aux meubles et à tous les objets inanimés ; elle salue et baise les muets témoins de son paisible bonheur.

Après ces premières cérémonies les deux cortéges réunis se mettaient en marche pour se rendre dans la maison du mari.

Presque tous les hommes, montés à cheval, étaient armés et portaient l'épée nue; cet appareil militaire avait pour objet de défendre la jeune épouse des tentatives désespérées des rivaux. Les fiancés se rendaient à l'autel, accompagnés de leurs familles, pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

C'est de ce temps simple et demi-barbare que nous sont restés ces usages symboliques, tels que la couronne virginale, l'alliance, la pièce d'argent, les dons allégoriques et le voile blanc dont on couvre les époux.

Le prêtre unissait les amans, jetait des fleurs sur leur front, et célébrait les saints mystères. A cette époque les pompes du christianisme et la liturgie gallicane conservaient encore quelque chose de cette primitive simplicité, qui rappelait les catacombes, les forêts et les thébaïdes où venaient prier les chrétiens pendant la persécution.

Les fidèles, après avoir déposé sur l'autel le pain et le vin, en descendaient à travers des nuages d'encens et se donnaient le baiser de paix.

L'assemblée se rendait ensuite dans une petite chapelle décorée de l'image de la Vierge; avant le christianisme c'était dans un petit bois où était la

statue de la déesse *Nehalennia*, qu'on représentait, le visage couvert d'un voile, ayant un chien à ses côtés, et tenant une corbeille de fruits.

C'était une des divinités protectrices des foyers, et que les antiquaires ont prise tour à tour pour la déité de l'abondance, du mystère et de la fidélité.

Arrivés en cet endroit les parens recevaient à l'autel une quenouille qui s'y trouvait consacrée, et la remettaient à l'épousée pour qu'elle filât un peu du chanvre qui l'entourait. On lui indiquait ainsi que le ciel ordonne et bénit le travail domestique des compagnes de l'homme.

Après ces diverses cérémonies on revenait au logis, et l'on s'asseyait à la table dressée sous les berceaux voisins, où se trouvaient souvent réunis, même aux noces des plus pauvres, trois ou quatre cents convives.

Au dessert les jeunes filles allaient présenter à la mariée un bouquet et un pigeon, en lui adressant un compliment; ensuite on faisait silence et les deux bardes entonnaient l'hymne du mariage.

Les hommes conduisaient le mari, et les femmes conduisaient l'épouse dans l'appartement nuptial, tendu en draperies blanches et jonché de fleurs allégoriques. Les parens et les amis y buvaient à la prospérité du mariage; les époux se couvraient d'une robe blanche et se prosternaient aux pieds

de leurs parens pour leur demander leur bénédiction ; ensuite la mariée, précédée de la fille d'honneur qui tenait un flambeau, se présentait devant chaque personne de l'assemblée qui lui donnait un baiser et en recevait un vœu.

Le lendemain du mariage les deux époux, en sortant du lit nuptial, se couvraient de longs habits de deuil et venaient au pied des autels entendre la messe funèbre qu'ils faisaient célébrer pour les parens trépassés des deux familles. Quelle triste pensée avait donc germé au sein des plaisirs? Rien n'est plus poétique et plus touchant, dans les églises des anciens, que le contraste de ces crêpes lugubres et de ces couronnes de roses; que ce lendemain des fêtes consacré aux larmes et aux graves souvenirs [5].

Les cérémonies nuptiales diffèrent sans doute d'un pays à l'autre, et je ne vous donne pas ce récit, emprunté aux chroniques françaises et au poétique ouvrage de Marchangy, comme le seul type des mariages de toutes les nations; mais il est vrai de dire qu'on retrouve partout la même simplicité, le même respect pour la virginité et la même ferveur au culte religieux.

Nous nous sommes longuement entretenus dans la première partie de ce cours des repas des Romains et du luxe qui y régnait. Il sera curieux de compa-

rer ces repas somptueux aux banquets des Barbares. De vastes salles contenaient les convives rangés autour d'un immense foyer devant lequel ils se plaisaient à voir la flamme pétillante caresser des chevreuils et des sangliers entiers dont on servait les hures au son de la trompette. Le guerrier reconnu le plus brave était servi le premier, et, le premier, il vidait la corne dorée que servait avec orgueil le maître de la maison comme une preuve glorieuse de ses exploits à la chasse. Les Barbares se provoquaient à boire et l'ivresse en résultait souvent, car il était honteux de cesser le premier. Les tables étaient couvertes de fleurs, les murs de la salle tapissés de lierre et le sol jonché d'herbes odorantes. On voit que les Romains leur avaient transmis celles de leurs anciennes coutumes que permettaient leurs nouvelles mœurs. Au lieu de lit, par exemple, ils n'avaient que des bancs, d'où est venu probablement le mot *banquet*. Chaque couple avait son plat particulier et le mangeait souvent sur la même assiette comme signe d'amour ou même d'amitié. Passait-il un voyageur, on l'invitait à s'asseoir, à prendre part au festin et à se mêler à la conversation. La médisance et les affaires de l'État étaient sévèrement interdites dans ces réunions. Le principal repas était le souper; il se prolongeait

bien avant dans la nuit à la lueur des flambeaux, tenus par de jeunes esclaves [6].

Des mariages et des festins passons aux funérailles. Elles avaient à cette époque un caractère solennel. On n'inhumait pas encore dans les églises, pas même dans l'enceinte des villes. Les tombeaux épars dans la campagne et couverts de fleurs, étaient religieusement gardés. Le convoi était suivi par une foule nombreuse dans laquelle on distinguait les amis à leurs cheveux épars et couverts de cendres. Les chefs, les nobles, car on peut déjà commencer à leur donner ce nom, étaient ensevelis avec leurs armes; leur épervier les accompagnait aussi dans la tombe. Les Druides étaient brûlés en Gaule et leurs cendres renfermées précieusement dans un vase de verre qu'on plaçait ordinairement au milieu des fleurs et exposés aux rayons du soleil. Ces tombeaux portaient des inscriptions pleines de poésie ou d'une philosophie sérieuse [7].

Quelques tombes des guerriers de la Germanie étaient couvertes de pyramides de terre ou d'argile de plus de cent pieds de hauteur. L'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse offraient, comme la Germanie et la Gaule, beaucoup de ruines et de pareilles sépultures. « Dans les premiers temps du christianisme, dit la chronique de saint Denis, nos pères étaient

ensevelis les pieds tournés du côté de l'orient, en sorte que leur simulacre, dont la tête était élevée sur un coussin de pierre, parût regarder la contrée où Jésus-Christ était mort et ressuscité, et où devait se montrer le libérateur et le juge. » Cet usage se pratiquait du temps de Charles-Martel, puisque les prêtres qui inhumèrent ce héros, voulant se venger de ce qu'il avait fait servir les biens de l'Eglise aux besoins de la patrie, placèrent son sépulcre de manière à ce que son visage regardât vers l'occident.

Dans les premiers siècles de la monarchie franque le peuple se réunissait, chaque année, le premier du mois de mars; il délibérait sur les affaires politiques, et rédigeait des lois que le chef devait faire exécuter. Ce chef y recevait de ses sujets des armes, des fourrures, des troupeaux, et il partageait ensuite ces présens, seuls tributs d'un peuple libre, entre les braves qui l'accompagnaient et que l'on désignait sous les noms divers de fidèles, de leudes, de forts, de chevaliers et de compagnons. C'était l'élite des guerriers qui méritaient par leur courage l'honneur d'entourer le roi, de s'asseoir à sa table, de combattre au premier rang. Ce fut l'origine des distinctions et de la noblesse.

Ces peuples, jaloux de leur indépendance, n'arrivaient pas ensemble à cette réunion, tant ils

craignaient de paraître avoir reçu l'ordre de s'y rendre. On y voyait les grands se saluer en s'arrachant un cheveu qu'ils se présentaient. On y voyait des citoyens sceller une adoption en se faisant toucher la barbe. Pour cimenter un pacte d'union ils se coupaient une veine du front, laissaient couler leur sang dans une coupe, et le buvaient mêlé avec de l'hydromel ; ils renonçaient à une alliance en rompant une paille dont ils jetaient les morceaux.

Les Gaulois reconnaissaient le prêt à usure, si l'on peut appeler ainsi la stipulation d'intérêts qu'on ne devait exiger que dans l'autre monde. Un débiteur insolvable passait autour de son cou le bras de son créancier et lui présentait des ciseaux pour qu'il lui coupât sa chevelure ; ce qui signifiait qu'il se constituait esclave jusqu'au paiement, car c'était un pénible sacrifice pour les Francs que celui de leur chevelure ; ils en avaient un soin extrême. Un jeune guerrier, pris par l'ennemi, conjura celui qui devait le décapiter de ne pas laisser tremper ses cheveux dans le sang et de ne point permettre à un esclave de les toucher. La plus grande preuve d'amour qu'un amant pût donner à sa maîtresse était de lui promettre de négliger sa chevelure tant qu'il serait éloigné d'elle.

C'était dans les réunions annuelles qu'on proclamait les rois en les élevant sur le pavois ; ceux qui leur juraient fidélité montaient sur un rocher pour indiquer que leur foi était inébranlable ; souvent ils faisaient ces sermens sur leurs bracelets ensanglantés ou sur leurs étendards. Tandis qu'on délibérait, certains officiers coupaient un morceau de l'habit de ceux qui troublaient le silence [8].

Une chose remarquable de ces temps c'est l'extrême simplicité des mœurs dans les palais. On nous a souvent parlé de la basse-cour de Charlemagne, mais ce prince n'était pas le seul à avoir des goûts pareils ; ils étaient dans les mœurs qui, en cela surtout, forment un singulier contraste avec celles des Romains qu'ils remplaçaient. Ces conquérans, ces souverains, quelque opulens qu'ils fussent, avaient pour tout jardin quelques arpens où la culture peu recherchée mêlait aux légumes nourriciers les roses, les romarins, les lis et les pavots, que les rois semaient eux-mêmes. Un groupe de pommiers dont le fer n'émondait point les rameaux, quelques cerisiers de Lusitanie, le néflier, l'arbre le plus ancien des Gaules, un berceau de vigne et des figuiers, une source qui jaillissait entre les pierres grisâtres où le lierre tressait ses branches, tels étaient les ornemens de

ces royales solitudes. On y sémait aussi beaucoup de tourne-sols, pour indiquer les divisions de la journée; car alors il n'y avait qu'une seule horloge en France, celle que le roi Théodoric fit faire au célèbre Boëce pour Gondebaud de Bourgogne. Les cours de ces habitations étaient peuplées de volatiles; l'esclave battait le beurre, assis sur le seuil du réduit des monarques qui domptaient l'Italie, l'Aragon, la Castille et la Germanie. Les registres où les fermiers rendaient compte des troupeaux, des œufs et des fruits, se voyaient confondus avec les chartes, les capitulaires et les ordonnances qui faisaient le destin des peuples. Les corbeilles de jonc pleines de provisions choisies étaient suspendues aux murailles près des trophées, dépouilles sanglantes des Saxons, des Huns et des Lombards. Près de la principale habitation, et à moitié cachés par les arbres de la cour, on voyait les bâtimens destinés à élever les volailles et à serrer les grains et les légumes; ceux qui en avaient l'intendance s'appelaient *bordiers*, et chacun d'eux avait pour ses gages la jouissance de quelques *charruées* ou *bovées* de terre. Frédégonde qui, comme on l'a vu, était la terreur des rois voisins, disait à Chilpéric : *Je me suis aperçue qu'on a volé plusieurs jambons dans nos celliers.*

Les plus grands seigneurs avaient des mœurs

également simples; l'évêque Fortunat envoyait à sa mère et à ses sœurs, dans un panier de jonc qu'il avait tressé lui-même, des prunes sauvages que lui-même avait cueillies dans la forêt. Saint Remy, archevêque de Reims, laissa par testament ses cochons à partager entre ses deux frères [9].

Mais ce qui paraîtra plus extraordinaire encore, c'est que, lorsqu'il s'agissait de la majesté royale, de l'orgueil national, toute simplicité disparaissait pour faire place à un luxe inouï pour le temps. C'est ce qu'on voyait surtout dans des époques telles qu'un avénement au trône, un mariage royal, les naissances, les réceptions, etc. C'est alors qu'assis sur un trône d'argent massif (tel que celui que saint Éloi fabriqua pour Dagobert) le roi, couvert d'un manteau bleu et blanc, le front ceint d'un diadème, et le sceptre en main, se montrait à tous. Autour de lui les ducs, les patrices, les comtes, les barons, les évêques, tous les officiers du palais, étalaient des manteaux d'hermine et des ceintures de pierreries et d'or. La reine, coiffée d'un voile surmonté d'une couronne, était accompagnée de ses dames, éblouissantes de perles et de diamans que les conquêtes des Francs en Italie avaient répandus dans le royaume.

Derrière le roi se tenaient les échansons, les

écuyers et les sommeliers. Pendant le repas les bardes et les poètes nommés *fatistes* chantaient des hymnes sur le courage, l'honneur et la vertu; un héraut ouvrait les portes du palais et jetait au peuple de la monnaie d'or à pleines coupes en criant : *Voilà les largesses du grand roi !*

Les tables du festin étaient d'argent massif, décorées de figures et de fleurs ou de l'image des villes du royaume. Les vases étaient ornés de pierres précieuses. Clovis en avait un d'une grande beauté, et qui, ayant été cassé par accident à la table, fut, dit-on, raccommodé à l'instant même miraculeusement par saint Fridolin... Ces vases étaient de si haut prix qu'un de nos rois, en ayant mis un en gage, il n'en put être retiré pendant dix années. Les plats étaient également d'or et d'argent, enrichis de joyaux de diverses couleurs. Les souverains faisaient parade de luxe dans leur vaisselle; ils la montraient avec ostentation aux étrangers et l'étalaient les jours de fêtes sur des buffets dressés dans les salles du festin et surmontés d'un dais de pourpre.

Entre les services on introduisait les baladins, les jongleurs, les pantomimes, les plaisantins; on dressait des décorations et on représentait des jeux scéniques; puis on se répandait en foule dans les

cours et dans les jardins, où d'autres spectacles étaient préparés ; on allait ensuite à la chasse de l'ours et du sanglier.

Les historiens parlent d'un banquet de nos pères où l'on fit rôtir et servir trente mille bœufs. Sauf la chasse au sanglier, peu usitée sous les mœurs relâchées des Romains du quatrième siècle, qui ne croirait voir ces somptueux banquets que j'ai longuement décrits lorsque je vous parlais de cette époque? Evidemment les vaincus avaient raconté, les traditions étaient restées, et, lorsque le butin et les richesses le permirent, le Barbare se donna, comme le Romain, les jouissances des sens et de la vanité. Il est bon d'observer cependant que ces somptuosités qui étaient communes à tous les riches Sybarites des troisième et quatrième siècles, n'existaient que chez les souverains des Barbares et seulement à des époques solennelles.

Nous ne reviendrons pas sur les mœurs religieuses que nos précédentes leçons ont fait connaître, autant, toutefois, qu'il est possible de faire connaître les mœurs d'une société qui se compose de tant de peuples divers, dont les uns sortent d'une dégoûtante corruption, dont les autres s'arrachent à peine à la vie nomade, de tant de peuples ennemis par leurs lois, leurs coutumes et leurs sectes diverses.

Le christianisme, il m'est pénible de l'avouer, n'avait pas eu sur la société barbare le même ascendant que sur les premiers fidèles ; deux raisons s'y opposaient surtout : l'Église pouvait tout ; les mœurs se relâchèrent avec la puissance temporelle et son influence morale diminua.

Les querelles dogmatiques altérèrent la fraternité des premiers temps ; l'ascétisme remplaça la moralité et le dévouement. C'est avec peine, avec dégoût qu'on voit, en parcourant les délibérations longuement motivées des conciles, la défense d'introduire des femmes dans les presbytères et de porter des vêtemens de pourpre... la punition de l'ivresse, de l'usure, de la bigamie, de la magie... et la censure des *vierges adultères* qui, se livrant aux ravisseurs malgré leurs vœux, deviennent infidèles à leur époux céleste [10].

L'ignorance détourna la religion de son vrai but en l'enveloppant de superstitions absurdes, en la soumettant à des pratiques ridicules, en lui faisant sanctionner des crimes sans cesse renouvelés. C'est la source des épreuves et des combats judiciaires. C'est ainsi que nous voyons Chilpéric bourrelé de remords déposer sur le tombeau de saint Martin une lettre qui le priait de lui pardonner et de *l'en assurer par écrit*. Louis XI demandant à sa bonne Vierge l'absolution de ses forfaits

nous paraît un contre-sens au milieu du quinzième siècle; Chilpéric n'est que le type des mœurs de son temps.

Ce serait cependant aller trop loin et il y aurait de l'injustice à dire que le christianisme n'avait apporté aucune morale au milieu de cette ignorance barbare. Les exemples de dévouement, d'abnégation, de charité, qui paraissent comme de douces lueurs au sein de cette nuit profonde, viennent rafraîchir l'imagination souillée de l'odieuse apparition des Frédégonde et des Brunehaut. Les légendes si souvent risibles à force de superstition satisfont à ces besoins de l'ame que le spiritualisme amène toujours avec lui [11]. Là même où règnent les brutales passions, l'égoïsme et le chaos, on retrouve de ces sublimes actions que la religion seule pouvait faire naître et propager, de ces vies admirables, même de nos jours, au sein d'une civilisation qui, en nivelant la moralité des hommes, a diminué les élans d'une piété au-dessus de la force humaine.

Un mot encore et j'ai fini.

Vous vous serez sans doute aperçus que dans le cours de cette année je citais plus souvent et avec plus de complaisance les lois, les actes et les mœurs des Barbares qui avaient pris possession du sol gaulois. J'avais plusieurs raisons pour cela et je

crois vous l'avoir déjà dit : En premier lieu il y a pour nous plus de documens, et des documens plus certains sur la vie civile, guerrière, morale ou religieuse de nos ancêtres que sur celle des peuples qui ont occupé l'Ibérie, la Bretagne, l'Allemagne et même l'Italie [12]. En second lieu, il y a plus d'intérêt pour nous à les connaître et plus de plaisir à les rechercher. Cependant, je dois le dire, j'ai cherché autant que j'ai pu à généraliser, persuadé qu'il y a bien peu de différence entre les mœurs des peuples à cette époque. Quel que fût l'état primitif de ces peuplades, quel que fût l'état du pays qu'elles ont occupé, ce mélange de civilisation et de barbarie a laissé peu de différences importantes. Les détails sans doute en offrent d'innombrables, mais les détails, toutes les fois qu'ils n'ont rien de caractéristique, ne peuvent trouver place dans un cours qui doit parcourir les siècles écoulés en Europe, de la chute de la république romaine à celle de la république française, de l'avénement d'Auguste empereur à celui de l'empereur Napoléon.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

La philosophie et les lettres doivent nous occuper aujourd'hui : sujet vaste , immense, plein d'intérêt et de charmes pour toutes les époques de la vie de l'humanité, mais moins sans doute pour celle que nous parcourons. Cependant nous y retrouverons encore cette vérité que l'histoire de la philosophie d'un peuple est celle de ses croyances; que cette philosophie n'est que le développement des idées populaires, la représentation exacte de ces croyances et de ces idées ; soit que le mouvement philosophique né du peuple ait pris une forme entre les mains de génies investigateurs et séduits par l'idée de donner à ce mouvement une forme arrêtée et savante ; soit que ces penseurs, ces philosophes eux-mêmes aient communiqué au peuple quelques étincelles d'un génie qui avait entrevu ou deviné leurs besoins intellectuels et moraux.

N'en avons-nous pas vu déjà un exemple frappant, lorsque les lumières de la Grèce et de Rome

furent en désharmonie avec les mœurs et la religion? Platon et Socrate n'avaient-ils pas deviné, Cicéron, Marc-Aurèle, Épictète n'avaient-ils pas entrevu ce besoin de spiritualisme que la religion chrétienne développa avec tant d'énergie et de rapidité?

L'établissement du christianisme était le plus beau spectacle qu'eussent offert les annales de la civilisation. L'Evangile, livre populaire, était venu expliquer à tous l'origine de l'homme, le but de son passage sur cette terre et la noble perspective de son avenir. Il lui donnait la morale la plus complète, la plus admirable en même temps que la plus compréhensible; il consolait toutes les douleurs et inspirait tous les genres d'héroïsme; il faisait de l'égoïsme, même national, un vice, et de l'abnégation une vertu; il bouleversait en un mot l'ancien code moral et religieux pour y substituer des doctrines toutes nouvelles, mais qui se trouvaient en germe dans les esprits [1].

Ce germe, les philosophes l'avaient, comme je l'ai dit, depuis long-temps entrevu dans un scepticisme cruel pour tous, dans le besoin général d'idées, d'émotions et de croyances nouvelles, mais il fallait plus que des philosophes pour lui donner la vie; car plus les croyances étaient antiques, plus leurs racines étaient profondes; il fallait un événe-

ment miraculeux, au-dessus de l'humanité, qui ne laissât pas de prise à la controverse, qui séduisît les masses et les entraînât.

Vous avez vu comment cette sublime croyance avait changé l'état de la société, et ce qu'était devenue l'Europe avec une idée de plus. Les bouleversemens matériels avaient dû nécessairement influer sur les lumières, et l'état des lumières sur les idées religieuses. La superstition arriva avec l'ignorance barbare et la philosophie vit pâlir son flambeau; les hommes de génie manquèrent [2] et le vandalisme triomphant foula dédaigneusement aux pieds les sciences morales, comme les lettres et les arts.

L'empereur Justinien, disions-nous en terminant notre précédente leçon sur la philosophie, fut le premier qui proscrivit comme dangereuse la philosophie profane; l'invasion des peuplades du Nord acheva l'œuvre en éteignant toute étude philosophique.

Les spéculations originales avaient manqué à la fin de la période précédente qui n'avait donné que des combinaisons souvent malheureuses ou d'infidèles commentaires. La philosophie avait d'ailleurs perdu son indépendance; elle n'était plus la science en honneur, la première des sciences; elle se réduisit à rien sous des maîtres ignorans et

féroces, au milieu de populations féroces et ignorantes. S'il y avait dans cette triste époque quelque intérêt et quelque ardeur, les disputes venaient les absorber en entier. Plus de beaux modèles vantés et reproduits, plus de charme dans la nouveauté, rien que des symptômes de décrépitude et de la plus désolante stérilité.

L'orient et l'occident de l'Europe ressentirent également ce coup funeste ; en Occident cependant, l'extinction des lumières fut plus rapide et plus universelle, car c'est là surtout que se portaient les Barbares.

Ce que je dis pour la philosophie doit s'appliquer aux lettres, et peut-être avec plus de raison encore. Les mêmes motifs qui portaient à la philosophie un coup mortel firent disparaître toute culture de l'esprit, et le clergé, qui seul avait eu le désir et la volonté de lutter contre la barbarie, fut entraîné un peu plus tard par le torrent destructeur.

Le petit nombre de clercs qui, à la faveur de la studieuse retraite des cloîtres, ne cessèrent pas de s'occuper de lettres, se bornaient exclusivement au travail mécanique du dépouillement des manuscrits[3], travail qui eut certes une utilité bien grande pour les siècles suivans, mais qui, dans le moment, ne pouvait sortir les sciences morales de leur profonde léthargie.

Le latin s'éteignit peu à peu devant les langues variables autant que grotesques que produisit le choc incessant des idiomes du Nord. L'étude de ces idiomes aurait sans doute un intérêt fort grand, mais je suis forcé de vous dire comme M. Villemain et *avec plus de raison que lui* : « Je jette une partie de mon sujet parce que je n'y entends rien.., non que je ne l'admire, non que je n'aperçoive de loin avec une vue confuse et faible tout ce qu'il y aurait de grand et d'instructif... Mais enfin, je sais tout cela trop peu et trop mal, je ne puis en parler... [1] »

Reprenons donc rapidement le résumé de l'histoire de la philosophie de cette triste époque.

Les Grecs du Bas-Empire avaient conservé du néoplatonisme et de la métaphysique d'Aristote tout ce qu'ils avaient pu approprier à leur temps ; ces enseignemens s'égarèrent bientôt au milieu des visions de la démonologie ; la sphère des idées se rétrécit de jour en jour, et la philosophie s'incorpora peu à peu dans la théologie.

L'Eglise chrétienne, comme nous l'avons vu, s'organisa de bonne heure en hiérarchie et tendit à l'unité. Cette organisation intérieure et l'ignorance des peuples sur lesquels le clergé eut à exercer son influence, remirent naturellement à son *autorité* la solution définitive de tous les problèmes.

La philosophie pendant cette période se divisa en logique, métaphysique et morale. La première de ces trois branches, beaucoup plus cultivée que les autres, ne fut qu'un moyen de prouver les dogmes posés par l'Eglise. La logique d'Aristote se prêta merveilleusement à cet usage, et l'on poussa si loin la décomposition et l'emploi des formes du raisonnement, que le résultat fut en théorie une poussière impalpable, et en pratique une argumentation pleine de raideur et de vaines paroles. La méta physique s'occupa surtout de l'essence et des attributs de la Divinité, et les devoirs envers Dieu formèrent le fond de la morale ; aussi la philosophie fut-elle appelée alors *la servante de la théologie* [5].

Du cinquième au neuvième siècle et plus loin encore, il existe bien peu d'hommes à qui l'on puisse réellement donner le nom de philosophes.

Jean le grammairien, qu'on appela *Philipon* ou ami du travail, Jean de Damas, dont on fit plus tard un saint, sont, je crois, les seuls [6]. Tous deux contribuèrent, mais par des voies différentes, à faire passer à Aristote l'autorité dont Platon avait joui jusqu'alors presque exclusivement.

Jean Philipon, rompant par un divorce éclatant l'alliance contractée entre le néoplatonisme et Aristote, compléta les commentaires grecs sur le texte du Stagyrite. Jean Damascène résuma et simplifia

Aristote, le mit à la portée de tous et l'appliqua à l'enseignement théologique. Le premier vivait à la fin du septième siècle, le second vers le milieu du huitième [7].

Le néoplatonisme, dépouillé de sa magique origine, essaya pourtant de renaître, mais sa réapparition fut courte et sans éclat. De là, au moment où deux souverains, Charlemagne et Charles-le-Chauve, donnèrent carrière à la scolastique en amenant en France l'Anglais Alcuin et l'Irlandais Scott (surnommé Érigène), rien de saillant, rien de neuf; quelques lueurs douteuses brillèrent dans les ténèbres comme des météores passagers, mais sans influence sur l'état moral d'une époque tout entière à sa régénération.

La période de l'histoire de la philosophie qui contient la scolastique sera en entier dans la troisième partie de ce cours; nous l'y retrouverons. Passons maintenant à l'histoire des lettres.

La littérature ecclésiastique est et sera long-temps la seule dont nous aurons à nous occuper [8] : Lactance, Athanase, Basile, les deux Grégoire, Augustin, Jérôme, Ambroise, Chrysostôme et d'autres encore, avaient rempli le quatrième siècle de leur admirable éloquence; cet éclat s'éteignit dans le siècle suivant; à peine y voit-on surgir quelques noms supérieurs à la foule : Léon, Cyrille, Théo-

doret vivaient bien dans cette époque de ténèbres; mais ils ne furent ni assez nombreux, ni assez puissans pour éclairer cette nuit profonde d'un flambeau vivace ; elle les enveloppa et étouffa leur génie.

Si un seul peuple eût conquis Rome, ce peuple serait devenu romain ; les écrivains du siècle d'Auguste auraient donné au conquérant leur langue, leurs lumières; ils auraient adouci ses mœurs comme les philosophes du siècle de Périclès avaient adouci celles des Romains. Mais trop de peuples envahirent la terre civilisée ; le fruit de tant de travaux fut perdu pour long-temps; il l'eût été tout-à-fait sans la religion chrétienne.

Nous avons vu quelques rois goths, Théodoric, par exemple, plus civilisés que leur siècle, donner à leur peuple une sorte de bonheur matériel. Eh bien! Théodoric, le plus célèbre des rois ostrogoths d'Italie, ne pouvait donner sa signature autrement que par un moyen mécanique; on lui fabriqua une lame d'or, percée de manière que les trous formaient les cinq premières lettres de son nom *Théod;* et c'était en conduisant sa plume dans les ouvertures de ces trous qu'il signait les lettres et les édits. Ce trait caractérise à la fois et Théodoric et son siècle [9]. Quelle protection, quel élan pouvaient-ils donner aux lettres [10]? La masse entière des Romains soumis au joug des rois barbares ar-

riva bientôt à la même ignorance. Il serait facile de multiplier les preuves de cette ignorance générale [11] que la rareté des livres concourait à rendre plus grande de jour en jour..

L'Église seule donnait au monde quelques hommes qui, si l'on en croyait les bénédictins de Saint-Maur, sont de véritables colosses de science [12], mais qu'on ne peut réellement trouver grands, après un scrupuleux examen, qu'en les comparant à leurs concitoyens et en tenant compte de l'état intellectuel de leur époque.

Quelle que soit au reste la stérilité des temps qui nous occupent, traitons-les comme la période la plus fertile, et après en avoir vu le caractère général examinons en particulier chaque genre.

Toute poésie épique, dramatique, lyrique même, avait disparu avec l'Empire. Les objets sacrés ou matériels inspiraient parfois, non des odes, mais des poèmes descriptifs ou didactiques. Ausone avait, vers la fin du quatrième siècle, donné à ce genre un succès qui continua dans les siècles suivans ; son poème de *la Moselle* est en effet très remarquable ; et quoique son style soit dur, sa versification peu facile, il y a dans la partie didactique de délicieux passages. En voici un fragment : c'est la description d'une pêche.

« ... Là où la rive présente un accès facile, une

foule avide fouille les profondeurs de la rivière ; le poisson, hélas! n'est point défendu par le mystère de ses retraites; l'un des pêcheurs, traînant ses humides filets du milieu des eaux, balaie les poissons enlacés dans la maille perfide ; l'autre va dans l'endroit où le fleuve a un cours tranquille étendre ses rêts qu'une écorce légère soutient et fait flotter sur les eaux. Celui-là penché vers le fleuve, incline du haut d'un rocher un roseau qui forme un arc flexible et lance ses hameçons garnis d'un mortel appât. A peine la troupe vagabonde des poissons, qui ne se défie point de ces artifices, a saisi avidement l'amorce; à peine est-elle descendue par leur large gosier jusque dans les entrailles qui sentent enfin la blessure du fer, ils s'agitent, et ce mouvement les trahit au léger tremblement du fil. Le roseau cède et balance soudain, l'enfant secoue la proie, et par un mouvement oblique retire la ligne frémissante qui frappe l'air et le fait retentir. Comme on l'entend et crier et siffler sous le fouet qui l'agite! le poisson bondit sur l'aride rocher et redoute comme des traits mortels la lumière du jour. La force qu'il conservait tant qu'il fut dans le fleuve qui le nourrit s'évanouit à l'air où, haletant et débile, il exhale sa vie. Déjà il s'affaiblit, ses mouvemens se ralentissent; on voit les derniers frémissemens de sa queue languissante, et cette

bouche qu'il ne ferme plus, et ces ouïes qui s'entr'ouvrent pour renvoyer dans un souffle de mort l'air qu'il a respiré. Ainsi le soufflet qui attise les feux du forgeron reçoit et renvoie tour à tour l'air comprimé entre la laine qui l'emprisonne. J'ai vu quelques-uns de ces poissons qui, près de mourir, rassemblaient leurs forces, s'élevaient dans les airs et allaient tomber dans le fleuve dont ils n'espéraient plus de jouir... »

Saint Avite, évêque de Vienne, composa au sixième siècle plusieurs poésies descriptives, mais d'un autre genre. Il raconte en vers la création, le déluge et d'autres grandes époques de l'histoire sainte. S'appliquant surtout à vaincre les difficultés, il ne put s'élever bien haut dans un genre que soutient rarement l'inspiration. Voici un morceau de son poème.

« Dieu, dit-il, travaille à la création de l'homme : il place la tête au lieu le plus élevé, et adapte aux besoins de l'intelligence le visage percé de sept trous. C'est là que s'exerce l'odorat, l'ouïe, la vue et le goût ; le toucher est le seul qui sente et juge par tout le corps et dont l'énergie soit répandue dans tous les membres. La langue flexible est attachée à la voûte du palais, de telle sorte que la voix, refoulée dans cette captivité comme par le coup d'un archet, résonne avec diverses modula-

tions à travers l'air ébranlé. De la poitrine humide, placée sur le devant du corps, s'étendent les bras robustes avec les ramifications des mains. Après l'estomac se trouve le ventre qui, sur les deux flancs, entoure d'une molle enveloppe les organes vitaux. Au-dessous le corps se divise en deux cuisses, afin qu'il puisse marcher plus facilement par un mouvement alternatif. Par-derrière et au-dessous de l'occiput descend la nuque qui distribue partout ses innombrables nerfs. Plus bas et au-dessous est placé le poumon, qui doit se repaître d'un air léger, et qui, par un souffle moelleux, le reçoit et le rend tour à tour. »

Qui ne croirait lire ces vers du meilleur de nos poètes descriptifs du dix-huitième siècle?

. . . Le cœur, ce viscère puissant,
Le réservoir, la source et le ressort du sang,
Qui, pour y retourner par des routes certaines,
De l'artère sans cesse emporté dans les veines,
De détour en détour, de vaisseaux en vaisseaux,
De sa pourpre, en courant, épure les ruisseaux,
Rencontre dans son cours ces valvules légères
Qui rouvrent tour à tour et ferment leurs barrières;
Une fois introduit tâche en vain de sortir,
Au cœur qui l'envoya revient pour repartir,
Et reprenant sa marche incessamment suivie,
Roule en cercle éternel le fleuve de la vie.

C'est évidemment la même école glacialement savante qui décrit tout sans rien oublier, si ce n'est toutefois la poésie.

Il nous reste du Gaulois Rutilianus un poème intitulé *Itinerarium* dans lequel il décrit en vers élégiaques un voyage qu'il fit en 420 d'Italie en France. Ce poème plein de détails variés qui offrent parfois du charme est malheureusement incomplet [13].

Un grammairien nommé Priscien, qui vivait à Constantinople sous Justin II, composa trois poèmes didactiques sur l'astronomie, la géographie, et, le croiriez-vous ?.. sur les poids et mesures !.. Je n'ai pas besoin de chercher de meilleures preuves de l'indigence poétique de cette époque.

Venance Fortunat, évêque de Poitiers, s'éloigna cependant de cette ornière étroite, mais pour entrer dans une route qui n'est guère plus favorable à la vraie poésie.

Fortunat avait acquis par son application dans les écoles de Ravenne le titre peu romantique de *scholastissimus*. Né en Italie, il la quitta pour être fidèle à un vœu fait à saint Martin ; le poète, affligé d'un violent mal aux yeux, résultat de ses longues veilles, avait imaginé de se les frotter de l'huile d'une lampe qui brûlait devant l'image du saint, et lui promettait de se fixer en France en cas de guérison. La guérison ne tarda pas avec un

remède aussi efficace et Fortunat partit pour la France.

Partout on accueillit le poète avec de grands égards; princes, évêques, grands seigneurs, tout ce qu'il y avait d'hommes de distinction, s'empressèrent de lui donner des témoignages d'estime. Arrivé en France sous le règne de Sigebert, roi d'Austrasie, dont il fut reçu avec bienveillance, il assista à ses noces avec Brunehaut, composa une épithalame pour cette cérémonie; il célébra en beaux vers les graces et les rares qualités de la nouvelle reine. Ce mariage ayant eu lieu en 556, c'est à ce temps qu'il faut fixer le séjour de Fortunat à la cour de Sigebert [14].

Fortunat devint évêque, et dans le cours de sa longue et sainte vie il composa onze livres de poésies élégiaques ou sacrées, parmi lesquelles on distingue le *Vexilla regis*, composé à l'occasion du morceau de la vraie croix envoyée par l'empereur Justin à sainte Radegonde, et qui donna le nom à son monastère. On a aussi attribué à Fortunat, mais à tort, le *Pange lingua gloriosi prœlium certaminis*, qui est de Claudien Mamert; des *épitaphes* au nombre de vingt-huit, des *lettres* à divers évêques, dont plusieurs à Grégoire de Tours, de *petites pièces de vers* adressées, soit à la reine Radegonde, soit à Agnès sa sœur, en leur envoyant des fleurs,

des fruits, ou d'autres bagatelles. « On ne cite ces productions légères, dit son biographe, que parce que la malignité qui corrompt tout, a pris occasion de la douce familiarité que permet cette espèce d'écrits, et de quelques mots également propres à exprimer un attachement innocent et un sentiment plus tendre, pour calomnier un commerce dont l'esprit et la vertu étaient le seul lien. »

Je citerai une de ces pièces pour en démontrer *l'innocence* dans toute l'acception du mot. Fortunat sort d'un repas où, à ce qu'il paraît, il a assez bien mis le temps à profit. « Entouré de friandises et de toutes sortes de ragoûts, tantôt je dormais, tantôt je mangeais; j'ouvrais la bouche, puis je fermais les yeux, et je mangeais de nouveau de tout; mes esprits étaient confus, croyez-le, très chères, et je n'aurais pu facilement ni parler avec liberté ni écrire des vers. Une muse ivre a la main incertaine; le vin me produit le même effet qu'aux autres buveurs, et il me semblait voir la table nager dans du vin pur. Cependant, aussi bien que j'ai pu, j'ai tracé en doux langage ce petit chant pour ma mère et ma sœur; et quoique le sommeil me presse vivement, l'affection que je leur porte a inspiré ce que la main n'était guère en état d'écrire [15]. »

C'est cette poésie que les bons péres de Saint-Maur admirent de si bonne foi. « Fortunat, disent-

ils, était tel qu'il a mérité de servir de modèle à ceux qui l'ont suivi; il était même digne de paraître dans un meilleur siècle ; et il a moins d'honneur d'être le premier de ceux de son temps qu'il n'en aurait acquis s'il avait vécu au siècle des anciens poètes. »

« Mais sans pousser si loin son éloge, il suffirait peut-être de dire que Fortunat aurait été estimé même parmi les poètes du siècle d'Auguste, pour la facilité merveilleuse qu'il avait à faire des vers. On remarque en effet qu'il les faisait ordinairement sur-le-champ, sans effort, sans étude, sans méditation. Il est vrai qu'on ne peut pas dire pour cette raison qu'il y eut beaucoup de ses vers parfaitement beaux. On en trouve au contraire qui ne valent rien, d'autres où il y a de l'obscurité et divers endroits qui ne sont pas naturels; en d'autres il a porté la licence poétique trop loin [16]. »

« Quant à la prose de Fortunat, elle retient presque partout le génie de son siècle qui consistait à embrouiller le discours, à le rendre presque inintelligible à force de vouloir faire parade d'une fausse éloquence, c'est-à-dire une grande abondance de mots extraordinaires employés sans arrangement. Presque toutes ses lettres et ses préfaces, à la tête de ses Vies des Saints, sont écrites en ce genre de style. »

« Aux titres de poète et d'orateur il réunissait

encore la qualité de savant pour le siècle où il vivait[17]... »

Hélas, oui ! mais quelle idée tout cela donne-t-il *du siècle où il vivait?..* Eh bien ! ce fut pire encore pour ceux qui suivirent...

Je vous ai dit un peu légèrement que les rois barbares ne possédaient pas même les simples notions de l'écriture ; deux d'entre eux, Chilpéric, ce digne époux de Frédégonde, et Sigebert, vainqueur des Cantabres, conquérant de la Mauritanie, ont aussi cultivé les muses... à leur manière...

Mais nous en avons, je crois, fini avec la poésie ; l'histoire va maintenant nous occuper.

Ammien-Marcellin avait terminé la série des historiens du quatrième siècle. Après lui on ne voit plus que des chroniqueurs qui ne savaient guère que tenir un registre plus ou moins exact et complet des événemens, sans les rattacher à l'histoire de l'Etat, sans songer à leur donner de l'intérêt et de la vie[18].

Prosper d'Aquitaine, réduisant à un simple index les chroniques d'Eusèbe et de saint Jérôme, les continue jusqu'à la prise de Rome par Genseric. Après lui Idacius, évêque de Lémica, publia de semblables annales qui commençaient à la mort de Valence, en 378, et finissaient en 407. Trois évêques, Victor l'Africain, Jean de Biclaro et Marius d'Avenche, publièrent successivement les sui-

tes des ouvrages de Prosper et d'Idace. Ces diverses annales, jointes à l'*epitome* d'Eutrope, fournirent le fonds de l'*Historia miscella* que le Lombard Paul Walnefrid rédigea dans le huitième siècle..

Cassiodore, digne d'un meilleur temps, ne peut être rangé parmi ces froids chroniqueurs. Outre une histoire des Goths, que résuma plus tard Jornandès, et l'*Histoire tripartite* qui porte son nom, on a de lui un traité de l'ame, douze livres de lettres, quatre livres des arts libéraux et nombre d'ouvrages de divers genres que je ne m'amuserai pas à énumérer ici, mais qui doivent placer Cassiodore dans un rang plus élevé que ses contemporains. Son histoire des Goths fut continuée deux siècles plus tard par Isidore de Séville, qui compila aussi une chronique universelle.

Sortons de la foule de ces chroniques. Trois productions de cette période méritent par leur importance une mention spéciale. Les plus précieuses circonstances de l'invasion anglo-saxonne seraient restées dans l'oubli sans le *Livre plaintif sur la ruine de Bretagne*, composé par le moine Gildas de Dunbritton, un de ces Bretons fugitifs qui vinrent chercher un asile dans les déserts de l'Armorique. Le patriotisme religieux de l'auteur s'exhale, dans cette messénienne, en regrets douloureux et souvent éloquens. Si on peut blâmer

dans Gildas un style sauvage et un ton déclamatoire que doivent excuser son siècle et les malheurs de sa patrie, ce reproche ne saurait s'adresser au vénérable Beda de Warmouth, qui écrivit au commencement du huitième siècle l'histoire de la Grande-Bretagne et un long traité *Sur les six âges du monde.* En lui la crédulité est pleine de candeur et de franchise; et son style, bien que dépourvu d'élégance, se recommande par la clarté et la précision. Ne demandons pas davantage à un écrivain isolé, par soixante ans de distance, de toute espèce de noms littéraires[19].

Passons à la collection byzantine ou plutôt à Procope, car c'est le seul historien de cette époque, dans cet empire où la vie de Théodora paraît avoir donné naissance à un nouveau genre d'histoire inconnu jusqu'alors, l'histoire secrète, anecdotique et scandaleuse. Après avoir été le complaisant, l'adulateur de Justinien, qui l'avait fait sénateur et préfet de Constantinople, mais qui fut un jour injuste envers lui, Procope composa, aussitôt que son bienfaiteur eut fermé les yeux, une *Histoire secrète* où il épancha toute sa haine. Accumulant sans discernement et sans preuves les anecdotes les plus sales contre Théodora, il crut se venger ainsi d'une injustice sur la mémoire de l'homme qui l'avait comblé de biens et de dignités!...

Que dirai-je de plus de cette fastidieuse agonie de l'esprit humain et de ses historiens? Ils sont, dit un savant critique, analogues aux actions dont ils parlent; ils n'ont ni plan, ni motifs, ni conduite. Les uns déclamateurs ampoulés, les autres stupidement crédules; quelques-uns écrivent l'histoire moderne en transcrivant des lambeaux d'histoire antique, étrangers à tout ce qui se passait dans le reste de l'univers.

Si, détournant nos regards de l'Orient, nous nous reportons aux nations modernes, nous retrouvons, après ceux que j'ai cités, Jornandès, Isidore de Séville, Agathias, Paul Diacre et d'autres encore[20] qui offrent des documens à consulter, mais nulle part l'originalité et le talent d'écrivain qui intéressent la postérité aux récits des anciens temps.

Un seul sort de la foule avec éclat; c'est le premier historien de la France proprement dite, c'est Grégoire de Tours.

Grégoire, qui, d'après les bénédictins de Saint-Maur, fut un des plus grands ornemens de l'église de Tours depuis saint Martin, naquit en Auvergne, le trentième de novembre, jour de saint André, l'an 544 La noblesse, les dignités, les grands biens et une piété héréditaire rendaient sa famille une des plus distinguées du pays. Dès son enfance,

ajoutent les bons religieux, il parut que Dieu l'avait prévenu de ses bénédictions ; car, après avoir reçu de saint Gall[21], son oncle, les premières teintures de la vertu et des sciences, étant tombé malade et presque désespéré, il fit vœu, sur le tombeau de saint Alire, d'entrer dans la cléricature, ce qu'il accomplit. Après la mort de saint Gall, saint Avite prit soin de l'instruction de Grégoire et l'ordonna diacre. C'est là qu'il se remplit de la science du salut, y joignant aussi l'étude des sciences humaines. Une autre fâcheuse maladie lui fit entreprendre un voyage au tombeau de saint Martin, et ce fut à cette occasion que le clergé, la noblesse et le peuple de Tours connurent son mérite. Cette connaissance les porta unanimement à l'élire leur évêque à la place de saint Euphrone. Celui-ci voulut s'opposer à l'élection, mais Sigebert et Brunehaut l'engagèrent à se soumettre[22].

Chargé, à trente ans et malgré lui, du poids de l'épiscopat, il se distingua par la plus grande piété, beaucoup de courage et un mérite littéraire bien au-dessus de son époque. Chaque jour il croissait en gloire et en crédit. On lui attribuait des miracles ; il protégeait son diocèse, faisait réparer les églises et les monastères ravagés. Enfin sa vie offre le plus bel et le plus grand exemple de cette influence salutaire exercée par les évêques au milieu

d'un temps de barbarie, où il n'y aurait pas eu un seul élément d'ordre, de police et d'administration sans l'épiscopat. Voilà sa vie [23]. Jetons maintenant un coup d'œil sur ses ouvrages ou plutôt sur son ouvrage ; car nous n'avons à nous occuper ici que de son Histoire des Français (*Historia Francorum*) qui le place en tête des bons historiens de notre nation [24]. C'est un vrai phénomène, dit M. de Barante, que de trouver, à la naissance d'une nation, un historien véridique, impartial, beaucoup plus éclairé qu'on ne l'est communément à de telles époques. Grégoire de Tours est un guide sûr dans la connaissance de l'état des peuples et de l'Eglise de France jusqu'au temps où il vivait. Si l'on veut ensuite le considérer comme écrivain, on trouvera dans son langage un triste témoignage du point où peuvent déchoir les lettres et l'esprit humain. Non-seulement le latin qu'il emploie est grammaticalement barbare, mais il est sans force, sans expression, sans couleur. Grégoire de Tours était cependant nourri de la lecture des pères de l'Eglise et connaissait un peu la littérature romaine ; il cite Virgile, Salluste, Pline et Aulu-Gelle. Mais cette langue, si éloquente autrefois, s'était usée et flétrie ; elle avait pris le caractère des hommes qui la parlaient alors. Il y avait plutôt dégradation que barbarie. Les nations gothiques n'avaient point encore, par un mélange

intime, renouvelé les nations abâtardies sous le joug brisé de l'empire romain. Les vainqueurs opprimaient les vaincus sans s'être encore confondus avec eux. Le style de Grégoire de Tours nous montre l'ignorance sans naïveté; la crédulité sans imagination. La piété a perdu la vive chaleur des premiers siècles de l'Eglise et n'en a gardé que la vaine subtilité ; les récits sont froids et traînans, les peintures sans vivacité, les réflexions vulgaires. Enfin on ne trouve dans ce langage, rien qui ait ce caractère propre à l'enfance d'un peuple, rien de ce charme souvent plus vif et plus puissant que celui d'un langage perfectionné. Un homme, quelque distingué qu'il soit, ne peut triompher de son siècle.

Indépendamment du fond même des récits, le livre est très curieux par ce double caractère qui le rattache aux deux sociétés et marque la transition de l'une à l'autre. Il n'y a, du reste, aucun art de composition, aucun ordre; l'ordre chronologique même que Grégoire promet de suivre, y est sans cesse méconnu ou interverti. C'est simplement l'ouvrage d'un homme qui a recueilli tout ce qu'il a entendu dire, tout ce qui s'est passé de son temps, les traditions et les événemens de tout genre, et les a, tant bien que mal, enchâssés dans une seule narration.

Au milieu de tout cela, la chronique de l'évêque de Tours est, à tout prendre, la plus instructive et la plus amusante de cette époque; elle s'arrête en 591; Frédégaire l'a continuée. Cet écrivain, surnommé le *Scholastique*, titre par lequel on désignait alors les personnes instruites, vivait dansle septième siècle. Sa chronique est divisée en cinq livres: les trois premiers ne sont qu'une compilation de celle de Jules Africain, Eusèbe, Jérôme et Idace; le quatrième est un abrégé de l'histoire de Grégoire de Tours; le cinquième est la continuation de cette histoire jusqu'en 641. Cette continuation, la seule curieuse, est très inférieure à son modèle et n'a de valeur que par les renseignemens qu'elle contient sur les faits, car elle ne répand aucune lumière sur l'état de la société et des mœurs. Du reste il en avait conscience lui-même, car il écrivait dans sa préface: « Maintenant le monde vieillit et le tranchant de l'esprit s'émousse en nous. Nul homme de ce temps n'est égal aux orateurs des temps passés et n'ose même y prétendre. »

Je terminerai ce que j'ai à dire sur les historiens par quelques mots sur Bède *le Vénérable* que revendiquent l'Italie et l'Angleterre. Il vivait au huitième siècle dans cette dernière nation et y était en grand honneur; car un écrivain anglais dit en par-

lant de lui : « Bède, la gloire et le plus bel ornement de la nation anglaise. »

Son principal ouvrage est une histoire ecclésiastique en cinq livres qui a servi de source à tous les auteurs anglais qui lui ont succédé.

Je vous ai parlé de Pline et de son amour pour l'étude ; celui de Bède le surpassait encore ; il passait, sans aucune interruption, de ses prières au travail et du travail à la prière ; aussi acquit-il le surnom mérité de *Vénérable*[25]. La nuit même de sa mort, comme il dictait quelques passages qu'il voulait extraire des ouvrages de saint Isidore, le jeune moine qui écrivait sous sa dictée lui dit qu'il n'y avait plus qu'un chapitre, mais il lui fit observer qu'il paraissait avoir une grande difficulté à parler. « Non, dit Bède, prenez une autre plume et écrivez le plus vite que vous pourrez. » Lorsqu'il n'y eut plus qu'un passage, Bède lui recommanda encore de se presser, et lorsque le jeune homme lui eut dit : « C'est fait. — Vous avez dit la vérité, répondit Bède, c'est fait. » Et quelques instans après il expira...

Nous arrivons à l'éloquence. Je ne vous répéterai pas ce que j'ai dit au sujet des orateurs du quatrième siècle, siècle d'or de l'éloquence sacrée[26]. Les écrivains des siècles suivans sont moins brillans, mais plus voués à l'utile ; l'application positive, l'influen-

ce sur les hommes, sont le but de tous les travaux de l'esprit ; aussi trouve-t-on peu de choses écrites. L'activité de la littérature était toute de circonstance, elle ne s'adressait point à l'avenir ; elle voulait servir aux contemporains ; elle frappait puissamment leurs esprits par la parole, mais produisait peu de livres, par conséquent peu de matériaux pour nous. Ceux qui nous restent sont surtout des sermons, des conférences et des homélies.

Je parlerai d'abord de Salvien, le Jérémie du cinquième siècle : né à Trèves ou à Cologne (car Tellemont qui a écrit sa vie, ne sait pas au juste quelle est sa patrie), il quitta ses foyers pour échapper au spectacle des ravages incessans des Barbares du Nord et se dirigea vers Marseille. Là cet esprit austère et religieux, profondément remué à la vue des misères de son temps, indigné de la corruption romaine, comprenant que les vaincus étaient plus coupables encore que les vainqueurs n'étaient cruels, écrit un ouvrage sur *le Gouvernement de Dieu ;* c'est un manifeste virulent en faveur de la Providence dont beaucoup commençaient à douter. Salvien exalte sa sagesse ; les Barbares sont à ses yeux les ministres de la vengeance céleste ; ils viennent punir les dépravations dont il retrace l'énormité... C'est en lisant les sauvages, mais éloquentes paroles de Salvien qu'on conçoit la nécessité

providentielle de la venue des hommes du Nord. On voit qu'il n'était pas possible que la société fût laissée à sa langueur mortelle et l'on est souvent tenté d'appeler l'*avalanche* de la civilisation païenne.

L'évêque d'Arles, saint Césaire, qui vivait au sixième siècle, est un des plus célèbres orateurs de cette époque. Je regrette que les bornes de cette leçon me défendent de vous faire connaître quelques fragmens de ses sermons, mais je vous engage à les rechercher dans la suite des œuvres de saint Augustin où on les a placés comme appendice; vous y trouverez une éloquence toujours simple, pleine de comparaisons empruntées à la vie commune, faites dans le but de frapper l'imagination du peuple; vous y trouverez un sentiment vif et un tour pittoresque qui devaient singulièrement agir sur l'ame des auditeurs.

Saint Césaire, accablé d'infirmités, épuisé de travaux, mourut en 542 dans son église métropolitaine, entouré des évêques de sa province accourus pour lui rendre leurs derniers hommages et recevoir son dernier soupir. Il fut enterré solennellement dans l'église du grand monastère des religieuses qu'il avait fondé et qui porta depuis son nom. Sa sainteté, disent ses *biographes*, fut attestée par de nombreux miracles...

Un Irlandais, nommé Colomban, vivait à la même

époque ; l'extrême ignorance de cette époque avait, vous le savez, détruit de nouveau les mœurs un instant relevées par la vertu des premiers chrétiens.

La conduite des ecclésiastiques eux-mêmes n'était pas exempte de désordres ; une réforme générale était nécessaire, mais pour l'entreprendre il fallait un homme qui joignît de grands talens à de grandes vertus. Colomban obtint la permission de se rendre en France, accompagné de douze religieux ; il en parcourut les différentes provinces, et l'éloquence de ses prédications, sa charité, sa douceur, eurent partout les plus heureux effets. Les écoles épiscopales qui avaient cessé d'exister reprirent un nouvel éclat ; d'autres furent établies ; les églises furent réparées et les cérémonies du culte observées avec la décence convenable. Saint Colomban se retira ensuite dans les montagnes des Vosges, où il construisit un monastère ; mais le nombre de personnes qui accoururent dans ce désert se ranger sous sa discipline fut bientôt si grand qu'en 590 il se vit obligé, pour les recevoir, de fonder un nouveau monastère à Luxeuil. Il en prit lui-même la direction, et l'école qu'il y établit, la plus célèbre du septième siècle, a été comme une pépinière de saints docteurs et d'illustres prélats[27].

Les succès de Colomban avaient été moins paisibles que ceux de Césaire, il avait trouvé partout

le trouble et la résistance. Il avait prêché la réforme des mœurs, le zèle de la foi, sans tenir compte d'aucune considération, d'aucune circonstance. En 602 il se prit de querelle avec les évêques des environs, sur le jour de la célébration de la Pâque, et, ne voulant se plier en rien aux usages locaux, il s'en fit des ennemis. Vers 609 un violent orage s'éleva contre lui à la cour du roi de Bourgogne, Théodoric II, et, avec son énergie accoutumée, il aima mieux abandonner son monastère que faiblir un moment. Frédégaire nous a conservé avec détail le récit de ce débat.

Ce n'est pas tout; le missionnaire, forcé de quitter la Bourgogne, essaya en vain de retourner en Irlande. Il alla alors en Suisse s'établir à Zurich, puis sur les bords du lac de Constance, et enfin sur le Léman. De nouveaux troubles le chassèrent encore de ce séjour; il passa alors en Italie, y fonda le monastère de Bobbio, où il mourut en 615, objet de la vénération de tous les peuples *au milieu desquels*, dit M. Guizot, *il avait long-temps promené son orageuse activité.*

Cette activité est empreinte de son éloquence; peu de monumens nous en sont restés. Une prédication pareille était bien plus improvisée, bien plus fugitive que celle d'un évêque. Nous n'avons de saint Colomban que la règle qu'il avait instituée

pour son monastère, quelques lettres, quelques fragmens poétiques, et seize *instructions*, qui sont des sermons véritables, prêchés soit pendant quelques missions, soit dans l'intérieur de son monastère. Le caractère en est tout autre que celui des sermons de saint Césaire; il y a beaucoup moins d'esprit, de raison; une intelligence bien moins fine et variée de la nature humaine et des diverses situations de la vie; bien moins de soins à modeler l'enseignement religieux sur le besoin et la capacité des auditeurs; mais, en revanche, l'élan de l'imagination, la fougue de la piété, la rigueur dans l'application des principes, la guerre déclarée à toute espèce d'accommodement vain ou hypocrite, y donnent à la parole de l'orateur cette autorité passionnée qui ne réforme pas toujours et sûrement l'ame de ses auditeurs, mais qui les domine et dispose souverainement, quelque temps du moins, de leur conduite et de leur vie. Je n'en citerai qu'un passage, d'autant plus remarquable qu'on s'attend moins à le rencontrer là. C'était le temps où les jeûnes, les macérations, les austérités de tout genre se multipliaient dans l'intérieur des monastères, et saint Colomban les recommandait comme un autre; mais, dans la sincérité de son enthousiasme, il s'aperçut bientôt que ce n'était pas là de la sainteté ni de la foi, et il attaqua le

mensonge des rigueurs monastiques comme il avait attaqué la lâcheté des mollesses mondaines.
« Ne croyons pas, dit-il, qu'il nous suffise de fatiguer de jeûnes et de veilles la poussière de notre corps, si nous ne réformons aussi nos mœurs... Macérer la chair, si l'ame ne fructifie pas, c'est labourer sans cesse la terre et ne point faire porter de moisson ; c'est construire une statue d'or en dehors, de boue en dedans. Que sert d'aller faire la guerre dans la place si l'intérieur est en proie à la ruine? Que dire de l'homme qui fossoie sa vigne tout à l'entour et la laisse en dedans pleine de ronces et de buissons?... Une religion toute de gestes et de mouvement du corps est vaine; la souffrance du corps seul est vaine ; le soin que prend l'homme de son extérieur est vain, s'il ne surveille et ne soigne aussi son ame. La vraie piété réside dans l'humilité, non du corps, mais du cœur. A quoi bon ces combats que livre aux passions le serviteur, quand elles vivent en paix avec le maître?... Il ne suffit pas non plus d'entendre parler des vertus et de les lire... Est-ce avec des paroles seules qu'un homme nettoie sa maison de souillures? Est-ce sans travail et sans sueurs qu'on peut accomplir une œuvre de tous les jours?... Ceignez-vous donc et ne cessez pas de combattre ; nul n'obtient la couronne s'il n'a vaillamment combattu. »

Je le répète en finissant ce sujet ; l'éloquence sacrée était alors toute d'exemple et d'action, toute portée vers l'utile. Bien différente en cela de celle du dix-septième siècle, qui ne parlait qu'à l'esprit et tendait plus à exciter l'admiration de l'homme que la réforme de ses mœurs.

Parlerai-je de Sidoine-Apollinaire qui fut également poète, agronome, bel-esprit, et qui mit de tout cela dans ses lettres, son plus brillant titre de gloire? de ce Sidoine qui a peint son époque d'une manière si piquante sans vouloir être historien, parce que, disait-il, *ce genre de travail ne convient pas à un ecclésiastique*. On voit dans tous ses ouvrages l'abus de l'imagination; il tourmente les mots et pour les rendre ingénieux il les fait inintelligibles. Si on passe par-dessus ce défaut constant des productions de Sidoine, on trouvera de l'intérêt dans la peinture qu'il nous donne du combat des deux sociétés, de la civilisation païenne et de la barbarie *bienfaisante* des peuples modernes. Ces derniers, à ses yeux, sont riches de toutes les richesses intellectuelles et morales; son siècle, que nous trouvons si pauvre, égale les siècles réunis de Pythagore, de Socrate, de Démosthène, de Cicéron et de César... « Sentit ut Pythagoras, *dit-il* « *dans une de ses lettres*, dividit ut Socrates, ex- « plicat ut Plato, implicat ut Aristoteles, ut Eschines

« blanditur, ut Demosthenes irascitur, vernat ut Hor-
« tensius, æstuat ut Cethegus, incitat ut Curio, mo-
« ratur ut Fabius, dissimulat ut Cæsar, suadet ut
« Cato, dissuadet ut Appius, persuadet ut Tullius. »

On pourrait ajouter à cette nomenclature, déjà trop longue, Ennodius, le plus savant orateur de son siècle, d'après quelques contemporains, mais réellement diffus, déclamatoire et ennuyeux rhéteur.

Nous ne nous arrêterons pas sur ses ouvrages qui se composent de quelques panégyriques que vous pouvez trouver, soit dans la *Bibliothèque des pères de l'Église*, soit dans les *Actes des conciles* de cette époque où les papes qu'il encensait exigèrent qu'ils fussent textuellement insérés.

Je terminerai ce rapide tableau de la littérature par quelques réflexions sur la biographie sacrée. Dans les premiers siècles de l'Église, les chrétiens, témoins chaque jour des plus étonnans prodiges de piété et de courage, n'avaient pas besoin, pour réchauffer leur ferveur, de miracles imaginaires. Les actes des martyrs donnèrent la première idée de la biographie sacrée ; on écrivit ensuite la vie des pères du désert. Ce genre de littérature, à la portée des lecteurs les plus ignorans, devait prendre faveur dans un temps où toutes les idées se rapportaient à la religion. On s'y livra avec d'autant plus

de fureur que la composition en était facile et le succès certain. Chaque pays, chaque ville, chaque corporation voulut avoir son patron ; on en rechercha dans les histoires, dans les archives des églises, et surtout dans les fastes des martyrs. De zélés agiographes ne se firent pas scrupule d'altérer la vérité pour donner plus de mérite à leur héros, et il ne fut pas sans exemple que leur complaisance allât jusqu'à inventer des saints, soit pour flatter des vanités locales, soit pour personnifier des vertus. On peut dire, sans porter atteinte à la mémoire des saints honorés par l'Église, qu'un grand nombre de ces compositions biographiques furent des espèces de romans moraux, dont le fond était historique ou de pure invention. Toutefois ces ouvrages sont des monumens précieux pour la connaissance des mœurs contemporaines, et l'historien peut y glaner des faits importans, omis ou négligés par les annalistes.

Les sixième, septième et huitième siècles furent l'âge classique de la biographie sacrée ; il serait aussi fastidieux qu'inutile de tirer de l'oubli les auteurs qui remplirent de ces productions, fruits innocens des loisirs du cloître, les bibliothèques monastiques. Moschus et Sophronius sont cités parmi les agiographes orientaux. Dans l'Occident Jonas d'Irlande, saint Ouen et Dadon, racontèrent

avec candeur, et non sans talent, les actions de plusieurs saints illustres [29].

Nous avons parlé, dans une de nos dernières séances, de la jurisprudence et des hommes que cette étude avait illustrés sous le règne de Justinien [30]; permettez-moi, pour terminer celle-ci et ce que j'ai à dire des lettres, quelques mots sur l'éducation et les écoles.

Dans les écoles, comme partout, la littérature profane avait disparu ; la littérature sacrée restait seule. Nous avons vu quel était l'état de l'instruction au quatrième siècle; au sixième tout était changé. On ne voyait plus que des écoles qui portaient le nom de *cathédrales* ou d'*épiscopales*, parce que chaque siége avait la sienne, subdivisée ensuite en petites succursales disséminées dans les campagnes. Les monastères avaient aussi leurs écoles ; les moines les plus distingués y donnaient l'enseignement supérieur ; l'enseignement élémentaire était confié aux pauvres d'esprit. Dans les monastères de filles même, l'étude tenait une place ; à Arles, par exemple, deux cents religieuses étaient occupées à copier des livres sous la direction suprême de saint Césaire.

Dans les écoles en général les études ecclésiastiques tenaient la première place, car la rhétorique, la grammaire, la dialectique, et jusqu'aux

sciences exactes, y étaient enseignées dans leurs rapports avec la théologie [31].

Nous verrons plus tard l'instruction prendre, sous Alcuin et Charlemagne, une plus grande extension et une bien autre direction.

Un autre peuple aussi surgira en Europe; du neuvième au douzième siècle les Arabes furent grands, plus grands peut-être que les Européens qui les ont laissés si loin quelques siècles après [32].

Mais avant cette époque que de difficultés à vaincre! Pour être juste envers les prédécesseurs d'Alcuin, de Charlemagne et du pieux Benoît, il faut leur en tenir compte. Les Barbares résistaient de toute leur brutale énergie à l'enseignement qui devait, disaient-ils, les amollir sans leur donner de compensation... Ils avaient vaincu par la force et la force leur suffisait; n'en savaient-ils pas plus que ceux qu'ils avaient pu soumettre et leur fallait-il d'autres connaissances? Ils ne faisaient en cela que renouveler le raisonnement de Caton qui, craignant que la jeunesse romaine ne préférât la gloire de bien parler à celle de se battre avec courage, renvoya les savans et les philosophes grecs avec dédain et colère.

Un seul exemple suffira pour prouver ce que j'avance : Amalasonthe, fille du roi Théodoric, était restée tutrice du jeune héritier du trône d'I-

talie ; elle était elle-même, dit Procope, une femme douée de talens rares relativement à son siècle, car elle avait pris des leçons politiques de Cassiodore et des leçons de sagesse de Boëce. Elle choisit pour tuteur de son fils trois hommes d'un âge mûr, très célèbres pour leur sagesse, leur science et leur modération. Cette mesure ne plut point et un jour, où l'on vit l'enfant pleurer, trois seigneurs goths furent indignés et se plaignirent à la reine de la manière suivante : « Cette méthode d'éducation, dirent-ils, n'est ni honorable pour notre prince, ni avantageuse pour nous. Les lettres n'augmentent pas le courage et les leçons de la vieillesse produisent souvent la crainte et la pusillanimité. Athalaric doit un jour montrer sa bravoure sur le champ de bataille et aspirer à se faire une réputation militaire. Renvoyez donc ces parleurs et que le jeune homme apprenne à manier les armes. Théodoric ne permettait pas à nos enfans goths de fréquenter les écoles, parce qu'il avait remarqué que ceux qui avaient appris à trembler devant une verge ne regardaient jamais une épée sans trembler. Lui-même, Madame, a conquis des provinces et une couronne, quoiqu'il n'ait jamais reçu les leçons de la science. Réfléchissez sur ces conseils ; que votre fils ait des compagnons de son âge, dans la conversation desquels il puisse se pé-

nétrer de sentimens généreux et apprendre à gouverner conformément aux mœurs et aux institutions des Goths. » Amalasonthe se conforma avec répugnance à cet avis, et le jeune homme, peu d'années après, fut victime de la débauche qui le conduisit au tombeau [33].

Que faire avec de tels élémens? attendre tout du temps et redoubler d'efforts, travailler, non pour soi, mais pour les générations futures. C'est ce qu'avaient fait les premiers pères, c'est ce que firent plus tard les régénérateurs de la science en Europe ; c'est, avec les modifications qu'ont amenées douze siècles, ce que nous sommes obligés de faire encore, mais ce que ne pouvait exécuter le clergé de l'époque dont nous retraçons l'histoire, quel que fût le zèle dont il était animé.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Nous devons aujourd'hui nous occuper des arts, des sciences, de l'industrie et du commerce. Dans les arts, pendant la période que nous parcourons, l'architecture tient la première place ; c'est d'elle que nous parlerons d'abord.

L'architecture, comme la philosophie et la littérature, est en général le reflet de la pensée intime de la société. La société d'alors était à la fois romaine, barbare et chrétienne; l'architecture fut à la fois chrétienne, romaine et barbare ; chrétienne surtout, comme la poésie et la littérature. Ce caractère prévalut lorsqu'après les invasions, les ravages et les démolitions qui en furent la suite, il fallut rebâtir à neuf[1]. La pensée chrétienne se traduisit alors par toute l'Europe en *apsides*, en *ogives*[2], en *croix*, etc. Chaque partie des basiliques était un symbole : la forme en croix rappelait le crucifiement de J.-C. ; l'apside, partie circulaire

du chœur, figurait la place de la tête ou le *chevet*, comme dit Robert Dumont ; les chapelles placées autour du chœur pouvaient indiquer l'auréole ; les ailes ou transsepts étaient les bras ; les pieds s'appuyaient contre le portail.

Que toutes les églises mérovingiennes fussent invariablement disposées en croix, c'est un fait prouvé par les nombreuses et minutieuses descriptions de Grégoire de Tours ; mais cela à part il y avait des églises de tous les styles ; car dans le principe on avait fait servir à cet usage la plupart des anciens temples païens d'Occident. On mettait aussi à profit des Apollon, des Hercule, des Jupiter, et jusqu'à des empereurs romains, dont on faisait des *Père éternel* et des apôtres [3]. Dans les églises que l'on construisait on distinguait trois parties *principales :* le *vestibule* d'abord, où se tenaient les catéchumènes et les pénitens, quelquefois les païens, les juifs et les hérétiques ; la *nef*, où se réunissaient séparément les fidèles des deux sexes, autour de la tribune des docteurs, et où les vierges et les veuves avaient quelquefois des siéges distincts, sans que les magistrats en eussent encore ; enfin le *chœur* ou le *saint*; où se voyaient l'autel et les stalles du clergé. Auprès de l'édifice principal se trouvait habituellement une construction particulière à l'usage des baptêmes. Le mode

primitif de baptiser exigeait même des localités considérables. A l'entrée du temple se trouvait, suivant l'ancienne coutume judaïque, une fontaine pour les ablutions. Une seule enceinte embrassait la totalité de ces édifices[4].

Dans l'Orient même état de choses, même chaos, même régénération. Il en sortit un chef-d'œuvre souvent et vainement copié : la basilique de Sainte-Sophie, construite d'après l'ordre de Justinien dans le sixième siècle[5].

Nous avons déjà vu que la société chrétienne était tout à cette époque, et en effet on chercherait vainement dans nos annales du septième au neuvième siècle un seul nom d'artiste laïque. Il y a plus ; les dignités épiscopales étaient données de préférence à des artistes qui souvent y arrivaient par le seul fait de leur art. Savoir manier le ciseau et l'équerre, peindre sur parchemin, sur verre et sur bois, savoir bien conduire le chœur, furent pendant huit siècles des *vertus* abbatiales. Un moindre talent, celui de la ciselure et de l'orfévrerie, éleva saint Éloi aux premières dignités de l'Église et lui valut la canonisation. Cet exemple n'est pas le seul : Léon, treizième évêque de Tours, fut promu à l'épiscopat par son habileté dans les ouvrages de charpente ; mais, en général, les arts, dans la période hiératique, ne se divisaient pas, comme de nos

jours, en une multitude de branches indépendantes et sans contact. Moins perfectionnés qu'ils ne sont, ils formaient alors un faisceau solide et fraternel dont l'architecture était le lien.

La manière d'élever, de disposer, d'orienter les églises était un mystère dont le clergé avait la garde; la transmission de ce mystère constituait un des principaux devoirs de l'apostolat. Un saint prêtre, dit Grégoire de Tours, ayant converti quelques gentils près de Bourges, les ordonna prêtres, leur enseigna la sainte liturgie, et leur apprit de quelle manière ils devaient bâtir les églises.

Nous verrons plus tard l'art gothique s'élever avec le progrès et devenir un modèle que notre siècle a parfois essayé d'imiter, mais qu'il n'a pas plus atteint qu'il n'a atteint à la perfection de la sculpture grecque. De dépit alors il a démoli, et nous avons tous les jours la douleur de voir nos contemporains rendre aux Goths ce que les Goths et les Vandales firent souffrir aux Grecs et aux Romains [6].

Avant d'en finir sur l'architecture, je dois dire un mot d'un autre genre qui naquit en Espagne, à la fin du huitième siècle, avec les Arabes. Cette architecture arabe a laissé aussi des chefs-d'œuvre, et de ces chefs-d'œuvre il ne nous est parvenu que des ruines; le seul palais d'Arizapha, que le troisième

Abdérame fit construire près de Cordoue, pour sa favorite, avait douze cents colonnes de marbre de toutes les carrières de l'Europe. Ces colonnes soutenaient des voûtes et des murs incrustés d'or et de perles[7]. Cette magnificence, qui surpassait en folie celle de la Sainte-Sophie de Justinien, est une preuve de la richesse des Maures. Le genre de leur architecture, à laquelle l'art gothique doit ses plus beaux monumens, mais que je ne puis vous décrire ici, en est une nouvelle de la supériorité qui existait alors chez un peuple que la civilisation chrétienne a laissé si loin depuis lors.

La peinture était-elle connue pendant cette période? Grégoire de Tours et le poète Fortunat parlent souvent, et avec enthousiasme, des flots de lumière dont les églises inondaient les saints lieux; mais il serait peut-être téméraire d'induire de là que la peinture sur verre était connue à cette époque, et, en fût-on certain, nous ne pourrions connaître l'état de l'art. Une sorte de peinture à fresque était connue aussi, si l'on en juge par ce passage de Grégoire de Tours: « La femme de l'évêque Namatius, ayant bâti dans un faubourg l'église de Saint-Étienne, voulut qu'elle fût ornée de peintures. Elle portait dans son giron un livre où elle lisait les actions des anciens temps, et indiquait

aux peintres les traits qu'ils devaient représenter sur les murailles. »

Ce qu'il y a de certain c'est que l'on connaissait un genre de peinture que j'appellerai *monastique*, car ce n'est que dans la patiente et laborieuse vie des cloîtres qu'il a pu prospérer. Varron avait imaginé le premier de faire dessiner dans une galerie biographique les portraits de ses héros. Tout porte à croire qu'avant et après lui les ouvrages de sciences étaient accompagnés de figures. Lorsque les copistes, qui faisaient métier de transcrire les livres, eurent atteint les bornes de leur art, ils s'avisèrent d'appeler la peinture à leur secours pour embellir les titres, les lettres initiales et les marges des manuscrits. C'est de ces deux talens réunis que se composa la *calligraphie*, art patient et minutieux qui ne pouvait être cultivé avec succès que dans l'inaltérable repos du cloître.

Le plus ancien parchemin orné de miniatures est un manuscrit de la Genèse, qui remonte à la fin du sixième siècle. Ces dessins ne sont pas sans mérite et l'invention en est simple et convenable. On peut en dire autant du *Virgile* conservé au Vatican; il est aussi d'une époque où le mauvais goût n'avait pas fait ses derniers progrès. La décadence est plus sensible dans les dessins dont Julienne,

fille de l'empereur Olybrius, décora la *description des plantes* de Dioscoride. Ce talent était en grand honneur dans les cours de Byzance et de Ravenne. On sait que Théodose II avait mérité le surnom de *calligraphe*[8].

Le clergé ne donnait pas moins d'attention à la musique qu'à la peinture, à la calligraphie et aux autres arts. Saint Ambroise et Grégoire-le-Grand, des papes, des saints, en faisaient leur principale affaire ; le premier emprunte à l'Orient le chant *Amébée* ou les *Antiphonies* qu'on appela de lui *chant Ambroisien* ; le second qui consacra tant de soins aux diverses parties du culte et prit tant de mesures pour le rendre partout conforme aux usages de Rome, introduisit principalement le plain-chant, le *chant Grégorien*. On surprenait souvent sa sainteté exerçant elle-même de jeunes choristes à la mélopée des psaumes[9].

Les arts, vous le voyez, étaient, comme les lettres, cultivés, perfectionnés et agrandis par le clergé seul. C'est là qu'on trouve tout à la fois les architectes, les statuaires[10], les peintres, les maîtres de chapelle, comme les poètes, les historiens et les professeurs. Si nous parcourons les autres branches des connaissances humaines nous le retrouverons encore.

Nous le retrouverons, mais, il est affligeant de le

dire, sans génie, sans science vraie. Ce n'est qu'à l'époque où les Arabes fleurirent en Espagne que les Européens commencèrent à se douter qu'il existait des sciences physiques et mathématiques.

Mais cette époque n'est pas celle qui nous occupe, quoique nous ayons parlé des premiers Arabes et de leurs conquêtes en Espagne; car les sciences, les lettres et l'architecture ne commencèrent à être cultivées qu'avec le repos et la paix, lorsque la conquête fut terminée, c'est-à-dire au milieu du dixième siècle; alors seulement nous verrons la civilisation se faire jour, aidée par Alfred en Angleterre, par Charlemagne en France, par les Arabes en Espagne, pendant que l'Orient, veuf de Justinien qui avait quelque temps conservé le *flambeau*, le verra pâlir à son tour[11].

C'est en effet à la cour de Justinien que viennent se concentrer toutes les illustrations de cette époque stérile, mais les sciences mathématiques eurent bien peu d'adeptes là comme ailleurs. Après Diophante, qui vivait encore au temps de Proclus, on ne connaît guère que Tribonien qui, après s'être occupé de droit, de philosophie et de politique, composa, avant d'entreprendre la réforme des codes qui l'a surtout illustré, divers ouvrages astronomiques[12]. Ajoutons-y encore le célèbre architecte qui traça le plan de Sainte-Sophie, Anté-

mius de Tralles. Il reste de lui un ouvrage sur la mécanique qui atteste moins l'état prospère de la science que sa décroissance progressive. On traduisait encore, on ne cherchait même plus. L'infortuné Boëce, si mal récompensé par Théodoric, avait traduit l'arithmétique de Nicomaque, la géométrie d'Euclide et divers traités d'Archimède, mais c'est là tout.

La médecine, depuis Gallien, roulait dans le même cercle et décroissait aussi graduellement. Envahie par une dégoûtante polypharmacie, elle descendit du rang des sciences à celui des plus vulgaires professions. L'anatomie comparée disparut entièrement; la nosologie resta au point où l'avait laissée Hippocrate, mais chargée de subtilités et de puériles explications. La chimie n'était pas connue alors, mais déjà se faisaient jour les rêves de l'alchimie, fort en honneur dans ces temps de ténèbres où les sciences occultes tenaient le premier rang. Il nous reste une chrysopée d'Étienne d'Alexandrie, qui enseignait au septième siècle le *secret de faire de l'or...*

Depuis le septième siècle une foule d'ouvrages, composés à Constantinople sur cette nouvelle science, furent attribués à Hermès; mais le style dans lequel ils sont écrits est évidemment celui des moines du huitième et du neuvième siècle.

La plupart de ces ouvrages existent encore en manuscrits dans nos bibliothèques; celles de Vienne et de Paris en possèdent un grand nombre, et le baron d'Aretin prétend avoir retrouvé dans quelques-uns d'entre eux le secret de la composition du feu Grégeois, *substance remarquable avec laquelle on allumait un incendie qu'on ne pouvait éteindre qu'avec du vinaigre.* Ce secret fut d'une grande utilité aux Byzantins, et il leur donna même le moyen de repousser les Arabes, qui, dès le septième siècle, poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Constantinople et assiégèrent cette ville. Les Byzantins reconnurent toute l'importance du secret qu'ils possédaient, et Constantin Porphyrogénète recommanda sur toute chose à son fils de prendre bien garde de laisser connaître aux Barbares la composition du feu Grégeois. Le secret de cette composition fut si bien gardé qu'il a été perdu, et nous l'ignorons encore aujourd'hui; car le baron d'Aretin n'ayant pas publié la recette qu'il dit avoir trouvée dans les livres hermétiques, on ne peut porter aucun jugement sur son assertion. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de tous les manuscrits de ces temps-là que nous possédons, il n'en est aucun qui contienne des connaissances dont nous puissions aujourd'hui tirer parti; ce qui n'empêche pas que les expériences qui y sont consignées n'aient

été jadis d'une grande utilité pour hâter les progrès d'une science encore dans l'enfance, et qui, tout en s'égarant à la recherche d'un but imaginaire, n'en a pas moins donné des résultats précieux.

Les titres de la plupart de ces livres sont bizarres et rappellent les idées superstitieuses qui dominaient leurs auteurs ou leur intention d'en imposer à la multitude. En voici quelques-uns : *Table d'Émeraude. —Teinture physique. —Teinture du soleil et de la lune. — Teinture de pierres précieuses*, etc. Tous n'ont pas été publiés sous le nom d'Hermès ; plusieurs ont été attribués à Agathodémon, à Démocrite, à Moïse. Ce dernier devait être bien avancé dans les sciences chimiques, puisqu'il parvint à dissoudre le veau d'or qu'il fit avaler aux Hébreux.

D'autres ouvrages sont attribués, sans plus de fondement, à Porphyre, Jamblique, Théophraste et Aristote.

Tous les ouvrages d'alchimie antérieurs aux travaux des Arabes ont pour but unique de trouver le secret de la transmutation des métaux. Les Arabes attribuèrent au composé qui devait jouir de cette merveilleuse propriété une autre vertu, celle d'être une panacée universelle, un remède contre toute espèce de maladie[13].

L'astrologie était plus honorée que l'astronomie. Les esprits, trop ignorans pour comprendre la vraie

science, se jetaient avec ardeur dans la fausse, plus en harmonie avec la faiblesse de leurs connaissances, la crédulité et la superstition qui en sont les conséquences.

Nous arrivons aux sciences naturelles.

Les Byzantins, qui les ont seuls cultivées, n'ont rien ajouté aux connaissances acquises dans l'antiquité : saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, écrivit le premier, de 412 à 443, un ouvrage sur les plantes et les animaux; Aëtius composa aussi un petit ouvrage sur l'histoire naturelle, mais dans le point de vue théologique adopté par Eustatius et saint Ambroise, c'est-à-dire en disposant les matières d'après l'ordre de la création indiquée dans la *Genèse*, et en accompagnant tout ce qu'il dit de réflexions relatives à la religion.

La même remarque s'applique à l'ouvrage de *George Pisides*, qui composa ainsi un *hexameron* dans le septième siècle. C'est un poëme dont nous possédons seulement 1,800 vers, et qui peut être considéré comme une espèce de parodie du discours de Job. L'auteur, qui emprunte tout ce qu'il dit aux compilateurs, mêle une multitude de fables aux descriptions de ces animaux. Après avoir parlé de l'éléphant il décrit le griffon, ce monstre ailé, d'une force si prodigieuse qu'il était capable d'enlever un bœuf. C'est dans ses écrits que se trouve

l'origine de la tradition restée parmi les Arabes, de l'oiseau qu'ils désignent sous le nom de *roc*.

Phocius, l'un des hommes les plus remarquables de l'empire grec, possédait un savoir extraordinaire pour le temps. Il composa un cours auquel il donna le titre de *bibliothèque*. C'est un recueil précieux d'un grand nombre d'extraits des livres qu'il avait lus; il consigne ce qu'il a trouvé de plus remarquable dans chacun d'eux. Chaque extrait commence par ces mots : *J'ai lu tel livre de tel auteur, il contient telle chose*. Le nombre des auteurs cités par Phocius s'élève à cent soixante sept, sur lesquels cent ne nous sont connus que par ce qu'il nous en a conservé.

C'est lui qui nous a transmis les seuls extraits que nous possédions de *Ktésias* et d'*Agatharchide*[14].

Si je n'ai pas parlé de la botanique, c'est que, depuis Pline jusqu'au botaniste Cuba, qui vivait au quinzième siècle, elle resta confondue avec la pharmacie et la médecine; elle ne fit aucun progrès, elle n'exista pas...

Nous nous sommes beaucoup occupés de l'état moral et intellectuel des peuples d'Europe, nous avons maintenant à examiner leur état matériel. L'agriculture, le commerce et l'industrie, derniers objets de mes recherches, termineront cette période de l'histoire de la civilisation européenne.

C'est encore aux moines que nous devons l'amélioration de l'agriculture. Après les invasions que dut-il arriver? Chaque peuple vainqueur se partagea les terres et les cultiva d'après l'agriculture usitée chez lui; ne pouvant connaître un sol et un climat qu'il voyait pour la première fois; ne pouvant s'aider, faute de lumières, des livres de Caton, de Varron et de Columelle, il fit beaucoup d'essais infructueux et n'eut d'abord aucun produit. L'expérience des habitans des monastères aida celle des Barbares. Ils avaient cherché les lieux les plus déserts de l'Europe et les avaient cultivés de leurs mains. Ils donnèrent aux nouveaux venus des conseils qui portèrent un tel fruit qu'on reconnaissait le voisinage d'un cloître à l'état des terres d'un pays et à la bonne culture qui s'y faisait admirer [15]. Néanmoins l'agriculture fit peu de progrès jusqu'à ce que ces expériences et ces lumières purent se communiquer et arriver à tous. Le bien était rare et partiel, l'ignorance était générale.

Si l'agriculture avait souffert des invasions, vous comprenez que le commerce dut en être anéanti. Il faut toujours vivre et c'est une nécessité pressante que de chercher à s'en procurer les moyens. De là l'ardeur du Barbare et celle de l'homme civilisé à cultiver les champs, à semer et à recueillir ces grains sans lesquels tous les trésors du monde

deviennent inutiles. Il n'en est pas ainsi du commerce. Celui des Barbares était le pillage ; le pillage en effet leur était plus profitable que l'échange : ils trouvaient, ils prenaient ; la loi du plus fort était leur code du commerce [16]. Il n'y avait plus de peuples, il n'y eut plus de relations jusqu'au moment où le calme en fit de nouveau sentir le besoin et apprécier l'importance ; les Européens avaient perdu jusqu'à la connaissance des régions éloignées ; les productions leur en étaient inconnues...

Une seule circonstance empêcha le commerce étranger de s'éteindre entièrement. Constantinople ne fut pas détruite et le dépôt des découvertes et des relations lointaines s'y conserva. Ses habitans recherchèrent les productions que signalaient leurs archives ; ils tentèrent des voyages longs et périlleux, et le commerce y fleurit pendant qu'il était anéanti dans les autres contrées de l'Europe. Ils ne bornèrent pas le leur aux îles de l'Archipel et aux côtes adjacentes de l'Asie : ils prirent l'essor, et, suivant la marche indiquée par les anciens, ils vinrent chercher à Alexandrie les marchandises des Indes Orientales. On trouve dans la collection des voyages de Ramusio des détails pleins d'intérêt sur les diverses routes qu'ils suivirent pour transporter les productions de l'Inde à Constantinople,

lorsque l'invasion de l'Égypte par les Arabes leur eut fermé l'entrepôt d'Alexandrie[17].

Nous retrouvons donc encore ici les Arabes. Ils ne furent cependant pas les seuls ; nous avons vu dans l'une de nos précédentes leçons[18] Venise sortie des ondes de l'Adriatique, d'abord pauvre et inaperçue, s'élever par son commerce. Nous devons la voir plus tard maîtresse des mers, dicter des lois aux papes même... Cette belle cité, et sa rivale Gênes, saccagée par les Barbares, rebâtie par Charlemagne, et puis encore Pise, Lucque et Florence, doivent ranimer le commerce éteint et parvenir tour à tour avec lui au plus haut degré de puissance... Mais n'anticipons pas sur la suite des siècles, et, pour terminer l'histoire de cette période, disons un mot sur l'état de l'industrie, sur l'état domestique et matériel de ces peuples que nous avons déjà considérés sous toutes les autres faces.

Depuis long-temps l'esprit humain était occupé d'autre chose que de découvertes, d'inventions et de progrès ; la société voulait d'abord s'asseoir et vivre ; elle était tourmentée d'une idée unique, le repos. La cour de Justinien était, comme je vous l'ai dit, la seule qui pût accueillir les innovations et les améliorations ; l'agriculture était la seule science qui intéressât, le clergé le seul corps qui, dévoué au bien, servît en même temps les intérêts

matériels et spirituels. Toutes ces considérations réunies amenèrent une découverte importante pour l'industrie. La voici :

Le luxe qui régnait à la cour d'Orient avait fait de la soie un objet de première nécessité. Justinien, irrité de voir la Perse, nation idolâtre et ennemie, s'enrichir à ses dépens par le commerce, songeait depuis long-temps à leur créer une concurrence aussi lucrative que glorieuse, lorsqu'un événement inattendu vint le combler de joie. On avait prêché l'Évangile aux Indiens ; le commerce et les missionnaires se suivaient pas à pas et se servaient mutuellement. Deux moines persans avaient fait un long séjour à la Chine. Au milieu de leurs pieux travaux ils examinèrent d'un œil curieux le vêtement ordinaire des Chinois, les manufactures de soie et les vers dont l'éducation, soit sur les arbres, soit dans les maisons, avait été confié jadis aux soins des reines. Ils virent bientôt qu'il leur était impossible de transporter un insecte d'une si courte vie, mais que ses œufs pourraient en multiplier la race dans un climat éloigné. La religion, peut-être l'intérêt, fit plus d'impression sur les moines persans que l'amour de leur patrie. Après avoir caché dans une canne des œufs de vers à soie, ils repassèrent les mers et vinrent communiquer leur projet à l'empereur. Les dons et les promesses

de Justinien les engagèrent à suivre leur entreprise. Aidés de leurs souvenirs ils dirigèrent alors l'opération par laquelle on fit éclore les œufs au moyen de la chaleur du fumier. On nourrit les vers avec de la feuille de mûrier, ils vécurent et travaillèrent sous un climat étranger ; on conserva un assez grand nombre de chrysalides pour en propager la race, et on planta des arbres qui devaient fournir à la subsistance de nouvelles générations. Tout s'améliora avec le temps, et les produits devinrent de plus en plus beaux.

Ce n'est qu'au règne de Charles VIII qu'eut lieu l'introduction du mûrier en France [19].

Je l'ai souvent répété, c'est au christianisme que nous devons la plus grande partie des bienfaits qui ont régénéré le monde. En voici une nouvelle preuve : sous le règne de Clovis II, saint Landry fonda à Paris un lieu de refuge pour les pauvres et les voyageurs ; c'est l'origine des hospices. Cet exemple pieux fut peu imité jusqu'à saint Louis, qui, au retour de la Terre Sainte, donna une retraite à trois cents de ses compagnons d'armes auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux. Cette fois le saint roi eut des imitateurs, et de nombreux hôpitaux sont dus à ses successeurs.

On ne sait trop si c'est à saint Paulin, au cinquième siècle, ou au pape Sabinien, au septième,

qu'est dû l'usage des cloches pour appeler les fidèles à l'église. On s'était servi jusqu'alors de planches qu'on appelait *sacrées*, et sur lesquelles on frappait à grands coups. On crut nécessaire de sanctifier aussi les cloches, et peu de temps après on les *baptisa*... Cet usage n'est point encore aboli.

En 610 les cloches étaient si peu connues, que l'armée de Clotaire, qui assiégeait Sens, effrayée de leur *épouvantable tintement*, leva le siége et prit la fuite.

La cloche appelait les fidèles à la prière depuis peu d'années lorsque l'orgue vint les enchanter et mêler aux religieux accens du peuple sa suave harmonie. L'empereur Constantin Copronyme fit ce présent au roi Pépin, en 757, et l'église de Compiègne jouit la première de cette merveilleuse invention venue de l'Orient. Du huitième au treizième siècle on n'en fabriqua point en France.

Une découverte plus utile est celle des plumes à écrire. Elles remplacèrent le roseau employé par les Romains et qui portait le nom de *calamus*. A peine les connut-on qu'on multiplia les bons écrits, et les connaissances se répandirent plus vite.

Ici je dois faire une observation importante, pour ne pas confondre les époques. Dans ces temps encore empreints de barbarie et d'ignorance, on s'occupait peu des nouvelles découvertes; elles vé-

gétaient souvent inconnues ou méprisées, jusqu'à ce qu'un événement heureux ou un besoin urgent les mît tout à coup en lumière. Il est à peu près impossible de déterminer une époque fixe à la plupart d'entre elles; de plus il en est bon nombre, telles que l'orgue dont nous avons parlé, le moulin à vent et les horloges dont nous parlerons plus tard, qui étaient connues en Orient avant le règne de Charlemagne, et qui n'ont été importées en France que quelques siècles après. Les Croisés, par exemple, en ont rapporté de fort utiles de leurs expéditions lointaines; il me semble qu'il est plus raisonnable de n'en parler que lorsque l'Europe a pu les apprécier et les mettre à profit.

Quel était à cette époque l'état matériel des principales nations européennes? Cette question est difficile à résoudre, car cet état variait nécessairement beaucoup selon le sol, le climat, la brutalité des envahisseurs, la puissance morale des vaincus et d'autres considérations fort nombreuses [21]. Je me bornerai à quelques données générales sur les Francs qui nous touchent de plus près.

Leurs maisons étaient bâties sans élégance ni régularité; l'agriculture tenait le premier rang dans les vues de l'architecte : la basse-cour, le fumier, le bois de chauffage et le bétail y occupaient les places importantes : les fenêtres étaient garnies de

châssis en toile grossière ; dans quelques maisons à demi échappées aux ravages on voyait des vestiges de peintures à fresque sur le plafond, et il n'était pas rare de trouver des images de *Jupiter* ou de *Mars* grossièrement imitées. Les dieux de l'Olympe étaient métamorphosés en *Hermansuls*, dessinés au charbon sur les murs avec tout le talent qu'on peut supposer aux compagnons de Clovis.

L'ameublement était fort simple : les chaises se fabriquaient avec quelques branches d'arbres informes comme les bancs rustiques de nos jardins ; les lits, couverts de peaux d'ours, n'étaient le plus souvent que des feuilles sèches amoncelées dans les coins de la pièce la moins humide.

Les salles d'honneur étaient tapissées avec des nattes tressées en paille ou avec des cuirs peints. Des coffres grossiers contenaient les hardes : les armes étaient confiées à des coffres plus grands, plus élégans, qui prirent de là le nom d'armoires qu'ils ont gardé [22]. Ces armes étaient aussi fort grossières : « Les Français, dit Agathias [23], n'ont ni cuirasses, ni bottes, et fort peu se servent de casques. Comme ils ont fort peu de cavalerie, ils se battent à pied avec beaucoup d'adresse et d'ordre ; leurs armes sont l'épée, qu'ils portent du côté gauche le long de la cuisse, une hache à deux tran-

chans et un javelot. Ils n'ont ni arcs, ni flèches, ni frondes; mais ils ont un bouclier au bras gauche pour parer les coups qu'on leur porte; leurs javelots sont tout couverts de fer, excepté à la poignée; ils s'en servent en le dardant sur l'ennemi ou en le frappant avec sans le lâcher; sa pointe est accompagnée de deux fers recourbés, un de chaque côté, de sorte que, lorsqu'il est enfoncé dans la chair, il en sort difficilement et avec de grandes douleurs. Peu réchappent de ces blessures, quand même elles ne seraient pas d'abord mortelles. Si le javelot perce le bouclier de l'ennemi, il y demeure engagé par la pointe; et comme il est fort pesant, son poids fait traîner le manche jusqu'à terre et oblige l'ennemi à se découvrir; c'est alors que le Français s'élance sur lui, en sautant il le frappe au visage ou au col, et le tue.» Sidonius Apollinaris trace des guerriers francs de cette époque une peinture assez curieuse: «Ils relevaient, dit-il, et rattachaient sur le front leurs cheveux blonds ou roux qui formaient comme une crinière et retombaient ondoyans derrière leur dos. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux larges moustaches pendantes jusque sur leur poitrine. Leurs habits étaient faits d'une toile grossière et serrés autour du corps et des membres. Un large baudrier retenait une large

épée, et cette dague qu'ils lançaient avec autant de force que de dextérité au visage de leur ennemi, souvent partagé du coup. »

Je ne pousserai pas plus loin ces détails. Pressé par le temps et devant aujourd'hui terminer la leçon qui doit clore l'année, je vous soumettrai quelques observations qui appuieront celles qui ont commencé ce cours.

Y a-t-il eu progrès ou décroissance dans la civilisation européenne pendant la période de huit siècles que nous avons déjà parcourue? L'ignorance, l'immoralité et la férocité la plus brutale y ont sans doute tenu la première place, mais cependant, au milieu même de ces quatre derniers siècles, époque la plus sèche, la plus rebutante pour l'historien des faits comme pour l'historien moraliste, l'esprit humain a-t-il réellement rétrogradé?

Oui, sans doute, si l'on ne considère que des faits isolés et sans lien, sans suite éternelle; car la civilisation ne décrit point une ligne droite et continue : la civilisation chrétienne est, suivant l'expression pittoresque d'un grand écrivain, semblable à un navire sorti majestueusement du port, qui, surpris par la tempête, combat contre les vagues, revient sur sa trace, repart avec la vitesse de l'aigle, retourne poussé par les vents contraires, gagne cependant par l'habileté de son pilote quel-

ques pas sur la nature et profite avec ardeur du hasard heureux qui lui ramène des vents favorables pour tendre au but de son voyage.

Cette marche, dont un homme ne voit qu'un point, paraît à cet homme rétrograde et pleine d'écueils entre lesquels doit se briser le vaisseau, mais qu'est-ce que la vie d'un homme? qu'est-ce que la période de huit siècles dans la vie de l'humanité? Plaçons-nous plus haut; voyons l'ensemble. Alors disparaissent les détails, alors le mal s'efface à nos yeux dessillés et le bien seul s'attache à l'humanité pour ne jamais l'abandonner. Tout ce qui est réellement important et grave tend au même but : le bien moral, la civilisation universelle. Cette invasion des Barbares fut sans doute un affreux malheur pour les générations qui la virent, comme les règnes des Tibère et des Néron le furent pour ceux qui vécurent au deuxième siècle; mais le règne des tyrans, en faisant haïr la tyrannie, n'amène-t-il pas à la liberté? mais l'invasion, les excès et les désordres de la liberté n'appellent-ils pas l'ordre et le repos? Et de ces expériences trop multipliées sans doute, trop funestes à ceux qui en sont victimes, ne sort-il pas une vérité morale toujours plus forte et plus puissante?

Dans cette invasion, abrutissante en apparence, n'est-il pas ressorti même de nouvelles lumières?

Le mélange des hommes du Midi et des hommes du Nord n'a-t-il pas produit énergie chez les uns, politesse chez les autres, et cette variété qui fit échapper l'Europe à l'immobilité de l'Asie? La bassesse invétérée des sujets de l'Empire s'est retrempée et régénérée avec la liberté des peuples nomades; la féroce brutalité des nomades s'est adoucie et policée avec la civilisation des peuples du Midi. Les vices des nations amollies, souillées par une civilisation fausse, se sont évanouis devant l'austérité des mœurs germaines, et il n'y a, pour en être convaincu, qu'à ouvrir les annales romaines et les codes barbares. Ces derniers ont ramené la pudeur depuis si long-temps oubliée des Romains, comme le christianisme a amené la charité jusqu'alors inconnue.

Tout a bouillonné, fermenté confusément pendant des siècles; mais de cette tourmente est sortie une civilisation neuve, incomparablement plus riche, plus féconde, plus remplie de cette sève qui anime et vivifie tout.

Les lettres, il est vrai, ont été dédaignées au milieu de la tourmente; mais le clergé les a bientôt replacées sur le trône avec l'amour de l'étude; et du choc, du frottement, du génie scandinave et germain, du génie païen, du génie oriental, du génie chrétien, est sortie une littérature vierge,

créatrice, à laquelle ne fût jamais parvenu le matérialisme élégant de la Grèce et de Rome. Elle est sortie surtout d'une religion spiritualiste, comme en sont sortis aussi la foi, le devoir et la volonté du dévouement[24].

La corruption la plus hideuse menaçait de tout envahir; tout a été régénéré... Ces résultats ne sont-ils pas assez beaux? Pourquoi nous arrêter à l'écorce? Pénétrons jusqu'à la moelle de l'arbre! Pourquoi scruter les détails quand l'ensemble est si admirable?... L'accomplissement des desseins de la Providence veut des siècles, voyons-la dans le cours des siècles; ne mesurons pas le colosse dans une de ses parties, car elle nous paraîtra monstrueuse et difforme; oublions enfin notre chétif individu et ses petites proportions pour attacher nos regards sur l'humanité tout entière. Alors nous verrons bien.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TREIZIÈME LEÇON.

(1) Jusqu'à ce moment l'histoire de l'Occident, et de l'Italie surtout, fait partie de celle de l'Orient dont nous ne la séparerons pas.

(2) Afin de donner au lecteur plus de facilité pour suivre les Barbares dans leurs migrations, nous donnons ici un tableau de leur origine, leurs chefs, leur destinée et leur fin, que nous empruntons à l'excellent ouvrage du comte Lascases :

PEUPLES.	ORIGINE.	CHEFS.	PAYS PARCOURUS.	DURÉE.
Huns.	Le nord de la Chine.	Attila.	Illyrie, Gaule.	375 à 460
Goths.	Le midi de la Suède.	Hermanric. Athanaric.	Dacie, Illyrie.	*Idem.*
Visigoths	*Idem.*	Fritigern. Alaric.	Italie, Gaule, Espagne.	376 à 712
Ostrogoths.	*Idem.*	Théodoric.	Illyrie, Italie.	493 à 555
Lombards.	Les bords de la Baltique.	Alboin.	Illyrie, Italie.	568 à 774
Alains.	Bords de la mer Caspienne.	Respendial, Gonderic.	Gaule, Espagne.	376 à 417
Bourguignons	Bords de la Baltique.	Gundicar.	Allemagne, Gaule.	413 à 536
Vandales.	*Idem.*	Genseric.	Gaule, Espagne, Afrique.	409 à 534
Suèves.	*Idem.*	Hermanrick.	Gaule, Espagne.	409 à 589
Francs.	Rives du Rhin et du Weser.	Pharamond, Clovis.	Gaule.	420 à ...
Anglo-Saxons.	Bords de l'Elbe.	Hengist et Horsa.	Bretagne.	450 à ...
Sarrasins.	L'Arabie.	Abubeker, Abdérame.	Afrique, Espagne, Gaule.	632 à 1492

(3) Le Buzentin ou *Busento*.

(4) Aétius et Boniface étaient tous deux généraux de Valentinien; leurs ta! militaires réunis auraient pu sauver l'empire ou du moins retarder sa chute,

division le perdit. Aétius, après avoir trahi son maître, perdu son rival et fait alliance avec les Huns, retourna sous les drapeaux romains, les guida encore à la victoire et périt victime à son tour du faible et lâche Valentinien qui l'assassina de sa main impériale. Ce fut, dit-on, son premier fait d'armes.

(5) Questo imperio si avvicinava a gran passi alla sua totale rovina, e nell' universale disordine dato non era ad alcun braccio mortale il poter d'impedirla, od almeno di ritardarla. Perduta gran parte delle sue più belle provincie ; mal sicuro il possesso delle rimanenti ; distrutta interamente la militar discipline, spenta ogni virtù, trionfante ogni vizio, non getterà più ormai che qualche raggio passaggiero di luce, come la face che moribonda si estingue, e cadrà vittima di mille nemici, i quali fra loro se ne disputeranno le membra encora palpitanti. (Sforzosi.)

(6) Presa Aquileia, ed avendo Attila guasta Padova, Monselice, Vicenza e Verona, quelli di Padova ed i più potenti si rimasero ad abitare le paludi che erano intorno a Rivo alto. Medesimamente tutti i popoli all' intorno di quella provincia, che anticamente si chiamava Venezia, cacciati dai Medesimi accidenti, in quelle paludi si ridussero. Cosi costretti da necessità lasciarono lunghi amenissimi e fertili, ed in sterili, deformi e privi di ogni comodità abitarono. E per essere assai popoli in un tratto ridotti insieme, in brevissimo tempo fecero quelli luoghi non solo abitabili, ma dilettevoli, e costituite intra loro leggi ed ordini, fra tante ruine d'Italia sicuri si godevano, ed in breve tempo crebbero in riputazione e forze. Perchè oltre ai predetti abitatori vi si rifuggirono molti delle città di Lombardia, cacciati massime dalla crudeltà di Clefi re de Longobardi, il che non fu di poco augumento a quella città. (N. Machiavelli.)

(7) La férocité romaine, dit avec raison Cabanis, ne s'adoucit jamais qu'imparfaitement par le commerce des Grecs plus éclairés, et même par la culture des lettres dans lesquelles les Romains furent presque leurs rivaux ; et cela parce qu'elle rejeta toujours avec dédain les travaux de l'industrie manufacturière et du commerce, travaux les plus propres peut-être à civiliser rapidement une nation tout entière ; qu'elle méprisa les arts où la main doit être employée, même ceux où cet organe ne fait qu'exécuter et rendre sensibles les créations du génie. Aussi Rome n'a-t-elle jamais pu compter parmi ses citoyens un seul sculpteur, un seul peintre, un seul architecte digne d'être encore nommé avec éloge par la postérité. (*Rapports du physique et du moral de l'homme.*)

(8) Avitus fut proclamé à Toulouse et à Arles en 455.

(*Histoire du Languedoc*)

(9) Saint Remy le baptisa le jour de Noël dans l'église Saint-Martin. Lorsqu'il fut devant la cuve sacrée le prélat lui adressa ces paroles : Courbe ta tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu adorais.

(10) Clovis était alors le seul souverain orthodoxe du monde chrétien, l'arianisme avait tout envahi.

(11) On s'apercevra que je n'ai point adopté les nouvelles dénominations des chefs ou rois de la première race ; plusieurs raisons m'y ont engagé. L'habitude contractée depuis tant de siècles a consacré les noms de Mérovée, de Chilpéric, de Clovis surtout, etc.; la science peut vouloir les rétablir, mais pour y réussir il eût fallu être d'accord, et les nouveaux historiens ne le sont pas entre eux. M. Augustin Thierry nomme Mérovée *Merowig* et Clovis *Klodowig* ou *Chlodowig*, car il n'est pas bien sûr encore du vrai nom ; M. de Chateaubriand les appelle *Merovig* ou *Khlovig*; M. Bodin *Merveg* et *Klodwech*; M. Dumas *Mere-wig* et *Klodewig*; d'autres encore ont changé et l'orthographe et la prononciation; le moyen de s'y reconnaître? Je donnerai les noms de M. Thierry que je crois le plus savant et le plus consciencieux sur ces matières; on pourra y recourir au besoin si ces nouvelles dénominations sont un jour consacrées par l'usage.

RACE DE MEROWIG OU MEROWING.

Années de l'avénement.	
428	Klodio ou Chlodio.
448	Merowig.
458	Kilderik Ier.
481	Klodowig ou Chlodowig Ier.
511	Theoderik Ier, roi à Metz.
	Klodomir ou Chlodomir, roi à Orléans.
	Kildebert Ier, roi à Paris.
	Klother ou Chlother Ier, roi à Soissons.
534	Theodebert Ier, roi à Metz.
548	Theodebald, *idem*.
562	Karibert, roi à Paris.
	Gonthram, roi à Orléans.
	Kilperik Ier, roi à Soissons.
	Sighebert II, roi en Austrie ou *Oster-rike*.
575	Kildebert II, *idem*.
584	Klother ou Chloter II, roi en Neustrie ou *Neoster-rike*.
596	Theoderic II, roi en *Burgundie* ou Bourgogne.
	Theodebert II, roi en Austrie.
628	Dagobert Ier.
632	Sighebert II, roi en Austrie.

Années de l'avénement.

638 Klodowig ou Chlodowig II, roi en Neustrie.

656 Klother ou Chlother III, *idem.*

670 Kilderik II.

673 Dagobert II, roi en Austrie.

Theoderik III, roi en Neustrie.

691 Klodowig ou Chlodowig III.

695 Kildebert III.

711 Dagobert III.

715 Kilperik II.

720 Theoderik IV.

742 Kilderik III.

MAJEURS OU MAIRES DE LA MAISON ROYALE.

Landric, en Neustrie.

Bertoald, en Bourgogne.

Protadius, Romain ou Gaulois, *idem.*

Warnaher, *idem.*

Ega, en Neustrie.

Peppin, en Austrie.

Grimoald, *idem.*

Erkinoald, en Neustrie.

Ebroïn, *idem.*

Wert, *idem.*

Peppin de Héristall, en Austrie.

Theodoald, en Neustrie.

Raghenfred, *idem.*

Karle, surnommé Martel.

ROIS FRANKS DE LA RACE DE KARLE OU KAROLINGS.

752 Peppin.

768 Karloman Ier

Karle Ier.

800 Karle, surnommé le Grand, empereur.

QUATORZIÈME LEÇON.

(1) (Le comte Ferrand.) Ne pouvant vaincre Odoacre, ajoute cet historien, Théodoric chercha et parvint à le tromper; ils partagèrent entre eux l'Italie, et peu de temps après Odoacre fut assassiné dans un festin. C'est à ce moment (493) que commence en Italie le royaume des Goths. Théodoric avait épousé la sœur de Clovis.

(2) Fù Theodorico uomo nella guerra e nella pace eccellentissimo, donde nell' una fù sempre vincitore, e nell' altra benefico grandemente le città ed i popoli suoi. Divise costui gli Ostrogoti per le terre con i capi loro, acciocchè nella guerra gli comandassero, e nella pace gli correggessero; accrebbe Ravenna; instaurò Roma, ed eccettochè la disciplina militare, rendè a' Romani ogni altro onore; contenne dentro ai termini loro e senza alcun tumulto di guerra, ma solo con la sua autorità tutti i re barbari occupatori dell' imperio; edificò terre e fortezze intra la punta del mare Adriatico e le Alpi, per impedire più facilmente il passo ai nuovi barbari che volessero assalire l'Italia. E se tante virtù non fossero state brùttate nell' ultimo della sua vita da alcune crudeltà causate davari sospetti del regno suo, come la morte di Simmaco e di Boezio, uomini santissimi, dimostrano, sarebbe al tuto la sua memoria degna da ogni parte di qualunque onore; perchè mediante la virtù e la bontà sua, non solamente Roma ed Italia, ma tutte le altre parti dell' occidentale imperio libere dalle continue battiture, che per tanti anni da tante inondazioni di Barbari avevano sopportate, si sollevarono, e in buon ordine ad assai felice stato si ridussero. E veramente se alcuni tempi furono mai miserabili in Italia ed in queste provincie corse da Barbari, furono quelli che da Arcadio ed Onorio infino a lui erano corsi.

(Macchiavelli, *delle Historie Fiorentine.*)

(3) Guasti dapprima gl' Italiani dalle corruttrici ricchezze del mondo soggiogato, inviliti dipoi dalle ognor crescenti sciagure, grandi, quanto grande era stata la trascorsa loro prosperità; quindi tralignati pel miscuglio di barbare nazioni, che ogni zolla della patria terra loro avidamente si disputarono, si divisero miseramente fra essi, ed ogni pensiero di vincolo fraterno nei mente catti loro animi si spense. Una città fù nemica alla città vicina; un popolo odio l'altro popolo, e le famiglie guerreggiarono le famiglie. Un egoista ed infernale politica, straniera ad ogni italiano interesse, solfiò sul deplorabile incendio, ed a tutto potere il mantenne e lo dilatò.

Così dalle sue mani stesse lacerata l' Italia, facil preda fù sempre di stranieri oppressori, e vasta lizza apri ogni giorno nel suo seno alle loro sanguinose contese.

(Sforzosi.)

(4) Quelque part qu'il se montrât, soit dans les rues ou les lieux publics de Constantinople, Bélisaire attirait et charmait tous les regards ; sa taille élevée et sa physionomie majestueuse remplissaient l'idée qu'on s'était formée d'un héros ; ses manières douces et gracieuses enhardissaient le dernier de ses concitoyens, et la troupe de guerriers qui accompagnait ses pas ne le rendait pas inabordable comme dans un jour de bataille. Il avait à sa solde sept mille cavaliers d'une beauté et d'une valeur incomparables ; leur bravoure se distinguait dans les combats singuliers ou dans les premiers rangs le jour d'une action, et les deux partis avouaient qu'au siége de Rome les gardes de Bélisaire avaient triomphé seuls de l'armée des Barbares. Les plus vaillans et les plus fidèles soldats de l'ennemi augmentaient sans cesse le nombre de sa troupe, et les Vandales, les Maures et les Goths, qui devenaient ses heureux captifs, le disputaient à ses guerriers domestiques en attachement pour leur maître. Tout à la fois libéral et juste, il fut aimé des soldats sans perdre l'affection du peuple ; il fournissait de l'argent et les secours de la médecine aux malades et aux blessés, et ses visites affectueuses contribuaient encore à leur guérison d'une manière plus efficace. La perte d'une arme ou d'un cheval était à l'instant réparée par sa générosité ; chaque action de valeur était récompensée par le riche et honorable don d'un bracelet ou d'un collier, rendu plus précieux par l'estime de Bélisaire dont il était la preuve. Il jouissait de l'amour des cultivateurs qui, à l'ombre de ses drapeaux, vivaient dans la tranquillité et l'abondance. La marche des armées romaines enrichissait un pays au lieu de l'appauvrir, et telle était la discipline rigoureuse de son camp qu'on ne dérobait pas une pomme de dessus l'arbre et qu'on n'aurait pu découvrir un sentier formé dans un champ de blé. Bélisaire était chaste et sobre ; au milieu de la licence de la vie militaire personne ne pouvait se vanter de l'avoir vu pris de vin. On lui offrit les plus belles captives de la race des Goths ou de celle des Vandales, mais il détourna ses regards de leurs charmes et on ne soupçonna jamais le mari d'Antonina d'avoir manqué à la foi conjugale. Le témoin et l'historien de ses exploits observe qu'au milieu des périls de la guerre il avait de l'audace sans témérité, de la prudence sans timidité, et de la lenteur ou de l'impétuosité selon les besoins du moment ; qu'au dernier terme de la détresse il savait conserver ou feindre l'espérance, et que dans la fortune la plus prospère on le voyait simple et modeste. Il égala ou surpassa les anciens maîtres de l'art militaire ; la victoire suivit ses armes sur terre et sur mer ; il subjugua l'Afrique, l'Italie et les îles adjacentes ; il conduisit captifs aux pieds de Justinien les successeurs de Genseric

et de Théodoric ; il remplit Constantinople des dépouilles de leurs palais, et recouvra en six années la moitié des provinces de l'empire d'Occident. Sa célébrité et son mérite, sa fortune et sa puissance le rendirent incontestablement le premier des sujets de l'empire romain ; l'envie seule put supposer sa grandeur dangereuse, et l'empereur dut s'applaudir de l'esprit de discernement qui lui avait fait découvrir et employer le génie de Bélisaire. (Gibbon.)

(5) Les Bulgares, les Esclavons, les Tartares, etc.

(6) Pendant les quinze années qu'il avait gouverné l'Italie, Narsès avait accumulé un riche trésor; son administration était odieuse au peuple; l'envie enfla ses torts auprès des souverains, et Longin le remplaça. L'impératrice Sophie lui écrivit alors : qu'il devait laisser à *des hommes* l'exercice des armes et revenir dans la place qui lui convenait, parmi les filles du palais, où on mettrait de nouveau une quenouille dans sa main. Narsès indigné laissa échapper ces paroles : Mes fils seront tissus de manière qu'elle ne les débrouillera pas facilement. Et en effet, au lieu de se présenter en esclave à Byzance, il se retira à Naples où (d'après l'assertion du diacre Paul, de Machiavelli, de Muratori, et enfin de Gibbon à qui j'emprunte une partie de ces détails) il excita les Lombards à punir l'ingratitude du prince et du peuple.

(7) Alboin trouva la mort presque au milieu des joies de sa victoire. Il avait fait partager sa couche à Rosmunde, fille du roi des Gépides, qui avait succombé sous ses coups. Bois avec ton père, dit-il un jour à son épouse en lui présentant le crâne de Cunimond dont il s'était fait une coupe. Rosmunde mouilla dans la liqueur ses lèvres tremblantes, mais elle murmura en même temps un serment de vengeance qui fut bientôt accompli. (Trognon.)

Alboino chiamato in Italia da Narsete....... e trovando quella in tante parti divisa, occupò in un tratto Pavia, Milano, Verona, Vicenza, tutta la Toscana, e quasi la maggior parte della Flamminia, oggi chiamata Romagna. Talchè parendogli per tanti e si subiti acquisti avere già la vittoria d'Italia, celebrò in Verona un convito, e per il molto bere divantato allegro, sendo il teschio di Comando pieno di vino, lo fece presentare a Rosmunda regina, la quale all' incontro di lui mangiava, dicendo con voce alta, in modo che quella poteste udire, che voleva che in tanta allegrezza la bevesse con suo padre. La qual voce fù come una ferita nel petto di quella donna, e diliberata di vendicarsi, sappiendo che Almachilde nobile Lombardo giovine e feroce amava una sua ancilla, trattò con quella che celatamente desse opera che Almachilde, in suo scambio dormisse con lei. Ed essendo Almachilde, secondo l'ordine di quella, venuto a trovarla in luogo oscuro, credendosi essere con l'ancilla giacè con Rosmunda; la quale dopo il fatto se gli scoperse, e mostrogli come in suo arbitrio era o ammazzare Alboino e godersi sempre lei ed il

regno, o esser morte da quello come stupratore della sua moglie. Consenti Almachilde di ammazzare Alboino, ma dipoi che eglino ebbero morto quello, veggendo come non riusciva loro di occupare il regno; anzi dubitando di non esser morti dai Longobardi per lo amore che ad Alboino portavano, con tutto il tesoro regio se ne fuggirono a Ravenna. (MACHIAVELLI.)

(8) Ségur.

(9) Le royaume des Lombards et l'exarcat de Ravenne divisèrent inégalement l'Italie durant une période de deux siècles. Justinien réunit les offices et les professions que la jalousie de Constantin avait séparés, et dix-huit exarques furent successivement revêtus, au déclin de l'empire, de toute l'autorité civile, militaire, et même ecclésiastique, que conservait le prince qui régnait à Byzance. Le pays soumis à leur juridiction immédiate, consacré depuis sous le nom de *Patrimoine de saint Pierre*, embrassait la Romagne actuelle, les marais ou les vallées de Ferrare et de Commachio, cinq villes maritimes, depuis Rimini jusqu'à Ancône, et cinq autres villes de l'intérieur, entre la mer Adriatique et les collines de l'Apennin. Les trois provinces de Rome, de Venise et de Naples, séparées du palais de Ravenne par des terres ennemies, reconnaissaient, soit dans la paix, soit dans la guerre, la suprématie de l'exarque. Il paraît que le duché de Rome comprenait les pays que, dans les quatre premiers siècles après sa fondation, Rome avait conquis dans l'Etrurie, le pays des Sabins et le Latium; on en peut clairement indiquer les limites le long de la côte de Civita-Vecchia à Terracine, et, en suivant le cours du Tibre, depuis Améria et Narni jusqu'au port d'Ostie. Cette multitude d'îles répandues de Grado à Chiozza formaient l'empire naissant de Venise; mais les Lombards, qui voyaient avec une fureur impuissante une nouvelle capitale s'élever au milieu de la mer, renversèrent les villes que cette république possédait sur le continent. La puissance des ducs de Naples était resserrée par la baie et les îles adjacentes, par le territoire de Capoue occupé par les ennemis, et par la colonie romaine d'Amalfi dont les industrieux citoyens, par l'invention de la boussole, ont découvert à nos regards toute la face du globe. Les trois îles de Sardaigne, de Corse et de Sicile obéissaient encore à l'empire, et l'acquisition de la Calabre ultérieure repoussa la borne des États d'Autharis, de Reggio jusqu'à l'isthme de Cosenza. Les farouches montagnards de la Sardaigne conservaient la liberté et la religion de leurs aïeux, mais les cultivateurs de la Sicile étaient enchaînés à leur sol fertile. Rome gémissait sous le sceptre de fer des exarques, et un Grec, peut-être un eunuque, insultait impunément aux ruines du Capitole. Mais Naples acquit bientôt le privilége de nommer ses ducs; le commerce amena l'indépendance d'Amalfi, et l'affection volontaire de Venise pour les empereurs fut enfin ennoblie par une alliance sur le pied d'égalité. L'exarcat occupe très peu d'espace sur la carte d'Italie; mais les

richesses, l'industrie et la population y refluaient alors en abondance. Les plus fidèles et les plus précieux des sujets de l'empire avaient fui le joug des Barbares, et ces nouveaux habitans de Ravenne déployaient, dans les différens quartiers de cette ville, les bannières de Pavie et de Vérone, de Milan et de Padoue. Les Lombards possédaient le reste de l'Italie; et depuis Pavie, la résidence du prince, leur royaume se prolongeait à l'orient, au nord et à l'occident. jusqu'aux frontières du pays des Avares, des Bavarois et des Francs de l'Austrasie et de la Bourgogne. Il forme aujourd'hui la Terre-Ferme de la république de Venise, le Tyrol, le Milanais, le Piémont, la côte de Gênes, les duchés de Mantoue, de Parme et de Modène, le grand-duché de Toscane, et une portion considérable de l'État de l'Église, depuis Pérouse jusqu'à la mer Adriatique. Les ducs, et enfin les princes de Bénévent, survécurent à la monarchie et perpétuèrent le nom des Lombards; de Capoue à Tarente ils donnèrent des lois plus de cinq cents ans à la plus grande partie du royaume actuel de Naples. (Gibbon, d'après Beretti.)

(10) Il eût pu faire faire beaucoup de mal aux Lombards; il préféra toujours la paix et se contenta de détourner leur glaive long-temps suspendu sur Rome.

(11) « Les rois de ces temps-là, dit M. Thierry dans ses lettres sur l'histoire de France, véritables chefs des nomades, campaient ou se promenaient à travers les villes de la Gaule, pillant partout sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses en monnaie, en joyaux et en meubles, d'avoir de beaux habits, de beaux chevaux, et enfin ce qui procurait tout cela, des compagnons d'armes bien déterminés, gens de cœur et de ressource, comme s'expriment les anciennes chroniques. »

A peu près à cette époque, c'est-à-dire au milieu du sixième siècle, une peste affreuse naquit en Bourgogne et ravagea plusieurs contrées. Ce fléau se fût étendu bien davantage si les vastes déserts qui couvraient une partie de la Gaule, en interrompant les communications, n'eussent sauvé de la contagion les villes du Nord et du Sud.

(12) A cette époque on garnissait les murs, qui n'étaient que de bois, comme on garnit maintenant de grandes portes, de clous très rapprochés; on les incrustait pour ainsi dire en fer pour les mettre à l'abri de la hache. On lit dans Dom Calmet que la ville de Verdun s'appelait *la ville des clous,* parce que les parois de ses murs étaient recouverts de clous de fer.

J'ai cru devoir rapporter cette anecdote, peu importante d'ailleurs, pour ne rien omettre de ce qui peut faire connaître les usages des divers temps que nous parcourons.

(13) Grégoire de Tours et M. Sismondi m'ont fourni quelques-uns de ces ta-

bleaux; je n'ai trouvé nulle part une peinture plus fidèle et plus forte des mœurs de l'époque. Je répéterai ici ce que j'ai dit plus d'une fois déjà : Il m'eût été impossible de trouver en moi-même et en moi seul toutes les couleurs d'un tableau pareil à celui que j'ai entrepris de tracer; aussi ai-je tout mis à profit, depuis les auteurs latins jusqu'aux illustres professeurs qui hier encore faisaient entendre à la Sorbonne leur éloquente parole, depuis les chroniques frankes ou italiennes jusqu'aux recherches de MM. Desmichels et Thierry; je n'ai rien négligé pour tout avoir et tout résumer; je n'ai rejeté que le douteux ou le mauvais. C'était le seul moyen de donner un tableau complet. J'ajouterai encore, et cela était de toute justice, que j'ai rendu à César ce qui appartenait à César...

(14) Cette heptarchie était composée de quatre royaumes saxons et trois royaumes angles. Les premiers sont ceux de Kent, Sussex, Wessex et Essex; les autres Northumberland, Est-Anglie et Mercie. Ils furent tous fondés dans l'espace de temps contenu entre 455 et 584.

(15) Le 10 septembre 570 de l'ère chrétienne.

(16) Islamisme signifie : résignation à la volonté de Dieu manifestée par ses œuvres. (Conde.)

(17) 632 de l'ère chrétienne.

QUINZIÈME LEÇON.

(1) Les Héraclides. Cette dynastie fut suivie par celle des Isauriens.

(2) *Delle istorie fiorentine.*

(3) Elle restreignit l'autorité royale dans les comices du 15 novembre 614... Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie, quoique le plus puissant des maires et des ducs, avait peu de pouvoir sur eux. Les nobles avaient acquis une indépendance presque entière, dans le midi surtout. (SISMONDI.)

(4) Rien n'était laissé au roi que de se contenter du nom royal, de s'asseoir sur le trône, avec de longs cheveux et une longue barbe, et de représenter l'image de celui qui domine. Il donnait audience aux ambassadeurs, de quelque lieu qu'ils vinssent, et leur faisait à leur départ, comme de son plein pouvoir, les réponses qui lui étaient enseignées ou même commandées. A l'exception de l'inutile nom de roi et des ressources précaires de sa subsistance que lui réglait le préfet du palais selon son bon plaisir, il ne possédait en propre qu'une seule maison des champs, et encore d'un très modique revenu, où il avait sa cour composée d'un petit nombre d'esclaves, lesquels lui rendaient les services nécessaires et lui prêtaient obéissance. Partout où il lui fallait aller il voyageait monté sur un chariot traîné par des bœufs, et qu'un bouvier conduisait, à la façon des paysans. Ainsi avait-il coutume de se rendre au palais et à l'assemblée publique de son peuple qui se tenait une fois chaque année pour l'utilité du royaume; ainsi s'en retournait-il chez lui. Mais l'administration de l'État, et tout ce qui devait se régler et se faire au dedans comme au dehors, était remis aux soins du préfet du palais. (ÉGINHARD.)

(5) En l'an 752, disent les vieilles chroniques latines, Pépin fut élevé au trône par l'autorité et le commandement du saint pape Zacharie, par l'onction du saint chrême qu'il reçut des mains des bienheureux évêques de France, et par l'élection de tous les Francs.

(6) Éginhard, *Annales regum francorum.*

(7) Pépin avait besoin des papes pour s'affermir dans son autorité. Aussi, en montant sur le trône, établit-il un droit moins en faveur de l'église : celui de choisir et de déposer les souverains. Il plaça sa couronne sous cette sanction du clergé à qui la puissance temporelle fit dès lors jouer un grand rôle. (HALLAM.)

(8) C'est au moins l'opinion de MM. Sismondi et Guizot.

(9) Sismondi, *Hist. des Français.*

(10) L'anti-pape Constantin.

(11) Les deux coupables étaient le neveu et le favori de l'arrière-pape auxquels Léon avait été préféré.

(12) Charlemagne, en rétablissant Léon III, augmenta doublement la puissance papale en prononçant solennellement que le pontife, étant vicaire de Dieu, ne pouvait être jugé par des hommes.

Giudicò, dit Machiavelli, che il papa vicario di Dio non potesse essere dagliuomini giudicato.

(13) Lorsque Léon plaça sur la tête du prince une couronne précieuse, l'église retentit de cette acclamation : « Longue vie et victoire à Charles, très pieux, auguste, couronné par la main de Dieu, grand et pacifique, empereur des Romains. » On répandit l'huile sur sa tête et son corps, et, d'après l'exemple des Césars, il fut salué ou adoré par le pontife.

(GIBBON, d'après Anastase, Eginhard, Théophane et Muratori.)

(14) Il governo di Venezia prendeva in questi tempi miglior forma, importanza maggiore, e maggior solidità. Convinti i veneti che dalla sola unione delle parti risulta la forza del tutto, abolirono i moltiplici Tribuni, che li avevano sin qui governati, ed in una solenne e generale adunanza, convocata in Eraclea dal patriarca di grado, elessero per reggere lo stato un capo solo, cui diedero il nome di Duca, o *Doge* : lo circondarono d'una pompa quasi reale, e gli cinsero una corona, cui chiamarono *corona ducale.* Il primo ad esser rivestito dell' augusta novella dignità fu un cittadino d'Eraclea, detto Paolo — Luca — Anafesto, il quale rinomato si rese per la prudenza, e per la probità. (SFORZOSI.)

(15) Conde.

(16) « Au nom de Dieu clément et miséricordieux, le magnifique roi Abdérahman accorde paix et protection à tous les chrétiens de l'Espagne, séculiers ou laïques, ainsi qu'aux habitans de la Castille. Il promet sur son ame que ce pacte sera fidèlement gardé de sa part, à la charge, par les chrétiens, de lui payer ou livrer annuellement, durant cinq années consécutives, dix mille onces d'or et dix mille livres d'argent, dix mille chevaux et autant de mulets, mille cuirasses, mille lances et mille épées.... »

Fait à Cordoue, le 3e jour de la lune de Safer, de l'an 142. »

(17) *Esprit de l'histoire.*

(18) Préface de l'*Histoire de Charles-Quint.*

(19) Il ne faut cependant pas mettre sur la même ligne tous les conquérans des cinquième et sixième siècles. Alboin, par exemple, médita son invasion et l'exécuta en habile guerrier.

(20) Celles qui étaient parvenues à se fixer se trouvaient bientôt obligées de combattre ou de composer avec d'autres, et c'est cette variété de succès, de revers, de traités, d'établissemens, qui a produit une si grande quantité de souverainetés dans un aussi petit espace. (Le comte Ferrand.)

(21) Robertson.

SEIZIÈME LEÇON.

(1) Ici les preuves abondent malheureusement. Je n'en citerai qu'une : Le pape Zacharie, lorsqu'on commençait à pressentir l'existence d'un autre monde, nia constamment la possibilité des antipodes et excommuniait ceux qui osaient en douter.

(2) Prédicateurs à la naissance du christianisme, poëtes au milieu des ténèbres de l'esprit humain, princes souverains pendant la féodalité, courtisans et hommes du monde au dix-huitième siècle, les évêques ont pris tous les reflets de la société.

(3) Histoire universelle de l'église chrétienne, par M. J. Matter. Nous reviendrons plus tard avec détail sur ce sujet.

(4) Les moines orientaux formaient quatre classes distinctes, suivant qu'ils étaient plus ou moins isolés ou sédentaires. Les *cénobites* avaient des habitations communes, une table commune, des exercices communs. Des cabanes ou des grottes retirées servaient d'habitations aux *ermites* qui menaient d'ailleurs une vie beaucoup plus austère. Les *anachorètes* promenaient leur solitude de désert en désert, prenant leurs repas et leur sommeil partout où les surprenait la faim ou la nuit. Enfin les *moines errans*, semblables aux anciens prêtres de la déesse de Syrie, voyageaient de contrée en contrée, trafiquant de fausses reliques, vivant aux dépens d'un peuple crédule.

Les pélerins, qui dès lors accouraient en foule dans la Terre-Sainte, se faisaient aussi un pieux devoir de visiter les cellules du désert. Témoins des austérités que s'imposaient avec joie les sectateurs de la vie érémitique, ils vinrent les raconter aux chrétiens occidentaux, et leurs récits édifians préparèrent des prosélytes aux apôtres du mysticisme. Bientôt la piété la plus fervente parut tiède et profane toutes les fois qu'elle ne brisa pas les liens et les devoirs de la vie civile pour se livrer sans partage à une oisive contemplation.

(Desmichels.)

Parmi les cénobites je citerai seulement la vie du père Arsène, racontée avec exactitude et simplicité par un historien de l'Eglise.

Arsène était à la cour gouverneur des fils de Théodose vers la dernière année du quatrième siècle.

Arcade, l'aîné des deux princes, ne fit aucun progrès sous un si bon maître. Faible de complexion et laid de figure, l'œil éteint et le regard désagréable, il

n'était pas moins disgracié d'esprit que de corps ; et si son naturel lâche et paresseux avait peu de pente au vice, il n'avait pas plus de disposition à la vertu et aucune des qualités convenables au trône. Quoique assez bon et fort doux, ou fort apathique habituellement, un jour qu'il reçut une correction humiliante, il s'abandonna à un dépit si violent qu'il résolut la mort de son précepteur ; mais Arsène ne tarda pas à en être instruit. Peu touché des honneurs il n'aspirait qu'au moment de s'y dérober ; il se persuada volontiers que l'heure en était venue. S'étant mis en prière pour s'assurer encore davantage de la volonté de Dieu, il crut entendre une voix qui lui disait : Arsène, fuis le faste et le tumulte du monde ; tu trouveras la route du salut. Il s'embarqua aussitôt fort secrètement pour Alexandrie et passa de là au désert de Scété où il embrassa la vie monastique.

On ne sut le lieu de sa retraite qu'après la mort de Théodose. Alors Arcade lui écrivit une lettre touchante pour lui demander pardon du mauvais dessein qu'il avait conçu contre lui ; en même temps il se recommanda instamment à ses prières comme à un ami de Dieu, et lui offrit la disposition de tous les tributs de l'Egypte pour les distribuer aux monastères et aux pauvres. Arsène, qui ne voulait entretenir aucune communication avec le siècle, ne récrivit point à l'empereur, mais il lui fit dire : Je prie le Seigneur de nous pardonner nos péchés à l'un et à l'autre ; quant à la distribution de vos largesses et à toutes les affaires temporelles, je suis déjà mort et ne puis m'en occuper. Il soutint ce détachement en toutes choses jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quinze ans qu'il atteignit, c'est-à-dire pendant cinquante-cinq ans, puisqu'il n'en avait que quarante en quittant la cour. Quand il l'habitait personne n'y figurait avec plus de dignité que lui, et personne ne fut vêtu plus pauvrement dans le monastère. Il se réduisit à un tel point d'indigence, qu'ayant besoin de quelque linge dans une maladie, on lui donna par charité de quoi en acheter. Il dit alors avec action de grace : Soyez béni, Dieu fait pauvre pour nous, de m'avoir admis à la participation de votre glorieuse pauvreté. Peu après, ayant reçu le testament d'un de ses parens qui était sénateur et qui lui laissait une très riche succession, il n'en voulut pas recevoir la moindre chose. Il s'occupait, comme le dernier des frères, à faire des nattes de palmier, et il ne quittait le travail des mains qui durait réglément jusqu'à midi que pour donner le reste de son temps à la prière, si toutefois sa vie n'était pas tout entière une fervente oraison ; car, même en travaillant, il était obligé d'avoir un mouchoir dans son sein pour étancher les larmes de componction qui coulaient si continuellement de ses yeux qu'elles lui firent tomber tout le poil des paupières. Il ne changeait qu'une fois par an l'eau où trempaient les feuilles de palmier qu'il mettait en œuvre, afin de se punir, par cette mauvaise odeur, de la sensualité qu'il avait eue, disait-il, à faire dans le monde usage des parfums. Il priait durant la nuit avec tant

d'ardeur et d'assiduité qu'il accordait à peine quelques momens au sommeil, vers le matin, en gémissant beaucoup de cette infirmité de la nature. Souvent il passait les nuits entières sans sommeiller un instant. Tous les samedis, au moins, il se mettait en prière sur le soir, le dos tourné au soleil, et il demeurait dans la même posture, les mains élevées vers le ciel, jusqu'à ce que le soleil levant vînt interrompre sa contemplation en lui donnant sur le visage. Il tenait pour principe que c'était assez pour un solitaire de dormir une heure. Pour sa nourriture il ne consommait par an, même avec les personnes qui le venaient voir, que la petite mesure de blé que les Egyptiens nommaient *thallis*.

C'était, ajoute Bercastel, à qui se corrigerait le plus soigneusement des moindres défauts dans ces écoles de perfection si nombreuses et si justement vantées. Voici quel était le régime et la manière de vivre parmi ce peuple de saints, dont les mœurs, retracées avec exactitude, ne peuvent manquer de plaire en édifiant. Le pain et l'eau faisaient leur nourriture ordinaire; après de longues expériences ils l'avaient préférée à celle des légumes et des fruits qu'on mangeait auparavant sans pain. Le leur était du biscuit, et la quantité par jour une livre romaine, c'est-à-dire douze onces, en deux petits pains égaux, dont ils mangeaient l'un à none ou à trois heures, et l'autre le soir Les jours où il n'était pas jeûne, comme les dimanches et le temps pascal, le premier repas se prenait à midi, mais on n'excédait jamais la mesure de pain prescrite pour chaque jour. En certaines solennités, ou à la réception des hôtes, on ajoutait au pain ce qu'ils appelaient des douceurs. Mais voici en quoi elles consistaient, au rapport de l'abbé Cassien qui avait parcouru toutes ces lices évangéliques avant d'en établir, à leur imitation, dans les Gaules. Il raconte que, se trouvant à la laure de Celles, entre Nitrie et Scété, l'abbé Sérène, vanté par sa pureté évangélique, le traita un dimanche avec les frères et leur donna une sauce avec un peu d'huile et de sel frit, trois olives à chacun, cinq pois chiches, deux prunes et une figue. Il observe cependant qu'on ne prescrivait pas les mêmes austérités à tout le monde, mais qu'on avait sagement égard à l'âge, au sexe, à la force de chacun.....

C'étaient là les sages. Nous avons eu occasion de parler ailleurs des exagérés et des fous.

(5) C'est ainsi que fut fondé à Nîmes le monastère de Saint-Faustin dont on attribua les fondations à saint Castor, évêque d'Apt.

(6) Les conciles de. . . { Milève en 416,
Carthage en 416,
Carthage en 418.

Les empereurs Honorius, Théodose II, Constance, etc.

(7) Pluquet *apud Theod. Dial. in confusus. conc. const.*

(8) Enfin on déclara Eutychès innocent, on le rétablit dans la communion ecclésiastique et dans la supériorité de son monastère. Dioscore dit anathème à l'évêque de Dorylée, puis au patriarche de Constantinople; en tombant en contradiction avec lui-même, après avoir fait statuer, le moment précédent, qu'on ne traiterait point de la foi, il demanda si c'était une proposition tolérable que d'attribuer deux natures à J.-C. après l'union. Tous les évêques qui lui étaient attachés s'écrièrent: Que celui qui parlera de la sorte soit anathème. Onésiphore d'Icone, avec quelques autres, se jetèrent à ses pieds, en le conjurant de bien penser à ce qu'il faisait. Il s'avança sur les degrés de son tribunal, et dit avec emportement que, quand on devrait lui couper la langue, il ne prononcerait jamais rien autre chose. Alors différens évêques se mirent en devoir de faire des protestations.

Aussitôt il proféra ces mots: *Où sont les comtes?* A ce cri de guerre on vit entrer et se répandre de toute part une multitude de gens armés; d'autres portaient des fouets, des chaînes et des bâtons. Les moindres menaces étaient celles de la déposition et du bannissement pour quiconque refuserait de souscrire. Plus furieux que les soldats, les moines d'Eutychès et du féroce Barsumas, criaient à pleine voix: *Que l'on coupe en deux celui qui divise le Christ en deux natures; qu'on brûle tout vif le faux pasteur, le loup de Dorylée.*

On ferma les portes. Tout le monde frissonnait d'effroi dans l'attente de ce qui devait arriver. La plupart des évêques signèrent lâchement, entre autres Domnus d'Antioche, qui vérifia ainsi le présage ou plutôt la prophétie de saint Euthymius. Juvénal de Jérusalem, Etienne d'Éphèse, Thalassius de Césarée, donnèrent le même scandale en abhorrant de même l'impiété dans le fond de leur cœur. Le patriarche Domnus se rétracta aussitôt et fut déposé. On ne parle plus de lui depuis cet événement; mais on croit qu'il retourna au monastère de Saint-Euthymius et qu'il y termina, peu après, sa carrière.

(Bérault-Bercastel.)

Ce ne fut pas l'evénement le plus important du concile d'Éphèse. Dioscore y ut une sentence de déposition contre Flavien et Éphèse qui s'étaient servis d'une profession de foi autre que celle du concile de Nicée. Quelques légats s'opposèrent à la déposition, et plusieurs évêques se jetèrent aux pieds de Dioscore pour l'engager à supprimer cette sentence. Il leur répondit que, quand on devrait lui couper la langue, il ne dirait pas autre chose que ce qu'il avait dit; et comme il vit que ces évêques demeuraient toujours à genoux, il fit entrer dans l'église le proconsul, avec des chaînes et un grand nombre de soldats et de gens armés. Tout était plein de tumulte; on ne parlait que de déposer et d'exiler tout ce qui n'obéirait pas à Dioscore. On ferma les portes de l'église, on maltraita, on battit,

on menaça de déposer ceux qui refuseraient de signer la condamnation de Flavien, ou qui proposaient de le traiter avec douceur ; enfin, un évêque déclara que Flavien et Eusèbe devaient non-seulement être déposés, mais il les condamna formellement à perdre la tête.

Flavien fut aussitôt foulé aux pieds et reçut tant de coups qu'il mourut peu de temps après. (*Conc.* t. IV ; *cons. const.* — ZONAR, NICEPH. — LEO, *etc.*)

(9) « Christus ejusdem cum patre substantiæ est secundum deitatem, ejusdem substantiæ et similis nobis secundum humanitatem, dempto peccato. »

(*Conc. de Chalcédoine.*)

(10) Les Eutychiens examinèrent si le corps de Jésus-Christ transpirait, s'il avait besoin de se nourrir ; ils se partagèrent sur cette question, tandis que Thimotée recherchait si, depuis l'union de la nature divine et de la nature humaine, Jésus-Christ avait ignoré quelque chose.

Des moines Scythes, pour exprimer plus clairement contre les nestoriens l'union de la nature divine et de la nature humaine, prétendirent qu'on devait dire *qu'un de la Trinité avait souffert*, et qu'il était nécessaire de faire de cette proposition une formule de foi. (PLUQUET.)

(11) Il serait inexact de dire que ces deux questions furent seules agitées pendant les sixième, septième et huitième siècles ; mais elles furent seules réellement importantes. Une multitude de disputes théologiques se succédaient sans relâche à cette époque où la politique se trouvait tout entière dans les conciles, les monastères, l'orthodoxie et l'hérésie. Ainsi, l'henoticon de Zénon, le trisagion, les persécutions de Justinien (sur lesquelles nous reviendrons plus tard), la controverse monothelite, l'echtèse d'Héraclius, le type de Constant, les jacobites, les maronites, etc., précédèrent l'introduction, le culte et les longues querelles des images qui méritent seules de nous occuper.

(12) Parmi les preuves nombreuses que je pourrais citer, je choisirai les suivantes :

Le 22 juin 431 à la suite de la condamnation du nestorianisme au concile d'Éphèse ; l'hérésiarque fut dégradé du rang d'évêque et de ses dignités ecclésiastiques. Le décret où on le qualifiait malignement de nouveau Judas fut proclamé et affiché dans les carrefours d'Éphèse. Lorsque les prélats fatigués sortirent de l'église de la Mère-de-Dieu, on les salua comme ses défenseurs ; et, durant toute la nuit, des illuminations et des chants célébrèrent tumultueusement sa victoire.

Le cinquième jour, l'arrivée et l'indignation des évêques d'Orient dérangèrent ce triomphe. Dans une chambre de l'hôtellerie où il venait de descendre, et avant, pour ainsi dire, d'avoir essuyé la poudre de ses souliers, Jean d'Antioche donna audience à Candidien, ministre de l'empereur ; celui-ci lui raconta ses vains ef-

forts pour prévenir ou rendre nulles les violences précipitées de saint Cyrille. Avec la même précipitation et la même violence, un synode de 50 évêques d'Orient dépouilla saint Cyrille et Memnon de leur qualité d'évêques, déclara que les douze anathèmes renfermaient le plus subtil venin de l'hérésie des apollinaristes, et peignit le primat d'Alexandrie comme un monstre né ou nourri pour la destruction de l'Église. Son siége était éloigné et inaccessible; mais on résolut de faire jouir sur-le-champ le peuple d'Éphèse du bonheur d'être gouverné par un pasteur fidèle. Mais, par les soins de Memnon, les églises furent fermées; une garnison nombreuse fut jetée dans la cathédrale. Les troupes marchèrent à l'assaut sous les ordres de Candidien; les gardes avancées furent mises en déroute et passées au fil de l'épée; mais les postes étaient imprenables. Les assiégeans se retirèrent, et, poursuivis par ceux qui étaient dans la cathédrale, ils perdirent leurs chevaux et plusieurs des soldats furent grièvement blessés à coups de pierres et de massues. Des cris forcenés et des actions de fureur, la sédition et le sang souillèrent la ville de Sainte-Vierge. Les synodes rivaux s'accablèrent réciproquement d'anathèmes et d'excommunications; et les récits contradictoires des factions de Syrie et d'Égypte embarrassèrent le conseil de Théodose. L'empereur, qui voulait apaiser cette querelle théologique, employa durant trois mois toutes sortes de moyens, excepté le plus efficace de tous, celui de l'indifférence et du mépris. Il voulut écarter ou intimider les chefs au moyen d'une sentence qui aurait également acquitté ou condamné les uns et les autres; il revêtit de pleins pouvoirs ses représentans à Éphèse, et leur donna des forces militaires capables de les soutenir. Il manda huit députés des deux partis pour conférer librement et légalement aux environs de la capitale, loin de la frénésie populaire, toujours contagieuse; mais les Orientaux refusèrent d'obéir à cet ordre, et les catholiques, enorgueillis par leur nombre et par l'appui des Latins, rejetèrent toute espèce d'union ou de tolérance. Théodose, poussé à bout malgré sa douceur naturelle, prononça, en colère, la dissolution de ce synode tumultueux, qui, à la distance de treize siècles, se présente à nous maintenant sous le respectable nom de troisième concile œcuménique. « Dieu m'est témoin, dit ce prince religieux, que je n'ai aucune part à ce désordre. La Providence désarmera et punira les coupables. Retournez dans vos provinces, et puissent vos vertus privées réparer les maux et les scandales qu'a produits votre réunion! » Les évêques retournèrent en effet chez eux; mais les passions qui avaient troublé le concile d'Éphèse se répandirent dans tout l'Orient. Jean d'Antioche et saint Cyrille d'Alexandrie, après trois campagnes où ils se combattirent avec opiniâtreté et avec des succès pareils, voulurent bien s'expliquer et faire la paix; mais on doit attribuer leur apparente réconcilia-

tion à la prudence plutôt qu'à la raison, à une lassitude naturelle plutôt qu'à la charité chrétienne.

(13) Il est question des images pour la première fois dans la censure du concile d'Illiberes, 300 ans après l'ère chrétienne.

(14) « *Nec intelligunt,* dit l'un d'entre eux, *nec intelligunt homines ineptissimi quod, si sentire simulacra et moveri possent, adoratura hominem fuissent a quo sunt exposita.* » (*Div. inst.*)

(15) Voyez, dans les ouvrages authentiques ou supposés de saint Jean-Damascène, deux passages sur la Vierge Marie et sur Luc, que Gretser a oubliés, et dont Beausobre, par conséquent, n'a pas fait mention.

(16) Bercastel.—Pluquet, d'après Théophane, Gibbon d'après Spanheim, etc.

(17) La querelle des images a trouvé dans ses historiens des opinions bien diverses, selon qu'ils étaient habitans du Nord ou du Midi de l'Europe, selon leur croyance religieuse et leurs idées philosophiques. Nous avons eu occasion de voir dans le cours de ces notes l'opinion de Gibbon, Bercastel, Pluquet, Desmichels, Guizot, Fleury; Hallam, etc. Voici comment s'exprime l'Allemand Bonstetten: « Dans son origine, la religion chrétienne tenait du mysticisme; elle n'était alors que le culte des cœurs et l'amour de son semblable, surtout de son semblable souffrant et opprimé; voilà pourquoi les réformateurs prétendaient n'être pas novateurs. En effet, ils ne firent que retrancher des branches parasites que le soleil du Midi avait fait croître. Ce fut le développement de la raison qui produisit les réformes par le retranchement des abus. »

Nous n'ajouterons rien à ces réflexions dictées sans doute par la raison, mais que *la raison seule* n'a pas inspirées.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

(1) Voyez, dans les précédentes leçons qui traitent de l'Église, les violences exercées contre les ariens, les donatistes, les pélagiens, les priscillianistes, etc.

(2) Je joindrai à cette première donnée la suite exacte des principaux conciles qui se sont tenus depuis la venue du Christ jusqu'à l'avénement de Charlemagne, avec le sommaire très succinct de l'objet de la réunion ou des décisions qui en sont émanées; on y retrouvera la substance de bien des faits dont j'ai eu occasion de parler avant cette séance.

Concile de Jérusalem célébré par les apôtres, le premier et le modèle des conciles généraux. Comme il y avait diversité de sentimens sur une matière importante, les apôtres et les premiers pasteurs se rassemblent en aussi grand nombre que possible. Le prince des apôtres préside à l'assemblée; il propose la question, on délibère mûrement et avec liberté; il dit le premier son avis, mais il n'est pas le seul juge. La décision fondée, sur les monumens de la révélation divine, formée par le concert des suffrages envoyés aux Églises particulières, y est donnée et reçue, non comme un jugement humain, mais comme un oracle du Saint-Esprit. Elle déchargeait des observances mosaïques les Gentils qui embrassaient l'Évangile, leur défendait les souillures de l'idolâtrie et de la fornication réputée presque indifférente par les idolâtres, et leur faisait une loi positive de s'abstenir du sang et des viandes suffoquées.

Les canons dits des apôtres et les constitutions apostoliques, quoique fort anciens, ne sont point des apôtres.

Les lettres attribuées aux papes qui précédèrent saint Sirice, excepté la première épître de saint Clément aux Corinthiens, ne sont pas non plus des pontifes dont elles portent les noms, ou n'ont au moins aucun caractère d'autorité. Plusieurs contiennent des règles de discipline inconnues aux premiers siècles, et la plupart ont été fabriquées dans le huitième ou le neuvième.

152. C. de Pergame, qui condamne les colorbassiens, espèce de valentiniens.

173. C. d'Hiéraphes en Phrygie, pour condamner Montan, Théodore et leurs sectateurs.

196. C. de Rome, de Césarée en Palestine, du Pont, de Corynthe, d'Osroëne et de Lyon, pour faire célébrer la pâque le dimanche d'après le 14 de la lune de mars.

197. C. de Rome sous le pape saint Victor, contre les asiatiques quartodécimans.

197. C. de Lyon, où l'on confirma l'usage contraire à celui des quartodécimans, et où l'on exhorta néanmoins le pape Victor, à la modération envers les asiatiques.

217. C. de Carthage, qui défend de nommer un ecclésiastique pour tuteur ou pour curateur.

231. C. d'Alexandrie, où Origène fut condamné pour s'être mutilé.

242. C. de Bostre ou de Philadelphie, contre Berille qui faisait de Jésus-Christ un pur homme.

245. C. d'Éphèse, contre Noët qui niait la distinction des personnes divines.

248. C. d'Arabie, contre ceux qui soutenaient que les ames mouraient et ressuscitaient avec les corps.

250. C. d'Achaïe, contre les valésiens qui se faisaient eunuques.

251. Quatre conciles de Carthage, sous saint Cyprien, contre les schismatiques et pour le réglement de la pénitence.

Deux conciles de Rome, sous le pape saint Corneille, pour la confirmation des canons pénitentiaux de Carthage et pour la réunion des confesseurs.

256. C. de Rome contre les rebaptisans.

300. C. d'Elvire, à qui l'on attribue quatre-vingt-un canons pénitentiaux, tirés vraisemblablement de plusieurs conciles.

301. Deux conciles d'Alexandrie contre Mélèce.

305. *Idem. Idem.*

305. C. de Cirte ou Zette, où plusieurs évêques traditeurs se donnèrent réciproquement l'absolution.

312. C. de Carthage, qui élut pour ce siége Cécilien, dont la déposition, faite peu après par les évêques de Numidie, donna lieu au schisme des donatistes.

313. C. de Rome contre les donatistes.

314. C. d'Arles, assemblé de tout l'Occident, contre les donatistes.

314. C. d'Ancyre, remarquable par ses canons, et parce qu'il y est parlé des corévêques pour la première fois.

315. C. de Néocésarée, pour la discipline.

Trois conciles d'Alexandrie, sous saint Alexandre, contre Arius et ses sectateurs, dans le troisième, tenu par Osius, on condamna aussi les collutiens qui prétendaient que Dieu n'est point l'auteur du mal physique.

325. C. de Nicée, compté pour le premier concile général. Osius y présida, au nom du pape Sylvestre. On y définit la consubstantialité du fils de Dieu avec son père; on anathématisa Arius et ses sectateurs; on y réunit à l'Église la plu-

part des méléciens, on fixa la pâque au dimanche d'après le 15 de la pleine lune de mars; l'on dressa vingt canons de discipline.

340. C. de Gangre. On y fit vingt canons de discipline.

341. C. d'Antioche pour la dédicace. On y fit de bons règlemens, mais demeurés sans force, comme étant l'ouvrage des Ariens qui y dominèrent, et dont la confession n'exprima point la consubstantialité.

342. C. de Rome. Saint Athanase y fut justifié, et le pape Jules en envoya ses lettres pontificales aux Orientaux.

346. C. de Milan. On y rejeta les nouvelles confessions, et l'on s'en tint à celle de Nicée.

347. C. de Sardique, d'environ deux cents évêques, convoqué de toute l'Eglise et présidé par Osius au nom du pape.

Ce concile est regardé comme une suite de celui de Nicée, avec les canons duquel ceux de Sardique ont été long-temps confondus. Les canons troisième, quatrième et cinquième, concernant les appels, sont les plus remarquables.

347. C. de Milan, contre les impiétés de Photin et de Sirmich.

349. C. de Rome. Il condamna la personne avec l'hérésie de Photin, et il exigea une rétractation d'Ursace et de Valens.

349. C. de Cordoue, pour se soumettre aux décisions de Sardique.

355. C. de Gaule, pour se séparer des ariens saturnins d'Arles, Ursace et Valens.

359. C. de Rimini, d'environ quatre cents évêques, qui le finirent aussi malheureusement qu'ils l'avaient bien commencé.

360. Premier concile de Paris. Sur la réquisition de saint Hilaire, arrivé d'Orient, on y rejeta la formule de Rimini, pour s'en tenir à celle de Nicée.

362. C. d'Alexandrie On y exposa la foi de la trinité et de l'incarnation, et l'on résolut de recevoir avec affection les Ariens convertis; cette indulgence donna lieu au schisme de Lucifer de Cagliari.

363. C. d'Alexandrie, pour envoyer à l'empereur Jovien l'exposition de la vraie foi, qu'il avait demandée à saint Athanase.

366. C. de Rome, où les députés des macédoniens embrassèrent purement et simplement la foi de Nicée.

366. C. de Laodicée, célèbre par son catalogue des livres saints et par ses soixante canons de discipline, principalement sur les rites et la vie cléricale.

366. C. de Thiane, où les macédoniens confirment ce que leurs députés avaient fait à Rome, et, de concert avec les catholiques, rétablissent l'uniformité de croyance en Orient.

372. C. d'Antioche, où saint Mélèce, à la tête de cent quarante-six évêques, reçoit les lettres synodiques et reconnaît l'autorité du pape Damase.

374. C. de Valence en Dauphiné, pour arrêter la fausse humilité des clercs qui se calomniaient eux-mêmes, afin d'éviter les dignités ecclésiastiques.

Deux conciles de Rome sous le pape Damase, contre l'hérésie d'Apollinaire.

375. C. d'Illyrie, pour la consubstantialité du Père avec le Fils et le St.-Esprit.

379. C. d'Antioche, où l'on souscrit aux décisions de Rome contre l'apollinarisme.

381. C. de Saragosse, contre les priscillianistes.

381. C. de Constantinople, général par l'acceptation de toute l'Église, composé de cent cinquante pères. Il condamna tous les hérétiques du temps, outre les macédoniens contre lesquels il s'était assemblé. C'est son symbole qu'on chante encore à la messe, à l'exception du mot *filioque*, qu'on y ajouta depuis. On y fit sept canons de discipline, dont le troisième donne à l'évêque de Constantinople le second rang d'honneur après le pape.

381. C. d'Aquilée, respectable par la sainteté de ses évêques au nombre de trente-deux ou trente-trois seulement, mais convoqué de tout l'Occident contre les restes de l'arianisme.

384. C. de Bordeaux, contre Priscillien, qui, en appelant à l'empereur, arrêta les pères; mais on les blâma d'avoir déféré à cet appel.

386. C. de Rome, remarquable par les réglemens faits sur le célibat des prêtres et des diacres.

386. C. de Carthage où l'on reçoit les réglemens de Rome sur la pureté cléricale.

390. C. de Milan, contre Jovinien et les Ithaciens.

390. C. de Carthage, où l'on voit que les prêtres n'administraient le sacrement de pénitence que par l'ordre de l'évêque.

391. C. d'Antioche et de Side contre les massaliens.

391. C. de Capoue, où l'on commet aux Égyptiens l'examen de Flavien et d'Evagre, qui se disputaient le siége d'Antioche.

393. C. d'Hippone de toute l'Afrique. Saint Augustin, simple prêtre alors, y prêcha par l'ordre des évêques, et y combattit les manichéens; on y fit quarante-un canons qui servirent de modèles aux conciles suivans.

391. C. de Constantinople, où il fut décidé que le nombre de trois évêques, qui est suffisant pour l'ordination, ne suffit point pour la déposition d'un évêque.

397. C. de Carthage. Nous avons cinquante articles de sages réglemens qui portent le nom de ce concile, et dont quelques-uns, selon toutes les apparences, ont été recueillis des conciles suivans.

399. C. d'Alexandrie et de plusieurs autres endroits d'Orient, pour la condamnation des écrits d'Origène.

400. Premier concile de Tolède, où l'on fit vingt canons et où on résolut de recevoir les évêques qui abjureraient le priscillianisme. On y prit pour règle de foi ce que le pape, nommé ainsi par excellence pour la première fois, écrivait de concert avec les autres évêques.

404. C. de Carthage, pour implorer le secours de l'empereur contre les donatistes qui seraient dénoncés à cause de leurs violences.

411. C. de Carthage, où l'on tint la célèbre conférence qui procura la décadence entière du donatisme.

412. C. de Carthage qui condamna Célestius, disciple de Pélage.

415. C. de Diospolis. Pélage y anathématisa ce qu'on avait rapporté de la doctrine de Célestius, et, par ses fourberies, il évita sa propre condamnation.

416. C. de Carthage, où l'on anathématisa Pélage et Célestius, s'ils n'anathématisaient eux-mêmes leurs erreurs. On écrivit ensuite au pape Innocent, afin qu'il apposât à ce jugement le sceau de son autorité.

416. C. de Milève, d'où les évêques écrivirent de même au pape, qui condamna en effet Pélage, Célestius et leurs sectateurs, en établissant sommairement la doctrine catholique touchant la grace.

417. C. de Carthage. Après que le pape Zozime se fût laissé surprendre par Pélage et Célestius, les pères écrivirent à ce pontife que le jugement du pape Innocent subsiste jusqu'à ce que Pélage et Célestius confessent que la grace de J.-C. nous est tellement nécessaire en chaque action que, sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire, qui appartienne à la vraie piété. Zozime, alors bien instruit, confirma les décrets d'Afrique, ainsi qu'avait fait Innocent.

419. C. de Carthage, nommé *Plénier*, c'est-à-dire concile général de l'Afrique. Le légat du pape y proposa, sous le nom de Nicée, les canons de Sardique concernant les appels au pape, ce qui occasionna quelques contestations et fit prendre aux Africains le parti d'envoyer en Orient, pour consulter les actes authentiques du concile de Nicée. Entre les trente-six canons que fit ce concile d'Afrique, le vingt-quatrième contient le catalogue des divines Ecritures, entièrement conforme à celui dont nous usons aujourd'hui.

422. C. d'Hippone, où Antoine de Fussale fut déposé. Cet évêque en appela au pape Boniface, dont il surprit la religion; ce qui affecta si vivement saint Augustin qu'il se résolut à quitter l'épiscopat plutôt que de se prêter à une administration qui lui semblait entraîner la ruine de la discipline.

423. C. de Cilicie, où les pélagiens furent condamnés, même par Théodore

de Mopsueste, regardé comme leur chef, et chez qui Julien d'Eclane s'était retiré pour écrire contre saint Augustin.

425. C. de Carthage. Le prêtre Apiarius, qui avait appelé au pape et avait été absous par surprise, y confessa hautement ses crimes. Les pères en écrivirent avec force au pape Célestin et remédièrent à l'usage trop fréquent et aux autres abus des appels.

429. C. de Troyes, où, de l'avis du pape Célestin, on choisit saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes pour aller en Angleterre combattre les pélagiens.

430. C. d'Alexandrie, d'où saint Cyrille écrivit à Nestorius une lettre fort touchante.

430. Autre concile d'Alexandrie d'où saint Cyrille écrivit au pape pour démasquer Nestorius.

430. C. de Rome. La doctrine de Nestorius y fut condamnée, et lui déposé, si, dans dix jours après avoir reçu l'avertissement pontifical, il ne se rétractait nettement. Saint Cyrille est commis, en cas de refus, pour lui donner un successeur. Les Pélagiens y furent aussi condamnés.

430. C. d'Alexandrie. Saint Cyrille y dressa ses douze anathèmes, pour les envoyer à Nestorius, avec la lettre du pape.

431. C. de Rome, au sujet des lettres impériales concernant la convocation d'un concile œcuménique.

431. C. d'Éphèse, troisième général, composé de plus de deux cents évèques. Saint Cyrille y présida comme tenant la place du pape. Nestorius, refusant d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche, y fut anathématisé, aussi bien que sa doctrine, ce qui fut confirmé à l'arrivée des légats romains. Les pélagiens y furent aussi condamnés, Jean d'Antioche et les autres schismatiques retranchés de la communion de l'Église.

432. C. d'Antioche, pour la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, qui fut conclue l'année suivante.

435. C. de Tarse et d'Anazarbe en Cilicie, pour recevoir les décisions du concile d'Éphèse et embrasser la paix faite entre saint Cyrille et Jean d'Antioche.

441. Premier concile d'Orange, où l'on fit plusieurs canons importans pour la discipline.

442. Second concile d'Arles, remarquable par cinquante-six canons de discipline.

444. C. de Rome, où saint Léon, sur l'aveu des manichéens convaincus, fait dresser des actes qui constatent les abominations de ces sectaires.

447. Second concile de Tolède. On y fit contre les priscillianistes la confession

de foi qui se trouve dans les actes du concile tenu en 400, dans la même ville.

448. C. de Constantinople. Eutychès y fut condamné, à la requête d'Eusèbe de Dorylée.

449. Faux concile nommé brigandage d'Éphèse. Dioscore y domina despotiquement, et tout se passa dans le désordre. Saint Flavien fut opprimé, Eutychès absous, et son hérésie approuvée.

449. C. de Rome, assez nombreux pour représenter tout l'Occident, et où l'on condamna ce qui s'était fait au brigandage d'Éphèse.

450. C. de Constantinople, assemblé par Anatolius, successeur de saint Flavien, et où l'on anathématisa tant Nestorius qu'Eutychès, et l'on approuva la lettre de saint Léon à Flavien.

451. C. de Milan et de Gaule, à l'effet d'approuver la même lettre à Flavien.

451. C. de Chalcédoine, quatrième œcuménique, composé de plus de cinq cents évêques, tous Orientaux, excepté deux d'Afrique et les légats du pape. Les six premières sessions, dans lesquelles seules il s'est agi de la foi, et dont on a toujours reconnu l'œcuménicité, se sont tenues du 8 au 25 octobre inclusivement. La lettre de saint Léon y fut approuvée, saint Flavien justifié, et Dioscore anathématisé. On y proscrivit également l'eutychianisme et le nestorianisme, et tous les pères signèrent les décrets de foi. Quoique tous les canons de ce concile, au nombre de vingt-sept, se trouvent placés après la sixième session, il paraît certain que plusieurs, au moins des plus importans, ont été faits dans les sessions précédentes. Dans la quinzième on fit, en l'absence des légats, le vingt-huitième et fameux canon concernant la prérogative du siége de Constantinople. Les légats réclamèrent vivement, sitôt qu'ils en eurent connaissance, et la prérogative fut très long-temps contredite par saint Léon et ses successeurs.

451. C. de Rome, pour recevoir le concile de Chalcédoine.

453. C. de Jérusalem, assemblée des trois Palestines, pour le rétablissement de l'union, après l'expulsion de l'intrus Théodose.

453. C. d'Angers. On y fit douze canons sur la discipline, et le métropolitain de Bourges y eut la préséance sur celui de Tours.

455. C. d'Arles où l'on trouve l'exemple d'une exemption monastique antérieure à l'ordre de saint Benoît.

463. C. d'Arles, qui se plaint au pape saint Hilaire de ce que saint Mamert de Vienne n'avait pas observé l'ordonnance de saint Léon en faveur de l'archevêque d'Arles. Les droits de celui-ci furent maintenus par saint Hilaire.

464. C. de Tarragone, qui demande au pape comment il faut traiter Silvain, évêque de Calahorre, qui ordonnait des évêques à l'insu de son métropolitain. Le pape répondit qu'il fallait pardonner tout le passé.

475. C. d'Arles et de Lyon, qu'on prétend avoir condamné quelques erreurs des prédestinatiens.

478. C. de Rome et de Constantinople, pour la condamnation de Pierre-le-Foulon, de Jean d'Apamée, de Paul d'Éphèse et de Timothée Elure, qui fut épargné à cause de sa mort prochaine.

484. C. tenu à Rome pour la condamnation d'Acace de Constantinople.

485. *Id.* *Id.*

495. Autre C. tenu à Rome, où, par une concession spéciale, on donna voix délibérative à cinquante-huit prêtres.

496. C. de Rome où l'on publia un catalogue des livres canoniques. Celui des divines Ecritures y est semblable au nôtre, si ce n'est dans les exemplaires qui en sont raisonnablement suspects. On y nomme ensuite les quatre conciles généraux, et les autres conciles approuvés par l'Église; puis les pères qu'elle avoue, depuis saint Cyprien jusqu'à la lettre de saint Léon à Flavien. Les écrits de Fauste de Riez sont comptés parmi les apocryphes.

499. C. de Rome. Le pape Symmaque, avec soixante-douze évêques, y rendit différens décrets, pour faire cesser les abus qui se commettaient à l'élection des papes, gênée par la puissance séculière.

501. C. de Rome, où le roi Théodoric envoya un évêque en qualité de visiteur, pour juger des prétentions de Symmaque et de Laurent à la papauté. Symmaque refusa d'y comparaître.

502. C. de Palme. Cent quinze évêques y déclarèrent le pape Symmaque déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Ils annulèrent aussi une ordonnance par laquelle le préfet du prétoire avait défendu d'élire ou de consacrer l'évêque de Rome sans le consentement de l'empereur.

505. C. d'Agde. On y fit quarante-huit canons de discipline, et l'on y ajouta depuis vingt-cinq autres, tirés de conciles postérieurs. On y trouva l'origine des bénéfices ecclésiastiques.

511. Premier concile d'Orléans, pour la discipline cléricale et monastique.

516. C. de Tarragone. On y ordonna que l'observation du dimanche commencerait dès le samedi, ce qui a donné l'origine à l'usage où l'on est en Espagne de s'abstenir d'œuvres serviles le samedi sur le soir.

517. C. d'Espagne, c'est-à-dire d'Albon, au diocèse de Vienne. Il fut composé de tous les évêques du royaume de Bourgogne, et fit quarante canons. On y abolit la consécration des diaconnesses.

518. C. de Constantinople. On y remit le concile de Chalcédoine et saint Léon

tions les dyptiques ; on rétablit les catholiques persécutés, et l'on condamna les hérétiques, sans épargner le nom d'Acace.

519. C. de Brevi au pays de Galles, pour éteindre en Angleterre les dernières étincelles du pélagianisme.

521. C. de Sardaigne, tenu par les évêques exilés d'Afrique, touchant la grace et le libre arbitre.

525. C. de Carthage, pour rendre grace à Dieu de la paix accordée à l'Église d'Afrique. On y maintient les monastères dans leurs exemptions.

529. Deuxième concile d'Orange. On y souscrivit plusieurs articles envoyés par le saint-siége, touchant la nécessité de la grace pour le commencement même du salut, et sur la gratuité du don de persévérance.

529. C. de Vaison, où l'on introduisit en France la coutume de chanter le *Kyrie eleison* à la messe et aux autres offices, selon l'usage des églises d'Orient et d'Italie.

531. C. de Rome dans lequel Boniface II révoqua le décret qu'il avait fait signer aux évêques, pour être autorisé à se choisir un successeur.

536. C. de Constantinople, où le pape Agapit fit substituer Mennas à la place d'Anthime de Constantinople, et condamna d'autres évêques hérétiques de l'Orient.

538. Troisième concile d'Orléans. On y voit que l'année commençait alors en France avec le mois de mars.

543. C. de Constantinople, pour approuver l'édit de Justinien qui anathématisait l'origénisme.

550. C. de Mopsueste, pour s'assurer que le nom de l'évêque Théodore n'était pas dans les dyptiques et en rendre compte au pape.

553. C. de Constantinople, cinquième général. Cent soixante évêques y condamnèrent les trois chapitres, et leurs auteurs morts dans la communion de l'Eglise, malgré l'absence du pape Vigile, qui refusa de s'y trouver. On y condamna aussi les erreurs d'Origène. Le pape se rendit ensuite à l'avis du concile et donna une constitution pour le confirmer.

553. C. de Jérusalem pour la confirmation du cinquième concile.

563. Premier concile de Brague, où se consomma la conversion des Suèves et se publièrent plusieurs décisions contre les ariens et les priscillianistes.

579. C. de Châlons-sur-Saône; Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap y furent déposés et en appelèrent au pape qui les rétablit ensuite, de concert avec le roi Gontran. Plus tard, s'étant rendus coupables de crimes graves, ils furent encore déposés et punis sur les poursuites du roi.

585. Deuxième concile de Mâcon. On y défendit la plaidoirie, ainsi que les

œuvres serviles, le dimanche, et l'on y ordonna le paiement de la dîme. C'est le premier concile qui fasse mention expresse de la dîme ecclésiastique, comme dette ; mais il y est dit qu'autrefois tous les fidèles étaient exacts à la payer.

588. C. de Constantinople où Jean-le-Jeûneur se fit donner le titre de patriarche œcuménique.

589. Troisième concile de Tolède, où le roi Récarède fit une belle profession de foi en son nom et en celui de tous les Goths, qui abjurèrent l'arianisme. On y dressa plusieurs canons de discipline.

590. C. de Metz. Gilles de Reims y fut déposé pour des crimes d'état, et l'on y termina l'affaire des religieuses de Poitiers, révoltées contre leur abbesse.

590. C. du Gévaudan, qui attache la note de bâtardise aux enfans que la femme du comte Eulalius d'Auvergne, depuis son mariage avec lui, avait eus du comte Didier.

590. C. de Rome, contre les évêques schismatiques de l'Istrie.

591. C. de Rome, où saint Grégoire, après avoir dit qu'il révérait les quatre premiers conciles comme les quatre Evangiles, ajoute qu'il porte le même respect au cinquième.

595. C. de Rome ; on y absout Jean, prêtre de Chalcédoine, qui avait appelé au pape de la condamnation portée contre lui par le patriarche de Constantinople. Les prêtres assis comme les évêques, et les diacres debout, y eurent voix délibérative.

Il est remarquable que le patriarche Jean-le-Jeûneur est soumis à cette décision, bien qu'alors il avait le titre d'œcuménique.

598. C. d'Huesca, pour obliger au célibat les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

601. C. de Sens, où l'on croit que saint Colomban refusa de se présenter, parce qu'on y devait agiter la question de la pâque.

604. C. d'Angleterre. Saint Augustin de Cantorbéry, y ayant exhorté sans succès plusieurs évêques bretons à se conformer aux usages de l'église romaine, leur prédit les fléaux qui désolèrent le pays quelque temps après.

615. C. de Térassa en Catalogne, touchant la nécessité du célibat pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

615. C. de Paris, où assistèrent soixante-dix-neuf évêques de toutes les provinces des Gaules réunies sous le roi Clotaire, qui le fit exécuter.

Il concerne principalement la liberté des élections et les immunités ecclésiastiques.

622. C. de Charne ou Théodosiopole en Arménie, pour la réception du concile de Chalcédoine.

633. C. de Tolède, où l'on décide expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Isidore y fut chargé de composer l'office qu'on appela d'abord gothique, puis mozarabique après l'invasion des Arabes. L'élection des rois y fut encore transmise de toute la nation aux évêques et aux grands.

634. C. de Jérusalem, d'où saint Sophrone, élu patriarche, écrivit la lettre synodale qui établit en Jésus-Christ les deux volontés et les deux opérations.

636. C. de Tolède, dans lequel on défend d'élever à la royauté d'autre personne qu'un Visigoth de naissance.

638. C. de Tolède, où quarante-deux évêques, de concert avec le roi et les grands, ordonnent qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône qu'il ne promette de conserver la foi catholique.

638. Faux concile de Constantinople. On y confirma l'ecthèse d'Héraclius et l'on rejeta les deux opérations et les deux volontés, en reconnaissant néanmoins deux natures en J.-C.

639. *Id.* *Id.* *Id.*

646. Différens conciles d'Afrique, contre les monothélites.

649. C. de Latran, où cent cinq évêques, y compris le pape saint Martin, condamnèrent l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant, ainsi que les personnes et les écrits hérétiques des premiers prélats de l'Orient qui les appuyaient.

667. C. de Rome. On y cassa la procédure de l'archevêque Paul contre Jean de Lappa, condamné malgré son appel au pape.

673. C. d'Herford, pour célébrer en Angleterre la pâque avec toute l'Eglise le premier dimanche après le 14 de la lune.

675. C. de Tolède, qui condamne certains pécheurs à des peines temporelles.

676. C. de Créci dans le Ponthieu, et non pas d'Authun, 670, selon les éditeurs et plusieurs copistes des conciles. Il y fut ordonné à tous les prêtres et à tous les clercs de savoir par cœur le symbole de saint Athanase. C'est la première fois qu'en France il est parlé de ce monument.

679. C. de Milan. Dans la lettre synodale on explique avec netteté et l'on défend avec force les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ.

679. C. des Gaules, contre le monothélisme.

680 C. de Rome. Il s'agissait de nommer des députés pour le concile œcuménique, et il n'est pas vraisemblable qu'on les y voulût envoyer dix-huit mois d'avance, lors même qu'il n'était pas encore indiqué.

680. C. tenu en Angleterre dans la campagne de Hapfeld, contre l'erreur des monothélites

681. Sixième concile œcuménique tenu à Constantinople. Il s'y trouva plus de cent soixante évêques, présidés par les légats du pape Agathon. Ils ne con-

damnèrent pas seulement la doctrine impie des monothélites, mais encore ses principaux défenseurs et fauteurs, sans épargner le pape Honorius.

681. C. de Tolède, où trente-cinq évêques confirmèrent la renonciation du roi Vamba à la royauté, et assurèrent à l'évêque de Tolède le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne.

684. C. de Tolède pour la réception du concile œcuménique dans toute l'Espagne et la Gaule gothique. La lettre du pape Léon II, qui leur en adressait les actes, porte qu'Honorius, au lieu d'éteindre à sa naissance la flamme de l'hérésie comme il convenait à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa négligence; ce qui toutefois ne veut pas dire qu'Honorius ait enseigné l'erreur, mais seulement que, trompé par les faux rapports du perfide Sergius, il a négligé de porter une décision qui eût pu éteindre l'hérésie naissante. Les évêques d'Espagne prirent lecture des actes du concile et les reçurent avec respect, tels que le pape les leur avait envoyés.

688. C. de Tolède, où soixante évêques présidés par saint Julien donnent au pape Benoît les explications qu'il avait demandées, et décident que deux sermens du roi Egica, qui paraissaient contraires, ne l'étaient pas. « Il ne faut pas croire, disent-ils, qu'il ait promis de soutenir les intérêts de ses beaux-frères autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir, le dernier serment fait en faveur du peuple devrait l'emporter, puisque le bien public est préférable à tous les intérêts particuliers. »

691. C. de Constantinople, dit quini-sexte, et comme un supplément aux cinquième et sixième conciles généraux, qui n'avaient point fait de canons pour la discipline. Celui-ci en fit cent deux, dont plusieurs furent rejetés par les papes, entre autres ceux qui permettent aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'user du mariage contracté avant leur ordination. Quoique ce concile ait été célébré en présence des légats, et souscrit par deux cent onze évêques, le seul refus que fit le pape Sergius III de le confirmer l'a privé absolument de l'autorité suprême que Justinien II voulait lui donner, et il n'est dans l'Église catholique qu'un concile particulier.

697. C. de Bergamsted en Angleterre, où les deux puissances concourent, et où l'on ordonna des amendes et d'autres punitions temporelles.

698. C. d'Aquilée. Sur les remontrances du pape Sergius, le patriarche et les évêques de son ressort y renoncèrent unanimement au schisme où ils avaient été engagés à l'occasion des trois chapitres.

732. C. de Rome, contre les ennemis des saintes images.

742. C. de Germanie, le premier de France et d'Allemagne qui soit daté de l'année de l'incarnation.

742. C. germanique (probablement de Ratisbonne), qui fut présidé par le légat saint Boniface. On y défendit aux ecclésiastiques d'aller à la guerre, *excepté à ceux qui suivent l'armée pour y faire l'office divin, célébrer la messe et porter les reliques des saints... Que chaque préfet* (ou colonel) *ait un prêtre pour juger des péchés de ceux qui se confessent et pour leur imposer pénitence.* On voit par ce concile qu'il y avait alors des aumôniers pour confesser les soldats. Il y est également parlé d'évêques, de prêtres et de chapelains pour le prince.

743. C. de Rome du 22 mars; c'est le premier acte romain qu'on trouve daté du règne des rois lombards.

745. Autre concile germanique sous Carloman, par saint Boniface. On y déposa Gévilieb de Mayence, qui avait commis un homicide, et on y examina plusieurs clercs hérétiques séduits par Adalbert et Clément.

745. C. de Rome où le pape Zacharie dépose, du sacerdoce, Adalbert et Clément, avec anathème.

753. C. de Metz, où l'on trouve des statuts en matière civile, parce que l'assemblée était mixte.

756. C. de Compiègne, sous la présidence de George et Jean, légats du Saint-Siége. Ce concile était composé des évêques et des seigneurs, suivant l'usage de ce temps-là, et où l'on traitait ensemble des choses temporelles et spirituelles.

769. C. de Rome, où l'on anathématisa le faux concile tenu à Constantinople en 754, contre les saintes images, par trois cent trente-huit évêques iconoclastes. La date singulière de ce concile romain, conçue en ces termes. *sous le règne de la sainte Trinité*, sans faire mention des années de Constantin-Copronyme, fait voir que l'autorité de cet empereur n'était plus reconnue à Rome, apparemment à cause de son hérésie publique et de sa cruelle persécution.

779. C. de Duren dans le duché de Juliers, le premier où il soit fait mention en Allemagne de la dîme proprement dite, comme d'une dette envers le clergé.

785. C. ou assemblée mixte de Paderborn, où Charlemagne donne à la Saxe sa forme ecclésiastique et civile.

787. Septième concile œcuménique, deuxième de Nicée. L'impiété des iconoclastes y fut anathématisée par trois cent soixante-dix-sept évêques, présidés par les légats du pape Adrien.

792. C. de Ratisbonne, où Félix d'Urgel, convaincu d'erreur, est condamné, puis envoyé à Rome vers le pape Adrien pour y rendre compte de sa foi. Là cet évêque confessa et abjura son hérésie dans l'église de Saint-Pierre, et le pape le renvoya chez lui à Urgel, en Espagne.

794. C. de Francfort, de tous les évêques de Germanie, de France, d'Aquitaine, et deux représentans de l'Italie. On y condamna l'hérésie d'Elipand de Tolède

et de Félix d'Urgel, touchant la qualité de fils adoptif de Dieu qu'ils attribuaient à Jésus-Christ. On y rejeta aussi, mais par une pure erreur de fait, l'adoration proprement dite que l'on crut avoir été décernée aux saintes images par le septième concile.

796. C. de Frioul, contre deux erreurs : la première qui faisait procéder le Saint-Esprit du Père seulement ; la seconde, qui divisait J.-C. en deux fils, l'un naturel et l'autre adoptif.

799. C. d'Aix-la-Chapelle. Félix d'Urgel, après y avoir abjuré de nouveau ses erreurs, y fut déposé à cause de ses rechutes.

800. C. de Rome, où Charlemagne est élu empereur des Romains.

(3) Le mot *Filioque* y fut seul ajouté plus tard par les Espagnols et accepté par l'Église.

(4) La fameuse dispute des trois chapitres a rempli plus de volumes qu'elle ne méritait de lignes. Trois siècles s'étaient écoulés depuis que le corps d'Origène était devenu la pâture des vers ; son ame, dont il avait enseigné la préexistence, était entre les mains de son Créateur ; mais les moines de la Palestine lisaient avidement ses écrits. L'œil perçant de Justinien y aperçut plus de dix erreurs de métaphysique, et, de compagnie avec Platon et Pythagore, le docteur de la primitive Eglise fut dévoué par le clergé à l'*éternité* du feu de l'enfer, dont il avait osé nier l'existence. Sous le masque de cette condamnation, on portait un coup perfide au concile de Chalcédoine. Les pères avaient entendu sans impatience l'éloge de Théodore de Mopsueste, et leur justice ou leur indulgence avait rendu la communion des fidèles à Théodoret de Cyrrhe et à Ibas d'Edesse ; mais le nom de ces évêques de l'Orient était entaché du reproche d'hérésie. Le premier avait été le maître de Nestorius, et les deux autres étaient les amis de cet hérétique. Les passages les plus suspects de leurs écrits furent dénoncés sous le titre des *trois chapitres*, et la flétrissure imprimée à leur mémoire compromettait nécessairement l'honneur d'un concile dont le monde catholique prononçait le nom avec respect, ou du moins avec les apparences du respect. Cependant si ces évêques, innocens ou coupables, se trouvaient anéantis dans la nuit éternelle, les clameurs poussées sur leur tombeau un siècle après l'époque de leur mort ne pouvaient guère les éveiller ; si, dans une autre hypothèse, ils étaient déjà dans les mains du démon, l'homme ne pouvait plus ni aggraver ni adoucir leurs tourmens ; et enfin s'ils jouissaient, dans la société des saints et des anges, de la récompense due à leur piété, ils devaient sourire de la vaine fureur des insectes théologiques qui rampaient encore sur la surface de la terre. L'empereur des Romains, le plus acharné de ces insectes, dardait son aiguillon et lançait son

veuin, peut-être sans apercevoir les motifs de Théodora et des ecclésiastiques de sa faction. Les victimes n'étaient plus soumises à son pouvoir, et ses édits, avec toute la véhémence de leur style, ne pouvaient que proclamer leur damnation et inviter le clergé de l'Orient à se réunir à lui pour les accabler d'imprécations et d'anathèmes. Les prélats de l'Orient hésitèrent à se réunir à leur souverain sur cet objet; on tint à Constantinople le cinquième concile général, auquel assistèrent trois patriarches et cent soixante-cinq évêques, et les auteurs ainsi que les défenseurs des trois chapitres furent séparés de la communion des saints et livrés solennellement au prince des ténèbres.

(Gibbon, d'après les actes originaux des conciles.)

Il y a toujours dans les écrits de Gibbon une nuance d'amertume ou de sarcasme contre laquelle il faut se tenir en garde, mais s'il est exagéré ou partial dans ses réflexions, il ne fausse jamais les faits...

(5) Ibbas, évêque d'Edesse, Théodoret de Cyrrha, Théodore de Mopsueste.

(6) Voyez la douzième et la seizième leçon. On pourrait ajouter à la nomenclature de cette hiérarchie et la rendre plus complète. Il y avait en effet au cinquième siècle les *ostiarii*, gardiens des édifices, les *lecteurs*, les *acolythes*, les *parabolani* ou garde-malades, les *kopiati* ou *lecticarii*, ouvriers aux funérailles, etc.; et puis dans une autre sphère d'autorité, les *sous-diacres*, les *diacres*, les *archidiacres*, les *prêtres*, les *chorévêques*, les *évêques*, les *patriarches*, et enfin les *papes*. Ces derniers, au dire de quelques historiens de l'Église, ont existé depuis J.-C. sous le titre d'évêques de Rome, et, d'après quelques autres, ils n'en ont eu le titre et l'autorité qu'après le concile de Chalcédoine qui fixa les rangs des patriarches chefs de l'Église et donna le premier à celui de Rome. Toujours est-il qu'à dater des premières années du sixième siècle ils eurent seuls le nom de pape et qu'ils joignirent à cette distinction celle de qualifier leur siége d'*apostolique*. Leur véritable souveraineté date de là, car dès lors leurs décisions furent sans appel.

(7) Saint Grégoire est celui de tous les papes dont il nous reste le plus d'écrits, sans y comprendre les commentaires sur le Livre des Rois et sur le Cantique, que l'on croit être de Claude, abbé de Classe, quoiqu'ils se trouvent entre les œuvres de saint Grégoire. Cet abbé écrivit de mémoire ce qu'il avait appris du saint docteur, non-seulement sur le Livre des Rois, mais sur le Pentateuque, les Prophètes et les Proverbes. Le saint trouva qu'il avait altéré son sens en beaucoup d'endroits, et il fit retirer les écrits à la mort de Claude, ce qui n'a point empêché qu'on ne les glissât par la suite dans la collection des œuvres de ce saint pape. Ceux que composa incontestablement saint Grégoire sont les morales sur Job, divisées en trente-cinq livres; vingt-deux homélies sur Ezéchiel, quarante sur les Evangiles, quatre livres de dialogues, et douze de lettres. L'Antiphonaire

et le Sacramentaire sont aussi tout entiers de lui, excepté quelques additions qu'on y a faites, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de ce père, et surtout sa diction, se sentent du mauvais goût de son siècle; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'onction divine qui fait le caractère de son éloquence.

On conserva, avec son corps, son pallium, sa ceinture et un reliquaire qu'il portait au cou, et qu'on présume lui avoir tenu lieu de la croix pastorale que portent nos évêques. Ce n'est qu'une boîte d'argent extrêmement mince, et qui montre, comme tout ce qui était à l'usage du saint, la simplicité et la pauvreté évangélique d'un pontife, si grand toutefois et si magnifique dans ses libéralités. Il s'était fait peindre dans son monastère de Saint-André, pour que la vue de son portrait rappelât plus long-temps à ses moines l'esprit de ses leçons et de leur profession.

Le diacre Jean, qui avait vu ce tableau, nous a laissé, d'après ce monument, la peinture suivante de saint Grégoire. Il était d'une grande taille, avait le tour du visage mitoyen entre la longueur et la rondeur, les cheveux assez noirs et frisés, le devant de la tête chauve avec deux petits toupets, la couronne grande, la barbe médiocre, le front beau, la physionomie noble et fort douce. Son vêtement consistait en une planète ou chasuble de couleur de châtaigne, une dalmatique avec le pallium entortillé autour des épaules et pendant sur le côté. Le diacre Jean ajoute qu'on avait coutume de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de ce père, tant on était convaincu de l'assistance qu'il en recevait, et dont l'onction divine se rend encore sensible dans la lecture de ses œuvres : écrits pleins de lumière et de chaleur, d'une doctrine toujours exacte, contenant presque eux seuls tout l'ensemble de la religion, les vérités de la foi et de la morale dans leur plus grande pureté.

Tel fut, dans l'ordre des temps, le dernier de ces quatre pères qu'on a cru pouvoir comparer aux quatre évangélistes; et tel, dans l'ordre du mérite, un des plus illustres docteurs extraordinairement suscités pour répandre sur tous les siècles à venir les dons lumineux du bel âge de l'Église, auquel il conserva, jusqu'à la fin du sixième siècle, cette qualification honorable. (Ber-Berc. Joan., diac.)

(8) Les évêques patriarches de Rome ou papes renversèrent peu à peu le système de gouvernement provincial sous l'autorité des métropolitains; c'était le premier objet de leur plan d'usurpation. Ils commencèrent cette réforme par la province d'Illyrie, qu'ils annexèrent en quelque sorte à leur patriarchat, en n'y permettant la consécration d'aucun évêque sans leur consentement. Ce premier empiétement eut lieu avant la fin du quatrième siècle. Leurs progrès postérieurs furent cependant très lents. C'est vers le milieu du sixième siècle que nous les voyons pour

la première fois confirmer les élections des archevêques de Milan. Ils parvinrent aussi par degrés, malgré beaucoup d'opposition et quelques tentatives sans succès, à exercer une juridiction d'appel dans les causes des évêques déposés ou censurés par les conciles provinciaux. Ce droit paraît, il est vrai, leur avoir été accordé jusqu'à un certain point par un concile très ancien, celui tenu à Sardique en 349. Les canons de ce concile, si toutefois nous pouvons y ajouter foi, permettaient au pape d'ordonner la révision du procès, mais non pas d'annuler la sentence. Valentinien III, à la sollicitation de Léon-le-Grand, l'un des pontifes les plus ambitieux, alla beaucoup plus loin ; il accorda au Saint-Siége une suprématie de juridiction presque absolue. Mais les Métropolitains n'étaient pas disposés à abandonner leurs prérogatives; et, au fond, l'autorité des papes n'avait fait de progrès bien remarquables ni en France, ni peut-être ailleurs qu'en Italie, avant le pontificat de Grégoire Ier.

(Hallam, d'après Dupin, Saint-Marc, Fleury et de Marca.)

(9) On trouve dans les *Fausses Décrétales* la lettre d'un ancien pape, véritable manifeste de la puissance pontificale. Il suffit d'en extraire quelques articles. 1° Il est fait défense au peuple de juger l'évêque; l'évêque n'a que Dieu pour juge et Dieu n'a que le pape pour vicaire; donc le pape seul a qualité pour juger l'évêque ; 2° les patriarches et les primats, qui sont au-dessus des métropolitains, doivent eux-mêmes en référer à l'autorité apostolique; 3° il est fait défense aux archevêques, s'ils n'en ont reçu le caractère des successeurs des apôtres, de s'intituler primats ; ils ne sont que métropolitains. Si l'un d'eux s'arroge le droit de juridiction, il sera repris, et s'il persiste, dénoncé au Saint-Siége ; 4° toute assemblée est illégale, tout concile nul, si un envoyé de Rome, un *légat* n'était présent.

(10) Ne pouvant donner, dans le cours de ces leçons, tous les détails qui pourraient éclairer mon sujet, j'y supplée par des notes que le lecteur n'est tenu de lire qu'autant qu'il veut y puiser quelque instruction. J'ai déjà donné le relevé de divers conciles qui se sont tenus pendant la période dont nous nous occupons; voici celui des papes de la même époque, jugés par Malebranche d'une manière à la fois brève et piquante.

An 37. Saint Pierre, prince des apôtres et premier chef de l'Église de J.-C. en terre, prouva la vérité de l'Évangile par l'éclat de ses vertus, la force de sa doctrine et la grandeur de ses miracles ; il fonda l'église d'Antioche.

67. Saint Lin, premier successeur de saint Pierre, gouverna l'Église en qualité de vicaire de J.-C. Il la conduisit dans un temps qu'elle était cruellement persécutée, et l'arrosa de son sang par un glorieux martyre.

78. Saint Clette lui succéda durant la persécution que Domitien excita contre l'Église ; après avoir fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un saint pasteur, il perdit la vie pour la défense de l'Évangile.

91. Saint Clément, Ier de ce nom, lui succéda. Sous son pontificat Domitien excita la seconde persécution de l'Église. Clément établit sept notaires dans Rome pour recueillir les actes des martyrs, et mourut martyr.

101. Saint Anaclet lui succéda et mourut martyr.

110. Saint Évariste lui succéda et mourut martyr.

119. Saint Alexandre lui succéda. Il travailla tout le temps qu'il remplit la chaire de saint Pierre à faire connaître Jésus-Christ, et mourut martyr.

130. Saint Sixte, Ier de ce nom, lui succéda. Il régla, par un décret, le jeûne du carême établi par les apôtres, et mourut martyr.

140. Saint Thélesphore lui succéda. Il ordonna que, la veille de la Nativité de notre Seigneur, les messes se célébrassent à minuit, et il mourut martyr.

152. Saint Hygin lui succéda.

156. Saint Pie Ier de ce nom lui succéda. Il ordonna qu'on célébrerait la fête de pâque, le dimanche après le 14 de la lune de mars.

165. Saint Anicet lui succéda. La secte des Gnostiques parut de son temps.

173. Saint Soter lui succéda. Ce pontife fut martyrisé durant la persécution de Marc-Antonin le Philosophe.

177. Saint Éleuthère lui succéda au commencement de mai.

192. Saint Victor, Ier de ce nom, lui succéda. Il fut martyrisé sous l'empire de Sévère.

201. Saint Zéphirin lui succéda.

219. Saint Caliste, Ier de ce nom, lui succéda. On lui attribue l'institution ou confirmation du jeûne, que l'on nomme les quatre-temps.

224. Saint Urbain Ier de ce nom lui succéda. Il introduisit l'usage des vases d'argent pour le ministère de l'autel.

231. Saint Pontian lui succéda. Il mourut martyr durant la persécution que Maximien excita contre l'Église.

235. Saint Antère lui succéda. L'empereur Maximien le fit mourir.

236. Saint Fabian lui succéda. Il divisa en quatorze quartiers la ville de Rome, où il mit des personnes pour avoir soin d'écrire les actes des martyrs. Il mourut durant la persécution de l'empereur Dèce.

251. Saint Corneille lui succéda. Il était savant et judicieux ; il mourut par ordre de l'empereur Gallus.

253 Saint Luce lui succéda. Il résista avec un courage héroïque à la persécution des empereurs Gallus et Volusien, qui le firent mourir.

255. Saint Étienne, Ier de ce nom, lui succéda. Il mourut durant la persécution de l'empereur Valérien.

257. Saint Sixte, IIe de ce nom, lui succéda. Il soutint avec une invincible fermeté la persécution qui s'était élevée contre l'Église.

259. Saint Denis lui succéda.

270. Saint Félix, Ier de ce nom, lui succéda.

275. Saint Euticbian lui succéda.

283. Saint Caze lui succéda. Sous son pontificat l'Église était persécutée dans toutes les provinces du monde.

296. Saint Marcellin lui succéda.

304. Saint Marcel lui succéda.

309. Saint Eusèbe lui succéda.

311. Saint Melchiades lui succéda. Il remplit très bien tous les devoirs d'un vrai pasteur de l'Église, et ordonna que nul des fidèles ne jeûnât le dimanche et le jeudi, pour n'avoir point de rapport avec les païens, qui célébraient ces jours-là comme sacrés.

314. Saint Silvestre, Ier de ce nom, lui succéda. Il porta l'empereur Constantin à faire célébrer le concile de Nicée.

336. Saint Marc lui succéda.

336. Saint Jules, Ier de ce nom, lui succéda.

352. Libère lui succéda. Les ariens le bannirent à cause de son zèle pour la foi; il souscrivit à la condamnation de saint Athanase, mais il répara cette faute en rejetant les décrets du synode de Rimini.

355. Saint Félix II fut substitué à Libère, que l'on avait envoyé en exil à Bérée. On dit que Félix souffrit le martyre. L'Église l'honore comme saint.

367. Saint Damase, Ier de ce nom, lui succéda. Il travailla avec un zèle incroyable pour l'avantage de l'Église, et se rendit illustre par sa piété, par son zèle et par sa doctrine.

385. Saint Sirice lui succéda. Il se rendit illustre par ses vertus dans le gouvernement de l'Église.

398. Saint Anastase, Ier de ce nom, lui succéda. Il travailla pour rendre le calme à la ville de Rome troublée par les erreurs d'Origène. Saint Jérôme dit que la terre ne méritait pas de le posséder, et qu'il en fut enlevé lorsque Dieu voulut punir la ville de Rome, afin que ce châtiment ne fut point suspendu par ses prières.

402. Saint Innocent, Ier de ce nom, lui succéda. Il gouverna l'Église avec toute la suffisance, le zèle et l'intégrité que l'on pouvait attendre d'un digne successeur de saint Pierre, et il mourut avec l'estime générale de tous les gens de bien

417. Saint Zosime lui succéda. Il condamna l'hérétique Célestius.

419. Saint Boniface, Ier de ce nom, lui succéda. Il y avait entre ce pontife et saint Augustin une très parfaite correspondance et une très grande amitié.

423. Saint Célestin, Ier de ce nom, lui succéda. Il ordonna que les psaumes de David seraient chantés dans l'Église avant le sacrifice, ce qui ne se faisait pas auparavant, car on lisait seulement l'Évangile et les épitres de saint Paul.

432. Saint Sixte, IIIe de ce nom, lui succéda. Sa doctrine et son zèle pour la foi catholique l'ont rendu recommandable.

440. Saint Léon, Ier de ce nom, dit le Grand, lui succéda. Il surpassa les espérances qu'on avait conçues de lui, par son esprit, son courage, sa piété, sa doctrine et son éloquence.

461. Saint Hilaire lui succéda. Il était courageux, juste et très zélé; il n'oublia rien de ce qui regardait les devoirs de sa charge.

467. Saint Simplice lui succéda. Il empêcha les progrès des hérétiques par sa vigilance, et fit de grands présens aux églises.

483. Saint Félix III lui succéda. Il gouverna l'Église avec tout le zèle, la suffisance et la piété qu'on pouvait attendre d'un grand pontife.

492. Saint Gelaze, Ier de ce nom, lui succéda. Sa piété, sa doctrine, sa fermeté et sa vigilance l'ont fait considérer comme un des plus grands papes qui aient gouverné l'Église.

496. Saint Anastase II lui succéda. Il fit tous ses efforts pour ramener les hérétiques à la créance de l'Église.

498. Saint Simmaque lui succéda. Il fut troublé dans le gouvernement de l'Église par le schisme de Laurent Anti-pape, et il gagna ses ennemis par sa vertu et sa patience.

514. Saint Hormisdas lui succéda. Il veilla avec un soin infatigable sur toutes les Églises, et fut un exemple de modestie, de patience et de charité.

253. Saint Jean, Ier de ce nom, lui succéda. Il fut très zélé pour le repos de l'Église.

526. Saint Félix IV lui succéda. Il gouverna l'Église avec un grand zèle, et dans toutes les occasions il donna des marques de sa doctrine et de sa piété.

529. Saint Boniface II lui succéda.

532. Jean II, dit Mercure, lui succéda.

535. Saint Agapet lui succéda. Il était courageux, intrépide, zélé, pieux et charitable.

536. Saint Silverius lui succéda. Il fut toujours persécuté et finit sa vie dans des peines continuelles.

540. Virgile lui succéda. Il exerça sa charge avec beaucoup de courage, de piété, de zèle et de foi.

555. Saint Pélage, Ier de ce nom, lui succéda. Il eut un grand soin de l'Église pour l'intérêt de laquelle il s'est signalé par sa conduite prudente et par sa fermeté.

559. Saint Jean, IIIe du nom, lui succéda.

573. Saint Benoît, Ier de ce nom, lui succéda. De son temps la ville de Rome fut affligée de la famine; Benoît se fit voir dans ces occasions comme un véritable père des pauvres.

577. Pélage II lui succéda. Il fut si charitable envers les pauvres qu'il fit de sa maison un hôpital pour les entretenir.

590. Saint Grégoire-le-Grand lui succéda. Il ne manqua jamais à aucun des devoirs de son ministère, et fut encore plus illustre par sa sainteté et sa doctrine, que par son élévation dans l'Église, qu'il a aussi enrichie de ses ouvrages.

604. Sabinian lui succéda.

606. Boniface III lui succéda.

607. Boniface IV lui succéda. Il dédia à Dieu le Panthéon, fameux temple des païens.

614. Saint Dieu-Donné lui succéda. Il était extrêmement pieux. Pendant la contagion de la lèpre il visitait les malades et en guérit un en le baisant.

617. Boniface V lui succéda. Il était doux, bienfaisant, et s'acquitta exactement de toutes les obligations importantes de son ministère.

626. Honoré, Ier de ce nom, lui succéda. Son amour pour la paix fut cause qu'il se laissa un peu surprendre par les artifices des monothelites.

640. Séverin lui succéda. Il signala son zèle en condamnant l'édit de l'empereur Héraclius qui favorisait les monothélites.

640. Jean IV lui succéda. Il condamna le même édit, et racheta souvent des captifs.

642. Théodore, Ier de ce nom, lui succéda. Il eut un soin extrême de s'opposer à l'hérésie, et ce pontife docte et pieux travailla beaucoup pour le bien de l'Église.

649. Saint Martin, Ier de ce nom, lui succéda. Il fut très zélé pour la religion et très sévère envers les impies. Il mourut martyr, après avoir souffert des fatigues et des travaux incroyables.

655. Eugène Ier lui succéda. Il avait beaucoup de mérite, de vertu et de piété.

656. Vitalien lui succéda. Il travailla avec beaucoup de soin pour le bien et l'avantage de l'Église, et mourut en odeur de sainteté.

671. Adeodat lui succéda. Il gouverna l'Église avec beaucoup de soin et de prudence.

676. Domne ou Domniou lui succéda.

678. Saint Agathon lui succéda. Il était doux, honnête, bienfaisant, et contentait tout le monde, sans négliger les affaires de l'Église.

682. Saint Léon, IIe du nom, lui succéda. Il était savant et s'employa avec un soin extrême pour les intérêts de l'Église qui l'a mis au catalogue des saints.

684. Saint Benoît, IIe du nom, lui succéda. Sa doctrine et sa piété l'élevèrent sur le trône de saint Pierre, et Constantin-Pogonat déféra tant à sa vertu, qu'il permit d'ordonner les souverains pontifes sans retardement, c'est-à-dire sans qu'il fût besoin d'envoyer auparavant à Constantinople.

685. Jean V lui succéda.

686. Conon lui succéda.

687. Saint Serge, Ier de ce nom, lui succéda. Il était savant, pieux, charitable et très zélé pour les intérêts de l'Église.

701. Jean VI lui succéda.

705. Jean VII lui succéda.

708. Sisionius lui succéda.

708. Constantin Ier lui succéda. Il gouverna saintement l'Église, dans laquelle il fit éclater avec avantage son mérite et sa vertu.

714. Saint Grégoire II lui succéda. Ses vertus solides, son zèle infatigable et ses soins désintéressés l'ont fait mettre au nombre des saints.

731. Grégoire III lui succéda. Il avait du courage et de la piété, et eut toujours un grand soin des pauvres.

741. Saint Zacharie lui succéda. Il fut illustre par sa doctrine et par sa sainteté.

752. Etienne II lui succéda.

752. Etienne III lui succéda. La tyrannie et l'injuste violence des Lombards l'obligèrent de se retirer en France, qui a toujours été l'asile des vicaires de Jésus-Christ persécutés.

757. Paul Ier lui succéda. Il se fit admirer dans la pratique des vertus chrétiennes.

768. Etienne IV lui succéda. Il se rendit considérable par sa doctrine, par sa vertu et par les soins qu'il prit à procurer et à entretenir la paix dans l'Église.

772. Adrien Ier lui succéda. Il sut joindre l'humilité avec la profonde érudition, et la douceur avec le zèle pour la discipline de l'Église.

795. Léon III lui succéda. Il était savant, modeste, charitable et doux, et il couronna Charlemagne empereur d'Occident.

A ces jugemens tout bienveillans de Malebranche on pourrait opposer ceux de quelques autres écrivains. Mais prenant entre ces opinions diverses un juste milieu de vérité, je dirai que pendant les huit siècles dont nous nous sommes occupés,

il y a eu beaucoup de vertus et peu de vices sur le trône pontifical. D'autres historiens prétendent que pendant cette même période rien ne désigne l'Église de Rome autrement que comme une église particulière, ni qui montre ses évêques comme ayant autorité sur l'Église universelle. D'autres ajoutent que jusqu'au neuvième siècle, ces évêques n'avaient pu monter sur leurs siéges sans que les empereurs eussent approuvé leur élection. C'est là sans doute la raison qui a maintenu pendant huit siècles la vraie piété et la vertu sur le siége de Rome. Lorsque Louis-le-Débonnaire et d'autres souverains leur eurent facilité le despotisme spirituel et temporel, la nature humaine l'emporta, et l'on vit l'orgueil, les vices, les crimes les plus hideux se revêtir de la sainte tiare. Mais n'anticipons pas sur les siècles, ces temps affreux n'arriveront que trop tôt.

(11) Giannone, Gibbon, Fra Paolo, Hallam. Cet édit est de l'an 321.

(12) En examinant la conduite des Barbares, malgré tant de zèle pour le christianisme, on cherche parmi eux des chrétiens. Leur dévotion, également aveugle et cruelle, voit sans cesse des miracles de saints, et rarement les caractères distinctifs de la sainteté; elle se nourrit de fables, sans connaître les préceptes de l'Évangile; elle se permet la débauche, les rapines, le meurtre, croyant acheter le ciel par des pratiques bizarres ou par de somptueuses fondations; au nom de Dieu, pour sa gloire et par ses ordres prétendus, elle fait en conscience tout le mal que peut inspirer le fanatisme, et viole toutes les vertus bienfaisantes qu'ordonne la religion. De pareils chrétiens ont été, toutefois, préconisés par des faiseurs de chroniques, ignorans comme eux; c'est que les largesses prodiguées aux églises et aux monastères rachetaient tous les crimes, à la faveur de l'opinion commune.

Une suite de cette démence, et l'un des principaux effets de l'établissement des Barbares, ce fut l'énorme pouvoir qui rendit bientôt le clergé maître des peuples et des souverains. Les empereurs, en l'appelant à la cour et en mêlant la théologie aux affaires politiques, avaient excité par leur imprudence les entreprises d'un corps si respectable, si utile, si saint dans les premiers siècles, mais que l'abus de son auguste ministère pouvait rendre un jour dangereux. Le mal s'accrut avec une rapidité sans égale. (*L'abbé* Millot.)

Comme les Barbares étaient persuadés que tous les crimes étaient rachetés à prix d'argent, et qu'en donnant à l'Église on gagnait le ciel, plus ils se livraient à leurs brutales passions, plus ils se montraient prodigues pour cette espèce de bonnes œuvres. « On croyait en quelque sorte que l'avarice était le premier attribut de Dieu, que les saints faisaient un commerce de leur crédit et de leur protection. De là le bon mot de Clovis, que *saint Martin ne servait pas mal ses amis, mais qu'il se faisait payer trop cher de ses peines* » (*L'abbé* Mably.)

(13) Muratori (Antiquitates Italiæ) donne ce fragment du testament d'un riche Italien qui avait consulté quelques ecclésiastiques sur les meilleurs moyens d'expier ses fautes : *Accepto consilio ab iis, excepto si renunciare sæculo possem, nullum esse melius inter eleemosinarum virtutes, quàm si de propriis meis substantiis in monasterium concederem. Hoc consilium ab iis libenter, et ardentissimo animo ego accepi.*

(14) Hallam. — Schmidt. — Muratori. — Ducange, etc.

(15) Les biens temporels de l'Église doivent être dispensés avec beaucoup de soin et de fidélité, comme sous les yeux de Dieu ; on doit en faire part à tous ceux qui en ont besoin, dans un esprit de religion et de piété. L'évêque ne doit prendre que son nécessaire, que l'apôtre réduit à la nourriture et au vêtement. Que s'il ne s'en contente pas et tourne les biens de l'Église à son usage particulier ; s'il ne fait point part de leur administration aux prêtres, aux diacres ; qu'il s'en serve pour ses domestiques ou ses parens, il en rendra compte au concile de la province. Si les prêtres et l'évêque sont d'intelligence pour tourner à leur profit les revenus de l'Église, en sorte que les pauvres en souffrent et que la religion en soit décriée, ils seront corrigés par le concile.

(*Canons du concile d'Antioche.*)

(16) Fleury.

(17) Les donations gratuites et les dîmes ne furent pas les seules sources des richesses du clergé. Dans ces temps de profonde barbarie où tout était abus et désordre, comment les gens d'église auraient-ils pu se défendre contre les atteintes d'une corruption universelle? On osa faire trafic des choses les plus sacrées. L'absolution des péchés, l'exemption des peines du purgatoire, les messes privées, la sépulture dans un monastère furent vendues à prix d'argent. L'opulence et l'ambition portèrent dans l'Église les vices du monde ; elles introduisirent dans les cloîtres les erreurs de la vie et soulevèrent plus d'une fois des passions tumultueuses dans ces asiles de la paix. La morale évangélique fut souvent mal comprise, plus mal interprétée, et la lumière de la foi sembla s'obscurcir des ténèbres du siècle. Ces maux,, enfantés par l'ignorance, devaient, après de longs efforts, se dissiper avec elle. (Desmichels.)

(18) L'avarice est la racine de tous les maux, et cette soif coupable s'empare même du cœur des évêques. Beaucoup de fidèles, par amour pour le Christ et les martyrs, élèvent des basiliques dans les paroisses des évêques, et y déposent des offrandes ; mais les évêques s'en emparent et les détournent à leur usage. De là suit que les clercs manquent pour célébrer les saints offices, car ils ne reçoivent pas leurs honoraires. Les basiliques délabrées ne sont point réparées, parce que l'avidité sacerdotale a enlevé toutes les ressources. Le présent concile or-

donne donc que les évêques gouvernent leurs diocèses sans recevoir rien de plus que ce qui leur est dû, d'après les anciens décrets, c'est-à-dire le tiers des offrandes et des revenus de paroisses que s'ils prennent quelque chose de plus, le concile le fasse rendre à la demande, soit des fondateurs des églises, soit de leurs parens. Que les fondateurs des basiliques sachent cependant qu'ils ne conservent aucun pouvoir sur les biens qu'ils confèrent auxdites églises, et que, selon les canons, la dotation de l'église, ainsi que l'église elle-même, est sous la juridiction de l'évêque.

Entre les choses qu'il nous convient de régler d'un commun accord, il importe surtout de satisfaire sagement aux plaintes des prêtres paroissiaux de la province de Galice; plaintes qui ont pour objet la rapacité de leurs évêques, et que la nécessité les a poussés enfin à soumettre à un examen public. Ces évêques, en effet, comme l'a évidemment manifesté une enquête, accablent d'exactions leurs églises paroissiales, et pendant qu'ils vivent eux-mêmes avec un riche superflu, il est prouvé qu'ils ont réduit presque à la ruine certaines basiliques. Afin donc que de tels abus ne se renouvellent point, nous ordonnons que, selon le synode de Braga, chacun des évêques de ladite province ne reçoive annuellement de chacune des basiliques de son diocèse, pas plus de deux *solidi*. (*Concile de Tolède.*)

Comme il nous est parvenu des plaintes sur ce que certains évêques s'emparent des choses données par certains fidèles aux paroisses, de telle sorte qu'ils n'en laissent que bien peu ou presque rien aux églises auxquelles elles ont été données, il nous a paru juste et raisonnable que, si l'église de la cité où réside l'évêque est si bien pourvue qu'avec la grace du Christ elle ne manque de rien, tout ce qui reste aux paroisses soit distribué aux clercs qui les desservent, ou employé à la réparation de leurs églises. (*Concile de Carpentras.*)

Il était passé cet heureux temps où il fallait tantôt arracher de force un humble solitaire à sa grotte pour le faire monter sur la chaire pastorale, tantôt donner des gardes à un laïque vertueux, de peur qu'il ne s'y dérobât par la fuite. Mais l'Église invoqua contre cette licence profane les puissances chargées de sa protection extérieure, et l'on remit en vigueur les canons qui déclaraient indignes de l'épiscopat quiconque n'y était pas élevé malgré lui.

Le relâchement et les abus gagnèrent jusqu'à cette classe privilégiée de fidèles, qui avaient fait si long-temps l'édification et la plus douce consolation de l'Église.

(Pélier de Lacroix.)

(19) On lit dans Fleury : « La plupart des conciles qui se tinrent en Occident étaient occupés d'affaires temporelles : on fut obligé d'interdire la guerre et la chasse aux clercs, et d'autres plaisirs encore.... »

Et ailleurs :

« Alors le commun des fidèles commença à ne plus tant craindre les honneurs, les richesses et les commodités de la vie ; l'amour des plaisirs sensibles, l'avarice et l'ambition se réveillèrent. Le monde, devenu chrétien, ne laissait pas d'être monde. La corruption de la nature empoisonna tout. On abusa de ce que le ministère ecclésiastique avait d'agréable aux sens. Le corps est un esclave qui devient insolent sitôt qu'on cherche à le contenter, et l'esprit ne peut en demeurer le maître. C'était un grand scandale, et ce n'en était encore que le commencement, etc. »

On lit aussi dans l'*Analyse des conciles généraux et particuliers,* par le P. Richard : « Le concile d'Epaone avait déjà défendu, en 517, aux évêques, de nourrir des chiens et des chevaux pour la chasse. »

(20) Bandes de fanatiques qui couraient les provinces d'Orient, déclamant contre l'Église, célébrant la prière irrégulière et spontanée, et se livrant à toutes sortes d'excès.

(21) Voyez la leçon douzième.

J'ajouterai aux divers documens que j'ai déjà donnés à cet égard, le récit suivant puisé par Bérault-Bercastel dans Théodoret et Evagrius.

« L'Orient admirait à cette époque les vertus plus qu'humaines de saint Siméon-Stylite. Prévenu d'une grace fort éloignée de l'ordre commun, les premiers pas que fit cet homme de prodiges dans les routes de la vertu étonnèrent les plus avancés. Au lieu d'un enfant négligé et presque sauvage, d'une rusticité et d'une ignorance extrêmes jusqu'à l'âge de treize ans, où il quitta la garde de ses troupeaux, on vit un saint et sublime ascète, aussi avide de la nourriture spirituelle qu'indifférent à celle du corps. Il ne prenait qu'à regret, une fois en sept jours, ce qu'il ne pouvait se refuser sans être homicide de lui-même. Les macérations accoutumées eurent paru pour lui des exercices de mollesse. Extraordinaire en tout, il fit sa cellule d'un puits infect, son cilice des replis d'une corde qui l'enveloppait et le serrait tellement qu'elle lui entra dans la chair et ne fit de la plus grande partie de son corps qu'une horrible plaie. Encore ne fut-ce là que le prélude de sa longue et miraculeuse pénitence, plus admirable sans doute qu'imitable, et dont le Tout-Puissant donna le spectacle au monde pour en confondre la lâcheté et montrer à quel point la force de la grace peut élever la faiblesse humaine.

« Pendant trente-six ans, c'est-à-dire jusqu'à la décrépitude et à la mort, il n'eut d'autre habitation que le haut d'une colonne où il se tenait sans cesse exposé, soit au soleil brûlant de la Syrie, soit au froid pénétrant de ses nuits humides, aux pluies, aux vents, aux frimats très piquans dans ces contrées, en certaines saisons. Il lui vint un ulcère à la cuisse, d'où le pus et les vers se répandaient sur sa colonne. Rien ne put ébranler sa résolution. Tandis qu'il rendait la santé à la multitude innombrable des malades qu'on lui amenait de toute part, loin de

demander à Dieu sa propre guérison, il s'estimait si heureux de souffrir sans relâche qu'il remettait lui-même dans sa plaie les insectes qui le dévoraient tout vivant. Il vécut néanmoins jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans : prodige incroyable comme tous ceux de sa vie, si elle ne se fût passée sous les yeux de tout le monde, pour ainsi dire, dans un temps et des lieux connus, près d'un monastère nombreux, à quinze lieues tout au plus d'Antioche. Le spectacle parut si étrange, et dura si long-temps qu'on y vint des lieux les plus éloignés pour éprouver avec son humilité, l'esprit qui le guidait par des voies si étranges. Les pères du désert lui firent commander de quitter sa colonne, et il se mit sur-le-champ en devoir d'en descendre. Les empereurs l'ont visité eux-mêmes avec admiration et l'ont fait consulter sur les objets les plus importans pour l'État et pour l'Église. Outre l'attestation des fidèles, les Sarrasins et les autres infidèles qui accouraient journellement à sa colonne, et qui lui voyaient opérer sur eux-mêmes un nombre infini de guérisons miraculeuses, ont donné à ces prodiges une célébrité qui s'est transmise d'âge en âge jusqu'aux derniers siècles. Théodoret, qui l'avait vu et entretenu plusieurs fois pendant la longue durée de sa vie merveilleuse, et qui en écrivit alors l'abrégé, prend à témoin, sur ce qu'il en rapporte, toutes les personnes de son temps.

« Le saint homme Daniel avait succédé à Siméon, plus admirable que Siméon même, en ce qu'il habitait un climat beaucoup plus dur, près l'embouchure du Pont-Euxin, sur une montagne exposée à des vents continuels et à des froids rigoureux. On le regardait comme la sauvegarde de l'empire, dès le temps de l'empereur Léon qui le visitait souvent, et à qui il obtint un fils par ses prières. Les Barbares avaient eux-mêmes tant de respect pour lui que le roi des Lazes étant venu traiter avec les Romains, et l'empereur l'ayant mené voir Daniel, le saint fut l'arbitre du traité entre les deux princes. Dans le péril où se trouvait l'Église, le patriarche de Constantinople manda Daniel qui d'abord refusa de venir, ne pouvant se résoudre à interrompre sa manière de vivre toute spirituelle et toute céleste, pour rentrer dans la fange de ce monde. »

(22) Il est des moines, dit ailleurs saint Jérôme, « qui, par l'humidité des cellules, par des jeûnes immodérés, par ennui de la solitude, par excès de lectures... tombent dans la mélancolie et ont plutôt besoin des remèdes d'Hippocrate que de nos avis... J'ai vu des personnes, de l'un et de l'autre sexe, en qui le cerveau avait été altéré par trop d'abstinence, surtout parmi celles qui habitaient dans des cellules froides et humides ; elles ne savaient plus ce qu'elles faisaient, ni comment se conduire, ni ce qu'il fallait dire ou taire. »

Et ailleurs encore :

« J'ai vu des hommes qui, renonçant au siècle, d'habits seulement et de nom, mais point de fait, n'ont rien changé à leur ancienne façon de vivre. Leur for-

tune est plutôt accrue que diminuée. Ils ont les mêmes cohortes d'esclaves, les mêmes pompes de banquets. C'est de l'or qu'ils mangent sur de misérables plats de faïence ou d'argile, et au milieu des essaims de leurs serviteurs, ils se font appeler solitaires... »

(23) Gallais, Biog. univ.

(24) La règle de saint Benoît se divise en soixante-treize chapitres :

Neuf sur les devoirs moraux et généraux des frères ;

Treize sur les devoirs religieux et les offices ;

Vingt-neuf sur la discipline, les fautes, les peines, etc.;

Dix sur le gouvernement et l'administration intérieure ;

Douze sur divers sujets, comme les hôtes, les frères en voyage, etc.

C'est-à-dire, 1o neuf chapitres de code moral ; 2o treize de code religieux ; 3o vingt-neuf de code pénal ou de discipline ; 4o dix de code politique ; 5° douze sur divers sujets.

Saint Maur porta cette règle en France. Le premier monastère qu'il y fonda fut celui de Glanfeuil en Anjou. A la fin du sixième siècle tous les monastères de France avaient adopté cette règle.

Voici quelques détails assez curieux sur la vie intérieure du monastère :

« Pendant l'hiver on se levait à deux heures pour l'office de la nuit, qui est nommé vigile et composé comme aujourd'hui, quoique dans un ordre moins invariable et tant soit peu différent, d'une hymne, de psaumes, de leçons et répons. Au point du jour on devait commencer laudes, que le saint appelle matines, et dans l'intervalle de ces deux offices on s'occupait de la méditation et de la lecture. L'office étant plus long les jours de fête et de dimanche, on s'y levait plus matin, ainsi que pendant l'été ; l'office du matin, ou laudes, devant toujours se commencer à la pointe du jour, et l'office de la nuit devant le précéder de tout le temps requis pour les méditations ordinaires et pour les lectures. La distribution des psaumes pour chaque heure, est marquée telle qu'on l'observe encore parmi les disciples du saint. Il paraît cependant qu'elle n'était pas aussi fixe, ou d'une obligation aussi stricte que dans les offices d'aujourd'hui, puisque le pieux instituteur dit positivement que si quelqu'un n'est pas content de la distribution des psaumes, il peut les ranger autrement, pourvu qu'en chaque semaine on dise le Psautier, que nos pères, ajoute-t-il, avaient la ferveur de réciter tout entier chaque jour.

« Après l'office du matin, c'est-à-dire à six heures en été, et plus tard suivant le degré de jour ou les saisons, on allait au travail qui durait jusqu'à dix heures, puis on donnait encore deux heures à la lecture. Après midi, il y avait à peu près autant de travail que dans la matinée ; en tout sept heures au moins par

jour. Il paraît cependant que dès lors tous les moines n'étaient pas généralement et nécessairement occupés des travaux rudes et grossiers, tels que la culture de leurs terres et la récolte de leurs moissons; mais seulement quand la nécessité du lieu ou la pauvreté les y obligeait. On a pu, suivant les circonstances, substituer les travaux de l'étude à ceux des mains; il a même été convenu de le faire quand la coutume s'est introduite de conférer les saints ordres au plus grand nombre de religieux. Ils étaient presque tous simples laïques, au temps de saint Benoît, et l'on ne croit pas que lui-même ait reçu aucun ordre ecclésiastique.

« L'habit des moines était le vêtement ordinaire des pauvres ou des gens de la campagne, c'est-à-dire la tunique; la cuculle dont l'étoffe variait suivant les saisons, et pour le travail, le scapulaire plus large et plus court qu'à présent. Quant à la qualité des étoffes, on choisissait les plus communes du pays : le saint abbé n'en marque pas la couleur. Les lits consistaient en une natte ou une paillasse piquée, un drap de serge, une couverture, un chevet, et l'on couchait tout vêtu afin d'être toujours prêt pour l'office.

« Quant à la nourriture, on accorde pour chaque repas deux portions cuites, non compris une troisième portion des fruits ou des légumes qui croissaient dans les terres du monastère, et par jour une livre de pain, c'est-à-dire douze onces, qui faisaient la livre romaine. Pour la boisson, on accorde un demi-setier de vin, comme par indulgence, parce qu'il était devenu difficile, dit le saint abbé, de faire goûter aux moines plus d'abstinence en cette matière. Les heures des repas variaient suivant les saisons. Tout l'été, c'est-à-dire depuis pâques jusqu'à la mi-septembre, on dînait à sexte ou midi, et l'on soupait au déclin du jour, si ce n'était les mercredis et vendredis qu'on jeûnait, hors le seul temps pascal, jusqu'à l'heure de none, ou pour mieux dire jusqu'à une heure et demie, marquée par la règle pour la récitation de l'office de none. On dînait à cette même heure durant tout l'automne et l'hiver. Pendant le carême on mangeait seulement au soir. Pour le souper, en quelque saison que ce fût, il devait se faire de jour. Les moines faisaient la cuisine tour à tour, ce qui ne l'annonce pas fort avantageusement. On avait beaucoup plus soin des malades, à qui l'on accordait toutes les viandes qui pouvaient leur être bonnes, au lieu que la chair des quadrupèdes était interdite aux religieux qui se portaient bien.

« La règle attribue une grande autorité à l'abbé. Dans les affaires il doit consulter les anciens, et même assembler toute la communauté ou le chapitre pour les choses d'importance; mais après avoir pris l'avis de chacun, la décision dépend de lui seul, et tous doivent s'y soumettre. Personne, sans sa permission, ne doit recevoir ni présens, ni lettres, ni sortir de l'enclos du monastère.

« Tels sont les points capitaux et les plus dignes de remarque dans la règle de

saint Benoît, trouvée si sage qu'elle est devenue, avec le temps, la règle presque universelle de tous les moines d'Occident On rapporte la fondation du mont Cassin au pontificat de Félix III. » (Ber.-Bercast.)

(25) Voyez la leçon treizième.

(26) Nous retrouverons dans la séance consacrée aux mœurs des preuves de ce que j'avance ici.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

(1) Edimb. Review.

(2) On remarque combien nous avons pris, sous l'empire surtout, de cet ordre et de cette hiérarchie. Pendant que l'édifice croulait d'un côté chez les Romains, on était arrivé d'un autre à un état de centralisation excellent pour le despotisme. Napoléon l'avait bien compris.

(3) Pancirole, Desmichels, Guizot, etc.

(4) Voyez pour les détails, que le cadre de ce cours ne me permet pas de donner, l'excellent ouvrage de M. Guizot sur le régime municipal de l'empire romain, etc.

(5) Desmichels, d'après Salvien.

(6) Dès le moment où le gouvernement romain marqua son impuissance à soutenir l'étendue de son empire, en se retirant de ses provinces, les Germains fondèrent, depuis le commencement du cinquième jusqu'à la fin du sixième siècle, huit grandes monarchies; les unes furent établies par la force, les autres furent en quelque sorte consenties par les empereurs.

En 409 les Vandales, les Suèves et les Alains, après avoir ravagé la Gaule et passé les Pyrénées, fondèrent à main armée trois monarchies qui se réduisirent à une seule. Celle-là même fut détruite par les Visigoths.

En 429 les Vandales passèrent d'Espagne en Afrique et y fondèrent une monarchie qui fut renversée par Bélisaire.

En 414, les Bourguignons fondèrent un royaume dans la Gaule, du consentement des empereurs.

En 416 les Visigoths pénétrèrent dans la Gaule méridionale, y fondèrent le royaume d'Aquitaine, et entrèrent par le nord-est en Espagne, où ils s'établiren après avoir détruit la monarchie des Suèves.

En 450, les Saxons, sous la conduite d'Hengist et d'Horsa, s'emparent de la Grande-Bretagne et y fondent l'Heptarchie saxonne.

En 476 les Hérules, commandés par Odoacre, fondent une monarchie en Italie.

En 481 les Francs, ayant Clovis à leur tête, s'établissent dans les Gaules.

En 568 les Lombards, sous la conduite d'Alboin, font à leur tour la conquête de l'Italie, et y fondent une monarchie.

(7) *Les Thanes* étaient les propriétaires du sol; on les subdivisait en deux classes: thanes royaux et thanes inférieurs.

Les Céorls n'étaient qu'hommes libres, sans propriétes territoriales.

Le Wittenagemot, ou *assemblée des hommes sages*, était composé d'évêques, d'abbés, de ducs et de comtes.

(8) Le mot *alod*, dit M. Guizot, aux savans essais duquel j'emprunte ces données sur l'état des personnes et des propriétés dans les Gaules, le mot *alod* ne permet guère de douter que ces terres ne fussent tombées en partage aux Francs. Il vient du mot *loos, sort,* d'où sont venus une foule de mots dans les langues d'origine germanique, et en français les mots *lot, loterie,* etc. On trouve dans l'histoire des Bourguignons, des Visigoths, des Lombards, etc., la trace positive de ce partage des terres allouées aux vainqueurs. Ces peuples, est-il dit, prirent les deux tiers des terres, ce qui ne veut pas dire les deux tiers de toutes les terres du pays, mais les deux tiers des propriétés territoriales dans chaque lieu où s'établit un barbare un peu considérable. Il est absurde de supposer que les conquérans procédèrent à cet égard, dans leurs relations avec les anciens habitans du pays, par une sorte de loi agraire universellement et systématiquement appliquée. Chaque guerrier assez important pour se faire ou pour qu'on lui fît une part prit ou reçut les deux tiers des propriétés dans le territoire qui lui fut assigné. Les terres ainsi échues aux Barbares sont appelées par leurs propres lois et par les historiens *sortes Burgundionum, Gothorum,* etc.

On ne rencontre dans l'histoire des Francs aucune indication formelle d'un partage semblable, mais on voit partout que le butin était tiré au sort entre les guerriers, et ce qui prouve qu'on n'en agit pas autrement quant aux terres, c'est qu'un *manoir* (*mansus*) s'appelait originairement *loos, sort.*

(9) Omnia namque prædia aut *propria* erant aut *fiscalia.* Propria seu proprietates dicebantur quæ nullius juri obnoxia erant, sed optimo maximo jure possidebantur ideòque ad hæredes transibant. Fiscalia verò, beneficia sive *fisci* vocabantur quæ à rege ut plurimum posteàque ab aliis ita concedebantur, ut certis legibus servitiisque obnoxia cum vitâ accipientis finirentur.

(*Nat. ad Marculph. apud Baluz.*)

Le roi, comme représentant l'Etat, dut avoir l'administration de cette espèce de biens, et les Barbares suivirent, en en disposant ou en les donnant, les usages qu'ils avaient été accoutumés à observer dans leurs bois.

Un état germain comprenait un souverain qui agissait pour l'intérêt commun, des chefs qui gouvernaient dans différens districts, et la masse du peuple ; le souverain et les chefs devaient leur rang et leur considération, quelquefois à leur naissance, mais plus souvent à leur mérite. Le premier était jaloux de remplir avec gloire la dignité dont il était revêtu, et les derniers avaient grand soin de chercher à mériter sa faveur et à l'emporter les uns sur les autres ; le peuple se rangeait

sous les bannières des chefs particuliers dont les qualités le frappaient d'admiration, et il s'attachait à leur fortune ; le grand objet d'émulation de chaque chef était de se faire remarquer par le nombre et le courage des hommes qui étaient engagés à son service ou de ses adhérens ; c'était la gloire qui le flattait le plus et le pouvoir qu'il recherchait davantage. Ceux-ci formaient son lustre en temps de paix et sa sûreté en temps de guerre ; dans les combats le chef était déshonoré s'il se laissait surpasser en valeur, et ses adhérens étaient couverts de honte s'ils ne l'égalaient pas en bravoure ; leur serment le plus sacré était celui de garder et de défendre sa personne ainsi que de lui attribuer toutes leurs belles actions ; le chef combattait pour la victoire, et celui qui était engagé à son service combattait pour son chef ; ces liaisons et cette subordination suivirent les nations barbares dans leurs établissemens, et on y peut remarquer les fondemens de l'association féodale. (G. Stuart.)

(10) Louis-le-Débonnaire dressait, en 817, à Aix-la-Chapelle, la liste des monastères qui lui devaient *des dons*. (Baluze.)

(11) Montesquieu, Hallam, Mably, Guizot, etc.

(12) Des institutions politiques en France du cinquième au dixième siècle.

(13) Histoire générale de la civilisation en Europe.

(14) Ou loi Gombette, rédigée par Gondebaud, acceptée et proclamée à Ambérieux, près Lyon, en 502.

(15) Henrion de Pansey.

(16) Les affaires peu importantes, dit Tacite, sont réglées par les chefs, les autres par la nation, etc. Ils s'assemblent à des jours fixes, en nouvelle et pleine lune, temps que les Germains jugent plus favorable. Lorsque l'assemblée est assez nombreuse, ils prennent place tous armés, les prêtres chargés de la police imposent silence, ensuite le roi ou le chef prend la parole, et, selon ce qu'il a d'âge, de naissance, de considération militaire, d'éloquence, il se fait écouter par la force des raisons plutôt que par celle de l'autorité ; si son avis a déplu un cri général l'annonce, s'ils l'approuvent ils agitent leurs *framées*. Cette manière d'exprimer leur approbation par les armes est la plus flatteuse...... On peut aussi à ces assemblées générales porter les accusations et les affaires criminelles.

(Henrion de Pansey.)

(17) L'entrée du clergé, dit M. H. de Pansey, changea la forme et l'objet des assemblées nationales. Auparavant la nation y était représentée par tous les hommes en état de porter les armes, elle ne le fut plus que par les officiers supérieurs du palais et de l'armée, et cessa totalement de l'être lorsque ces grands offices étant devenus héréditaires, ceux qui les possédaient formèrent la classe que l'on a depuis appelée l'ordre de la noblesse.

Auparavant les guerriers qui formaient ces assemblées, plus hommes de bien qu'hommes d'esprit, plus judicieux qu'éclairés, plus raisonnables que raisonneurs, adoptaient les lois qui leur étaient soumises en frappant sur leurs boucliers, ou les rejetaient par un cri d'improbation. Sans doute ces formes étaient trop simples, mais le défaut d'éloquence vaut encore mieux que l'abus de l'éloquence, et cet abus entra dans les assemblées avec les évêques. Accoutumés aux disputes théologiques, ils y portèrent les subtilités de l'école et surtout l'esprit de domination.

Cet esprit prévalut; il en devait être ainsi. La plus profonde ignorance était le partage des grands de l'Etat, et les connaissances du clergé, quoique très bornées, embrassaient tout ce que l'on savait alors. Ces connaissances, comme cela arrive toujours, rendirent les évêques maîtres des délibérations, et tout fut réglé par eux.

(18) Desmichels, d'après Tacite, Marculfe, et les constitutions des rois mérovingiens.

(19) Voyez, comme preuve de toutes les assertions précédentes, l'excellent ouvrage de M. de Savigny (Histoire du droit romain au moyen-âge). Cet auteur montre, dans le travail le plus savant et le plus minutieux, comment cette partie du droit actuel qui doit son origine aux Romains est sortie de la civilisation de l'empire d'Occident par une suite de modifications et de changemens non interrompus.

(20) Gibbon.

(21) On peut y ajouter, dit M. de Savigny, un édit de Théodoric rendu en 500, le *breviarium* d'Alaric II en 506, et le papien chez les Bourguignons, du même siècle. On voit combien est peu fondée cette assertion de Montesquieu qu'à cette époque les sources du droit se bornaient au code Théodosien.

(22) Tribonien composa, avant de s'occuper de la réforme des codes, *deux Panégyriques de Justinien et la vie du philosophe Théodote*; il publia un livre sur la *Vie du bonheur et les devoirs du gouvernement*, et les *Vingt-quatre sortes de mètres*, le *Canon astronomique de Ptolémée*, les *Phases de la lune*, les *Demeures des planètes*, et le *Système harmonique du monde*. A la littérature de la Grèce il joignit l'usage de la langue latine. Les jurisconsultes romains étaient dans sa bibliothèque et dans sa tête; il cultivait assidument les arts qui menaient à la fortune et aux emplois. De la barre des préfets du prétoire il parvint aux dignités de questeur, de consul et de maître des offices; il fit entendre dans les conseils de Justinien la voix de la sagesse et de l'éloquence, et l'envie se laissa apaiser par la douce affabilité de ses manières. Les reproches d'impiété et d'avarice ont souillé ses vertus et sa réputation. (Gibbon.)

(23) Weiff.

(24) Gibbon.

(25) C'est dans ce recueil authentique des lois barbares qui ont été faites pour nos pères, et appropriées à leurs premiers besoins, qu'on voit le mieux se dérouler le tableau fidèle et naïf de leurs passions, de leurs mœurs, de leurs usages et de leurs institutions. L'histoire des peuples qui sont encore dans l'enfance de la civilisation est tout entière écrite dans leurs lois.

On ne saurait se dissimuler que, pour retirer de l'étude de l'histoire toute l'utilité qu'on peut en attendre, il faut y joindre l'étude des usages anciens, des mœurs et des institutions primitives du peuple dont on étudie l'histoire. Cette connaissance est souvent une lumière soudaine au milieu des ténèbres épaisses qui couvrent le berceau de l'histoire de tous les peuples ; elle est comme le fil qui lie les événemens, qui en fait connaître les replis les plus cachés, et qui conduit l'observateur attentif, par le chemin le plus court, à la découverte de la vérité. Que d'événemens, en apparence inexplicables, ont cessé de paraître une énigme à l'homme familiarisé avec la connaissance des anciens usages et des anciennes mœurs !

(Petré.)

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

(1) On demanda à Solon si les lois qu'il avait données aux Athéniens étaient les meilleures. « Je leur ai donné, répondit-il, les meilleures de celles qu'ils pouvaient souffrir. » Belle parole, qui devrait être entendue de tous les législateurs !

(Montesquieu.)

Les Etats périraient si on ne faisait plier souvent les lois à la nécessité.

(Pascal.)

(2) Par les mœurs générales on peut, disons-nous, deviner les lois générales; cela est vrai, mais *des lois générales* seulement. Il serait absurde de croire qu'on peut en savoir les détails qui naissent de mille antécédens ou particularités diverses. Les mêmes lois conviendront, comme je l'ai dit, aux Athéniens, aux Francs et aux Gaulois, aux Allemands, aux Napolitains, à l'habitant de la Guinée ou de la Nouvelle-Zemble, mais les coutumes qu'y ont introduit l'ignorance, la superstition ou des habitudes enracinées, la loi devra aussi en tenir compte.

Écoutons parler Montaigne : « J'estime, dit-il, qu'il ne tombe en l'imagination humaine aucune fantaisie forcenée qui ne rencontre l'exemple de quelque usage public, et par conséquent que nostre raison n'estaye et ne fonde. Il est des peuples où on tourne le dos à celuy qu'on salue et ne regarde l'on jamais celui qu'on veut honorer. — D'autres où les enfans ne sont pas héritiers, ce sont les frères et nepveux, et ailleurs les nepveux seulement, sauf à la succession du prince. Où, pour régler la communauté des biens qui s'y observe, certains magistrats souverains ont charge universelle de la culture des terres et de la distribution des fruicts, selon le besoin d'un chacun. Où l'on pleure la mort des enfans et festoye l'on celle des vieillards. — Où les femmes qui perdent leurs maris par mort violente se peuvent remarier, les autres non. Où l'on estime si mal de la condition des femmes que l'on y tuë les femelles qui y naissent et achepte l'on des voisins des femmes pour le besoin. Où les maris peuvent répudier, sans alléguer aucune cause, les femmes non pour cause quelconque. Où les maris ont loy de les vendre si elles sont stériles. Où ils font cuire le corps du trépassé, et puis piler, jusques à ce qu'il se forme comme en bouillie, laquelle ils meslent à leur vin et la boivent. Où la plus désirable sépulture est d'estre mangé par les chiens, ailleurs par des oiseaux. — Où, quand le roy, pour s'adonner du tout à la dévotion, se retire de sa charge (ce qui advient souvent), son premier successeur est obligé d'en faire autant, et passe le droict du royaume au troisième successeur. Où l'on diversifie la forme de la police selon que les af-

faires semblent le requérir : on dépose le roy quand il semble bon, et lui substitue l'on des anciens à prendre le gouvernail de l'Estat, et le laisse l'on par fois aussi ès-mains de la commune. Où hommes et femmes sont circoncis et pareillement baptisés. Où le soldat qui, en un ou divers combats, est arrivé à présenter à son roy sept testes d'ennemis, est faict noble. On l'on vit sous cette opinion si rare et insociable de la mortalité des ames. — Où ils envoient de leur sang en signe d'amitié, et encensent comme les Dieux les hommes qu'ils veulent honorer. Où, non-seulement jusques au quatrième degré, mais en aucun plus esloigné, la parenté n'est souffert aux mariages. Où les enfans sont quatre ans à nourrisse et souvent douze, et là mesme il est estimé mortel de donner à l'enfance à tetter tout le premier jour. Où les pères ont charge du chastiment des masles, et les mères à part des femelles, et est le chastiment de les fumer pendus par les pieds. — Où tout est ouvert, et les maisons, pour belles et riches qu'elles soyent, sans porte, sans fenestre, sans coffre qui ferme, et sont les larrons doublement punis qu'ailleurs. Où ils tuent les pouils avec les dents comme les magots et trouvent horrible de les voir escacher sous les ongles. Où l'on ne couppe en toute la vie ny poil, ny ongle : ailleurs où l'on ne couppe que les ongles de la droicte, celles de la gauche se nourrissent par gentillesse. — Icy on vit de chair humaine, là c'est office de piété de tuer son père en certain aage ; ailleurs les pères ordonnent, des enfans encore au ventre des mères, ceux qu'ils veulent estre nourris et conservez et ceux qu'ils veulent estre abandonnez et tuez. — N'a pas faict la coustume encore une chose publique de femmes à part? Leur a-t-elle pas mis les armes à la main? Faict dresser des armées et livrer des batailles? Et ce que la philosophie ne peut planter à la teste des plus sages, ne l'apprend-elle pas de sa seule ordonnance au plus grossier vulgaire? Car nous sçavons des nations entières, où non-seulement la mort estoit mesprisée, mais festoyée, où les enfans de sept ans souffraient à estre fouëtez jusqu'à la mort sans changer de visage; où la richesse estoit en tel mépris que le plus chétif citoyen de la ville n'eust daigné baissé le bras pour ramasser une bourse d'escus. Et sçavons des régions très fertiles en toutes façons de vivre où toutes fois les plus ordinaires mets et les plus savoureux, c'estoient du pain, du nasitort et de l'eau. — Celui qu'on rencontra battant son père rospondit que c'estoit la coustume de sa maison, que son père avoit ainsi battu son ayeul, son ayeul son bisayeul, et montrant son fils : Cettuy-cy me battra quand il sera venu au terme de l'aage où je suis. Et le pere que le fils tirassoit et sabouloit emmy la ruë, luy commanda de s'arrester à certain huis, car luy n'avoit trainé son père que jusques là : que c'estoit la borne des injurieux traitements héréditaires que les enfans avoient en usage faire aux pères en leur famille.

« Les loix de la conscience, que nous disons naistre de nature, naissent de la

coustume : chacun ayant en vénération interne les opinions et mœurs approuvées et reçues autour de luy, ne s'en peut desprendre sans remors, ne s'y appliquer sans applaudissement.

« Quand ceux de Crète vouloient au temps passé maudire quelqu'un, ils prioient les dieux de l'engager en quelque mauvaise coustume. Mais le principal effect de sa puissance c'est de nous saisir et empiéter de telle sorte qu'à peine soit-il en nous de nous r'avoir de sa prise et de r'entrer en nous pour discourir et raisonner de ses ordonnances. De vray, parce que nous les humons avec le laict de notre naissance, et que le visage du monde se présente en cet estat à nostre première veuë, il semble que nous soyons naiz à la condition de suivre ce train. Et les communes imaginations, que nous trouvons en crédit autour de nous et infuses en nostre ame par la semence de nos pères, il semble que ce soyent les généralles et naturelles. Par où il advient que ce qui est hors les gonds de la coustume on le croid hors les gonds de la raison : Dieu sçait combien desraisonnablement le plus souvent. — Les peuples nourris à la liberté et à se commander eux-mesmes estiment toute autre forme de police monstrueuse et contre nature. Ceux qui sont duits à la monarchie en font de mesme. Et quelque facilité que leur preste fortune au changement, lors mesme qu'ils se sont avec grandes difficultez deffaitz de l'importunité d'un maistre, ils courent à en replanter un nouveau avec pareilles difficultez pour ne se pouvoir résoudre de prendre en haine la maistrise.

« C'est par l'entremise de la coustume que chascun est content du lieu où nature l'a planté, et les sauvages d'Escosse n'ont que faire de la Touraine, ny les Scythes de la Thessalie.

« Darius demandait à quelques Grecs pour combien ils voudraient prendre la coustume des Indes de manger leurs pères trespassez (car c'estoit leur forme, estimans ne leur pouvoir donner plus favorable sépulture que dans eux-mesmes), ils luy respondirent que pour chose du monde ils ne le feroient. Mais s'estant aussi essayé de persuader aux Indiens de laisser leur façon et prendre celle de Grece qui estoit de brusler les corps de leurs pères, il leur fit encore plus d'horreur. Chacun en fait ainsi, d'autant que l'usage nous desrobbe le vray visage des choses.

« Qui voudra se desfaire de ce violent préjudice de la coustume, il trouvera plusieurs choses reçuës d'une résolution indubitable qui n'ont appuy qu'en la barbe chenuë et rides de l'usage qui les accompaigne : mais ce masque arraché, rapportant les choses à la vérité et à la raison, il sentira son jugement comme tout bouleversé et remis pourtant en bien plus seur estat. Pour exemple je luy demanderay lors quelle chose peut estre plus estrange que de voir un peuple obligé à suivre des lois qu'il n'entendit oncques, attaché en tous ses affaires domestiques, maria-

ges, donations, testaments, ventes et achapts, à des regles qu'il ne peut sçavoir, n'estant escrites ny publiées en sa langue, et desquelles par nécessité il luy faille acheter l'interprétation et l'usage, non selon l'ingénieuse opinion d'Isocrates qui conseille à son roy de rendre les trafiques et négociations de ses subjects libres, franches et lucratives, et leurs débats et querelles onéreuses, chargées de poisans subsides: mais, selon une opinion prodigieuse, de mettre en trafique la raison mesme, et donner aux loix cours de marchandise.»

Je pourrais multiplier ces citations, mais elles sont peut-être déjà trop longues, malgré le soin que j'ai eu d'en enlever tout ce que le naïf cynisme du philosophe gascon prenait tant de plaisir à y ajouter.

(3) Il y a deux peuples très fiers de leurs gouvernemens: ce sont les Anglais et les Américains. Leurs gouvernemens que j'admire sont très différens; transportez en Angleterre l'égalité américaine, vous bouleverserez l'Etat; sa puissance et ses richesses périront, avec ses libertés, dans les horreurs d'une sanglante démagogie. Imposez à l'Amérique l'aristocratie anglaise, sa population, son industrie languiront, et peut-être une partie de ses vieux habitans chercheront-ils un asile loin d'une terre devenue pour eux inhabitable. Ces vérités sont évidentes, mais quel mépris les faits et l'expérience inspirent aux rêveurs politiques! Les philosophes sont traités par eux comme les médecins par l'alchimiste qui croit avoir trouvé le remède universel. (J. Droz.)

(4) D'autres nations ont toujours fait céder les intérêts du commerce aux intérêts politiques, l'Angleterre a tout concilié; et lorsqu'il y a eu lutte, le commerce l'a emporté. Les Anglais, dit Montesquieu, sont le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses: le commerce, la liberté et la religion.

(5) Application de la morale à la politique.

(6) Dugas-Montbel. — Disons, ajoute cet écrivain dans un excellent mémoire destiné comme celui de M. Matter à concourir pour la question proposée par l'Académie française, disons que les lois d'une société sont dans les mœurs; que le mérite et le devoir du législateur sont de découvrir quelles sont ses lois et de les promulguer; que plus ces lois promulguées sont conformes aux lois réelles, c'est-à-dire sont l'expression fidèle des mœurs, plus elles auront de force et de durée; mais que si, au contraire, elles se trouvent opposées aux mœurs, nécessairement elles doivent, dans cette lutte, finir par succomber devant les mœurs, tout en contrariant le mouvement de perfection auquel il n'est point de société qui ne soit appelée. Ajoutons que le second devoir du législateur, non moins impérieux que le premier, est de s'associer à ce mouvement progressif et de l'aider par tous les moyens qui sont en sa puissance. Ce côté moral du travail du législateur, qui

n'avait que peu d'extension dans les temps anciens et encore aujourd'hui parmi les peuples d'Orient, trouve surtout son application parmi les Européens de nos jours.

(7 La liberté elle-même, dit Montesquieu, a paru insupportable à des peuples qui n'étaient pas accoutumés à en jouir. C'est ainsi qu'un air pur est quelquefois nuisible à ceux qui ont vécu dans des pays marécageux.

Un Vénitien nommé *Balbi*, étant au Pégu, fut introduit chez le roi. Quand celui-ci apprit qu'il n'y avait point de roi à Venise, il fit un si grand éclat de rire qu'une toux le prit et qu'il eut beaucoup de peine à parler à ses courtisans. Quel est le législateur qui pourrait proposer le gouvernement populaire à des peuples pareils ?

(8) « Quand un peuple a de bonnes mœurs, les lois deviennent simples. » De nombreux exemples suivent cette assertion de Montesquieu; je n'en citerai qu'un. *Platon* dit que Rhadamante, qui gouvernait un peuple extrêmement religieux, expédiait tous les procès avec célérité, déférant seulement le serment sur chaque chef. Mais, dit le même *Platon*, quand un peuple n'est pas religieux, on ne peut faire usage du serment que dans les occasions où celui qui jure est sans intérêt, comme un juge et des témoins.

(9) Dans le temps que les mœurs des Romains étaient pures, il n'y avait point de loi particulière contre le péculat. Quand ce crime commença à paraître, il fut trouvé si infâme que d'être condamné à restituer ce qu'on avait pris fut regardé comme une grande peine, témoin le jugement de L. Scipion. (MONTESQUIEU.)

(10) Il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations intérieures que le démocratique ou populaire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement et si continuellement à changer de forme ni qui demande plus de vigilance et de courage pour être maintenu dans la sienne. C'est surtout dans cette constitution que le citoyen doit s'armer de force et de constance et dire chaque jour de sa vie au fond de son cœur ce que disait un vertueux palatin dans la diète de Pologne : *Malo periculosam libertatem quam quietum servitium.*

S'il y avait un peuple de dieux il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.

(J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social.*)

(11) Tirannide indistintamente appellare si debbe ogni qualunque governo, in cui chi è preposto alla esurezion delle leggi, può farle, distruggerle, infrangerle, interpretarle, impedirle, sospenderle ; od anche soltanto deluderle, con sicurezza d' impunità. E quindi, o questo *infrangi-legge* sia ereditario, o sia elettivo ; usurpatore o legittimo ; buono o tristo ; uno o molti ; a ogni modo, chiunque ha una forza effettiva che basti a ciò fare è tiranno ; ogni società, che lo ammette, è tirannide ; ogni popolo, che lo sopporta, è schiavo... (ALFIERI.)

(12) I Romani erano educati fra il sangue; i loro crudeli spettacoli, che a tempo di reppubblica virtuosamente feroci li rendevano, al cessar d' esser liberi non li faceano cessare perciò di essere sanguinarj. Nerone, Caligola, etc., etc., trucidavano la madre, la moglie, i fratelli, e chiunque a lor dispiacesse; ma Nerone, Caligola, e i simili a loro, morivano pur sempre di ferro. I nostri tiranni non uccidono mai apertamente i loro congiunti; rarissimamente versano senza necessità il sangue dei sudditti, et ciò non fanno se non sotto il manto della giustizia: ma anche i tiranni nostri se ne muojono in letto.

Non negherò, che a raddolcire gli universali costumi non poco contribuisse la religione cristiana; benchè da Costantino fino a Carlo VI tanti tratti di stupida ignoranza e non grandiosa ferocia si possono pur leggere nelle storie di tutti que i popoli intermediarj, che storia a dir vero non meritavano. Nondimeno attribuire si debbe in qualche parte il raddolcimento universale dei costumi, e una certe urbanità nella tirannide diversamente modificata, alla influenza della cristiana religione. (Alfieri.)

(13) Croire que telle constitution politique est un talisman qui porte le bonheur avec elle est une insigne folie. La proposition contraire serait plus vraie; il n'y a pas de forme de gouvernement qui, par elle-même, voue un peuple au malheur. En effet, on distingue les diverses formes de gouvernement par la manière dont l'autorité est placée ou distribuée dans chacune d'elles. Quiconque possède l'autorité peut l'employer au bien de tous; il n'y a donc pas de gouvernement qui rende inévitablement malheureux le peuple soumis à son influence.

Des hommes bons rendraient bonnes les formes de gouvernement les plus défectueuses, et les meilleures se corrompent avec des êtres dégradés. L'autorité doit être bénie partout où ses vues se dirigent vers les deux grands moyens de civilisation, partout où, cherchant à propager la morale et l'industrie, elle a pour but de rendre les mœurs plus douces et l'aisance plus générale.

Toutefois, la distribution du pouvoir dans la société ne saurait être indifférente; les hommes passent, les institutions restent. (Droz.)

(14) Matter.

VINGTIÈME LEÇON.

(1) Depuis la dispersion de la première famille jusqu'à l'établissement du christianisme, cette éducation du genre humain a été bien avancée. La Chine, l'Inde, la Perse, la Phénicie, l'Égypte, la Judée, la Grèce, et Rome enfin, y ont contribué dans la mesure que la Providence leur avait fixée, et cette lumière, qui a successivement éclairé toutes les parties du monde, a marché comme celle du soleil, d'orient en occident. Je l'appellerai, si l'on veut, *civilisation.*

(Rio, *Essai sur l'hist. de l'esp. hum.*)

(2) Les auteurs contemporains, écrivant sous l'influence de ces scènes de désolation, ont de la peine à trouver des expressions assez énergiques pour en peindre toutes les horreurs. Ils donnent les noms de *fléau de Dieu,* de *destructeur des nations,* aux chefs les plus connus des Barbares, et comparent les excès qu'ils commirent dans leurs conquêtes aux ravages des tremblemens de terre, des incendies et des déluges, calamités les plus redoutables et les plus funestes que l'imagination puisse concevoir.

Les Barbares ravagèrent tout avec la plus grande férocité; la peste vint ajouter ses horreurs à cette calamité; la famine fut si générale que les vivans furent obligés de se nourrir de cadavres. Ces terribles fléaux désolèrent à la fois ces malheureux royaumes. (Idace.)

Les Goths ayant attaqué les Vandales dans leurs nouvelles possessions, ces peuples se livrèrent une guerre sanglante; le pays fut ravagé par les deux partis; les villes qui avaient échappé à la fureur des premiers furent réduites en cendres, et les habitans se virent exposés à toutes les horreurs que pouvait accumuler sur eux la cruauté gratuite de ces peuples barbares. (Robertson.)

(3) Sous la dénomination de Germains on comprend les Barbares d'Europe, c'est-à-dire les Francs, les Allemands, les Goths, subdivisés en Visigoths, Ostrogoths et Gépides, les Lombards, les Bourguignons, les Vandales, les Suèves, les Hérules, les Quades, les Marcomans, les Angles, les Saxons, les Danois et les Normands.

(Lascases.)

(4) Trois grandes races habitaient l'Europe centrale et septentrionale; les Celtes dans la haute Italie et sur les Alpes, dans le milieu de la France, dans une partie de l'Espagne et dans les Iles Britanniques; les Germains peuplaient les empires allemand et scandinave, car alors les Suédois et autres peuples habitant les

empires du Nord étaient rangés au nombre des Germains et ne faisaient qu'un avec eux.

Les plus anciens pays de l'Europe habités par les Germains étaient le nord de l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemarck, le midi de la Suède, la Norwège, les côtes de la mer Baltique et celles de l'Océan. (F. SCHLEGEL.)

(5) Gladius barbarico ritu humi figitur nudus.

(6) (E. Ch. D'Arnouville, Enc. mod.) Voyez Mallet, les poésies d'Ossian, etc. Voici un résumé très piquant, très curieux, mais incomplet aussi, que j'emprunte aux études historiques de M. de Châteaubriand : « Le géant Ymer fut tué par les trois fils de Bore : Odin, Vile et Ve. La chair de Ymer forma la terre, son sang la mer, son crâne le ciel. Le soleil ne savait pas alors où était son palais, la lune ignorait ses forces, et les étoiles ne connaissaient point la place qu'elles devaient occuper.

« Un autre géant, appelé Norv, fut le père de la Nuit ; la Nuit, mariée à un enfant de la famille des dieux, enfanta le Jour. Le Jour et la Nuit furent placés dans le ciel, sur deux chars conduits par deux chevaux ; Krim-Fax (crinière gelée) conduit la Nuit, les gouttes de ses sueurs font la rosée ; Skin-Fax (crinière lumineuse) mène le Jour. Sous chaque cheval se trouve une outre pleine d'air, c'est ce qui produit la fraîcheur du matin.

« Un chemin ou un pont conduit de la terre au firmament; il est de trois couleurs et s'appelle l'arc-en-ciel. Il sera rompu quand les mauvais génies, après avoir traversé les fleuves des enfers, passeront à cheval sur ce pont.

« La cité des dieux est placée sous le chêne Ygg-Drasill qui ombrage le monde. Plusieurs villes existent dans le ciel.

« Le dieu Thor est fils aîné d'Odin ; Tyr est la divinité des victoires. Heidall aux dents d'or a été engendré par neuf vierges. Loke est l'artisan des tromperies ; le loup Fenris est fils de Loke ; enchaîné avec difficulté par les dieux, il sort de sa bouche une écume qui devient la source du fleuve Vam (les vices).

« Frigga est la principale des déesses guerrières qui sont au nombre de douze ; elles se nomment Walkiries : Gadur, Rosta et Skulda (l'avenir), la plus jeune des douze fées, vont tous les jours à cheval choisir les morts.

« Il y a dans le ciel une grande salle, le Valhalla, où les braves sont reçus après leur vie. Cette salle a cinq cent quarante portes; par chacune de ses portes sortent huit guerriers morts pour se battre contre le loup ; ces vaillans squelettes s'amusent à se briser les os et viennent ensuite dîner ensemble. Ils boivent le lait de la chèvre Heidruna, qui broute les feuilles de l'arbre Lærada. Ce lait est de l'hydromel ; on en remplit tous les jours une cruche assez large pour enivrer les héros décédés. Le monde finira par un embrasement. »

(7) Voyez la dixième leçon.

(8) Guizot, *Cours d'histoire moderne.* On lit aussi dans F. Schlegel : « Le mérite du gouvernement germain consistait dans la liberté entière des individus, garantie par l'union la plus forte de tous. Chaque homme libre l'était tout-à-fait et était maître de lui-même, en quelque sorte son propre seigneur ; il avait part active à la force du tout, à la puissance du lien commun...

La noblesse et la liberté étaient les deux bases principales sur lesquelles reposait le gouvernement des anciens Allemands ; une caste noble et une caste d'hommes libres, sous des ducs élus et des princes héréditaires, formaient tout l'état allemand. Mais quelle noblesse et quelle liberté, si nous la comparons avec cette aristocratie despotique, oppressive, avide, de Sparte ou de Rome, avec la liberté séditieuse des petits Etats grecs ! Une noblesse fondée sur une autorité douce et une liberté générale, une liberté basée sur l'honneur, la vertu et la fidélité...

Il ne faut pas que cette liberté individuelle nous fasse croire que tout était sans lien, sans frein ; les lois avaient beaucoup de force dans certains cas, par exemple, dans tout ce qui avait rapport au gouvernement et à la communauté. Alors le principe de un pour tous et tous pour un primait la vie et la mort ; la trahison ou l'abandon du devoir commun était puni de mort ainsi que la lâcheté. Celui qui avait perdu son bouclier était proscrit, déshonoré et privé de ses droits. » On s'aperçoit sans peine, à ces passages, que F. Schlegel est d'origine germanique.

(9) Guizot, *ibid.*

VINGT-UNIÈME LEÇON.

(1) Lex salica antiqua, antiquissima.

(2) Lex salica recentior, emendata, reformata.

(3) Ne pouvant donner dans ces leçons toute l'extension désirable à un sujet qui, d'un côté, demanderait à être traité avec détails, et, de l'autre, exige une marche rapide, je donnerai au moins dans des notes tous les titres des diverses lois dont nous parcourons succinctement les principales dispositions. Les titres seuls ne pourraient rien apprendre ; venant après les considérations données dans le cours, ils feront connaître l'ensemble de la loi et ses diverses parties, l'esprit général dans lequel elle a été écrite.

LOI SALIQUE.

Titre 1er. Des assignations. 2. Du vol des porcs. 3. Du vol des bestiaux. 4. Du vol des brebis. 5. Du vol des chèvres. 6. Du vol des chiens. 7. Du vol des oiseaux. 8. Du vol des arbres. 9. Du vol des abeilles. 10. Du dommage causé dans un champ de blé ou dans un enclos quelconque. 11. De l'enlèvement des serviteurs ou esclaves. 12. Des vols et des effractions commis par des ingénus. 13. Des vols commis par des esclaves. 14. De l'enlèvement des femmes de condition libre par des hommes de même condition. 15. Du vol commis sur la personne d'un ingénu. 16. De celui qui a assailli une habitation. 17. De ceux qui auront dépouillé un homme mort. 18. Des incendies. 19. Des blessures. 20. De l'accusation calomnieuse portée devant le roi en l'absence de l'accusé. 21. Des maléfices. 22. De celui qui presse la main d'une femme de condition libre. 23. De celui qui aura emmené une barque sans la permission du maître ou qui l'aura dérobée. 24. Des vols commis dans un moulin. 25. De l'action d'un homme qui monte un cheval sans la permission du maître. 26. De ceux qui auront tué de jeunes garçons ou de jeunes filles ou leur auront coupé les cheveux. 27. Des liaisons illicites avec une femme esclave. 28. De l'affranchissement des esclaves. 29. De différentes sortes de vols. 30. Du louage. 31. Des mutilations. 32. Des injures. 33. Des obstacles apportés à la libre circulation sur les routes. 34. De la détention arbitraire exercée sur un ingénu. 35. De la chasse. 36. Des clôtures. 37. Du meurtre des esclaves mâles ou femelles. 38. Du cas où un homme a été tué par un animal domestique. 39. De la recherche des animaux volés. 40. Du vol des chevaux. 41. De ceux qui auront tenté d'enlever un esclave à son maître. 42. De l'accusation de vol portée contre

un esclave. 43. Du meurtre des ingénus. 44. Du meurtre commis par des hommes rassemblés. 45. Des meurtres commis dans un festin. 46. Du mariage des veuves. 47. De celui qui s'est établi dans une propriété qui ne lui appartient point et de celui dont la possession remonte à douze mois. 48. De la donation avec tradition. 49. Du séquestre, c'est-à-dire de la manière dont un homme doit faire déposer en mains tierces les choses qui lui ont été volées. 50. Du faux témoignage. 51. De la production des témoins. 52. De celui qui refuse d'acquitter sa dette. 53. Du cas où une personne a fait illégalement procéder à une saisie par le graphion. 54. Du prêt. 55. De celui qui veut racheter sa main de l'épreuve de l'eau bouillante. 56. Du meurtre d'un graphion. 57. De la violation des sépultures. 58. De l'incendie ou du pillage des églises et du meurtre des clercs. 59. Du refus de comparaître en justice. 60. Des rachimbourgs qui ne veulent pas juger selon la loi dont les parties réclament l'application. 61. De la cession des biens. 62. Des aleux. 63. De celui qui veut briser les liens civils qui l'unissent à sa famille. 64. Du vol commis avec violence. 65. Du partage de la composition d'un meurtre. 66. Du meurtre commis en présence de l'ennemi. 67. De celui qui aura traité un homme d'empoisonneur. 68. De celui qui a coupé la queue d'un cheval qui ne lui appartient pas. 69. De celui qui aura détaché un homme du gibet ou de la potence. 70. Du refus d'épouser une fille après l'avoir demandée en mariage. 71. Du dommage fait à un fonds.

LOI RIPUAIRE.

Titre. 1er. Des coups portés à un ingénu. 2. De l'effusion du sang. 3. De la fracture d'un os. 4. Des blessures internes. 5. Des mutilations. 6. De la castration. 7. Du meurtre. 8. Du meurtre des esclaves. 9. Du meurtre des hommes du roi. 10. Du meurtre des hommes attachés aux églises. 11. Du meurtre des antrustions. 12. Du meurtre des femmes. 13. Du meurtre des jeunes filles. 14. Du meurtre d'une femme attachée au service d'une église. 15. Du meurtre qu'on a voulu céler. 16. Des atteintes à la liberté d'un homme ou d'une femme de condition libre. 17. Des incendies. 18. Du crime appelé *sonesti*. 19. Des coups portés à un esclave. 20. De l'effusion du sang. 21. De la fracture d'un os faite à un esclave. 22. De la fracture d'un os faite à un ingénu par un esclave. 23. Des coups portés par un esclave à un autre esclave. 24. De l'effusion du sang entre esclaves. 25. De la fracture d'un os entre esclaves. 26. Des mutilations commises par un esclave sur la personne d'un esclave. 27. De la castration d'un esclave par un autre esclave. 28. Du meurtre d'un esclave commis par un autre esclave. 29. Du vol commis par des esclaves. 30. De l'épreuve du feu pour les esclaves. 31. De l'obligation, pour un maître, de représenter son esclave en justice. 32. Du cas où

l'esclave s'est enfui dans l'intérieur de la province. 33. De l'obligation de représenter un ingénu. 34. Des assignations. 35. Du séquestre. 36. Du rapt des femmes de condition libre. 37. Du rapt des femmes mariées. 38. De divers genres de meurtre. 39. De la dot des femmes. 40. Des accusations calomnieuses portées devant le roi. 41. De celui qui a pressé le bras ou la main d'une femme libre. 42. De celui qui monte un cheval sans le consentement de son maître. 43. De la détention des ingénus. 44. De la chasse. 45. Des clôtures. 46. De l'action de passer avec un char dans un champ de blé. 47. De celui qui, à l'insu du maître d'une maison, a caché dans cette maison un objet volé. 48. Du cas où un homme a été tué par un animal domestique. 49. De la recherche des animaux volés. 50. De celui qui ne laisse en mourant aucun héritier légitime. 51. De la donation entre époux. 52. De la production des témoins. 53. De ceux qui, sans titre légitime, ont fait procéder par le comte à une saisie. 54. Du prêt. 55. Du meurtre d'un graphion. 56. De l'action de celui qui dépouille un corps mort. 57. Des jugemens des rachimbourgs. 58. Des aleux. 59. Des affranchissemens faits devant le roi. 60. Des affranchis tabulaires. 61. Des ventes. 62. De la tradition et de la preuve testimoniale. 63. Des affranchis selon la loi romaine. 64. Des esclaves devenus affranchis tributaires. 65. Du meurtre commis en présence de l'ennemi. 66. Du meurtre d'un homme commis dans sa maison. 67. Du refus d'exécuter les ordres du prince. 68. Du serment. 69. De celui qui meurt sans enfant. 70. De la fracture d'un os non suivie d'effusion de sang. 71. Du crime de trahison envers le roi. 72. De la mort occasionnée par la chute d'une pièce de bois. 73. De la stipulation. 74. De la mort d'un esclave ou d'un animal, survenue depuis la revendication. 75. De celui qui a favorisé l'évasion d'un voleur. 76. De la défense de faire aucun marché ni aucun échange avec un voleur. 77. Des choses trouvées. 78. Du vol des bois de construction et autres bois. 79. Du meurtre commis dans le cas d'une légitime défense. 80. De l'asile donné à un voleur. 81. De la succession des pendus. 82. Des obstacles apportés à la libre circulation sur les routes. 83. De la défense de faire entendre en justice un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans. 84. Du dommage causé dans un champ de blé ou dans un enclos quelconque. 85. Des maléfices. 86. Du cas où une personne a fait procéder, sans titre légitime, par le graphion à une saisie. 87. De celui qui a dépouillé un cadavre. 88. De celui qui a écorché un cheval appartenant à un autre homme. 89. Des hommes condamnés au bannissement. 90. De la défense faite aux juges de recevoir des présens. 91. De la défense faite aux juges ou aux envoyés royaux d'exiger le fred avant que la composition ait été payée.

(4) Il fallait, comme on le voit, 40 *deniers romains* pour faire *un sou d'or* ou *solidum*. Le denier équivalait, sous les derniers empereurs, à 70 centimes de notre

monnaie, et le sou d'or à 16 ou 18 francs ; le sesterce valait quatre fois moins que le denier et cent fois moins que le *solidum*. Ces données, sur lesquelles je ne reviendrai pas, serviront à comprendre l'évaluation pécuniaire des amendes stipulées en deniers et sous d'or dans les lois des Francs-Saliens, qui n'avaient encore rien changé aux monnaies romaines. Le sou d'or des Francs-Ripuaires se divisait en 12 deniers.

(5) Loi Salique, tit. 1er, art. 1er.

(6) *Id.* titre 2, art. 1, 3, 12, 14.

(7) *Id.* titre 3, art. 3, 5, 10.

(8) *Id.* titre 4, art. 2.

(9) *Id.* titre 5, art. 1.

(10) *Id.* titre 6, art. 1, 4.

(11) *Id.* titre 7, art. 3, 6.

(12) *Id.* titre 8, art. 1.

(13) *Id.* titre 9, art. 1.

(14) *Id.* titre 10, art. 11.

(15) *Id.* titre 11, art. 5.

(16) *Id.* titre 12, art. 1.

(17) *Id.* titre 13, art. 1.

(18) *Id.* titre 14, art. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 16.

(19) *Id.* titre 15, art. 1, 2, 3, 4.

(20) *Id.* titre 17, art. 2.

(21) *Id.* titre 18, art. 1, 2.

(22) *Id.* titre 19, art. 1, 2, 5, 6, 7.

(23) *Id.* titre 20, art. 1, 2.

(24) *Id.* titre 21, art. 1, 3, 4.

(25) *Id.* titre 2 , art. 1, 2, 3, 4.

(26) *Id.* titre 25, art. 1.

(27) *Id.* titre 26, art. 1, 2, 3, 4, 7, 8.

(28) *Id.* titre 27, art. 3, 4, 5.

(29) *Id.* titre 29, art. 1, 12, 17, 38.

(30) *Id.* titre 30, art. 1.

(31) *Id.* titre 29, art. 1, 12, 17, 38.

(32) *Id.* titre 32, art. 1, 2, 4, 5, 6.

(33) *Id.* titre 33, art. 1, 2, 3.

(34) *Id.* titre 34, art. 1, 3, 4.

(35) *Id.* titre 37, art. 1, 2.

(36) *Id.* titre 42, art. 1, 4.

(37) Loi Salique, titre 43, art. 1, 2.

(38) *Id.* titre 44, art. 1, 2, 4.

(39) *Id.* titre 46, art. 1.

(40) *Id.* titre 50, art. 1, 2.

(41) *Id.* titre 55, art. 1.

(42) *Id.* titre 58, art. 1, 2, 3, 4

(43) *Id.* titre 62, art. 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Les savans et les jurisconsultes ne sont pas encore d'accord sur l'importance à accorder à cet article, sur lequel on a tant disputé ; les uns, comme Ducange, Adelung, l'abbé Dubos, ont vu dans les terres saliques de véritables fiefs ou bénéfices militaires; d'autres, comme Eckard, et après lui Montesquieu, ont pensé que la terre salique n'était autre chose que la maison patrimoniale et un morceau de terre dans l'enceinte autour d'une maison. Voici comment s'exprime l'auteur de l'*Esprit des Lois*, liv. 18, chap. 22 : « Nous savons par Tacite et César que les terres que les Germains cultivaient ne leur étaient données que pour un an, après quoi elles redevenaient publiques. Ils n'avaient de patrimoine que la maison et un morceau de terre dans l'enceinte autour de la maison. C'est ce patrimoine particulier qui appartenait aux mâles. En effet, pourquoi aurait-il appartenu aux filles? Elles passaient dans une autre maison. La terre salique était donc cette enceinte qui dépendait de la maison du Germain; c'était la seule propriété qu'il eût. Les Francs, après la conquête, acquirent de nouvelles propriétés, et on continua à les appeler terres saliques. »

« Montesquieu, dit M. Peyré, a très bien prouvé que la terre salique ne pouvait être une terre de fief ou un bénéfice militaire, comme l'avait assuré l'abbé Dubos, mais nous pensons qu'il a trop restreint le sens qu'il fallait attacher aux mots *terres saliques.* »

(44) Loi Salique, titre 63, art. 1, 2.

(45) *Id.* titre 67, art. 1, 2, 3.

(46) *Id.* titre 69, art. 1, 3, 4.

(47) *Id.* titre 70, art. 1.

(48) Les plaisirs des Barbares étant surtout la chasse et la pêche, il était naturel qu'ils attachassent aux chiens, aux faucons, aux éperviers, un prix extraordinaire. Ils connaissaient en outre les jeux de balle, de dés et d'échecs. Ces derniers jeux leur plaisaient tant qu'il s'y livraient des nuits entières, et avec une si grande fureur qu'après avoir perdu leur fortune, ils finissaient par jouer leur liberté. Leur exercice favori était la chasse et la pêche. En ce temps-là on connaissait déjà le cor et les faucons.

Les Français avaient plus de spectacles sous la première race que sous la se-

conde et au commencement de la troisième, car la plupart de ces divertissemens étaient donnés par les Romains, tels que les combats de bêtes féroces et les pantomimes ; mais ces deux sortes de spectacles furent ensuite défendus avec raison par les conciles, l'un à cause de sa cruauté, et l'autre à cause de l'indécence que les histrions mettaient dans leurs gestes.

Le spectacle qu'on applaudissait le plus dans ce temps-là, et qui, dit-on, était singulièrement perfectionné, c'était la danse sur la corde lâche ou tendue. Marcel, en ses Origines de la monarchie française, Strutt, en ses Antiquités, MM. de Paulmy, Legendre, Legrand d'Aussi, etc., parlent de beaucoup d'autres divertissemens.

(49) On a déjà pu remarquer combien les Gaulois et les Francs étaient jaloux d'une belle chevelure ; on pourrait faire un chapitre curieux et intéressant sur les modes, les prérogatives, les usages dont les cheveux ont été l'objet, tant chez nos ancêtres que chez les Scandinaves.

Les Suèves et les Sicambres relevaient leurs cheveux sur le sommet de la tête et en formaient un ou plusieurs nœuds.

Crinis rufus et in nodum coactus apud Germanos...

(SÉNÈQUE.)

Crinibus in nodum tortis venêre Sicombri.

(MARTIAL.)

C'est par-là que l'homme libre était distingué de l'esclave.

Les grands et les chefs de la justice, chez les Gaulois et chez les Germains, secouaient sur leur chevelure une poudre d'or qui lui donnait un éclat bizarre. Quand ils allaient au combat, ils la frottaient avec une composition d'un rouge très vif qui leur prêtait un air effrayant.

Hic quoque monstra domos, rutili quibus arce cerebri
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet.

(SIDON. APPOL.)

Dans le deuil et l'affliction ils laissaient flotter leurs cheveux épars ; une épouse, une amante coupait les siens sur le tombeau de celui dont elle pleurait la perte.

Ante ducem nostrum flavam sparsere Sicombri
Cæsariem, pavidoque orantes munere Franci.

(CLAUDIEN.)

Ils juraient sur leur chevelure, et ce serment était sacré.

Ils ne pouvaient donner une plus grande marque de politesse à ceux qu'ils honoraient que de s'arracher un cheveu en les saluant.

Les religieuses, en prononçant leurs vœux, faisaient le sacrifice de leurs cheveux, comme si désormais elles eussent renoncé aux moyens de plaire. Les moines, en se rasant une partie de la tête, se rendaient serfs et esclaves de l'autel, parce qu'une chevelure longue était l'emblème de la liberté.

(Ausone, Martial, Strutt, Marchangy, Molé, Saint-Foix, etc.)

(50) La composition se payait aux parens de l'homicidé d'après le tarif de la loi. Cette composition était fixée à six cents sous pour un antrustion du roi, à trois cents pour un Romain *conviva regis* (homme noble de rang suffisant pour être admis à la table du roi), à deux cents pour un simple Franc, à cent pour un Romain possesseur de terres, et à quarante-cinq pour un tributaire ou cultivateur de la propriété d'un autre. Chez les Bourguignons, où la religion et la longue durée de leur établissement avaient introduit des idées différentes, le meurtre était puni de mort, mais les autres injures personnelles étaient compensées, comme chez les Francs, par une amende graduée suivant le rang et la nation de la partie lésée.

Les conquérans barbares de la Gaule et de l'Italie étaient guidés par des idées bien différentes de celles de Rome, qui avait imposé ses lois à tous les sujets de son empire. Attachés en général à leurs anciennes coutumes, sans désirer de les améliorer, ils laissèrent les anciens habitans jouir paisiblement de leurs institutions civiles. Le Franc était jugé par la loi salique ou ripuaire; le Gaulois suivait le code Théodosien. Cette grande distinction entre le Romain et le Barbare, fondée sur la loi à laquelle chacun d'eux était soumis, était commune aux royaumes des Francs, des Bourguignons et des Lombards; mais les Ostrogoths, dont l'établissement dans l'empire était plus ancien et les progrès dans la civilisation des mœurs plus avancés, commençaient à quitter leurs anciens usages pour adopter la jurisprudence romaine. Les lois des Visigoths furent aussi rédigées par les évêques sur le plan des lois romaines et destinées à former un code uniforme par lequel les deux nations seraient gouvernées. (Hallam.)

(51) La procédure relative au seul cas de mort en réparation d'homicide est un tableau de mœurs. Quiconque a tué un homme, et n'a pas de quoi payer la composition, doit présenter douze co-jurans, lesquels déclarent que le délinquant n'a rien, ni dans la terre, ni hors la terre, au-delà de ce qu'il offre pour la composition. Ensuite l'accusé entre chez lui et prend de la terre aux quatre coins de sa maison; il revient à la porte, se tient debout sur le seuil, le visage tourné vers l'intérieur du logis; de la main gauche il jette la terre par-dessus ses épaules sur son plus proche parent. Si son père, sa mère et ses frères ont fait l'abandon de tout ce qu'ils avaient, il lance la terre sur la sœur de sa mère ou sur les fils de cette sœur, ou sur les trois plus proches parens de la ligne maternelle. Cela fait, déchaussé et en chemise, il saute, à l'aide d'une perche, par-dessus la haie dont sa

maison est entourée ; alors les trois parens de la ligne maternelle se trouvent chargés d'acquitter ce qui manque à la composition. Au défaut des parens maternels, les parens paternels sont appelés. Le parent pauvre qui ne peut payer jette à son tour la terre recueillie aux quatre coins de la maison sur un parent plus riche. Si ce parent ne peut achever le montant de la composition, le demandeur oblige le défendeur meurtrier à comparaître à quatre audiences successives, et enfin, si aucun des parens de ce dernier ne le veut rédimer, il est mis à mort : *De vità componat.*

De ces précautions multipliées pour sauver les jours d'un coupable il résulte que les Barbares traitaient la loi en tyran et se prémunissaient contre elle ; ne faisant aucun cas de leur vie ni de celle des autres, ils regardaient comme un droit naturel de tuer ou d'être tués. Un roi même, dans la loi des Saxons, pouvait être occis ; on en était quitte pour payer sept cent vingt livres pesant d'argent. Le Germain ne concevait pas qu'un être abstrait, qu'une loi pût verser son sang. Ainsi, dans la société commençante, l'instinct de l'homme repoussait la peine de mort, comme dans la société achevée la raison de l'homme l'abolira. Cette peine n'aura donc été établie qu'entre l'état purement sauvage et l'état complet de civilisation, alors que la société n'avait plus l'indépendance du premier état et n'avait pas encore la perfection du second. (Chateaubriand.)

(52) La loi salique n'était pas la seule à prouver cette assertion ; les lois ripuaires, lombardes, etc., en offrent des preuves plus fortes encore. J'en citerai quelques-unes :

Si quis, *propter libidinem,* liberæ manum injecerit, aut virgini seu uxori alterius, quod bajuvarii horgrift vocant, cum VI solid. componat. LL. *Baiw.,* tit. 7, l. 3.

Si indumenta super *genicula* elevaverit, quod humilzorun vocant, cum XII solid. componat. *Ibid.,* l. 4.

Si autem *discriminalia* ejecerit de capite, Wultworf dicunt, vel virgini *libidinosè* crines de capite extraxerit, cum XII sol. componat. *Ibid.,* l. 5.

Si qua libera fœmina virgo vadit in itinere suo inter duas villas et obviavit eam aliquis et per raptum *denudat* caput ejus, cum VI sol. componat. Et si ejus vestimenta levaverit, ut usque ad *genicula* denudet, cum VI sol. componat. Et si eam denudaverit ut genitalia ejus appareant, vel posteriora, cum XII sol. componat. LL. *Alaman.,* tit. 58, l. 1.

Si quis liberam fœminam *per verenda* ejus comprehenderit, IV solid. componat. Et duos solidos pro freda. LL. *Frision.,* tit. 22, l. 89. Voyez en outre LL. *Sal.,* tit. 22 ; LL. *Longobard.,* lib. 2, tit. 55, l. 16.

On doit rire de la simplicité de ces réglemens ; ils sont cependant des preuves du respect qu'on avait pour la chasteté. Ils expriment d'une manière immodeste

la délicatesse d'un peuple grossier, mais qui se police : ils offensent la vertu en voulant la favoriser. (G. STUART.)

(53) Quand je dis que ces lois barbares diffèrent peu entre elles, je n'ai en vue que le sujet qui nous occupe. Pour l'historien des législations il y a des différences notables et importantes que l'historien de la *civilisation générale des peuples d'Europe* peut et doit passer sous silence.

Je me suis borné seulement à observer que le code des Visigoths m'a paru plus éclairé, plus humain, plus complet, plus prévoyant, plus avancé en un mot, que les autres codes barbares.

(54) Je rappellerai ici que le sou d'or des Francs-Ripuaires ne valait que 12 deniers tandis que celui des Saliens en valait 40. Le sou d'or de 40 deniers valant 16 ou 18 francs de notre monnaie, celui de 12 deniers devait donc valoir environ 6 francs.

(55) Loi ripuaire, titre 5, art. 1, 2, 3, 4, 5. 6, 7. 8, 9. 10. 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La barbarie se montre dans tous les codes sur la législation des blessures. La loi saxonne est la plus détaillée à cet égard ; quatre dents cassées au-devant de la bouche ne valent que six schillings, mais une seule dent cassée auprès de ces quatre dents doit être payée quatre schillings; l'ongle du pouce est estimé trois schillings, et une des membranes du nez le même prix. La loi ripuaire s'exprime plus noblement ; elle demande 36 sous d'or pour la mutilation du doigt qui sert à décocher les flèches. *Si secundus digitus, unde sagittatur,* etc.

(56) Loi Ripuaire, titre 6, art. 1.
(57) *Id.* titre 7, art. 1.
(58) *Id.* titre 8, art. 1.
(59) *Id.* titre 9, art. 1.
(60) *Id.* titre 10, art. 1, 2.
(61) *Id.* titre 11, art. 1, 2.
(62) *Id.* titre 30, art. 1.
(63) *Id.* titre 31, art. 1.
(64) *Id.* titre 38, art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. 10, 11: 12.
(65) *Id.* titre 70, art. 1, 2.
(66) *Id.* titre 71, art. 1, 2.
(67) *Id.* titre 72, art. 1.
(68) *Id.* titre 77, art. 1, 2.
(69) *Id.* titre 79, art. 1, 2.
(70) Guizot, *Cours d'hist. mod.*
(71) *Forum judicum,* titre 1.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

(1) Il m'arrive souvent de ne parler que d'un peuple, présumant que tous se ressemblent dans ces temps de barbarie; et en effet, du quatrième au neuvième siècle les mœurs des peuples d'Europe sont les mêmes à peu d'exceptions près. Chez les Francs, les Anglo-Saxons, les Germains, etc., on retrouve le combat judiciaire, l'épreuve du feu, de l'eau bouillante, etc., les amendes pour assassinat, les églises asiles des assassins, le brigandage impuni, et enfin les germes du système féodal qui plus tard arriva à son plus haut période.

Voyez Defontaines, Beaumanoir et Montesquieu, les Capitulaires de Charlemagne, les chartes des anciens rois de France, etc.

(2) Voyez Muratori, Gibbon, etc.

(3) Gibbon. — Les épreuves du feu et de l'eau n'étaient point les seules; il fallait d'autres fois manier une barre de fer ou marcher sur un soc de charrue rougis au feu, plonger le bras dans l'huile bouillante, etc. On enveloppait ensuite dans un sac les membres soumis à l'épreuve, et si, au bout de trois jours, on les retrouvait sans brûlure, l'accusé était absous, ce qui n'arrivait pas souvent. Les prêtres en avaient imaginé de plus douces pour eux; il s'agissait seulement de dire la messe ou de recevoir la communion sans que Dieu en parût offensé, ce qui arrivait toujours. Ces épreuves étaient suivies de prières, et l'on croyait fermement que Dieu aurait fait un miracle plutôt que de permettre une injustice. Plusieurs faits, regardés alors comme des miracles, et qui seraient aujourd'hui de simples tours de charlatans, confirmaient cette opinion absurde. La justice était une injustice continuelle, car les coupables, ordinairement plus hardis ou plus adroits que les innocens, avaient presque toujours l'avantage.

Voyez Baluze, Verstegan, Hallam, Gibbon, Montesquieu, Muratori, Spelman, etc.

(4) Esprit des lois, liv. 28.

(5) « La nuit arrive trop lente au gré de l'amoureux époux, et voilà que tous deux on les conduit dans l'asile destiné aux mystères du mariage. Les parens se retirent aussitôt que la bien-aimée eut, non sans quelque résistance, laissé couler les nœuds de sa ceinture virginale. Déjà le lit nuptial l'enveloppait sous ses voiles, l'époux l'y suivit soudain; elle s'était reculée jusqu'à l'autre extrémité du lit, et son beau visage, tourné du côté des lambris, rougissait de pudeur et de honte. On eût dit la rose printanière à l'approche du soleil levant. Cependant ses yeux

répandaient des larmes, et son cœur oppressé battait dans son sein avec violence. »

Ainsi parle Grégoire de Tours des mœurs de nos aïeux; mais, chose surprenante, cette couche si pudique, si mystérieuse la première nuit de l'hyménée, admettait par la suite, sans perdre de son innocence et de sa pureté, les parens, les amis et les étrangers. En touchant l'oreiller de l'hospitalité un sentiment de respect et de vénération assoupissait les désirs illégitimes; au reste, c'était un honneur de partager son lit avec quelqu'un, et cet usage s'est conservé long-temps parmi nous.

Voyez, pour preuve des cérémonies du mariage chez les Francs et quelques autres peuples barbares, le même Gregoire de Tours, les mémoires de l'Académie celtique, Cambry, Isidore de Séville, Marculfe, Baluze, saint Martenne, Fleury, Montfaucon, Paulmy, etc.

(6) Ducange, Legrand, d'Aussay, Laureau, Grégoire de Tours, saint Martin, Legendre, etc.

(7) Chorier, Geuther, Legoux de Guerland, Laureau, saint Martin, etc., donnent un grand nombre de ces inscriptions. Marchangy cite les suivantes :

« Si vous ne trouvez plus les cendres dans cette urne, songez à la belle ame contre laquelle il ne fut jamais rien dit.

Ici se découvre tout le secret de la vie humaine.

Lève le voile et médite sur ce composé des substances qui s'unissent et se séparent.

Le soleil s'est levé pour moi.

La vie est courte, le temps n'est long qu'après la mort.

Rien n'est plus assuré que la mort.

Réjouis-toi et viens. »

(8) Marchangy, d'après Saint-Foix; Saxo-Gram, Strutt, North, antiquités; Marcel, anecd. ecclés.

(9) *Idem* d'après les mêmes.

(10) Voyez les conciles de Nicée, de Gangres, de Laodicée, de Saragosse, de Chalcédoine, d'Arles, de Tours, d'Anjou, d'Auvergne, etc., pendant les quatrième, cinquième et sixième siècles.

(11) Voyez les vies de saint Valery, saint Germain, saint Sulpice, etc.

(12) L'Italie ne peut cependant être mise au rang des autres nations, et, si le temps m'a manqué pour en parler dans cette leçon, les notes suppléeront au texte. Mes lecteurs pourront avoir souvent à recourir à ces notes, parfois curieuses et pleines d'intérêt par les citations qu'elles contiennent. C'est à Gibbon que j'emprunte cette dernière sur l'état de l'Italie sous les Lombards.

« Les changemens d'idiome qui surviennent dans un pays subjugué par la conquête sont les meilleurs indices qu'on puisse suivre sur la proportion des vainqueurs et des vaincus. Il paraît, d'après cette règle, que les Lombards de l'Italie et les Visigoths de l'Espagne étaient moins nombreux que les Francs et les Bourguignons, et les vainqueurs de la Gaule doivent le céder à leur tour à la multitude de Saxons et d'Angles qui anéantirent presque l'idiome de la Bretagne. Le mélange des nations a formé peu à peu l'Italien moderne.

« Lorsque Alboin descendit des Alpes, il établit son neveu duc de Frioul et lui donna le commandement de la province et du peuple; mais le sage Gisulf n'accepta ce dangereux emploi que sous la condition qu'on lui permettrait de choisir, parmi les nobles Lombards, un nombre de familles suffisant pour former une colonie de soldats et de sujets. Dans le progrès de la conquête on ne put accorder la même liberté aux ducs de Brescia ou de Bergame, de Pavie ou de Turin, de Spolette ou de Bénévent; mais chacun de ceux-ci, et chacun de leurs collègues, établit dans son district une bande de compagnons qui venaient se ranger sous son drapeau pendant la guerre et qui ressortissaient à son tribunal durant la paix. Cette dépendance était libre et honorable; en rendant ce qu'ils avaient reçu, ils pouvaient se retirer avec leurs familles dans le district d'un autre duc; mais leur absence du royaume passait pour une désertion militaire, et elle était punie de mort. La postérité des premiers conquérans s'attacha par de plus profondes racines à ce sol que l'intérêt et l'honneur l'obligeaient à défendre. Un Lombard naissait soldat de son roi ou de son duc, et les assemblées civiles de la nation arboraient des drapeaux et prenaient le titre d'armée régulière. Les provinces conquises fournissaient à la solde et aux récompenses de cette armée, et l'injustice et la rapine présidaient à la distribution des terres qui n'eut lieu qu'après la mort d'Alboin. Un grand nombre de riches Italiens furent égorgés ou bannis; les autres furent partagés comme tributaires entre les étrangers, et on leur imposa, sous le nom d'hospitalité, l'obligation de payer aux Lombards le tiers des productions de la terre. En moins de soixante-dix ans on adopta sur les propriétés un système de redevance beaucoup plus simple et plus solide. Le Lombard, abusant de sa force, dépouillait et chassait le propriétaire romain, ou bien celui-ci, pour se racheter du tribut du tiers des productions, cédait, par une transaction un peu plus équitable, une certaine quantité de terres. Sous ces maîtres étrangers, les blés, les vins et les olives étaient cultivés par des esclaves ou par des naturels, tous les jours moins habiles dans les travaux de l'agriculture; mais la paresse des Barbares s'accommodait mieux des soins de la vie pastorale. Ils rétablirent et améliorèrent, dans les riches pâturages de la Vénétie, la race des chevaux qui avait autrefois rendu cette province célèbre, et les Italiens virent avec étonnement la

propagation d'une nouvelle race de bœufs et de buffles. La dépopulation de la Lombardie et l'augmentation des forêts ouvrirent une vaste carrière aux plaisirs de la chasse; l'industrie des Grecs et des Romains ne s'était pas étendue jusqu'à cet art merveilleux qui rend les oiseaux dociles à la voix et obéissans à l'ordre de leur maître. La Scandinavie et la Scythie ont toujours produit les faucons les plus hardis et les plus faciles à apprivoiser; les habitans de ces deux contrées, toujours à cheval et parcourant les campagnes, savaient les élever et les dresser. Les Barbares introduisirent dans les provinces romaines cet amusement favori de nos aïeux, et, selon les lois de l'Italie, l'épée et le faucon ont, dans la main d'un noble lombard, la même dignité et la même importance.

« L'effet du climat et de l'exemple se fit si rapidement sentir que les Lombards de la quatrième génération regardaient avec curiosité et avec effroi les portraits de leurs sauvages ancêtres. Leur tête était rasée par derrière, mais une chevelure en désordre tombait sur leurs yeux et sur leur bouche, et une longue barbe indiquait le nom et les habitudes de la nation. Ils portaient, comme les Anglo-Saxons, de larges vêtemens de toile ornés, à leur manière, de larges bandes de différentes couleurs. Une longue chaussure et des sandales ouvertes couvraient leurs jambes et leurs pieds, et, même au milieu de la paix, leur fidèle épée se trouvait toujours suspendue à leur ceinture. Mais cet étrange costume et cet air effrayant cachaient souvent un naturel doux et généreux, et, dès que la fureur des combats s'était calmée, l'humanité du vainqueur étonnait quelquefois les captifs et les sujets. Il faut attribuer leurs vices à la colère, à l'ignorance et à l'ivrognerie, et leurs vertus méritent d'autant plus d'éloges qu'ils n'étaient ni assujétis à l'hypocrisie des mœurs sociales, ni gênés par la crainte des lois et de l'éducation.

« Les Lombards avaient le droit d'élire leur souverain et assez de bon sens pour ne pas user trop souvent de ce dangereux privilége. Leur revenu public venait des productions de la terre et des émolumens de la justice. Lorsque les ducs indépendans permirent à Autharis de monter sur le trône de son père, ils attachèrent à la couronne la moitié de leurs domaines respectifs. Les plus fiers d'entre les nobles aspiraient aux honneurs de la servitude auprès de la personne de leur prince; celui-ci récompensait précairement la fidélité de ses vassaux par des pensions et des *bénéfices*, et travaillait à expier les maux de la guerre par de magnifiques fondations d'églises et de monastères. Il exerçait les fonctions de juge durant la paix, celles de général pendant la guerre, et n'usurpa jamais les pouvoirs d'un législateur absolu; il convoquait les assemblées nationales dans le palais de Pavie, ou, ce qui est plus vraisemblable, dans les champs voisins de cette ville; les personnages les plus éminens par leur extraction et leurs dignités formaient son grand conseil, mais la validité et l'exécution des décrets de ce sénat dépendaient de

l'approbation du *fidèle* peuple et de l'armée *fortunée* des Lombards. Quatre-vingts ans environ après la conquête de l'Italie, on écrivit en latin teutonique leurs coutumes traditionnelles; elles furent ratifiées par le consentement du prince et du peuple; on établit de nouveaux réglemens plus analogues à la situation où ils se trouvaient alors. Les plus sages des successeurs de Rotharis imitèrent son exemple, et, des différens codes des Barbares, celui des Lombards a été jugé le moins imparfait. Assurés par leur courage de la possession de leur liberté, de pareils législateurs ne songeaient guère, dans leur imprévoyante simplicité, à balancer les pouvoirs d'une constitution ou à discuter la difficile théorie des gouvernemens; ils condamnaient à des peines capitales les crimes qui menaçaient la vie du roi ou la sûreté de l'Etat, mais ils s'occupèrent surtout du soin de défendre la personne et la propriété des sujets. Selon la jurisprudence de ces temps-là, le crime du sang pouvait être racheté par une amende. Au reste, le prix de neuf cents pièces d'or exigées pour le meurtre d'un simple citoyen est une preuve de l'importance qu'on attachait à la vie d'un homme. On calculait avec des soins scrupuleux et presque ridicules les injures moins graves, une blessure, une fracture, un coup ou un mot insultant; et le législateur favorisait l'ignoble usage de renoncer pour de l'argent à l'honneur et à la vengeance. L'ignorance des Lombards, soit avant, soit après leur conversion au christianisme, faisait, chez eux, du crime de sorcellerie, un objet de croyance absolu et de haine générale.

« Au milieu des hostilités des Lombards, et sous le despotisme des Grecs, la condition de Rome, vers la fin du sixième siècle, avait atteint le dernier degré de l'humiliation; le siége de l'empire transféré à Constantinople et la perte successive des provinces avaient tari la source de la fortune publique et de la richesse des individus; cet arbre élevé, à l'ombre duquel s'étaient reposées les nations de la terre, n'offrait plus ni feuilles, ni branches; et son tronc desséché approchait de la dissolution. Les courriers qui portaient les ordres de l'administration et les messagers de la victoire ne se rencontraient plus sur la voie Appienne ou sur la voie Flaminienne; on éprouvait souvent les funestes effets de l'approche des Lombards, et on les craignait toujours. Les paisibles habitans d'une grande capitale, qui parcourent sans inquiétude les jardins dont elle est environnée, se formeront difficilement une idée de la détresse des Romains; c'était en tremblant qu'ils ouvraient et fermaient leurs portes; du haut des murs ils voyaient les flammes qui dévoraient leurs maisons des champs, ils entendaient les lamentations de leurs compatriotes, accouplés comme des chiens, qu'on menait en esclavage au-delà des mers et des montagnes. Ces continuelles alarmes devaient anéantir les plaisirs et interrompre les travaux de la vie champêtre; bientôt la Campagne de Rome ne fut plus qu'un affreux désert où l'on ne trouvait qu'un sol stérile, des eaux impures et une at-

mosphère empestée. La curiosité et l'ambition n'amenaient plus les peuples dans la capitale du monde, et si le hasard ou la nécessité y conduisait les pas errans d'un étranger, il ne contemplait qu'avec horreur cette vaste solitude et se sentait prêt à demander : Où est le sénat ? où est donc le peuple ? Dans une année excessivement pluvieuse le Tibre sortit de son lit et se précipita avec une violence irrésistible dans les vallées des Sept-Collines ; la stagnation des eaux produisit une maladie pestilentielle, et la contagion fut si rapide que quatre-vingts personnes expirèrent en une heure au milieu d'une procession solennelle destinée à implorer la miséricorde divine. Une société où le mariage est encouragé et l'industrie en honneur répare bientôt les malheurs qu'a causés la peste ou la guerre ; mais la plus grande partie des Romains se trouvant condamnée à la misère et au célibat, la dépopulation demeura constante et visible, et la sombre imagination des enthousiastes put y voir l'approche de la fin du monde. »

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

(1) .. .. La portion du genre humain que Dieu avait voulu comprendre dans un plan d'éducation était mûre pour un second grand pas dans son éducation.

En d'autres termes, cette portion du genre humain était arrivée assez loin dans l'exercice de sa raison pour pouvoir désirer et réclamer, quant à ses actes moraux, des motifs plus nobles et plus dignes que les récompenses et les punitions temporelles qui l'avaient conduite jusque là. L'enfant devient adolescent; les friandises et les jouets font place au désir qui germe en lui d'acquérir la liberté, la considération et le bonheur dont il voit son aîné en possession.

Depuis long-temps, déjà, l'élite du genre humain avait l'habitude de se laisser conduire par l'ombre, en quelque sorte, de ces motifs d'une nature plus noble. Les Grecs et les Romains faisaient tout pour se survivre dans la mémoire de leurs concitoyens.

Il était temps que l'espoir d'une vie future vînt diriger leurs actes.

C'est ainsi que le Christ fut le premier professeur d'immortalité de l'ame qui méritât la confiance, et comme professeur, et comme praticien.

(Lessing.)

(2) *Et quasi cursores vitâ i lampada tradunt.*

a dit Lucrèce. Ce vers, imité de Platon, peint assez bien les lumières transmises par des hommes de génie d'une génération à l'autre.

(3) De Gerando. — Ce travail, que vit naître le septième siècle, ne fut réellement profitable qu'au neuvième. A cette époque surtout, les monastères étaient devenus un asile où, non-seulement la piété, mais le simple amour de la paix conduisait la plupart des hommes qui conservaient quelque goût pour l'étude. Presque toutes ces maisons avaient des bibliothèques, dans lesquelles ce qu'on pouvait se procurer d'auteurs anciens était joint aux livres de religion et de littérature ecclésiastique qui en faisaient le fond. Une règle fort sage de la plupart de ces institutions obligeait ceux qui les embrassaient à consacrer tous les jours quelques heures au travail des mains. Tous ne pouvaient pas travailler à la terre ou s'occuper d'autres opérations manuelles qui exigent la force du corps; les moines faibles de santé, ceux du moins qui avaient un peu d'instruction et une écriture lisible, obtinrent de remplir leur tâche en copiant des livres. Cela devint bientôt un exercice favori; les abbés et les autres supérieurs encouragèrent ce travail

qui multipliait leurs richesses littéraires. De là vint dans les ordres le titre d'*antiquaire* ou de *copiste*, mots synonymes, que l'on trouve souvent employés l'un pour l'autre dans l'histoire monastique du moyen-âge. Ainsi, tandis que les Barbares incendiaient, dévastaient, saccageaient des provinces entières, détruisaient les monumens des arts, les livres, les bibliothèques, des solitaires laborieux s'occupaient de réparer au moins une partie de ces pertes, et si nous possédons aujourd'hui un assez grand nombre d'ouvrages de l'antiquité, c'est, avouons-le avec reconnaissance, presque uniquement à eux que nous le devons.

(Ginguené.)

(4) Cours de littér. française.

(5) A. Garnier.

(6) Boëce a bien laissé des ouvrages de philosophie religieuse et de théologie, mais comme ces ouvrages n'ont fait faire aucun pas à la science philosophique, je n'ai pu classer leur auteur parmi les philosophes. Boëce, savant illustre de cette époque, ne peut du reste être classé, car il a fait aussi divers traités de musique et de mathématiques ; il était de plus mécanicien et astronome.

(7) De Gerando. — Saint Jean de Damas énumère six définitions differentes de la philosophie : « La philosophie est la connaissance des choses qui existent, en tant qu'elles existent, c'est-à-dire la connaissance de leur nature. La philosophie est encore la connaissance des choses divines et humaines, c'est-à-dire des choses qui s'offrent à nos regards ou qui y échappent. La philosophie est la méditation de la mort, soit naturelle, soit volontaire, car il y a deux vies : l'une naturelle, en vertu de laquelle nous respirons ; l'autre de notre choix, par laquelle nous adhérons de notre propre affection à la première ; il y a donc deux morts : l'une qui sépare l'ame du corps, l'autre par laquelle notre ame se détache elle-même de la vie présente par le mépris qu'elle en conçoit et en aspirant à un meilleur avenir. La philosophie est l'imitation de Dieu ; or nous imitons Dieu par la sagesse, c'est-à-dire par la vraie connaissance de ce qui est bien, par la justice qui ne fait aucune acception de personnes, par la sainteté, par la bonté qui est supérieure encore à la justice et qui triomphe par ses bienfaits de ceux dont nous avons reçu quelque injure. La philosophie est l'art des arts et la science des sciences, car c'est à elle que sont dues toutes les découvertes dans les uns comme dans les autres. Enfin la philosophie est l'amour de la sagesse ; or la vraie sagesse est Dieu même ; la vraie philosophie est donc l'amour de Dieu. » (*Dialectica.*)

.... De ce côté, dit Tennemann, on donna plus d'attention à Aristote. Le monophysite, *Jacques* d'Edesse, fit traduire en langue syriaque les traités dialectiques ; l'éclectique, alexandrin *Jean*, surnommé *Philoponus*, se distingua par ses commentaires grecs sur Aristote dont il s'éloigne cependant sur la question de l'é-

ternité du monde. Après lui *Jean de Damas*, non-seulement établit, pour la première fois en Orient, une sorte de système théologique, mais entretint, par ses ouvrages, l'étude de la philosophie aristotélique qui se conserva jusqu'à la chute de l'empire grec.

Dans les temps de barbarie et d'ignorance que nous allons traverser la curiosite philosophique, qui avait dominé pendant la période précédente, ne conserva plus qu'une bien faible influence sur les esprits et ne leur transmit qu'une légère partie de ses ressources. (*Traduction de Cousin.*)

(8) Si quelque littérature put se conserver au milieu de la barbarie du moyen-âge, c'est à la religion que nous le devons. Elle inspirait encore des chefs-d'œuvre d'éloquence quand tout le reste était déjà dans le sommeil de la mort.

(S. Vincent.)

(9) Tiraboschi, Ginguéné, Denina, etc.

(10) Aussi en donnaient-ils bien peu, car Théodoric lui-même qui, au dire d'un écrivain italien, *sentiva amor per le lettere e letterati ed artisti incorragiva molto ed onorava.....* Théodore fit enfermer Boëce, son conseiller et son ami, dans une tour du château de Pavie, et l'y fit périr du plus affreux supplice pour avoir fait entendre au roi égaré les accens de la vérité. Les détails de sa mort font frémir. On lui serra, dit-on, la tête avec une corde attachée à une roue qui, en tournant, lui fit sortir les deux yeux; on l'étendit enfin sur une poutre où deux bourreaux le frappaient avec des bâtons sur toutes les parties du corps, et, comme il respirait encore, ils l'assommèrent, avec une hache, le 23 octobre 526. Peu de temps après son beau-père Symmaque fut décapité.

Si Théodoric avait soutenu et encouragé les lettres, sa reconnaissance envers les hommes distingués de ses Etats se révélait d'une singulière façon!

(11) Les contrats se faisaient verbalement, faute de notaires capables de dresser les actes, et les actes écrits étaient, pour la plupart, conçus dans un style excessivement incorrect et barbare. Il y a des intervalles de temps considérables dont il nous reste à peine quelques monumens littéraires, à l'exception de quelques maigres chroniques, de pauvres légendes de saints, ou de vers dénués à la fois de poésie et de mesure. (Hallam.)

(12) Quoique ce cinquième siècle soit la première époque bien sensible de la décadence des lettres dans les Gaules, elles n'ont pas laissé de produire encore durant ce temps-là un très grand nombre de savans de tous les ordres. On y a vu encore, comme auparavant, quantité de théologiens, de philosophes, de mathématiciens, d'historiens, de poètes, d'orateurs, d'hommes versés en toute sorte d'érudition sacrée et profane. On y a fait encore, comme auparavant, une infinité d'ouvrages en tout genre de littérature *qui, à la vérité, ne sont pas tous venus*

jusqu'à nous, mais ce qu'on en sait suffit, avec ceux qui nous restent, pour juger de la fécondité de ce siècle en gens de lettres et en beaux-esprits.

(*Hist. des Béned. de Saint-Maur.*)

(13) Lefranc de Pompignan a traduit Rutilius en prose. Voyez son *Recueil amusant de voyages,* t. I.

(14) Le Cuy, *Biog. univ.*

(15) Fortunat carm. L. XI, traduit par Guizot.

(16) « Fortunat, ajoutent les Bénédictins, ne faisait pas difficulté de dire *diacni* pour *diaconi.* Il ne laisse pas après tout d'y en avoir plusieurs fort ingénieux, remplis d'agrémens pour le tour poétique qui s'y fait sentir. Notre poète est surtout fleuri et agréable dans ses descriptions géographiques. C'est le genre où il a le mieux réussi. »

Singulier genre de *poésie !*

(17) Bénédict. de Saint-Maur, t. III.

(18) On pourrait même dire : avant Ammien ; car que sont en effet des historiens tels que Lampridius, Vopiscus, Victor, Eutrope, et d'autres encore ?... de purs chroniqueurs.

(19) Desmichels.

(20) Encycl. mod.

(21) Evêque de Clermont.

(22) Histoire littéraire de la France, par les religieux bénédictins de Saint-Maur.

(23) Il s'attira par son mérite, ajoutent les biographes de Grégoire de Tours, l'estime et la confiance de Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, et de Childebert II, roi d'Austrasie. En 585, Gontran l'envoya en ambassade vers Childebert, son neveu, et trois ans après Childebert, à son tour, le fit son ambassadeur auprès de Gontran, son oncle. L'empressement qu'avaient ces princes de l'employer dans leurs négociations, qui ne tendaient pour l'ordinaire qu'à la paix de leurs Etats et au bien public de l'Eglise, fit voir la haute opinion qu'ils avaient de son intégrité, de sa sagesse, de sa suffisance. En 590 il fut commis pour pacifier les troubles que Chrodielde et Basine, religieuses du monastère de Sainte-Croix à Poitiers, avaient excités dans cette maison. Il étouffa aussi une autre espèce de trouble qui s'élevait dans l'église de Tours. Un des prêtres de son clergé, infecté de l'erreur des Sadducéens, niait la résurrection et répandait déjà cette hérésie dans le diocèse ; nôtre saint eut avec lui une longue conférence, et, joignant la douceur à la force des raisons et à l'autorité des saintes Ecritures, il le ramena à la foi catholique et coupa la racine à cette hérésie naissante.

En 594, il fit un voyage à Rome pour voir saint Grégoire-le-Grand. Ce pontife,

à la vue de sa taille, qui était des plus petites, ne put s'empêcher d'admirer que Dieu eut renfermé tant d'esprit, de talens et de graces dans un si petit corps. Notre saint évêque, qui était en prière lorsque le pape faisait cette réflexion, se leva et lui dit : « C'est le Seigneur qui nous a fait tels que nous sommes; pour lui il est toujours le même dans les petits comme dans les grands. » Le saint pape, surpris qu'il eut connu sa pensée, conçut beaucoup d'estime pour son mérite et le regarda comme un grand serviteur de Dieu.

Grégoire, de retour à son église, mourut de la mort des justes, le dix-septième de novembre 595, jour auquel on célèbre sa fête. Il était alors âgé de 51 ans moins quelques jours, et en avait passé 22 et près de trois mois dans l'épiscopat. Saint Odon, qui a écrit sa vie, dit néanmoins qu'il ne fut évêque que 21 ans, ce qui est une faute, ou de la part de cet écrivain, ou de celle de ses copistes. Le saint, par esprit d'humilité, voulut être inhumé en un endroit où il pût être foulé aux pieds des passans, mais le clergé de son église lui éleva depuis un mausolée à la gauche du tombeau de saint Martin. (*Bénéd. de Saint-Maur.*)

(24) Outre l'*Historia Francorum,* Grégoire de Tours a laissé plusieurs ouvrages sur la gloire des martyrs, la gloire des confesseurs, les miracles de saint Martin et de saint André, les vies des Pères, un Traité sur les offices de l'Eglise, un Commentaire sur les psaumes, une Histoire du martyre des sept dormans. Ces trois derniers sont perdus.

(25) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de ce titre de *vénérable,* attaché au nom de Bède. Voici deux anecdotes assez curieuses à ce sujet. Je les emprunte à Suard.

Bède étant, dit-on, devenu aveugle par l'effet de son grand âge (quoiqu'il ne soit pas mort très âgé et n'ait jamais été aveugle), un jeune moine le mena par plaisanterie auprès d'un tas de pierres lui disant qu'il était entouré d'une foule de peuple qui se tenait en silence pour recevoir ses exhortations. Le bon vieillard leur fit un long discours terminé par une prière, à laquelle les pierres répondirent respectueusement : *Amen, vénérable Bède.* Voici l'autre version : Un moine travaillait à une épitaphe de Bède; peu exercé sans doute dans l'art de la poésie, il n'avait pu parvenir à trouver de son premiers vers que ces mots : *Hâc sunt in fossâ Bedæ .... ossa;* après s'être vainement creusé la tête pour trouver un mot qui pût remplir l'intervalle, il se coucha et s'endormit, mais le lendemain, en reprenant son travail, il fut fort étonné de trouver son vers écrit tout entier ainsi :

Hâc sunt in fossâ Bedæ venerabilis ossa.

Ce qui paraît plus certain, c'est qu'on ne donna jamais à Bède le nom de *véné-*

rable durant sa vie, mais très promptement après sa mort; expression sans doute du respect qu'il avait inspiré, et qui, répétée par l'assentiment général, s'est attachée à son nom, devenant ainsi un titre particulier et l'un des plus honorables qui puissent être conférés parmi les hommes.

(26) Je me bornerai aujourd'hui à reproduire l'opinion de La Harpe sur ce sujet; elle est conforme à celle que j'émettais l'an dernier et plus complète sous le rapport de la critique littéraire : « Vers le milieu du quatrième siècle, lorsque l'empire romain, chancelant sous le poids de sa grandeur, était forcé de se partager pour se soutenir, lorsque Rome n'était déjà plus la seule capitale du monde, quand les ressorts de l'autorité étaient affaiblis, quand les Barbares menaçaient de tous côtés le peuple dominateur et corrompu qui ne se défendait plus que par sa discipline militaire, une éloquence nouvelle naquit avec une nouvelle religion qui, des prisons et des échafauds, venait de monter sur le trône des Césars. Cette voix auguste et puissante était celle des orateurs du christianisme, et le cercle des préjugés particuliers rétrécit tellement les idées que peut-être entendra-t-on ici avec quelque surprise des noms qui ne sont plus guère cités parmi nous que dans les chaires évangéliques, et qu'on s'étonnera de voir au rang des successeurs de Cicéron et de Démosthènes des hommes en qui l'on est accoutumé de ne voir que les successeurs des apôtres. Mais, sans blesser le respect qu'à ce dernier titre doivent tous les chrétiens aux Basile, aux Grégoire, aux Chrysostôme, je puis les considérer ici principalement sous le rapport des talens et du génie. Pourquoi faudrait-il détourner les yeux quand nous rencontrons ces grands hommes à la place qu'ils doivent occuper dans le tableau des différens âges littéraires? Sans doute ils appartiennent particulièrement à l'Eglise qui les a consacrés à la vénération publique. C'est surtout à elle à rappeler les services qu'ils ont rendus à la religion, les victoires qu'ils ont remportées sur l'hérésie, les exemples qu'ils ont donnés de la sainteté pastorale, les lumières qu'ils ont répandues parmi les peuples, les tourmens qu'ils ont soufferts pour la foi; mais ils appartiennent aussi à l'histoire et aux lettres humaines. L'histoire, en nous affligeant du récit des crimes qui furent alors, comme dans tous les temps, ceux de la tyrannie, de l'ambition et du fanatisme, nous offre le contraste de tant d'horreurs dans le portrait fidèle et avoué de ces héros de l'Evangile. L'histoire nous présente en eux les plus touchans modèles des plus pures vertus, nous les fait voir réunissant la dignité du caractère à celle du sacerdoce, une douceur inaltérable à une fermeté intrépide, adressant aux empereurs le langage de la vérité, au coupable celui de sa conscience qui le tourmente et de la justice céleste qui le menace, à tous les malheureux celui des consolations fraternelles. Les lettres les réclament à leur tour et s'applaudissent d'avoir été pour quelque chose dans le bien qu'ils ont fait à l'humanité et d'être encore

aux yeux du monde une partie de leur gloire ; elles aiment à se couvrir de l'éclat qu'ils ont répandu sur leur siècle et se croiront toujours en droit de dire qu'avant d'être des confesseurs et des martyrs ils ont été de grands hommes, qu'avant d'être des saints ils ont été des orateurs. »

(27) Weiss.

(28) Sidonius Apollinaris. — Epist. 3, lib. XII.

(29) Desmichels. — J'engage mes auditeurs à lire cette sorte de statistique de la littérature sacrée dans les admirables leçons de M. Guizot (Cours d'hist. mod., t. II, p. 151 à 182); il est impossible de raconter la partie morale d'une époque et d'une nation avec plus de talent, de raison et de jugement.

(30) Voyez la dix-huitième leçon. Il y est question d'Ulpien, de Tribonien, de Papinien, de Servius Sulpicius, de Paul, d'Ælius Petus, etc.

(31) Les écoles épiscopales du sixième au huitième siècle étaient celles de Poitiers, Paris, Le Mans, Bourges, Clermont, Châlons-sur-Saône, Vienne, Arles, Gap, etc. Parmi les écoles monastiques je citerai celles de Luxeuil en Franche-Comté, de Sitiheu en Normandie, Saint-Médard, Soissons, Lérins, et enfin Saint-Vandrille en Normandie, où l'on vit jusqu'à trois cents étudians. Je ne parle ici que pour la Gaule, et si, dans ce tableau, emprunté aux savantes recherches de M. Guizot, toutes ne sont pas comprises, c'est que la prospérité des écoles monastiques était chose éphémère et que telle école, qui brillait sous un abbé distingué, dépérissait sous son successeur. Nous verrons l'instruction et les écoles prendre sous Charlemagne une bien plus grande extension.

(32) J'aurais pu ajouter bien des détails intéressans à ces quelques données succinctes sur l'instruction publique et privée en Europe dans le moyen-âge ; mais les bornes de cette leçon et le cadre que je me suis tracé ne me l'ont pas permis. J'y suppléerai par une note pleine d'intérêt et d'érudition que j'emprunte à un savant professeur de l'université de Nuremberg :

« Pendant que les sophistes grecs parcouraient le monde, après la décadence de leur belle patrie, pour répandre les fausses doctrines d'une philosophie dégénérée et enseigner les subtilités de la dialectique; pendant que les écoles impériales maintenaient dans toute l'étendue du vaste empire la culture de l'éloquence mâle et de la législation si fortement avancée des Romains, le christianisme, rapidement répandu dans toutes les parties du monde connu, avait fondé des écoles d'une espèce tout-à-fait nouvelle.

« La religion chrétienne avait pour but de détruire le paganisme et de remplacer, par des idées propres à purifier et à élever la nature morale des hommes, les notions symboliques dont le sens caché échappait à la foule. La nouvelle religion ne se contentait pas non plus des doctrines restrictives du judaïsme qui, tout

en reconnaissant un seul Dieu, le constitua dieu des Juifs par excellence. Le christianisme s'annonça comme la religion de l'univers; il représenta Dieu comme père et juge suprême du genre humain. Il résolut de diriger la vie des hommes par deux principes moteurs dont la nature, étant en opposition directe avec l'égoïsme des peuples d'alors, devait leur inspirer des vues plus élevées et plus étendues sur les destinées du genre humain; ces deux nouveaux moteurs étaient l'amour et la résignation.

« La nature et les exigences du christianisme ne permirent pas d'admettre les individus à la réception formelle dans le sein de l'église chrétienne avant d'avoir reçu des preuves suffisantes de leur croyance affermie, de leur conviction intime et de leurs principes de vie moraux. Il y avait donc dans les premiers temps trois degrés progressifs de réception: le premier degré était l'admission préalable au nombre des aspirans, parmi lesquels furent comptés les enfans des chrétiens et tous les juifs et païens qui montraient le désir de devenir chrétiens; le second degré consistait dans la consécration par le baptême, et le troisième degré dans la réception formelle par l'offrande du sacrement et l'admission aux communions et agapes (repas de charité). Tous ceux qui n'avaient pas encore passé par les trois degrés furent compris sous le nom de cathécumènes, c'est-à-dire apprentis, parce qu'ils devaient s'instruire préalablement des doctrines et des préceptes de la religion chrétienne. C'était pour leur assurer cette instruction qu'on établit des écoles dans tous les lieux où se trouvait un prêtre ou diacre.

« L'établissement de ces écoles eut des conséquences inappréciables pour l'humanité; d'abord elles ne se bornèrent pas aux villes seulement, mais elles se répandirent dans les campagnes et portèrent ainsi les bienfaits d'une instruction morale à une classe qui était restée jusque là tout-à-fait délaissée. D'une part elles réunirent dans leur enceinte des juifs et des paiens, des jeunes gens et des hommes âgés, des riches et des pauvres, des nobles et des prolétaires, des libres et des esclaves, donnant ainsi un exemple salutaire de confraternité à des hommes parmi lesquels les préjugés, l'orgueil et la vanité causaient ordinairement des séparations si tranchées.

« Outre les écoles pour les cathécumènes on sentit le besoin d'établir des écoles normales pour la formation de bons prêtres. Ce besoin était d'autant plus urgent que le génie du christianisme s'opposa à ce que le soin des affaires religieuses fût, comme chez les Juifs et chez les peuples païens, le domaine exclusif et le bénéfice héréditaire d'un ordre de prêtres dont le seul devoir était de conserver les formes prescrites de la religion établie. La création d'un tel ordre ne pouvait être admise par la religion chrétienne qui, en sa qualité de religion naissante et par sa tendance à l'universalité, devait, avant tout, être répandue parmi tous les peuples du monde; aussi,

surtout dans les premiers temps, les prêtres devaient-ils avoir, non-seulement des connaissances théologiques, mais aussi le dévouement du missionnaire et l'habileté du maître. Des études préparatoires furent donc nécessaires à ceux qui se sentirent la vocation de travailler comme prêtres à la propagation du christianisme, et c'était dans cette vue qu'on fonda, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, des écoles normales dites *catéchétiques* qui ressemblaient en tout à nos instituts de missionnaires. Dans ces écoles on s'occupait, outre les études théologiques, des langues et littératures grecques, romaines et orientales, mais uniquement sous le rapport de la vocation du missionnaire qui devait connaître les langues, les mœurs et les lois des peuples pour s'y conformer, et étudier les systèmes religieux et philosophiques pour les réfuter. Dans les premiers temps, de telles écoles ne furent établies que dans quelques grandes villes de l'Orient; l'école catéchétique d'Alexandrie en Egypte, fondée en 150, fut la première de ce genre; elle put se maintenir pendant deux siècles, et compte, entre autres professeurs célèbres, Pantanus, Clément, Origène, etc. Les écoles d'Antioche en Syrie, d'Edesse et Nisibis en Mésopotamie, jouirent d'une célébrité non moins grande, non moins reconnue dans le monde chrétien.

« Depuis le cinquième siècle de l'ère chrétienne, où le clergé chrétien reçut l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui, l'établissement d'une école catéchétique fut ordonné pour chaque évêché; ces écoles prirent dès lors le nom d'*écoles épiscopales* ou cathédrales. Le système de l'enseignement fut également réglé; outre les études théologiques, l'hébreu, le grec et le latin, on y enseigna encore ce qu'on appelait les arts libéraux, d'après l'encyclopédie que l'africain *Marcianus Capella* avait publiée à Rome en 470. Cette encyclopédie, divisée en deux cours, dont le premier, sous le nom de *trivium*, traitait de grammaire, de dialectique et de rhétorique, et le second, appelé *quadrivium*, d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie et de musique, fut près de mille ans le compendium prescrit pour les écoles normales chrétiennes.

« Les écoles pour les cathécumènes, dites aussi *écoles parochiales*, puisqu'elles étaient établies dans toutes les *parochies* (paroisses), changèrent les bases de l'enseignement. Pour empêcher les enfans des chrétiens de fréquenter les écoles païennes, on joignit à l'instruction religieuse, dans les écoles parochiales, la lecture, l'écriture et le premier cours, le trivium, de l'encyclopédie de Capella, d'où ces écoles prirent le nom d'*écoles triviales*, dénomination qui s'est conservée jusqu'à nos jours pour les écoles primaires de la monarchie autrichienne, de l'Italie et de quelques autres contrées de l'Europe.

« Cette organisation présenta de nombreux avantages. Les guerres et les troubles continuels qui précédèrent la chute du colossal empire romain firent fermer presque

toutes les écoles en empêchant le gouvernement de payer régulièrement les traitemens des professeurs Les païens, plutôt que de priver leurs enfans de toute instruction, se décidèrent à les envoyer dans les écoles chrétiennes, ce qui ne favorisa pas peu l'extension et l'influence du christianisme.

« Le sixième siècle vit naître une nouvelle espèce d'établissemens d'enseignement qui surpassèrent bientôt, pour l'étendue des études et la supériorité de la méthode, les écoles *cathédrales* et *triviales*. Un anachorète célèbre, *saint Benoît de Narsia,* avait fondé (en 599), à Monte-Cassino en Naples, un monastère semblable à ceux qui existaient depuis le quatrième siècle. Ses réglemens servirent de modèle aux nombreux ordres religieux qui se répandirent depuis dans tous les pays de l'Europe sous le nom de Bénédictins, Bernardins, Augustins, Chartreux, Trappistes, et autres noms semblables. Il y avait pourtant cette grande différence, entre les ordres monastiques de l'Orient et ceux de l'Occident, que ceux-ci joignirent des occupations utiles pour l'humanité à l'oisiveté contemplative des établissemens qui leur avaient servi de modèles. Les réglemens de saint Benoît prescrivirent, outre les œuvres de Dieu, comme on appelait les oraisons et la lecture des livres religieux, l'obligation d'enseigner à la jeunesse, et même aux laïques âgés, la religion, la lecture, l'écriture, les calculs, les différens arts et métiers, et l'économie rurale. Les frères âgés ou peu robustes formèrent la classe des copistes (*ordo scriptorius*); ils conservaient ainsi et multipliaient les manuscrits les plus précieux de l'antiquité.

« La bienfaisante influence de ces nouveaux établissemens se manifesta bientôt par les plus heureux résultats. Pleins de courage et de résignation, les Bénédictins pénétrèrent dans les contrées les plus désertes et les plus dévastées, parmi les peuples les plus sauvages des différens pays de l'Europe, opérant partout des changemens merveilleux; ils défrichaient le sol, cultivaient les champs et les jardins, exerçaient les arts et métiers, attiraient les populations, et fondaient ainsi des colonies paisibles qui devenaient autant de pépinières de civilisation. Ces établissemens, qui restèrent pendant des siècles le principal véhicule et le point de ralliement de tous les progrès dans la culture des peuples naissans de l'Europe chrétienne, se propagèrent, dans le cours du sixième siècle, en France, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne; bientôt s'établirent des couvens de filles où l'on s'occupait de l'éducation d'un sexe que le christianisme affranchissait d'un esclavage odieux.

« Après avoir étudié le caractère de l'instruction publique dans ces développemens primitifs et constaté les réformes importantes opérées par l'établissement du christianisme, nous examinerons ce que devint l'enseignement du moyen-âge.

« Le moyen-âge ne favorisa guère le développement des germes précieux semés

avec tant de peine par les premiers chrétiens. La simplicité et l'humilité, qualités distinctives du clergé de la première époque, se perdirent à mesure que l'existence de l'église chrétienne se consolidait. Les prêtres, abusant de l'influence universelle acquise par les bonnes œuvres de leurs prédécesseurs, songèrent depuis ce temps plutôt à gouverner qu'à cultiver l'esprit des peuples. Ces vues ambitieuses tournèrent au détriment de l'instruction publique ; les évêques, préoccupés de questions politiques, ne faisaient plus consister leur mérite dans une profonde érudition qu'ils transmettaient aux étudians ; de même le clergé inférieur, les curés et les diacres ne croyaient plus compatibles avec leur dignité de s'occuper en personne de l'instruction de la jeunesse dans les écoles *parochiales* ou *triviales*.

« Les suites fâcheuses de ces changemens ne se firent pas long-temps attendre ; dans les écoles *épiscopales,* dites aussi *séminaires,* l'instruction dégénéra en une sèche exposition de manuels anciens. Quant aux écoles parochiales à la campagne et aux écoles triviales dans les villes, elles furent fermées dans toutes les communes qui ne purent pas rétribuer des maîtres d'école. Et ces maîtres, à demi ecclésiastiques et à demi laïques, consommèrent la ruine de cette noble profession ; loués à l'an ou au trimestre par les magistrats ou les curés des communes, ces maîtres, *magistri,* prirent, selon le nombre des enfans, un ou deux sous-maîtres, *sodale* ou *locati.* Dans les écoles triviales les maîtres, qui devaient savoir le latin pour enseigner le trivium, portaient le titre de *recteurs* et les sous-maîtres celui de *chantres ;* ils en remplissaient ordinairement les fonctions. On ne trouvait disposés à se charger d'une pareille besogne que des hommes ignorans et sans ressources ; pour gagner leur vie ils se voyaient forcés de servir en même temps de domestiques aux curés, *famuli,* d'écrivains publics, *scribæ,* de gardes-malades, de crieurs publics, etc. On ne pouvait espérer aucune réforme de la part du clergé ; il commençait déjà à s'opposer, par des vues d'intérêt et d'ambition, à la propagation des lumières. Animés du même esprit, les moines, qui se faisaient un honnête revenu en copiant des manuscrits, déclarèrent tout à coup l'écriture un art ecclésiastique, *ars clericalis,* qui ne devait plus être enseigné dans les écoles des laïques. Cette défense arbitraire fut long-temps si rigoureusement observée que les communes des grandes villes, où l'on ne pouvait pas se passer de l'écriture à cause du commerce, durent acheter du clergé de leur diocèse un privilége spécial pour les enfans des marchands.

« Ce que nous venons de dire des écoles *épiscopales* et *parochiales* ne s'applique pas aux écoles des couvens qui brillèrent d'un éclat toujours croissant, il est vrai, mais non profitable aux masses. Les études sérieuses auxquelles les religieux se livrèrent, à l'aide des bibliothèques précieuses que les copistes avaient rassemblées, les poussèrent bientôt à quitter les limites de l'enseignement élémentaire ;

aux études théologiques ils joignirent l'exposition des doctrines des saints Pères, *theologia patristica,* qui élargirent la dialectique par l'étude d'Aristote, et fondèrent un nouveau système de philosophie chrétienne qui reçut le nom de philosophie scolastique de ceux qui la professaient, car on appelait les professeurs, dans les couvens, scolastiques, *scholastici.* Ces progrès dans les études rendirent les écoles des couvens aussi recherchées que célèbres en Europe; la jeunesse chrétienne de tous les pays, même de l'Orient, y afflua, et jusque vers la fin du onzième siècle il n'y avait pas un savant distingué qui n'eût, ou reçu son instruction, ou même enseigné comme *scolastique* dans ces écoles. On distinguait surtout les écoles de Tours, Reims, Clermont et Paris en France; de Canterbury, York, Westminster, Armagh et Cloghar en Angleterre, et de Salzbourg, Ratisbonne, Hersfeld, Corvey, Fulda et Saint-Blasien en Allemagne.

« Mais tandis que l'enseignement supérieur faisait de si grands progrès dans les monastères, l'instruction primaire était tout-à-fait délaissée, surtout à la campagne, où l'on ne faisait apprendre par cœur aux enfans que le Décalogue, le Credo et l'Oraison dominicale, sans même leur en expliquer le sens. Charlemagne fit les plus louables efforts pour relever les écoles primaires; ce grand monarque, qui, dans un siècle barbare, fit preuve de génie en créant une académie et une école modèle, *schola palatii,* pour l'éducation des princes et de jeunes gens de talent de toutes les classes, décréta l'établissement d'une école supérieure dans le chef-lieu de chaque évêché et d'une école primaire dans chaque paroisse de son vaste empire; mais les guerres continuelles que se firent les indignes successeurs de Charlemagne s'opposèrent en grande partie à l'exécution de cette ordonnance. Un grand nombre d'écoles supérieures furent pourtant fondées dans les résidences des évêques; ces écoles, appelées *écoles de chapitre,* et tout-à-fait indépendantes des séminaires, étaient destinées à perfectionner l'instruction classique des jeunes laïques au sortir des écoles *triviales.* Les plus célèbres de ces établissemens étaient, au neuvième siècle, à Mayence, Trèves, Cologne, Liége, Utrecht et Hildensheim. Ils frayèrent un chemin nouveau à l'enseignement supérieur et furent, pour ainsi dire, les avant-coureurs des gymnases, lycées et colléges que l'on vit s'élever plus tard.

« L'esprit religieux du moyen-âge fit prévaloir les études théologiques à un tel degré que les autres sciences auraient peut-être été complètement oubliées si elles n'eussent pas été cultivées en Europe par d'autres que les chrétiens. Ce sont les Juifs et les Arabes auxquels appartient le mérite d'en avoir conservé les germes précieux. Les Juifs, expulsés de leur patrie, avaient établi des écoles de rabbins en Syrie et en Afrique, à Alexandrie, Sora, Nehardea et Punebedita; depuis le septième siècle il en exista même une à Lunel, en France; depuis le onzième siècle une seconde à Cordoue, en Espagne. Quoique ces établissemens eussent été fondés

dans un but essentiellement religieux, on s'y occupait pourtant aussi de quelques sciences mathématiques et physiques, et surtout d'études médicales; les médecins formés à ces écoles étaient parfaitement accueillis dans toutes les cours de l'Europe.

« Les Arabes, établis depuis le huitième siècle en Sardaigne, en Sicile, en Naples, et qui avaient même fondé un puissant empire en Espagne, cultivèrent les sciences avec plus de succès que les Juifs. L'astronomie et l'algèbre ne furent nulle part si bien enseignées que dans les écoles des Arabes; la philosophie d'Aristote y fut exposée d'une manière plus claire et plus fidèle que dans les couvens par les *scolastiques;* les études médicales y firent de grands progrès à l'aide des ouvrages d'Hippocrate, de Galien et d'autres médecins grecs et arabes. Mais ce qu'il faut louer surtout dans les Arabes, c'est l'esprit de tolérance qui les animait; ils admettaient dans leurs écoles, non-seulement les Mahométans, mais aussi des élèves de toute autre religion. Aussi vit-on la célèbre académie des Arabes à *Cordoue* fréquentée par des étudians chrétiens venant de tous les pays. Des savans arabes faisaient de même à *Séville,* à *Montpellier* et à *Salerne* des leçons publiques sur les mathématiques, la physique et la médecine. L'école de médecine fondée à Salerne, *scola Salernitana,* acquit une immense réputation et servit long-temps de modèle aux institutions semblables qui s'établirent peu à peu en Europe. »

(33) Procope : *de Bel. goth.* — Joseph Berington de Buckland, etc.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

(1) Les guerres contre les ariens contribuèrent aussi pour leur part à ces démolitions. Au cinquième siècle l'architecture gothique n'existait pas; les Romains asservis régnaient encore par leurs arts. C'est à ces arts qu'avaient recours les Visigoths en Gaule et en Espagne, les Vandales en Afrique, les Français dans les Gaules du Nord.

(Lacépède.)

(2) Je dois dire cependant, d'après certains auteurs, que l'ogive n'a été connue que plus tard, du huitième au neuvième siècle. Quelques antiquaires prétendent même que nous la devons aux Arabes, ce qui contrarierait *une partie* de ce système. D'autres soutiennent, au contraire, que l'ogive était déjà connue sous Constantin et qu'on la trouve combinée avec des arcs en demi-cercle dans un aqueduc de Justinien. Cassiodore nous apprend qu'on admirait, dans les monumens de Théodoric, la longueur et la ténuité des colonnes, autre caractère de l'architecture gothique, dont M. Dagincourt semble ne reconnaître l'emploi qu'après la conquête des Lombards. Le savant historien de l'art a voulu sans doute assigner à cette époque la réunion des divers attributs du gothique quand il a dit : « La disposition extérieure, celle des façades, et particulièrement le style des chapiteaux, le choix de leurs ornemens où l'on voit des figures d'hommes et d'animaux dont les traits ressemblent à peine à la nature; ces pilastres ou contreforts, ces colonnes filées depuis le sol jusqu'au faîte de l'édifice, et qui, dans l'intérieur, passent d'un étage à l'autre sans architrave et sans corniche; ces particularités bizarres et monstrueuses deviennent le caractère d'une sorte d'architecture dont l'usage commence à s'établir à la fin du sixième siècle et devient générale au septième et au huitième. »

(3) La fameuse effigie de saint Pierre de Rome est un Jupiter Olympien.

(4) Voyez Eusèbe, Grégoire de Tours, R. Dumont, L. Vitet, Ch. Magnin, Matter, etc.

(5) Le feu avait détruit deux fois la principale église de Constantinople, dédiée par le fondateur de cette ville à *sainte Sophie* ou à l'*éternelle Sagesse*. Le premier incendie arriva après l'exil de saint Jean Chrysostôme, et le second durant la *Nika* ou l'émeute *des bleus et des verts*. Dès que la sédition fut apaisée, la populace chrétienne déplora son audace sacrilége, mais elle se serait réjouie de ces malheurs si elle eût prévu l'éclat du nouveau temple que fit commencer Justinien quarante jours après, et dont sa piété poursuivit les travaux avec ardeur. On enleva les

ruines, on disposa un plan plus étendu, et, comme il fallait acheter quelques terrains, le monarque, entraîné par son impatience et par les frayeurs de sa conscience, les paya un prix exorbitant. Antemius en présenta les dessins, et pour les exécuter, on employa dix mille ouvriers qui tous les soirs recevaient leurs salaires en belle monnaie d'argent. L'empereur lui-même, revêtu d'une tunique de lin, surveillait chaque jour leurs travaux et excitait leur activité par sa familiarité, par son zèle et par ses récompenses. La nouvelle cathédrale de Sainte-Sophie fut consacrée par le patriarche, cinq ans, onze mois et dix jours après qu'on en eut posé la première pierre, et au milieu de cette fête solennelle, Justinien s'écria avec une pieuse vanité : « Gloire à Dieu qui m'a jugé digne d'achever un si grand ouvrage ! O Salomon ! je t'ai vaincu. » Mais vingt ans ne s'étaient pas écoulés qu'un tremblement de terre, qui renversa la partie orientale de la coupole, humilia bientôt l'orgueil du Salomon romain. Sa persévérance répara ce désastre, et la trente-sixième année de son règne il fit pour la seconde fois la dédicace d'un temple qui, après douze siècles, offre un monument imposant de sa gloire. L'architecture de Sainte-Sophie, devenue la principale mosquée de Constantinople, a été imitée par les sultans turcs, et cet édifice continue à exciter l'enthousiasme des Grecs et la curiosité plus raisonnable des voyageurs européens. L'œil est blessé de l'aspect irrégulier de ses demi-dômes et de ses combles obliques ; la façade occidentale, du côté de la principale avenue, manque de simplicité et de magnificence, et plusieurs cathédrales latines ont une beaucoup plus grande dimension ; mais l'architecte qui éleva le premier une coupole dans les airs mérite des éloges pour cette conception hardie et la manière savante dont il l'a exécutée. Le dôme, éclairé par vingt-quatre fenêtres, forme une si petite courbe que sa profondeur n'excède pas un sixième de son diamètre. Ce diamètre est de cent quinze pieds, et le point le plus élevé du centre où le croissant a supplanté la croix, offre une hauteur perpendiculaire de cent quatre-vingt pieds au-dessus du pavé. Le cercle en maçonnerie, qui porte la coupole, repose légèrement sur quatre arceaux soutenus par quatre gros piliers qu'accompagnent, au nord et au sud, quatre colonnes de granit égyptien. L'édifice représente une croix grecque inscrite dans un rectangle; sa largeur exacte est de deux cent quarante-trois pieds, et on peut estimer à deux cent soixante-neuf sa plus grande longueur, depuis le sanctuaire, placé à l'orient, jusqu'aux neuf portes occidentales qui donnent dans le vestibule, et du vestibule dans le *narthex* ou portique extérieur. C'est sous ce portique que se tenaient avec humilité les pénitens ; les fidèles occupaient la nef ou le corps de l'église ; mais on avait soin de séparer les deux sexes, et les galeries supérieures et inférieures offraient à la dévotion des femmes un asile moins exposé aux regards. Au-delà des pilastres du nord et du sud une balustrade, terminée de

l'un et de l'autre côté par le trône de l'empereur et par celui du patriarche, séparait la nef du chœur, et le clergé et les chantres occupaient l'espace intermédiaire qui se trouvait ensuite jusqu'aux marches de l'autel. L'autel, nom auquel les oreilles chrétiennes se familiarisèrent, était dans une niche qu'on voit à la partie orientale. Ce sanctuaire communiquait par plusieurs portes à la sacristie, au vestiaire, au baptistaire et au bâtiment contigu qui servait à la pompe du culte ou à l'usage particulier des ministres de l'église. Justinien, se souvenant des malheurs passés, voulut sagement que dans le nouvel édifice on n'employât point de bois, si ce n'est pour les portes; on choisit avec soin les matériaux des différentes parties selon qu'ils étaient destinés à leur donner de la force, de la légèreté ou de la splendeur. Les pilastres qui soutiennent la coupole furent composés de gros blocs de pierres de taille, coupées en formes carrées ou triangulaires, munies de cercles de fer et cimenté avec du plomb mêlé à de la chaux vive; mais on sut, par la légèreté des matériaux, diminuer le poids du dôme bâti de pierre ponce qui flotte sur l'eau ou de briques de l'île de Rhodes cinq fois moins pesantes que l'espèce ordinaire. Le corps de l'édifice est en briques, mais une couverture de marbre cache ces matériaux grossiers, et l'intérieur, la coupole, les deux grands demi-dômes et les six petits, les murs, les cent colonnes et le pavé, enchantent même les yeux des Barbares par un riche assortiment de diverses couleurs. Un poète, qui avait vu Sainte-Sophie dans tout son éclat, indique les couleurs, les nuances et les veines de dix ou douze marbres, jaspes ou porphyres, mêlés et contrastés comme ils eussent pu l'être par un habile peintre. Ce triomphe du Christ fut orné des dernières dépouilles du paganisme; mais la plus grande partie de ces matériaux précieux venaient des carrières de l'Asie-Mineure, des îles et du continent de la Grèce, de l'Égypte, de l'Afrique et de la Gaule. La piété d'une matrone romaine offrit huit colonnes de porphyre qu'Aurélien avait placées dans le temple du Soleil; huit autres de marbre vert furent fournies par le zèle ambitieux des magistrats d'Éphèse; toutes sont admirables pour la hauteur et les proportions, mais leurs chapiteaux fantastiques n'appartiennent à aucun ordre d'architecture. L'église fut remplie d'un grand nombre d'ornemens et de figures en mosaïques finies avec soin, et on exposa imprudemment, à la superstition des Grecs, les images du Christ, de la Vierge, des saints et des anges, qu'a dégradées, depuis, le fanatisme des Turcs. On distribua les métaux précieux en feuilles légères ou en masses solides selon la sainteté de chaque objet. La balustrade du chœur, les chapiteaux des colonnes, les ornemens des portes et des galeries étaient de bronze doré. L'éclat resplendissant de la coupole éblouissait les yeux; le sanctuaire contenait 40,000 livres pesant d'argent, et les vases sacrés et les décorations de l'autel étaient de l'or le plus pur, enrichi de

pierreries d'une valeur inestimable. L'église ne s'élevait pas encore de deux coudées au-dessus de terre qu'on y avait déjà dépensé 45,200 livres pesant, et la dépense totale se monta à 320,000 livres. Le lecteur peut, selon son opinion, appliquer ce calcul à des livres d'or ou des livres d'argent, mais l'évaluation la plus modérée lui donnera toujours un million de liv. sterl. Un temple magnifique est un noble monument du goût et de la religion nationale, et l'enthousiaste qui arrivait sous le dôme de Sainte-Sophie pouvait être tenté d'y voir la résidence ou l'ouvrage de la divinité. Mais combien cet ouvrage est grossier, que le travail en est de peu de valeur si on le compare à la formation du plus vil des insectes qui se traînent sur la surface du temple !

Cette description si détaillée d'un édifice que le temps a respecté atteste sa réalité et peut faire pardonner la relation de cette foule de travaux que Justinien a fait exécuter, soit dans la capitale, soit dans les provinces, mais avec moins de solidité et sur de plus petites dimensions. Il dédia dans la seule ville de Constantinople et ses faubourgs vingt-cinq églises en l'honneur du Christ, de la Vierge et des saints ; il orna de marbre et d'or la plupart de ces églises, et il eut soin de les placer dans les quartiers fréquentés, parmi de beaux arbres, au bord de la mer, ou sur quelqu'une des hauteurs qui dominent les côtes de l'Europe ou de l'Asie.

(Gibbon.)

(6) MM. Victor Hugo et Ch. de Montalembert ont écrit à ce sujet des pages aussi éloquentes qu'impuissantes dans la *Revue des deux mondes*, 1832 et 1833.

(7) Ce palais ne fut construit qu'à la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième. Nous retrouverons les Arabes dans la troisième période de ce cours (du neuvième au douzième siècle) ; peut-être alors leur consacrerons-nous quelques développemens que le défaut d'espace nous empêche de donner aujourd'hui. Je donnerai cependant dans ces notes des détails intéressans sur l'architecture arabe, puisés dans les savantes recherches de M. Debret.

« Possesseurs d'une partie de l'Asie, il était de l'intérêt des empereurs d'Orient de chercher à fixer loin d'eux un peuple qui les avait fait trembler ; aussi voyons-nous, en 912, Constantin IX envoyer en Espagne une ambassade au calife Abdérame III. D'après les historiens Cardone et Swinburne, le calife, pour la réception des ambassadeurs, fit couvrir les cours de son palais des plus beaux tapis de Perse et d'Égypte et décorer les murailles d'étoffes d'or du plus grand prix. C'est à cette époque qu'allié des empereurs d'Orient, Abdérame fit venir de Constantinople les plus habiles de leurs architectes et reçut de l'empereur un présent de quarante colonnes de granit qu'il employa à la construction de la ville appelée Zehra, du nom de sa favorite. Si nous ajoutons foi aux auteurs arabes, du centre de l'un des

pavillons qu'il fit élever pour cette princesse, jaillissait, dans un bassin d'albâtre, une gerbe de vif argent; ils ajoutent que la voûte du même pavillon était ornée des pierres les plus précieuses, à travers lesquelles pénétrait la lumière. En considérant les formes et la disposition asiatique de leur architecture, ainsi que le luxe qu'ils y déployèrent, nous nous croyons fondés à avancer qu'ils l'apportèrent de la Syrie et de la Perse. Ce goût leur fut plus immédiatement encore transmis par les artistes et artisans envoyés de Constantinople, avec la modification cependant que durent y apporter leur religion et les lois de Mahomet qui interdisaient toute représentation d'êtres animés. C'est cette grande restriction qui fut sans doute la cause de l'uniformité de caractère qu'on remarque dans leurs décorations dont l'aspect ne présente jamais que des arabesques proprement dits ou des broderies à l'instar des tapis et des étoffes qu'ils employaient en profusion.

« Quant à la sévérité des formes extérieures de leurs monumens si opposée à la légèreté et au charme des dispositions intérieures, il faut, pour se l'expliquer, considérer les Arabes comme des conquérans fixés au milieu d'un peuple qu'ils viennent de soumettre et envisager leurs plus belles habitations comme des forteresses où ils se retiraient au besoin pour se défendre contre les Espagnols ou contre quelques-unes de leurs tribus dont les prétentions leur suscitaient des troubles fréquens.

« Le caractère des Arabes, et peut-être plus encore l'influence de l'islamisme, conservèrent dans leur architecture un type qui lui est propre et qu'il est facile de reconnaître dans toutes les contrées qu'ils ont habitées et qu'ils habitent encore. Bien que je sois loin de regarder cette architecture comme classique, et que je ne la considère au contraire que comme le délire d'une imagination ardente qui semble avoir réalisé des songes, je suis cependant forcé d'admirer ces monumens comme des productions que le génie d'un peuple essentiellement poète pouvait seul enfanter.

« En effet, sans les dessins publiés sur les monumens arabes de toute l'Espagne par M. Delaborde, comment serait-il possible d'ajouter foi aux récits merveilleux des historiens Colménarès et Swinburne lorsqu'on lit dans leurs ouvrages la description de ces portiques hardis soutenus par de grêles colonnes de marbre blanc, de ces salons immenses revêtus de marbres précieux et couverts des inscriptions les plus poétiques, de ces riches mosaïques, de ces festons arabesques sculptés presque à jour, dorés et émaillés des plus brillantes couleurs? Ici c'étaient des jets d'eau qui, jusqu'auprès des lits de repos, s'élançaient vers les voûtes des appartemens; là des vases magnifiques dans lesquels on cultivait des plantes odoriférantes ou qui servaient à faire brûler des parfums; plus loin enfin des jardins

délicieux où le myrte et l'oranger, malgré leur vieillesse, attestent encore le charme dont ils embellirent ces lieux. Ce simple énoncé ne semblerait-il pas plutôt un fragment des contes arabes que la description d'une chose existante?

« Quant aux dépenses excessives qu'il fallut faire pour élever les seuls monumens mauresques que nous voyons encore en Espagne, il suffit de remarquer que, placé entre l'Afrique, l'Italie et la France, ce peuple faisait un commerce immense de soie et de laines dès lors fort estimées, de corail et de perles pêchés sur les côtes de l'Andalousie et de la Catalogne, et qu'il exploitait des mines d'argent et d'or, de grenats, d'améthystes, et même de rubis, découvertes près de Malaga et de Béja. Ce fut pourtant un peuple que nous avons traité long-temps de barbare qui fut assez industrieux pour tirer du sol qu'il habitait des produits assez riches pour alimenter ses besoins et son luxe.

« En rappelant ici que l'architecture tudesque saxonne fut celle que nous possédions en France jusqu'au huitième siècle, il nous paraît évident que c'est à nos relations avec les Arabes possesseurs de l'Espagne que nous devons les changemens qui se sont opérés, puisque c'est vers cette époque que, non-seulement nous avons commencé à faire des arcs ogives, mais encore que nous avons adopté le genre d'ornemens qu'ils employaient dans leurs décorations. C'est la réunion de ces deux architectures qui enfanta les bizarreries grossières que nous retrouvons dans les monumens du onzième siècle, dans lesquels les emblèmes de notre religion sont, pour ainsi dire, traduits en langue arabe par le goût des ornemens que nous leur avons empruntés. »

(8) Desmichels.

(9) Ch. Magnin, Matter, etc. Grégoire-le-Grand forma lui-même une école de chant qui donna naissance à d'autres écoles du même genre à Metz, Aix-la-Chapelle, etc.

(10) Il nous reste encore de nombreux fragmens de notre sculpture nationale. M. Vitet a récemment émis le vœu, dans un rapport au ministre, que le gouvernement fît mouler en plâtre une partie de ces fragmens et les reunît dans un musée spécial, non pas rangés par ordre de règne comme on l'a fait au musée des Petits-Augustins, mais dans l'ordre chronologique de leur exécution. Ce serait le meilleur atlas pour servir de preuves justificatives à une histoire de l'art en France.

(11) Γεννῶντες, καὶ ἐκτρέφοντες παιδὰς, κατάπερ λαμπάδα τὸν βίον παραδίδοντες ἄλλοις ἐξ ἄλλων. (Platon, *Lois*)

(12) Le canon astronomique de Ptolémée, les phases de la lune, les demeures

des planètes, un système harmonique du monde, etc. *Voyez les notes de la leçon dix-huitième.*

Au nombre des savans de cette époque on peut mettre la malheureuse *Hipathia*, célèbre à plus d'un titre. « Le philosophe Théon, son père, dit C. Bossut dans son Histoire des mathématiques, avait pris un tel soin de l'instruire, et elle fit en peu de temps de si grands progrès, qu'elle fut choisie, très jeune encore, pour enseigner les mathématiques dans l'école d'Alexandrie. Tous les historiens s'accordent à dire qu'aux graces de la figure Hipathia joignait une rare modestie, des mœurs pures et une prudence consommée. Ces avantages lui donnèrent une grande considération à Alexandrie, et surtout auprès d'Oreste, gouverneur de cette ville. De misérables disputes de théologie, ayant allumé une sanglante discorde entre Oreste et saint Cyrille, excitèrent le peuple à massacrer Hipathia en la représentant comme l'auteur des troubles par les conseils qu'elle donnait au gouverneur. *Cette action,* dit l'historien Socrate, *attira un grand reproche à Cyrille et à l'église d'Alexandrie, car ces violences sont tout-à-fait éloignées de l'esprit du christianisme.* »

Vers la fin du huitième siècle, quelques savans firent un essai de calendrier en Germanie, imité peut-être depuis lors par nos réformateurs modernes, mais tout aussi malheureusement. Les noms germaniques des mois sont assez curieux pour être cités, les voici :

Janvier :	Winthermonath,	mois d'hiver.
Février :	Hornunc,	mois de boue.
Mars :	Lenzmonath,	mois du printemps.
Avril :	Ostermonath,	mois de Pâques.
Mai :	Minnemonath,	mois d'amour.
Juin :	Prahmonath,	mois du soleil.
Juillet :	Heumonath,	mois des foins.
Août :	Arndmonath,	mois des moissons.
Septembre :	Windmonath,	mois des vents.
Octobre :	Windemmonath,	mois des vendanges.
Novembre :	Herbstmonath,	mois d'automne.
Décembre :	Helmonath,	mois de mort.

(13) Cette seconde illusion paraît n'avoir eu d'autres fondemens qu'un abus du langage allégorique. Le feu grégeois dont parle Cuvier, aux savantes leçons duquel j'emprunte une partie de ces données sur les sciences naturelles, le feu grégeois est une des inventions les plus remarquables dues à l'enfance de la chimie. Elle doit d'autant plus nous intéresser que, comme on l'a vu, le secret en est aujour-

d'hui perdu. « Feu grégeois veut dire *feu grec*. Ce nom rappelle donc que c'est aux savans Byzantins qu'on doit l'attribuer. On prétend cependant qu'il fut inventé par un ingénieur d'Héliopolis en Syrie, nommé Gallinicus. Ce fut ce même ingénieur qui l'employa avec tant de bonheur dans le combat que l'empereur Constantin Pogonat livra aux Sarrazins, près de Cyrique, dans l'Hellespont. Les Grecs, armés du feu grégeois, brûlèrent la flotte entière de leurs ennemis qui portait trente mille hommes.

« Ce feu grégeois avait cela de particulier qu'il continuait de brûler au milieu des eaux; on prétendait même qu'il y prenait une activité nouvelle. On le lançait avec des machines à ressort comme on lance un trait avec une arbalète, ou même on le soufflait avec de longues sarbacanes ou tuyaux de cuivre. L'incendie communiqué par cette substance ne pouvait s'éteindre qu'avec du vinaigre; on attribuait aussi à l'huile la même propriété d'éteindre le feu grégeois; mais cette dernière assertion n'a probablement pas d'autre fondement que l'amour du merveilleux.

« On prétend que le feu grégeois était composé de soufre, de naphte, de poix, de bitume, et de quelques autres substances dont la connaissance n'a pas été conservée. Le secret de la composition du feu grégeois fut perdu quand l'usage plus utile qu'on a fait de la poudre à canon le rendit moins précieux. Le feu grégeois, en effet, qu'on lançait par le souffle ou par un ressort analogue à celui des arbalètes, ne pouvait, comme les projectiles lancés par la poudre, être porté à des distances considérables; ce qui n'empêche pas qu'il serait très curieux, et peut-être même encore assez utile, d'en connaître la composition. »

(14) Cuvier.

(15) Il existe plusieurs chartes en vertu desquelles des couvens obtinrent la concession de terres qu'ils avaient trouvées désertes et remises en culture après les ravages des Sarrazins et des peuples du Nord.

Nous pouvons remarquer, dit Turner dans son histoire anglo-saxonne, que le *Domesday* nous donne à croire qu'aucune classe de la société n'avait des terres aussi bien cultivées que celles du clergé. Il a beaucoup moins de bois et de commune pâture, et ce qu'il en a paraît souvent divisé en pièces plus petites et plus irrégulières, tandis que ces prairies sont plus nombreuses et en même temps plus considérables.

(16) Quelques auteurs font remonter à Dagobert l'époque des premières foires, mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, disent qu'on ne les connut que sous Charlemagne.

(17) Blanqui.

(18) Voyez la leçon quinzième.

(19) C'est au règne de Charles VIII qu'eut lieu l'introduction du mûrier en France ; mais, peu cultivé encore, il ne fut réellement un arbre utile et productif que lorsque Henri IV, aidé d'Olivier de Serre, l'eût multiplié dans son royaume. Après quelques jours de discussion avec Sully qui ne partageait pas son opinion sur ce point, quinze mille mûriers furent plantés dans le jardin des Tuileries sous les yeux du bon roi. On imita son exemple, et la France fut affranchie du tribut de quatre millions qu'elle payait à l'étranger.

(20) Voyez mon Histoire des découvertes et inventions faites en Europe depuis l'ère chrétienne.

(21) Comment parler, par exemple, des alimens et des boissons des diverses peuplades qui envahirent l'Europe ? Il est évident que, quels que fussent leurs goûts et leurs habitudes primitives, il fallut prendre les goûts et les habitudes que commandaient impérieusement le sol et le climat. La vigne ne peut être cultivée dans le nord de l'Europe; la bière et l'hydromel y remplaçaient le vin. « A ceste cause, dit Polydore Vergile, les Anglois, Escossois, Hirlandois, et quelques peuples de France, de l'Allemaigne, et de toutes les isles de l'Océan occidental, voire tous les peuples se tenans au septentrion, usent de ceste liqueur à leur boire, à cause qu'ils n'ont vin que celuy qu'on leur porte de païs estrange. Mais les Allemans faisans leur biere y aioustent de l'herbe nommée obelon, afin qu'elle rende la boisson plus saine et aisée à la concoction. Il falloit bien, ajoute-t-il, qu'il y eust force, car on fait ceste sorte de breuvage d'orge qu'on appelle zithe, laquelle fait vriner, esmut et offense les reins et les nerfs, offensant mesmement la peau et toille qui couure le cerueau, engendrant les ventositez, et qui cree un mauuais suc et humeur au corps et qui cause la ladrerie. »

(22) Paulmy, Sauval, Sismondi, Saint-Foix, Poullin de Lumina, Legrand d'Aussy, Polydore Vergile, etc.

(23) Le récit qu'Agathias, historien grec de la guerre des Goths, fait de la bataille du Cazilin, où Bucélin, général de l'armée française, fut défait par Narsès qui commandait l'armée de l'empereur Justinien, prouve que les Français entendaient parfaitement le métier de la guerre, et c'est le seul qu'ils pussent comprendre. (Poullin de Lumina.)

(24) Nous voyons, a dit quelque part M. Jouffroy, la science stationnaire dans les nations brahminiques, méprisée dans les nations musulmanes, honorée, cultivée parmi nous, faisant des pas de géant et gagnant des forces à mesure qu'elle avance... Là est le secret de notre puissance.

Cette supériorité de puissance n'est qu'un effet dont la supériorité de science

est la cause véritable ; et, comme notre supériorité de science n'est point un accident, une affaire de circonstance qui peut disparaître d'un jour à l'autre; comme il est évident, au contraire, que plus nous allons, plus nos sciences font de progrès et moins elles peuvent périr, il est évident aussi que notre supériorité de puissance n'est point une bonne fortune accidentelle, mais un fait durable qui se perpétuera, qui s'accroîtra dans une progression constante et indéfinie. *En sorte que la civilisation chrétienne porte avec elle cette supériorité comme un de ses caractères ineffaçables.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

